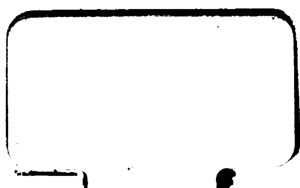




HISTOIRE ET OUVRAGES

DE

HUGUES MÉTEL.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Ce,
RUE DE SEINE, 14.

HISTOIRE ET OUVRAGES

DE

HUGUES MÉTEL,

NÉ A TOUL EN 1080,

OU

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU DOUZIÈME SIÈCLE,

Par M. le Marquis

DE FORTIA D'URBAN,

Membre de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), de l'Académie royale de Bruxelles; de la société des Bibliophiles de Paris et de celle Mons; de la société d'Émulation de Cambrai; de la société d'Agriculture, des Sciences et Arts de Valenciennes; de celles de Caen, d'Amiens, d'Avignon, de Marseille, de Nimes, de Montpellier, de Toulouse; de la société des Antiquaires de France; de l'Académie de Cortone; de celle d'Archéologie de Rome; de celle des Lincées aussi de Rome; de l'Académie royale de Naples; du Musée de Francfort-sur-le-Mein, de l'Académie des Antiquaires du Nord à Copenhague, etc., etc.





PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE DE LA ROCHEFOUCAUD, N° 12.

1839.

PRÉFACE

A la fin de l'histoire des Lorrains par Hugues de Toul, j'ai annoncé l'ouvrage que je publie en ce moment : j'y parle de Hugues Métel, chanoine régulier de Toul, et j'analise cinquante-cinq lettres qui nous restent de lui, avec quelques poësies. Ce travail avait déjà été fait dans la France littétaire, mais avec une assez grande négligence, comme on le verra par plusieurs fautes graves que j'ai relevées. J'ai déjà prouvé que Hugues Métel avait été confondu mal à propos par dom Calmet avec Hugues de Toul. Ici c'est mon savant collègue M. Paulin Paris qui prouve que, par une erreur semblable, dom Calmet a confondu Hugues de Toul et Hugues Métel avec l'auteur du poëme de Garin le Lorrain.

Cet ouvrage est donc en quelque sorte un commentaire des Annales de Jacques de Guyse

auxquelles M. Onésime Leroy, couronné deux fois par l'Institut royal de France à l'Académie Française et à celle des Inscriptions et Belles-Lettres, vient de rendre un hommage très honorable pour moi (1). A la vérité il en est résulté une polémique entre M. Auguste Dubois et moi (2), et j'ai été réduit à défendre l'histoire des Belges contre un Belge.

Mon excellent ami, M. le baron de Reiffenberg, correspondant de notre académie des Inscriptions, n'a pas foi en Jacques de Guyse, quoique Belge, et revient, dans le Bulletin de l'Académie de Bruxelles (3), sur deux discussions assez peu importantes élevées à ce sujet. Je ne m'en occuperai point ici où elles seraient entièrement déplacées : mais je me féliciterai de ce que je suis du moins plus d'accord avec lui que je ne l'avais cru, ainsi qu'il m'en avertit lui-même, sur les origines troyennes. Cette croyance, qui est la base des récits de Jacques de Guyse, est donc à présent constatée par le suffrage d'un savant distingué. En effet si, dans les tems les plus reculés de l'histoire, nous

(1) Écho de la Frontière du 30 octobre 1838.

(2) *Id.*, 6, 13, 15 et 17 novembre.

(3) Du 6 octobre 1838, p. 604 et 609.

avons transmis notre nom à la Gaule cisalpine dans l'Italie, et à la Galatie dans l'Asie Mineure, rien n'empêche certainement que dans des tems plus reculés encore les Asiatiques civilisés longtems avant nous ne soient venus établir des colonies dans les Gaules. Ce n'est nullement le poëte Rucléri qui doit être considéré comme le premier auteur de ces récits; c'est l'historien Lucius de Tongres qui, dit Jacques de Guyse (1), les a traduits non d'un seul auteur latin, mais de plusieurs, *à Latinis*. Rien n'empêche qu'il ait connu Trogue Pompée cité par Ordéric Vital, vraisemblablement postérieur à Lucius. Cette autorité était assez grave pour donner de l'authénticité à son histoire. Vouloir ne connaître les antiquités gauloises que par les Commentaires de Jules César, ce serait étudier les antiquités de l'Afrique dans les bulletins du maréchal Vallée. Ce général, quoique sans doute très instruit, n'a pas la prétention d'exiger qu'on n'admette pour l'histoire ancienne de Constantine que ce qu'il jugera à propos d'insérer dans ses Mémoires s'il prend la peine d'en composer. Au reste, Jules César lui-même admettait les colonies troyennes en Italie et dans

(1) Tome I, p. 78 des Annales de Hainaut.

les Gaules. Mais il ne donne pas les détails de ces dernières, et nous n'avons sûrement pas le droit de les lui demander, d'autant plus que Trogue Pompée, qui vivait de son tems, avait sans doute amplement rempli cette tâche, puisqu'il était Gaulois lui-même.

Paris, 7 décembre 1838.

SUR LA VIE

ET LES OUVRAGES

DE HUGUES MÉTEL.

SA VIE.

I. Dom Calmet, dans son histoire de Lorraine (1), ne met aucun doute qu'il n'y ait identité entre Hugues de Toul, auteur d'une histoire des Lorrains, dont j'ai publié les extraits donnés par Jacques de Guyse, et Hugues Métel ou Métellus, auteur de cinquante-cinq lettres, conservées au collége des jésuites de Paris, connu sous le nom de collège de Clermont, appelé depuis de Louis-le-Grand, et publiées par le père Hugo, dans le deuxième tome de ses Monumens de l'antiquité sacrée (2); la vingt-sixième de ses lettres avait été publiée par dom Mabillon (3) d'une manière fautive, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Hugues Métel naquit à Toul, vers l'an 1080, de parens honnêtes et distingués par leurs richesses (4):

(1) Nancy, 1728. I, p. LXXXVII de la préface.

(2) *Sacræ antiquitatis monumenta historica, dogmatica, diplomatica, ex editione et cum notis Caroli-Ludovici* Hugo. 2 vol. in-folio. Le premier *Estivagi* (Estival), 1725; le second *S. Desiderii* (saint Dié), 1731.

(3) *Veterum analectorum tomus III, Lutecia Parisiorum.* 1682, p. 459.

(4) Hugo. *Sacræ Antiq. monumenta*, t. II, *præf.* n° 8.

sa mère ayant perdu son époux de bonne heure, fit un acte de générosité bien remarquable envers Alberon de Monstreol ou de Montreuil (1), près de Bayon en Lorraine, qui fut depuis chanoine et archidiacre de Toul et de Verdun, ensuite primicier ou princier de l'église de Metz, et en 1131 archevêque de Trèves (2). La mère de Hugues Métel prit Alberon chez elle pendant qu'il était jeune, le nourrit, fournit à la dépense tant de son entretien que de ses études. Alberon fut si reconnaissant toute sa vie de ces bons offices, qu'il ne l'appela plus désormais que sa mère.

Le soin que cette pieuse dame prit d'un étranger fait déjà présumer l'attention qu'elle eut pour l'éducation de son propre fils; elle le mit de bonne heure entre les mains du docteur Ticelin, l'un des plus habiles maîtres de son tems (3), qui, ayant reconnu l'esprit vif et ouvert de son élève, lui fit parcourir la carrière de ce que l'on appelait alors les sept arts libéraux : c'étaient la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la poésie, la musique, le dessin qui comprenait la peinture et la sculpture, et les mathématiques.

Initié de la sorte à tous les genres de littérature séculière, Hugues les cultiva chacun de manière qu'il

(1) Hugo. *Sacræ Antiq. monumenta. Epist.* 51, p. 403.

(2) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des archevêques de Trèves.

(3) C'est d'après Mabillon que les auteurs de la France littéraire (VII, 35 et 138) parlent de Ticelin, qu'ils nomment Tiécelin, et qu'ils qualifient écolâtre de Toul.

se rendit capable d'en traiter avec les savans qui passaient pour y exceller. Voici ce qu'il attestait de lui-même à ce sujet dans un âge avancé (1):

« Jeune autrefois, disait-il, j'ai combattu sous les « enseignes d'Aristote avec avantage : ceux avec lesquels j'entrais en lice ne manquaient guère de succomber aux argumens captieux que je leur propo« sais, à moins d'être extrêmement sur leurs gardes. « Me rencontrais-je avec des grammairiens? la ma« nière dont j'expliquais les règles de la belle élocu« tion, leur apprenait que je n'étais pas étranger à « leur art. Parmi les rhéteurs, je m'escrimais de « même sur les figures de la rhétorique. Je fesais « aussi ma partie avec les musiciens; je calculais dans « la compagnie des arithméticiens; je mesurais la « terre avec les géomètres; je m'élevais aux cieux « avec les astronomes, j'en parcourais la vaste étendue « des ieux et de l'esprit, j'observais les mouvemens « des astres, je suivais les sept planètes dans leurs « courses irrégulières autour du zodiaque... autrefois « je disputais sur la nature et les propriétés de l'ame... « autrefois je fesais en esprit le tour du monde, « ayant même pénétré jusqu'à la zone torride, où je « plaçais des habitans... je pouvais, en me tenant « sur un seul pié, composer jusqu'à mille vers; je « pouvais faire des chants rimés de toute espèce, j'é« tais en état de dicter à trois copistes à la fois sans

(1) *Hugo sacræ antiq. monum.* p. 403, *epist.* 51.

« me troubler... ce que je pouvais faire alors, je ne le « puis maintenant (1). »

Il semble qu'en rappelant ainsi tous ses anciens travaux, Hugues Métel, s'il avait été le même que Hugues de Toul, aurait dû parler de son Histoire des Lorrains. Cet ouvrage, que Jacques de Guyse assure être écrit en nouveau stile (2), méritait bien que son auteur en fît quelque mention : puisque lui-même reconnaît que, lorsqu'il écrit la lettre que je viens de citer, ses facultés étaient diminuées ; cet ouvrage ne peut être postérieur à sa lettre : il ne paraît donc pas lui appartenir, et la conjecture de dom Calmet, qui a confondu Hugues de Toul avec Hugues Métel, ne repose sur aucun fondement solide. Ces deux écrivains latins sont nés à Toul, et c'est tout ce qu'ils ont de commun. Métel avait puisé dans l'école de Tiécelin, avec la connaissance des lettres, les principes de la vertu. Ils demeurèrent gravés dans son cœur, et fructifièrent heureusement tant qu'il resta dans sa patrie ; mais, s'étant mis à voyager, il les perdit dans un assez long séjour qu'il fit à Rome. Ce fut là qu'il apprit malheureusement des vices dont il n'avait nulle idée auparavant ; au premier aspect il en eut horreur, mais à force de les voir il s'y apprivoisa

(1) Histoire littéraire de la France par des religieux bénédictins. T. XII, Nouvelle édition. Paris, 1830, p. 493 et 494.

(2) Annales de Hainaut VI, 4. Voyez l'extrait de l'histoire des Lorrains, par Hugues de Toul, que j'ai publiée. Peut-être ce nouveau stile ne doit être entendu que de la manière de compter les années adoptée par Sigebert.

tellement qu'ils firent, par degrés, sur son cœur une impression tout opposée. En un mot, il était parti pour Rome avec son innocence baptismale qu'il avait soigneusement gardée, et il en revint chargé d'iniquités. *Factus sum*, dit-il (1), *multorum malorum reus, qui antè fueram multorum bonorum custos fidelissimus.*

Rendu à sa patrie (2), il fit sur lui-même des retours sérieux qui le déterminèrent à quitter les sciences profanes pour étudier sous le célèbre Anselme de Laon, mort en 1117 (3).

Il n'y eut point dans toute la Belgique, sur la fin du onzième siècle, d'école plus célèbre, surtout pour la théologie, que celle de Laon; elle était dirigée par cet Anselme, chanoine, puis doyen de l'église de Laon, et par Raoul, son frère. Anselme avait acquis une intelligence singulière de l'Écriture sainte, *divinæ legis peritissimus.* Il n'en eut pas plus tôt donné quelque tems des leçons publiques, que sa réputation s'étant répandue dans toute la France et dans les pays étrangers, lui attira une foule prodigieuse de disciples; autant il était versé dans les matières théologiques, autant il était instruit des arts libéraux; ses mœurs répondaient à sa doctrine, ce qui fesait de lui un professeur accompli. On découvrait en Raoul, son frère, le même fonds d'esprit et de doctrine, avec une égalité de conduite. Pierre Abailard, cependant,

(1) *Epistola I* dans les *Sacræ antiq. monumenta*, p. 315.
(2) *Ibidem, epistola* 21, p. 343.
(3) Histoire littéraire de la France. Paris, 1759. IX, 35.

qui fut disciple d'Anselme, n'avait pas de lui une idée aussi avantageuse : il prétend que le savoir de ce maître était superficiel, qu'il était redevable de sa réputation plutôt au nombre des années qu'il avait enseigné, qu'aux heureux caractères de son génie; que bien loin de dissiper les scrupules et de vaincre les difficultés, il ne fesait qu'en augmenter le nombre; en sorte que le feu qu'allumait Anselme, au lieu d'éclairer, ne fesait que se convertir en fumée. « Mais on « sait, » disent les auteurs de la France littéraire (1), « de quelle sorte on doit entendre ce discours, qui « n'a d'autres motifs que la pique et la jalousie : » je crois que c'est mal juger Abailard, qui n'était si sévère envers son maître que par la conscience qu'il avait de sa supériorité. Métel, qui en sentait le prix, s'est fait honneur de le placer parmi ses correspondans, comme nous le verrons dans la suite.

FIN DE LA VIE D'HUGUES MÉTEL.

II. Hugues Métel ne resta que peu de tems à l'école de son nouveau professeur. L'ayant consulté sur l'état actuel de son ame, il revint, par le conseil d'Anselme, à Toul, dans sa patrie, pour y embrasser la vie religieuse dans l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Léon. Il était alors dans l'âge mûr (2);

(1) Paris, 1746. Tome VII, p. 90.
(2) *Sacr. antiq. monum.*, p. 361, *epist.* 25.

ainsi l'époque de sa conversion et de son entrée dans l'état ecclésiastique tombe vraisemblablement entre l'an 1115 et l'an 1118 (1).

Dès le huitième siècle, Crodegang, évêque de Metz, avait dressé des règles pour les chanoines. Elles étaient composées de trente-quatre articles, tirés pour la plupart de la règle de Saint-Benoit (2). Les chanoines disaient l'office aux heures prescrites dans cette règle le jour et la nuit; ils étaient occupés d'un travail des mains; ils couchaient dans un même dortoir, mangeaient dans le même réfectoire, servaient tour à tour à la cuisine, se trouvaient presque tous les jours au chapitre, pour y entendre la lecture, et renonçaient à toute propriété (3). L'abbaye de chanoines réguliers où entra Hugues Métel avait été consacrée à Dieu, sous l'invocation du pape Saint-Léon, neuvième du nom, qui avait été évêque de Toul avant de monter sur le siège de Rome (4), et qui était mort l'an 1054. Le monastère fut fondé en 1091, comme on le verra ci-après (*art.* XVI).

On ne sait aucun détail de la vie que Hugues mena dans le cloître. Les sentimens de piété, répandus dans ses lettres, donnent lieu de croire qu'elle fut très édifiante. On prétend qu'il ouvrit une école à

(1) L'histoire littéraire de France dit 1120 ; mais Anselme étant mort en 1117, j'ai cru que 1118 était beaucoup.

(2) Histoire de Lorraine, par dom Calmet. I, 513.

(3) *Id.*, 514.

(4) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759. X, 261, art. *Toul.*

Saint-Léon (1). Il avait les talens nécessaires pour cela; nous n'avons point de preuve qu'ils furent employés à cet usage. Les éditeurs de ses ouvrages fixent l'époque de sa mort au plus tôt en 1157 (2). Il devait avoir environ soixante-dix-sept ans. Cependant, on trouve parmi les témoins qui furent présens à la donation faite l'an 1177 par Mahaut, comtesse de Nevers, à l'abbaye des chanoines réguliers d'Oignies, un maître Hugues Métel (3). Si c'est le même que notre auteur, il faudra dire qu'il a vécu près de cent ans, et qu'il a changé d'abbaye. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que le chanoine régulier d'Oignies et celui de Toul étaient deux personnes différentes, portant le même nom (4). En effet, cette charte d'Oignies est conforme à l'histoire; elle est faite par Mahaut, comtesse de Nevers, fille du comte Raimond Grignon, pour l'amour de Dieu, et pour la rédemption de l'ame de son père, de la sienne et de celle de ses trois maris, savoir: Odon de Issoudun, Gui, comte de Nevers, et Pierre, comte de Flandre. Son fils le seigneur d'Issoudun approuve l'acte. En 1177, Guillaume V, sous la tutèle de Mahaut sa mère, veuve de Gui, comte de Nevers et d'Auxerre, possédait ces deux comtés (5). Le seigneur d'Issoudun, fils qu'elle avait eu de son premier mari, administrait vraisem-

(1) Moréri à son article.
(2) *Sacr. ant. monum.* II, *præfatio.*
(3) *Gallia christiana nova.* Tome IV, *appendix*, p. 92. D.
(4) Histoire littéraire de France. XII, 495.
(5) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des comtes de Nevers.

blablement avec elle les deux comtés, pendant l'enfance de son jeune frère utérin.

Hugues Métel, s'étant exercé comme nous l'avons vu sur presque tous les genres de littérature, a dû laisser des productions de sa plume très nombreuses et très variées. Mais à moins qu'on ne veuille absolument, et contre toute vraisemblance, lui attribuer l'histoire des Lorrains, extraite par Jacques de Guyse de Hugues de Toul, la postérité n'a conservé de ses ouvrages qu'une petite portion, laquelle se réduit à une partie de ses lettres, et à quelques fragmens de poésie. Ces débris d'une érudition volumineuse, découverts par le père Mabillon qui nous a instruits de leur existence, ont été recueillis et mis au jour par les soins du père Hugo, dans le deuxième tome de ses monumens de l'antiquité sacrée, sur deux manuscrits, l'un du collège de Louis-le-Grand (ci-devant le collège de Clermont), et l'autre de l'abbaye de Sainte-Geneviève ; c'est d'après cette édition que nous allons en rendre compte (1).

Le père Jacques Sirmond, savant jésuite, a jugé que ces lettres étaient distinguées pour la science comme pour l'érudition. Si quelquefois le stile en est animé par une gaîté un peu familière, c'est qu'il écrivait à ses amis ; et si c'est un défaut, Saint Jérôme l'a rendu excusable par son exemple.

Elles ont été rassemblées sans que celui qui les a réunies ait observé l'ordre chronologique. L'éditeur

(1) Histoire littéraire de France. I, 495. Voyez *Sacræ antiquitatis monumenta*. T. II, *præfatio*, art. VIII.

n'a pas osé entreprendre de leur donner une date, parce que les faits qui y sont relatés n'appartiennent pas à une époque précise. Il paraît cependant certain que toutes ont été envoyées depuis la profession faite dans le monastère de Saint-Léon de Toul, ordre de Saint Augustin. Or, Métel dit lui-même qu'il n'a prononcé ses vœux que dans un âge avancé, longtems après son stage de théologie à Laon sous Anselme. Les leçons qu'il y reçut ne produisirent leur effet que tard.

L'éditeur a distingué les lettres par des numéros, quoique cette destination n'existât pas dans l'original, et il a cru devoir le faire, parce que plusieurs étant adressées au même individu, il n'y avait pas d'autre moyen de les indiquer. Le nom de ses correspondans fait voir clairement que Hugues Métel, écrivant à des personnes distinguées par leur naissance ou par leurs charges, jouissait auprès d'elles d'un grand crédit, et qu'il pouvait les instruire ou les corriger. Elles ont été copiées avec le plus grand soin, et après la confrontation des manuscrits par Charles Saulnier (1), chanoine régulier de l'observance réformée de l'ordre de Prémontré, né à Nanci en 1690, entré dans la congrégation le 6 février 1707, et reçu profès dans l'abbaye de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson le 10 mars 1709. Il y enseigna la philosophie et la théologie pendant plusieurs années, et y occupa divers emplois (2). Le savant abbé Hugo pour

(1) *Sacr. antiq. mon. præfatio.* T. II, art. VIII.

(2) Biographie universelle, par Feller. Paris, 1834, p. 291. Art. *Saulnier.*

qui il avait eu la complaisance de faire cette copie, le fit nommer son coadjuteur au prieuré d'Estival. Une mort prématurée enleva Saulnier le 4 janvier 1728, avant celui à qui il devait succéder : il était à peine âgé de quarante-huit ans, et partageait les travaux littéraires que le père Hugo avait établis dans son abbaye. L'un des principaux portait ce titre :

Scriptorum ordinis Præmonstratensis series chronologica, cum notis criticis et dissertationibus, ab exordio ordinis ad annum 1680. Cette biographie contient plus de trois cent soixante-dix écrivains. Le père Saulnier se proposait de la continuer jusqu'à son tems. Prévenu par la mort avant que ce dessein pût s'effectuer, il a laissé inédit cet ouvrage que l'on assure être digne de la presse, et qui se conserve, dit-on, au séminaire de Nanci (1). Il serait à désirer provisoirement que l'on examinât cette biographie pour voir si l'institution de l'ordre des Prémontrés, faite en 1121 par Saint Norbert, disciple de Raoul, frère et successeur d'Anselme (2) maître de Hugues Métel, ne fournit aucun renseignement historique sur le chanoine qui nous occupe ici. En attendant, je vais m'efforcer de le faire bien connaître par ses lettres, monument du onzième et du douzième siècles : je n'en donnerai pas la traduction entière, mais j'en parlerai assez au long pour qu'on puisse les bien juger.

(1) Biographie universelle, par Feller. Paris, 1834, 291. On a fait des recherches à Nanci où elle ne se trouve plus.

(2) Histoire ecclésiastique de Fleury. Livre LXVII, chap. 17.

PREMIÈRE LETTRE, ADRESSÉE A SAINT BERNARD.

III. Saint Bernard était contemporain d'Hugues Métel. Il était né en 1091, dans le village de Fontaine en Bourgogne, d'une famille noble, et se fit moine à Cîteaux, avec trente de ses compagnons, n'étant âgé que de vingt-deux ans. Son éloquence énergique et touchante leur avait persuadé de renoncer au monde. Clairvaux ayant été fondé en 1113, Bernard, quoiqu'à peine sorti du noviciat, en fut nommé le premier abbé. Cette maison, depuis si opulente, était si pauvre alors, que les moines fesaient souvent leur potage de feuilles de hêtre, et mettaient dans leur pain de l'orge, du millet et de la vesce. Mais Bernard n'en réussit pas moins bien à rendre ce séjour agréable. Son nom se répandit bientôt partout, et il eut jusqu'à sept cens novices. Le pape Eugène III, des cardinaux, une foule d'évêques, furent tirés de son monastère. On s'adressait à lui de toute l'Europe. En 1128, on le chargea de dresser une règle pour les Templiers, comme le seul homme capable de la leur donner. En 1130, un concile assemblé à la réquisition du roi Louis-le-Gros, dans la ville de Reims, s'en rapporta à lui pour examiner lequel d'Innocent II ou d'Anaclet, tous deux élus papes après la mort d'Honorius II, était le pontife légitime. Bernard se déclara contre Anaclet, et tout le concile y souscrivit. Le roi baisa les piés d'Innocent le 25 octobre (1). Saint Ber-

(1) Histoire ecclésiastique. Liv. LXVIII, chap. 10.

nard fut regardé généralement comme l'auteur du triomphe d'Innocent, et ce fut vraisemblablement alors qu'Hugues Métel lui écrivit (1). Il intitule sa lettre : *Reverendo et in Christo benedicto fratri Bernardo, abbati Claræ-vallis, clarissimæ lampadi, Hugo Metellus, quondàm nugigerulus, nunc crucis Christi bajulus.*

Le stile de cette lettre répond à ce ridicule début; elle est extrêmement longue et ennuyeuse. Après avoir loué l'éloquence *incommensurable* du saint, après l'avoir accablé d'une foule d'éloges non moins insipides qu'outrés, il lui fait l'aveu des désordres de sa vie passée et lui en témoigne son repentir. Il dit qu'après avoir passé le détroit de Charibde, après avoir entendu les chiens de Scilla, après avoir subi les enchantemens de Circé, il est parvenu au port, il est arrivé à Babilone et y a été délivré; il témoigne l'envie qu'il a de quitter l'habit de chanoine régulier dont il venait d'être revêtu, pour prendre celui de Clairvaux et se mettre au nombre des religieux de Saint-Bernard; mais tout à coup il prend le ton de maître, en s'ingérant de lui donner des avis pour sa conduite, quoiqu'il avoue ne l'avoir jamais vu ni entretenu; il est vrai qu'ensuite il lui demande excuse de cette liberté.

Non te pudeat, dit-il, *pater mi, si te monui ad benè agendum et benè dicendum, nullus aliquem, homululus hominem, elinguis facundum, indis-*

(1) *Sacræ antiq. monumenta.* II, *epist.* 1, p. 312-324.

cretus discretum, non te docui, sed monui.

Il a bien raison de s'accuser ici d'indiscrétion; cependant il ne laisse pas d'en commettre une autre non moins insigne peu après, lorsqu'il explique ainsi les motifs qui l'ont engagé d'adresser une lettre à cet homme célèbre : « Ce que je vous ai écrit, mon père, « c'est 1° pour vous louer; 2° pour me faire valoir au« près de vous en vous louant; 3° pour me tirer, en « osant écrire à un si grand homme, de l'obscurité « où je croupissais parmi la troupe innombrable des « sots. »

Il ajoute une réflexion qui vient à tout le monde en lisant sa lettre, et qui aurait dû l'engager, ou à la supprimer ou à changer de stile : « Mais il aurait peut« être mieux valu me taire que de me produire de la « sorte : car j'ai fait voir mon ignorance par une lettre « impertinente, au lieu que j'eusse été philosophe si « je m'étais tu. »

Il finit sa lettre par une espèce de cantique où l'on pourra reconnaître son stile et sa poésie.

Cœli cœlorum munus cœleste dederunt,
Cum te, sancte Pater, superâ de sede pluerunt;
Conservet terris Deus acceptabile munus
Qui pluit atque tonat, qui regnat trinus et unus;
Sit propter donum nomen Domini benedictum,
Et quia propter nos voluit dici maledictum,
Jàm meorum finis est carminum,
Centimetris hîc pono terminum,
Quibus aptum effodi tumulum,
Ubi pausent per omne sæculum.

Ces vers n'ont guère d'autre mérite que celui de

rimer très exactement; en voici le sens, qui est bien peu poétique :

« Les cieux des cieux nous ont donné un présent céleste, saint « Père, lorsqu'ils t'ont fait descendre comme la pluie de la région « supérieure. Que ce présent, si digne d'être accepté, soit conservé à « la terre par Dieu qui fait tomber la pluie, qui lance le tonnerre, « qui règne à la fois triple et un ! Qu'à cause de ce don, le nom de « Dieu soit béni ! et parce qu'il a voulu que je parlasse mal, je finirai « ici mes vers ; je mets un terme à mes cent mesures auxquelles j'ai « creusé un tombeau convenable où elles se reposeront pendant un « siècle tout entier. »

De pareilles platitudes ne méritaient certainement pas d'être versifiées ni publiées; il y a bien de l'apparence que saint Bernard ne fit pas grand accueil à un écrit aussi bizarre et aussi peu sensé. Mais l'auteur en avait, au contraire, une si haute opinion, qu'il crut devoir en répandre plusieurs copies comme d'un morceau d'éloquence achevé. Le public ne pensa pas comme lui : ses prétendues fleurs de rhétorique apprêtèrent beaucoup à rire aux gens de lettres, et l'on taxa de basse flatterie les éloges hiperboliques qu'il prodiguait à l'abbé de Clairvaux. Métel fit voir en cette occasion que sa modestie n'était pas à l'épreuve des traits de la satire. Ce fut pour se venger qu'il composa sa seconde lettre (1); celle-ci a du moins le mérite d'être fort courte, tandis que l'autre est d'une longueur démesurée. Il est fâcheux qu'au milieu de ce déluge de paroles il n'y ait pas un seul fait intéressant

(1) *Sacræ antiq. monumenta.* II, p. 324, 325. *Epist.* 2.

sur l'histoire de saint Bernard. Hugues Métel ne s'occupe qu'à étaler une érudition mithologique et biblique, mêlant ensemble la fable et l'histoire religieuse, selon l'usage du tems; car ce défaut ne lui est nullement particulier.

SECONDE LETTRE DE HUGUES MÉTEL.

IV. Cette lettre est adressée aux étudians d'une certaine école que l'auteur ne nomme point, et que l'on voit bien être celle de Toul, quoique l'éditeur latin pense que ce pourrait être celle de Laon qui était plus célèbre, et où l'on a vu (*art.* 1) que Hugues Métel avait été élevé.

Après avoir fait observer combien le personage qu'il avait loué dans sa lettre précédente méritait ses éloges, il avoue qu'au lieu de se relever par ses louanges, comme il se l'était proposé, la sécheresse et l'inélégance de son stile n'avaient servi qu'à le déprimer; mais il accuse ses critiques de mauvaise volonté pour avoir travesti ses intentions. Il s'exprime ainsi (1): *Parcite itaque mihi, parcite alienorum verborum venatores, alienarum cogitationum præcursores, intentionum dispunctores, importuni declamatores, similes cynocephalis, habentes caput latran-*

(1) *Sacræ antiq. monumenta.* II, p. 325. J'ai rétabli dans ce passage et dans la traduction quelques mots omis dans la France littéraire. T. XII, p. 496.

tis canis, cætera verò membra hominis; parcite, inquam, parcite : quæ enim de præfato abbate venerando notavi; non palpando, non oleum vendendo notavi, sed simpliciter, non dupliciter, sed verè non falsè notavi. Vivit Dominus in conspectu cujùs loquor quia non mentior: quo fructu enim peccatum adulationis superplurima peccata mea adderem? « Cessez donc, Messieurs, de me blâmer, « excusez-moi, vous dont la principale étude est de « chercher à mordre sur les expressions d'autrui, et « de juger témérairement celui que vous ne connaissez « point, scrutateurs des intentions, importuns déclamateurs, semblables aux cinocéphales » (hommes à tête de chien), « portant sur des membres humains « une tête de chien toujours aboyante; cessez, encore « un coup, cessez de me blâmer; car je vous déclare « que ce n'est ni l'esprit de mensonge, ni la basse « flatterie, ni l'amour du faux merveilleux, qui m'ont « inspiré tout ce que j'ai dit à la louange de ce vénérable abbé; ce n'est point de l'huile que j'ai voulu « lui vendre avec une hipocrite duplicité. Oui, j'atteste le Dieu vivant, en présence duquel je parle, « qu'il n'y a rien que de vrai dans cette déclaration. « Hé! par quelle vue d'intérêt ajouterais-je encore à « mes autres iniquités le crime d'adulation ? »

Cet échantillon peut faire juger que Métel prenait aisément feu, lorsque l'on attaquait son honneur et ses talens. Nous verrons ailleurs d'autres traits semblables de sa vivacité.

Il termine cependant sa lettre par un aveu qui an-

nonce une véritable humilité. « Il fut autrefois, » dit-il, « il fut un tems auquel je portais les signes de l'hu« manité, j'employais les flatteries, je recueillais les « mots qui échappaient; je ne suis plus ce que j'étais « d'après quelques accidens qui m'avaient changé, « mais je suis ce que j'étais, puisque ma substance est « restée la même; dans l'une et l'autre situation je « rends grâces à Dieu pour ce que j'ai été dans toutes « deux; c'est lui qui m'a fait et qui m'a refait; c'est « lui qui me défera et me refera : je le prie de me « passer d'un bon état à un meilleur, et d'un meil« leur à un excellent. En attendant, je prie Notre « Seigneur Jésus-Christ de m'arracher au filet des « chasseurs et à la langue des méchans. Ainsi soit-il. »

Ce langage entortillé, où il semble que les mots sont plutôt destinés à cacher la pensée qu'à la découvrir, n'est certainement pas celui du bon goût, mais c'était celui qui régnait alors; les écoles publiques, au lieu d'être des moyens d'instruction, étaient en quelque sorte des arènes où l'on cherchait, par de vaines disputes, à briller aux dépens les uns des autres. On ne voulait pas connaître la vérité, mais on voulait employer toutes les arguties d'une fausse éloquence pour acquérir de la réputation. Il faut cependant rendre justice à saint Bernard, qui était le héros de ce siècle; la vivacité, la noblesse, l'énergie et la douceur caractérisent son stile; il est plein de force, d'onction et d'agrément; son imagination féconde lui fournissait sans effort les allégories et les antithèses dont ses ouvrages sont semés. Quoique né dans

le siècle des scolastiques, il n'en prit ni la méthode, ni la sécheresse. Érasme, bon juge en matière de stile, admirait l'éloquence et les agrémens de celui de saint Bernard, autant que sa modeste et vaste érudition; il semble qu'il ait voulu employer son langage en le louant. *Bernardus est christianè doctus, et sanctè facundus, et piè festivus* (1); « Bernard était « chrétien dans sa science, saint dans son éloquence, « et pieux dans sa gaîté. » Très postérieur au siècle des Pères, il est néanmoins considéré comme tenant une place parmi eux (2). Son habileté à gouverner les esprits par ses discours a frappé les protestans qui, bien qu'opposés à sa doctrine, lui ont cependant rendu plus de justice que plusieurs des écrivains catholiques de notre siècle. Luther dit, par une espèce d'exagération, qu'il l'emporte sur tous les docteurs de l'Église; Bucer l'appelle un homme de Dieu; Œcolampade le loue comme un théologien dont le jugement était plus exact que celui de tous les écrivains de son tems; Calvin le regarde comme un pieux et saint écrivain, par la bouche duquel la vérité elle-même semblait parler. « Au milieu des ténèbres, » dit Morton, « Bernard brille tout à la fois par la lu« mière de ses exemples et de sa science. » « Plût à « Dieu, » dit Carleton, parmi beaucoup d'invectives contre le saint, « que nous en vissions aujourd'hui

(1) Érasme, dans son Commentaire sur le premier chapitre de l'Épître aux Romains.

(2) Voyez le Journal historique et littéraire du 1er août 1806 page 178.

« plusieurs, et même un seul, tel qu'il est certain qu'a « été Bernard (1). » Le pape Innocent II ne pouvait se séparer de lui, et l'emmena à son retour en Italie. Ce fut saint Bernard qui négocia la paix entre les Pisans et les Génois, il fut envoyé pour cet important objet à Gènes, où il parla si efficacement qu'il conclut l'affaire presqu'en un jour. Il refusa cependant alors l'évêché de Gènes qu'on lui proposait pour la seconde fois (2); il n'avait pas d'autre ambition que celle de faire le bien, et préférait l'autorité que lui donnait sa doctrine à celle qu'il aurait pu retirer des plus hautes dignités. Rien, sans doute, n'annonce un plus haut caractère, et ne justifie mieux les éloges de Hugues Métel.

TROISIÈME LETTRE DE HUGUES MÉTEL.

V. Cette lettre est adressée par l'auteur à Tiécelin, son vénérable maître, qui lui avait demandé des éclaircissemens sur la Trinité. « Moi qui ne suis qu'un « homme de peu de mérite, » lui dit-il, « tu veux « que je comprenne ce qui est incompréhensible, que je « compte ce qui est plus qu'innombrable, que je me- « sure ce qui est immense et n'a point de bornes, « que j'explique une grandeur sans quantité, un bien « sans qualité, une différence sans diversité. Mais il « y a plusieurs de ces objets que notre esprit ne peut « saisir, quelques-uns qui ne sont compris que diffi-

(1) Biographie universelle, par Feller. Paris, 1833, art. *Bernard*.
(2) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre LXVIII, chap. 21.

« cilement. Tu veux me persuader de monter au ciel, « et d'en ouvrir la porte secrète, tandis que David l'a « fermée à clé, et que nul ne l'a ouverte ; tu m'imposes « sur les épaules un poids lourd et au-dessus de mes « forces ; tu cherches une route où il n'y en a point, « et tu veux que je te découvre un gué pour franchir « l'abîme de Charibde ; tu veux m'engager dans un « labirinte dont aucun fil ne pourra me faire sortir ; « tu exiges que j'écrive sur la Trinité quelques cha- « pitres d'après ce que j'ai lu ou entendu. Je crains de « mettre la main dans le feu, je crains d'entrer dans « le saint des saints. Tu désires que je t'écrive de quoi « nourrir ton esprit, de quoi le consoler par une lec- « ture qui fortifie ta foi. Ce ne sont pas des pains « laïques qu'il te faut, ni des pains ordinaires, tu « veux des pains qui soient saints et qui ne soient fa- « briqués que de farine pure ; ce que tu demandes est « un trésor caché. Le livre de la Trinité a été cacheté « de sept sceaux, il ne peut être ouvert que par celui à « qui David a donné sa clé. Cependant, si tu exiges de « moi que je t'écrive sur la Trinité ce que j'ai pu ap- « prendre, ce que mes lectures m'ont rendu intelli- « gible ; en un mot, les choses intelligibles que j'ai « lues et que tu n'as ni lues ni entendues, ou si tu les as « lues que tu ne te souviens nullement d'avoir lues ; « si, dis-je, c'est cela que tu me demandes, je te « rapporterai plusieurs choses : je te dis plusieurs, « car je produirai de moi-même bien peu, je croas- « serai comme un corbeau au milieu des cignes « mélodieux, mais je ne pénètrerai pas l'intérieur

« de l'abime et je n'en sonderai pas la profon-
« deur, je ramerai sur le rivage; puisant la sur-
« face de l'être sublime, en ce qui sera intelligible et
« nécessaire à la foi catholique, je laisserai les subli-
« mités aux anges et aux hommes qui ont mérité le
« titre d'angélique; je t'avertis donc en commençant
« cette épître, mon très cher ami, de fixer fortement
« ta marche dans la foi, et d'élever la voix de tout ton
« cœur avec saint Jérôme pour dire, comme lui: nous
« avouons qu'il y a trois personnes en Dieu, et nous
« distinguons ces trois personnes sous l'acception ex-
« presse de ce mot. Ce ne sont pas seulement des
« noms ou des propriétés nominales, ce sont des
« personnes que les Grecs appellent *hypostazes*. Ne
« sois donc pas troublé si tu lis que le Père est autre
« que le Fils et que le Saint-Esprit; il est autre et
« n'est pas autre chose: que ta surprise ne soit pas
« trop forte; par autre, tu entendras qu'il y a diver-
« sité de personnes; par même chose, tu signifieras
« identité de substance, car le Père n'est pas différent
« du Fils quoiqu'il soit autre que le Fils. En effet, la
personne du Père n'est pas celle du Fils, ni celle
du Saint-Esprit; mais leur substance est la même,
« comme le dit le saint père Athanase, qui ne confond
« pas les personnes comme le funeste Sabellius, et qui
« ne désunit pas la substance comme le blasphéma-
« teur Arius. En effet, l'excellent docteur ne dit pas
« que le Fils est le même que son Père qui lui est su-
« périeur, mais que ce Père supérieur et son Fils sont
« une même chose; tu me demandes ce qu'il convient

« de chercher, ce qu'il est utile de savoir, tu recher-
« ches si Dieu éprouve quelque accident? Augustin te
« répond que Dieu n'est susceptible d'aucun accident,
« puisqu'il est immuable. »

Il m'est impossible de continuer cette traduction, qui m'a paru dégénérer en un bavardage insupportable, par la répétition de la même idée. J'y substituerai ce que j'ai déjà écrit sur ce sujet; on me pardonnera de me citer moi-même sur une matière aussi délicate que j'ai cru avoir éclaircie.

Vouloir expliquer tous les mistères, c'est prétendre l'impossible, et l'univers, tel que nous le connaissons, est rempli de mistères inexplicables pour nous; nous ignorons comment le grain de blé produit un épi, comment le gland produit le chêne, comment celle à qui nous devons l'existence a pu nous la donner, comment le sang circule dans nos veines.

Prétendre qu'une religion soit sans mistères, c'est donc vouloir l'impossible, c'est avoir formé le projet d'entasser les montagnes l'une sur l'autre pour arriver jusqu'au ciel.

Il faut cependant tâcher d'acquérir des idées claires de notre croyance; il faut pouvoir nous en rendre quelque raison à nous-mêmes, pour l'enseigner aux autres. Sans cela, le premier imposteur, qui se dirait inspiré, pourrait nous faire adopter les doctrines les plus absurdes.

Ce n'est donc point un projet déraisonnable de vouloir lier ensemble les vérités que nous enseigne le christianisme, afin de nous convaincre que, si elles

renferment des mistères qu'un premier coup d'œil fait paraître inexplicables, elles sont cependant si bien liées, qu'elles forment un ensemble où tout est complet d'une manière admirable et satisfesante pour ceux qui mettent de la bonne foi dans leurs recherches.

L'existence de Dieu est le fondement de toute croyance religieuse, et dérive de l'existence des mistères; car, si nous ne pouvons comprendre ce qui existe, nous ne l'avons pas fait. Il y a donc un être plus puissant et plus intelligent que nous, qui est l'auteur de tout ce que nous ne pouvons comprendre, précisément parce que nous ne l'avons pas fait.

Cet être que nous appelons Dieu est nécessairement créateur, puisqu'il a tout fait; la création est certaine, mais nous ignorons à quelle époque et par quelle raison elle a eu lieu. Nous comprenons seulement qu'elle était nécessaire pour que Dieu pût agir; en effet, son action ne pouvait s'exercer que sur des êtres différens de lui.

Ces êtres, créés par Dieu, ne pouvaient lui être égaux, ils étaient nécessairement imparfaits; ils pouvaient faire le bien et le mal; il fallait qu'ils fussent récompensés s'ils fesaient le bien, punis s'ils fesaient le mal. Ce pouvoir de faire le bien et le mal est ce que nous appelons la liberté.

Dieu, en nous donnant la liberté, a donc permis le mal, mais il nous aide à faire le bien par sa providence, qui nous dirige sans détruire notre liberté. Les limites de la grace par laquelle il nous indique les moyens de bien faire, et de la liberté par laquelle

nous pouvons faire le mal, sont un des mistères de nôtre existence.

EXPLICATION DES MISTÈRES DU CHRISTIANISME.

VI. Ce ne sera pas sortir de mon sujet que d'expliquer ce qui a paru si difficile à Métel, un peu mieux qu'il ne le fait lui-même. Tel est du moins le but de cet article.

Je viens de prouver qu'en nous créant, Dieu avait permis le mal, dont il ne pouvait être l'auteur, mais qui était nécessaire pour qu'il pût exercer une de ses plus belles facultés, celle de punir et de récompenser.

Afin de nous faire comprendre que le mal devait être puni, il a voulu se punir en quelque sorte lui-même de nous avoir permis de mal faire. C'est ici que notre raison doit se soumettre, c'est un des plus grands mistères du christianisme, mais c'est un de ceux par lesquels nous comprendrons mieux que par tout autre la reconnaissance que nous devons à Dieu.

Pour se punir lui-même, il fallait que Dieu, qui est nécessairement un, fût en même tems multiple. C'est ce que le christianisme nous apprend. Nous ne reconnaissons qu'un Dieu, mais nous y distinguons trois personnes : le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils.

C'est le Fils qui a bien voulu revêtir la nature humaine. Son père l'a envoyé sur la terre sous le nom de Jésus-Christ qui, pour expier nos fautes, s'est soumis

à subir une mort que nous regarderions comme la plus ignominieuse si elle n'était, au contraire, le gage le plus précieux que Dieu pût nous donner de son amour pour nous. « Dieu a tellement aimé le « monde, » dit saint Jean l'évangéliste (1), « qu'il a « donné son Fils unique, afin que tout homme qui « croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie « éternelle. »

De là dérive la croyance des mistères de la Trinité et de l'Incarnation, mistères dont on sent la nécessité pour comprendre l'existence du mal, mistères qui, sans doute, doivent effrayer notre imagination comme tout ce qui remonte aux premiers principes des sciences les plus certaines, mais qui n'en sont pas moins des vérités enseignées par la révélation.

La révélation elle-même est sans doute encore un mistère. Pourquoi, nous qui prétendons à une égalité chimérique, tandis qu'il n'y a pas deux êtres égaux dans ce monde, reconnaissons-nous que Raphaël était inspiré par son talent pour la peinture, Phidias pour la sculpture, Rossini pour la musique, Neuton pour les mathématiques, Hippocrate pour la médecine, et tant d'autres génies dont l'inspiration est une véritable révélation? Ce mistère de la révélation est donc une vérité palpable comme tant d'autres que nous voyons sans les concevoir.

Ainsi la création, l'existence du mal, celle de la

(1) III, 16, Voyez le Commentaire de saint Jean Chrysostome sur ce passage dans la Bibliothèque choisie des Pères de l'Église, par Guillon. Paris, 1827. XVII, 5.

liberté, celle d'un Dieu, de la Trinité, de l'Incarnation, dont se compose notre religion, forment une chaîne où tout est lié, dont tous les anneaux sont nécessaires, et que notre raison doit admettre.

Nous ne devons pas recevoir ces vérités seulement parce qu'elles sont la croyance de nos pères qui ont sacrifié leur vie pour les défendre, parce qu'elles nous sont enseignées par saint Ciprien, saint Jean-Chrisostome, saint Augustin, Bossuet, Fénelon et tant d'autres esprits sublimes; mais nous devons les admettre, parce qu'elles offrent à notre raison un ensemble qui ne nous laisse rien à désirer.

La morale n'a donc rien de contraire à nos vérités religieuses, et le dogme de la providence nous fait remonter jusqu'au ciel. Il nous enseigne la religion, en fesant voir clairement que l'une est le principe de l'autre, et que toutes deux doivent se réunir pour enseigner à faire le bien.

Cette croyance d'un Dieu qui se punit lui-même dans la personne de son Fils, effraiera peut-être quelques-uns de nos théologiens, qui ne la trouveront qu'imparfaitement dans leurs livres. Mais elle m'a paru se trouver dans l'Évangile, où Jésus-Christ s'effraie lui-même des souffrances qui lui ont été imposées par son Père. L'église chrétienne distingue en Jésus-Christ deux volontés, l'une comme Dieu, semblable à celle de son Père, qui exigeait une réparation immense pour le crime d'Adam et d'Ève, et sa volonté comme homme qui, souffrant des douleurs inexprimables, aurait désiré d'éloigner de lui ce ca-

lice amer. *Transeat à me calix iste*! « Mon Père, » dit-il, « que ce calice, s'il est possible, s'éloigne de « moi; cependant qu'il soit, NON COMME JE VEUX, « mais comme vous voulez! » C'est ainsi que Jésus-Christ s'exprime dans saint Matthieu (1), et saint Luc (2) n'est pas moins formel : « Mon Père, si vous « voulez, éloignez ce calice de moi : toutefois que « votre volonté, ET NON LA MIENNE, se fasse! »

La punition subie par Dieu le Fils est donc certaine; elle dérive du dogme de la création et de l'existence du mal, et nous présente le beau spectacle de la Divinité descendant sur la terre pour expier nos fautes, en partageant nos douleurs. Il dit à ses disciples (3) : « Le pain que je donnerai pour la « vie du monde, c'est ma chair. » Comme homme, il veut bien s'assujétir à nos besoins et descendre à notre langage (4). Il parle de sa chair comme s'il était réellement un homme, et il nous la livre pour en faire notre nourriture.

Combien cette religion est supérieure à celle d'Homère, fesant partager à ses dieux nos passions les plus absurdes et les plus criminelles, les donnant même à son Jupiter, son dieu suprême, dont les foudres ne viennent frapper les hommes qu'après qu'il a consulté les balances d'une aveugle destinée! Mais cette mi-

(1) XXVI, 39.
(2) XXII, 42.
(3) Évangile de saint Jean. VIII, 61.
(4) Commentaires de saint Jean Chrysostome, dans la Bibliothèque choisie des Pères de l'Église. XIII, 600.

thologie païenne est encore préférable à la philosophie moderne, qui, rejetant toutes les croyances religieuses, nous abandonne au milieu des ténèbres de ce qu'elle nomme le hazard, laissant notre faiblesse sans appui, comme nos malheurs sans espérance.

QUATRIÈME LETTRE DE HUGUES MÉTEL.

VII. Métel n'avait écrit sur la Trinité qu'après son condisciple Abailard qui avait voulu expliquer ce mistère par les simples lumières de la philosophie (1), sans y employer, comme il l'aurait dû, le texte des livres sacrés. Il avait été condamné au concile assemblé l'an 1121 à Soissons par Conon, légat du pape; mais il n'en avait pas moins trouvé des disciples qui convertirent son oratoire en une église spacieuse et bien ornée. Cet édifice fut dédié au Paraclet, titre dont certaines gens murmurèrent comme d'une nouveauté : « Jamais », disaient-ils, « on n'a vu d'église « consacrée à une seule des personnes divines. » On blâma de même, et peut-être avec plus de fondement, une statue qu'il avait imaginée pour représenter le mistère de la Trinité. C'était un groupe de pierre, composé de trois figures adossées, avec des visages parfaitement semblables. Ces plaintes lui furent d'autant plus sensibles qu'elles avaient pour auteurs, à ce qu'on lui rapportait, saint Bernard et

(1) Histoire littéraire de la France. Paris, 1830. XII, 93.

saint Norbert, deux personages les plus accrédités de leur tems. Mais il paraît qu'Abailard était mal informé, du moins par rapport à saint Bernard, qui déclare nettement n'avoir eu aucune connaissance de la doctrine d'Abailard avant la dénonciation qui lui en fut faite par Guillaume, abbé bénédictin de saint Thierri, ce qui n'arriva qu'en 1139 (1).

Ce fut donc vers ce tems que Métel écrivit sa quatrième lettre, adressée au pape Innocent II, où l'auteur parle de la dispute de l'abbé de Clairvaux et d'Abailard, donnant le tort à ce dernier, sans néanmoins spécifier ni combattre ses erreurs (2). Cette tâche avait été remplie par l'abbé de Saint-Thierri, qui avait tiré des deux principaux livres d'Abailard les propositions qui lui avaient paru les plus révoltantes, et les avait réfutées dans un écrit qu'il avait fait tenir à Geofroi, évêque de Chartres, et à saint Bernard (3). Le livre attaqué par l'abbé de Saint-Thierri est celui qui avait été condamné à Soissons, présenté sous une autre forme. C'est celui dont je vais exposer le contenu. Abailard ne se met pas en peine d'expliquer, comme je l'ai fait, la nécessité des mistères, et il entre en matière sans aucune préparation, en disant :

Il n'y a qu'une seule nature divine, laquelle subsiste en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Quoique parfaitement égales, nulle de ces

(1) Histoire littéraire de la France. Paris, 1830. XII, 95.
(2) *Id.*, p. 497.
(3) *Id.*, p. 97.

trois personnes n'est la même que l'une des deux autres, parce qu'avec une même nature, qui les rend parfaitement égales, elles ont des propriétés qui les caractérisent et les différencient. Le propre du Père est de n'être pas engendré, c'est-à-dire, de ne tirer son origine que de lui-même; celui du Fils, d'être engendré du Père; celui du Saint-Esprit de procéder de l'un et de l'autre, sans que néanmoins, ni cette génération, ni cette procession renferment aucune idée de formation temporelle ou création. Or, autre chose est d'être non-engendré, autre chose est d'être engendré; enfin, une troisième différence est de procéder simplement d'un principe engendré et d'un principe non engendré; c'est donc une conséquence nécessaire de mettre une distinction réelle entre les personnes qui sont distinguées séparément par ces trois propriétés. Tel est l'abrégé de la foi chrétienne sur la Trinité. Tâchons maintenant, continue Abailard, de rendre sensible ce mistère, sinon par des raisons évidentes et directes, du moins par des exemples et des comparaisons (1).

Deux questions se présentent sur ce sujet : la première est de savoir ce que signifie cette distinction de personnes dans une seule nature divine, et pourquoi le même Dieu est appelé Père, Fils et Saint-Esprit. La seconde est de marquer avec précision la Trinité des personnes dans une substance unique, indivisible, et de mettre ce dogme à l'abri des violens

(1) Histoire littéraire de la France. Paris, 1830. XII, 119.

assauts que les philosophes ne cessent de lui livrer. Or, voici la pensée d'Abailard. Il lui semble que les noms des trois personnes expriment parfaitement la plénitude du souverain bien. Car la toute-puissance de Dieu, qui lui donne le pouvoir de faire tout ce qu'il veut, est désignée par le nom du Père; la sagesse, qui lui fait discerner infailliblement toute chose, est marquée par le nom du Fils; et sa bonté envers les créatures, source admirable du bel ordre qui règne dans l'univers, s'annonce par le nom du Saint-Esprit. Or, un être n'est pas souverainement parfait, lorsque sa puissance est défectueuse par quelqu'endroit; il n'est point heureux en tout sens, lorsqu'il peut à certains égards se tromper; il n'est pas absolument bon, lorsqu'il ne veut pas que toutes choses arrivent de la meilleure manière possible. Mais le concours de ces trois choses dans le plus haut degré, savoir: la puissance, la sagesse et la bonté, forme l'assortiment complet de tous les biens. Cependant ces attributs sous lesquels nous désignons chacune de ces trois personnes, ne leur sont pas tellement propres qu'ils ne conviennent réellement aux autres, suivant l'unité de nature. Il en faut dire autant de certaines actions que nous rapportons à l'une des trois personnes, à cause des propriétés qui les différencient. Ainsi la puissance, la sagesse et la bonté, avec toutes les œuvres qui en proviennent, sont communes au Père, au Fils et au Saint-Esprit, sans qu'il résulte de là qu'ils existent tous les trois de la même manière. En effet, le Père seul peut être Père, c'est-à-dire non-

engendré; le Fils seul a la propriété d'être engendré, et il n'appartient qu'au Saint-Esprit de procéder de l'un et de l'autre (1).

Le développement de ces vérités, continue Abailard, ouvre une large carrière à la dispute, et nous met en état d'expliquer plus nettement la distinction des trois personnes de la Trinité; car, en considérant le père comme non engendré, nous trouvons que la toute-puissance lui convient d'une manière spéciale, puisque non-seulement il peut faire toutes choses avec le concours des deux autres personnes, mais qu'il ne tient que de lui-même son existence et son pouvoir, tandis qu'il communique l'un et l'autre au Fils et au Saint-Esprit. Le fils, en tant qu'engendré, nous représente une portion de cette puissance qu'il a reçue de son père. Nous pouvons en effet très bien dire que le père a engendré par sa toute-puissance; ce qui signifie que la sagesse est née de la toute-puissance, parce que la sagesse est elle-même une espèce de puissance, savoir celle de discerner, mais non la plénitude et la totalité de la souveraine puissance. Voilà précisément en quoi le Père et le Fils diffèrent (2).

EXPLICATION DU SISTÈME D'ABAILARD SUR LA TRINITÉ.

VIII. Tel était le sistème d'Abailard, fondé sur la séparation des trois qualités de Dieu, qui est tout-

(1) Histoire littéraire de France. XII, 119 et 120.

(2) *Id.*, p. 120.

puissant, souverainement sage et souverainement bon. Après avoir produit plusieurs passages des saints docteurs, pour montrer que la puissance est attribuée au père et la sagesse au fils, l'auteur passe au Saint-Esprit, et s'applique pareillement à faire voir que la bonté et les dons qui en émanent sont employés pour le caractériser. Son sistème ébauché de la sorte dans le premier livre de son introduction à la théologie, il remet à lui donner la dernière main dans les livres suivans. Le reste de celui-ci, c'est-à-dire environ les deux tiers, est rempli par une digression où l'auteur s'efforce de prouver que toutes les nations, avant le Messie, ont eu connaissance du mistère de la Trinité. Il accumule là-dessus les autorités des philosophes les plus célèbres du paganisme (1), ainsi que l'a fait l'abbé de la Mennais qui soutient la même thèse dans son Essai sur l'Indifférence en matière de religion (2). Comme on pouvait lui objecter que Dieu, suivant l'Écriture Sainte, avait confondu la sagesse des sages du siècle, il prévient cette objection en soutenant que l'anathème dont on vient de parler souffre des exceptions; qu'effectivement plusieurs philosophes ont eu

(1) Histoire littéraire de France. XII, 120 et 121.

(2) Paris, 1818, quatrième édition. Voyez sur ce sujet le troisième volume, p. 419, où il rapporte la trinité de Platon sur des autorités qui peuvent être contestées. Ceux qui voudront savoir combien ces sortes de preuves et d'autres semblables sont futiles, dit l'auteur de la vie d'Abailard dans l'ouvrage cité, p. 121, peuvent lire la seconde partie de la belle préface qui est à la tête de la nouvelle édition de saint Justin. Il désigne ainsi l'édition græco-latine de Justin, publiée à Londres en 1722, qui a été surpassée par celle de Paris 1742.

des sentimens très raisonnables sur la Divinité; qu'ils ont enseigné et mis en pratique les maximes de la plus pure morale; qu'enfin ils ont cru au Messie sur la foi de leurs sibilles et des oracles répandus dans l'univers, en sorte qu'il serait contre la raison de désespérer de leur salut.

Les contemporains d'Abailard étaient aussi peu disposés que nous à goûter l'étalage d'une érudition profane dans une matière qui en paraît si peu susceptible. Lui-même l'avait prévu. C'est pourquoi, il emploie près de la moitié de son second livre à se justifier sur ce point. Il appelle en garantie saint Jérôme, saint Augustin, et d'autres écrivains ecclésiastiques, dont il rapporte les exemples et les témoignages, pour montrer l'estime et l'usage qu'ils ont fait des livres du paganisme dans les disputes de religion.

« On convient de cela, me dira quelqu'un, » ajoute-t-il, « mais à quoi bon faire de nouveaux écrits sur « nos dogmes? à quoi bon? » C'est sa réponse. « Hé! « jamais y eut-il de nécessité plus pressante qu'à « présent d'écrire, assaillis comme nous le sommes, « non-seulement par les Juifs et les païens, mais en- « core par des ennemis domestiques, occupés à com- « battre la doctrine de l'Église? »

Parmi ces derniers, il en désigne quatre, sans les nommer, qui présidaient, selon lui, à autant de sectes différentes (1).

« Le premier, » dit-il, « qui dogmatise en France,

(1) Histoire littéraire de la France. XII, 121.

« a la témérité d'enseigner qu'avant l'incarnation, la « foi au Messie n'était point nécessaire au salut (1); « que le corps de Jésus-Christ a été formé dans les « entrailles de la Vierge, à la manière ordinaire, « excepté que l'homme n'y a point concouru; que le « Père ayant engendré son Fils, qui lui est consubstan- « tiel, il s'ensuit qu'il s'est engendré lui-même (2).

« Le deuxième, qui répand ses erreurs en Bour- « gogne, soutient que les trois propriétés qui dis- « tinguent les personnes divines, sont trois essences « différentes, non seulement de la nature divine, « mais encore des personnes. » C'est vraisemblablement un disciple de Roscelin, chanoine de Compiègne, mort vers 1107, après avoir mal expliqué le mistère de la Trinité. Mais ce n'était pas Roscelin lui-même, car on ne voit pas que celui-ci ait enseigné dans la Bourgogne (3). Il est absolument possible qu'il soit ici question de Métel, Toul ayant pu appartenir alors au duc de Bourgogne, Hugues II, qui fut surnommé le Pacifique, et qui gouverna depuis 1102 jusqu'en 1142 (4).

« Le troisième, poursuit Abailard, tient sa chaire « pestiférée dans l'Anjou. Il enchérit sur le second, « osant affirmer que les propriétés, même absolues, « telles que la justice, la miséricorde, sont distinguées

(1) Voyez la première apologie de saint Justin, n° 46, où cette opinion est émise sans réfutation et dogmatiquement.

(2) Histoire littéraire de France. XII, 121.

(3) *Id.*, p. 121 et 122.

(4) L'Art de vérifier les dates, Chronologie des ducs de Bourgogne.

« de la nature divine, en sorte qu'il y aurait autant « de choses différentes en Dieu, qu'il y a de perfec- « tions. » Voilà l'erreur que Gilbert de la Porée a depuis enseignée; il n'en était donc pas l'auteur.

« Enfin, le quatrième qui infecte le Berri, pousse « la folie jusqu'à dire que Dieu peut se tromper, sur « ce principe que les choses peuvent arriver autre- « ment qu'il ne les a prévues.

« C'est à ceux qui trouvent mauvais qu'on écrive « encore sur les matières de religion, » conclut Abailard, « à voir maintenant si toutes ces hérésies n'exi- « gent pas qu'on prenne la plume pour les réfuter. »

Après cette espèce de justification, Abailard reprend le sujet qu'il avait entamé dans le premier livre. Il dit d'abord que les termes propres nous manquant pour exprimer la nature et les perfections divines, trop élevées pour que l'esprit humain puisse les comprendre, nous ne pouvons satisfaire aux questions proposées sur ce sujet, que par des tropologies et des comparaisons. Or, de toutes les comparaisons, la suivante lui paraît la plus claire pour rendre sensible le mistère de la Trinité. Dans une pièce de cuivre, dit-il, où l'on grave l'image du prince pour l'imprimer sur la cire, on distingue deux choses dont les propriétés sont différentes, quoiqu'elles n'aient qu'une même essence, savoir, la matière et la forme, qui composent un seul et même sceau. Appliquez cet exemple aux deux premières personnes de la Trinité. Comme le sceau naît en quelque sorte du cuivre, ainsi le fils tire son être de la substance du Père, et

dans ce sens on dit qu'il est engendré. Or, nous avons dit ci-dessus que le nom du Père exprime la toute-puissance, celui du Fils la sagesse, qui n'est qu'une espèce de puissance. De même, le sceau du cuivre n'est pas toute matière de cuivre, mais seulement une portion de cette matière, par où il répond à la puissance imparfaite du Fils. Ce sceau nous fournit encore l'idée de la procession du Saint-Esprit; et pour bien entendre ceci, remarquez d'abord la différence de procéder et d'engendrer. Elle consiste en ce que celui qui est engendré participe à la substance du Père, au lieu que celui qui procède simplement n'y participe point. Or, la bonté, qui fait le caractère du Saint-Esprit, ne renferme l'idée d'aucune puissance, mais exprime seulement le mouvement et les effets de l'amour. Cette troisième personne n'est donc point de la substance du père, et par conséquent elle ne tire point son origine de lui par voie de génération; mais elle procède du Père et du Fils, parce que l'amour procède de la puissance et de la sagesse (1).

CONDAMNATION D'ABAILARD.

IX. J'ai déjà fait observer combien le sistème d'Abailard sur la Trinité, formée selon lui de trois qualités de Dieu, était défectueux. Sa comparaison de Dieu avec un sceau ou un cachet ne l'est pas moins, et ne correspond nullement à la dignité de son sujet.

(1) Histoire littéraire de la France. XII, 122 et 123.

Il en développe cependant les conséquences prétendues avec un soin extrême. Cela posé, dit-il, après l'explication que l'on vient de voir, j'envisage maintenant dans le sceau de cuivre une troisième propriété distinguée de la matière et de la forme. C'est l'action de sceller ou d'imprimer sur une autre matière plus molle la figure et l'image qu'il représente : action qui procède du sceau, mais qui n'est pas néanmoins de sa substance. La première de ces trois propriétés engendre la seconde; le concours de l'une et de l'autre produit la troisième. Ainsi le Fils naît du Père, dont il est appelé dans l'Écriture Sainte la forme, l'image, la figure de sa substance; et l'un et l'autre produisent le Saint-Esprit, qui est leur action commune : action dont l'effet spécifique est de graver en nous l'empreinte de la puissance et de la sagesse divine, et d'en réparer, au moyen des grâces dont l'Esprit Saint est le distributeur, les traits effacés par le péché. Cette explication paraît à notre auteur également propre à confondre les hérétiques, et à ramener les Grecs schismatiques qui ne rapportent qu'au Père la procession du Saint-Esprit. Après une assez longue dispute contre ces derniers, il termine son second livre, et complète les preuves de son sistème par l'autorité des philosophes, s'efforçant de persuader que tout ce qu'ils ont dit de l'ame du monde, doit s'entendre du Saint-Esprit (1).

Ce livre sur la Trinité n'était rien moins que sa-

(1) Histoire littéraire de la France. XII, 123.

tisfesant pour expliquer le mistère dont il s'occupait. Aussi deux autres docteurs, Albéric et Lotulfe, qui avaient étudié avec lui, et enseignaient alors à Reims, excitèrent contre lui leur archevêque Raoul-le-Verd, qui, avec le légat Conon, évêque de Préneste, indiqua un concile à Soissons, où Abailard fut appelé, avec ordre d'apporter son livre. Ce concile fut tenu l'an 1121, après la mort de Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, qui avait eu lieu au mois de janvier de la même année. Quand Abailard arriva à Soissons, il trouva le peuple si prévenu contre lui, qu'il faillit être lapidé dès le premier jour, avec quelques-uns de ses disciples qu'il avait amenés. Car les uns l'accusaient d'enseigner qu'il y avait trois dieux, et d'autres au contraire lui reprochaient de ne pas assez distinguer les personnes de la Trinité, parce qu'il disait : « Comme la proposition, l'assomption et « la conclusion ne sont qu'un même discours, ainsi « le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'ont qu'une même « essence. »

Abailard alla d'abord trouver le légat, et lui donna son livre à examiner, offrant de le corriger s'il s'y trouvait quelque chose de contraire à la foi : le légat lui dit de le porter à l'archevêque et aux deux docteurs Albéric et Lotulfe, qu'il regardait comme ses adversaires, et l'on remit à la fin du concile le jugement de son livre.

Le dernier jour du concile, avant que l'on tînt la séance, le légat délibéra longtems sur ce sujet avec l'archevêque, les deux docteurs et quelques autres per-

sonnes. Alors, Géofroi, évêque de Chartres, qui avait le plus d'autorité parmi les prélats, parla ainsi : « Vous savez la réputation de cet homme et le nombre « de ses partisans ; il ne faut pas lui donner le prétexte « de dire qu'on l'a condamné sans l'entendre ; mais « il faut l'interroger sur son livre, et lui donner toute « liberté de répondre, afin de le convaincre cano- « niquement. »

On soutint, au contraire, qu'il n'était point à propos d'entrer en dispute avec ce sophiste, qui ne cesserait jamais de parler.

L'évêque de Chartres proposa un autre expédient ; savoir : de remettre la décision de cette affaire à un concile plus nombreux, qui se tiendrait à Saint-Denis en France, dont Abailard était moine. Le légat et tous les autres se rendirent à cet avis ; mais l'archevêque de Reims, trouvant qu'il était honteux pour lui que cette cause fût portée à un autre tribunal, et dangereux pour l'Église que l'accusé s'échappât, fit revenir le légat. On convint que le livre serait condamné (1) et brûlé sans autre examen, et Abailard enfermé pour toujours dans un autre monastère ; car ils disaient que, pour condamner ce livre, il suffisait que l'auteur eût eu la hardiesse de l'enseigner publiquement, et d'en laisser prendre plusieurs copies, sans qu'il eût été approuvé par l'autorité du pape et de l'Église. L'évêque de Chartres avertit Abailard de cette réso-

(1) La condamnation du concile de Sens porte sur quatorze articles. Voyez l'Histoire littéraire de France. XII, 138.

lution, l'exhortant à s'y soumettre, et lui fesant espérer qu'après la séparation du concile, le légat le tirerait bientôt du monastère où il aurait été enfermé.

Abailard fut donc appelé dans la séance du concile, et obligé à jeter son livre dans le feu, de sa propre main. Quelqu'un remarqua qu'il y disait que Dieu le père était le seul tout-puissant : ce qui donna lieu de faire observer qu'il n'y a qu'un seul tout-puissant, quoique la toute-puissance convienne à chacune des personnes divines prise séparément. Ensuite l'archevêque dit qu'il était à propos qu'Abailard fît sa profession de foi ; et comme il se levait pour la faire, on dit qu'il n'en fallait point d'autre que le simbole de saint Athanase ; et pour plus grande sûreté, on le lui fit lire, ce qu'il fit comme il put, avec beaucoup de larmes et de sanglots. Enfin, on le mit entre les mains de l'abbé de Saint-Médard de Soissons, pour l'enfermer et le garder dans son monastère, et aussitôt le concile se sépara (1).

ÉCRIT DE MÉTEL CONTRE ABAILARD.

X. Ce fut après cette condamnation qu'il publia un second ouvrage, contenant la même explication de la Trinité, qui était véritablement insoutenable,

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, liv. LXVII, chap. 21.

et qui fut dénoncée à saint Bernard, par Guillaume, abbé de Saint-Thierri, près de Reims (1). Hugues Métel crut devoir se prononcer de la manière suivante, en écrivant au pape :

« A INNOCENT, DISTINGUÉ PAR SON INNOCENCE, PASTEUR DES « PASTEURS, HUGUES MÉTEL, INCLINANT SON COEUR ET SA TÊTE, « EN SIGNE DE SON AFFECTION DÉVOUÉE, EN EFFET DE SA DÉVOTION. »

« Père vénérable, que tes oreilles prêtent leur at-« tention à la voix de ma dévotion; qu'elles s'ouvrent « pour entendre un discours concis, dans lequel se-« ront contenus mes cris et mes lamentations! Ne « crois pas que je cache dans mes lettres aucun désir « de te tromper, ni aucune corruption de l'envie; car « mon discours n'est dicté ni par la jalousie, ni par « l'esprit de mensonge, ni par l'envie de plaisanter, « ni par l'orgueil. Je pleure, je prie et je sollicite un « juge; car le zèle de la maison de Dieu me dévore, « et les reproches de ceux qui le blâment combattent « contre moi. Deux personnes ont eu une contesta-« tion dans le Lévitique (2), et ce combat est la « figure de ce qui a eu lieu pour notre doctrine. En « effet, deux personnes ont contesté dans le Lévi-« tique, et deux autres sont en contestation sur « l'Évangile : l'un est l'abbé de Clairvaux, né d'un

(1) Sur Guillaume de Saint-Thierri, voyez ci-après l'art. XXIV.

(2) Entre Moïse et les deux fils d'Aaron. Voyez le chapitre 10 du Lévitique.

« père et d'une mère israélites; il est catholique dans « le sens spirituel comme dans le sens temporel; « l'autre est Pierre Abailard, dont le père est Égip-« tien et la mère Juive; il dégénère et marche dans « les ténèbres; car, dans le sens spirituel, il ne garde « aucune mesure, ainsi que l'on en convient, quoique, « quant à sa mère, c'est-à-dire quant à la lettre, il « conserve le sens exact.

« Ce Pierre, non pas Barjone, mais Abailard, s'il « aboyait en l'air, pourrait être toléré; mais, je le « répète, ce Pierre élève de forts aboiemens, il monte « jusqu'au ciel et fait entendre son iniquité sur les « hauteurs; il est fidèle à poursuivre la foi catholique. « Si quelqu'un désire en être pleinement convaincu, « qu'il lise sa Théologie ou plutôt sa Frivologie; avant « que la lie dont elle est composée ait été entièrement « mise au pillage, et consommée par les volatiles du « ciel et les animaux terrestres, elle est bue par ceux « dont le cœur est insensé; ils portent dans leurs « mains un calice contenant un mélange non épuré « pour enivrer les peuples de l'Éthiopie. Il fait la « chasse aux paroles de l'Écriture-Sainte, et, mépri-« sant le sens catholique, il tord et retord ces expres-« sions pour y puiser curieusement un sens condam-« nable. C'est une hidre nouvelle à plusieurs têtes; « lorsque vous coupez une tête à ce monstre, il en « renaît plusieurs autres. C'est un autre Phaëton, un « impétueux et présomptueux cocher qui monte sur « le quadrige du véritable soleil, le quadrige des « quatre évangiles destinés à éclairer le monde; mais

« il ne s'avance point par le droit chemin, et la cha-
« leur de son orgueil a perdu avec lui une partie de
« la terre; car l'esprit d'orgueil stimule son cœur, et
« l'ange de Satan lui donne plusieurs espèces de souf-
« flets. Tel est le germe de cette arrogance qui en-
« gendre les disputes, et de cette présomption d'où
« naissent les nouveautés. Nous lisons, dans les livres
« des Gentils, qu'Antée, homme qui avait la force
« d'un géant, combattant à la lutte avec un adver-
« saire, perdait sa force lorsqu'il était en l'air, et la
« recouvrait quand il était renversé sur la terre. De
« même l'humilité conforte et soutient celui qui la pos-
« sède; l'orgueil le déprime et l'affaiblit; car Dieu ché-
« rit ceux dont le cœur est humble; il éloigne ceux qui
« s'élèvent. Cet autre Prométhée, après la mort d'An-
« selme de Laon et de Guillaume de Champeaux, a
« perdu le feu de la parole de Dieu, et il est tombé.
« Il a voulu monter sans guide sur le quadrige du so-
« leil véritable; il a soustrait le feu sans connaître le
« soleil; il l'a enlevé de terre et n'a produit que de la
« fumée. De même que Prométhée, après avoir en-
« levé le feu, a subi, pour sa punition, la troupe des
« fièvres, Abailard, pour avoir enlevé du quadrige
« du soleil véritable un feu furtif, qui n'était que de
« la fumée, a répandu sur la terre une troupe de
« dogmes pervers. »

Après ce long préambule, Métel exhorte le pontife à se charger lui-même du soin de réfuter les assertions d'Abailard et de les proscrire; et pour l'engager à cette entreprise, il l'assure que l'Église romaine con-

servera toujours le dépôt de la foi dans toute son intégrité. Il est vraisemblable que cette lettre fut écrite pendant le concile de Sens, réuni pour juger une seconde fois Abailard, le 2 juin 1140. Henri, archevêque de Sens, s'y trouva avec Géofroi, évêque de Chartres et légat du saint-siège, Élie, évêque d'Orléans, Hugues, d'Auxerre, Halton, de Troyes, et Manassès, de Meaux. Le roi de France, Louis-le-Jeune, était présent avec Guillaume, comte de Nevers, et Thibaud, comte de Champagne. Il y avait un grand nombre d'abbés et de savans ecclésiastiques. Pierre Abailard y était avec ses partisans.

L'abbé de Clairvaux produisit, au milieu de l'assemblée, le livre de la Théologie qui lui avait été dénoncé. Il distingua les articles qu'il y avait remarqués comme absurdes ou plutôt comme entièrement hérétiques, exigeant qu'Abailard niât les avoir écrits, ou s'il les avouait, et qu'il ne pût en prouver la justesse, qu'il les corrigeât. Abailard, paraissant se défier de sa cause, refusa de répondre, quoiqu'on lui donnât audience en toute liberté, qu'il fût en lieu sûr et devant des juges équitables, il appela au tribunal du pape et se retira avec les siens. Ce fut alors que saint Bernard écrivit contre lui à Rome (1), et ce fut vraisemblablement aussi alors que Métel crut devoir écrire à Innocent II : comme l'abbé de Clairvaux motivait très bien la condamnation du concile de Sens, qui n'était qu'une confirmation de celle du

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, liv. LXVIII, chap. 64.

concile de Soissons, il est tout simple que Métel n'ait rien discuté dans sa lettre.

CINQUIÈME LETTRE DE MÉTEL. PÉNITENCE ET MORT D'ABAILARD.

XI. Abailard est encore l'objet de la cinquième lettre écrite peu après la précédente, en 1140, et c'est à lui-même qu'elle est adressée pour l'engager à prévenir, par une humble rétractation, les censures dont il était menacé. L'éditeur, à l'occasion de cette lettre, nous donne Métel pour un des principaux et des plus redoutables adversaires de ce docteur. Cependant, quoique rien n'eût été mieux à sa place, on ne voit ni détail, ni discussion des sentimens erronés dont Abailard était accusé. L'auteur se contente de lui reprocher son excessive présomption de vouloir comprendre et expliquer l'incompréhensible mistère de la Trinité, lui qui ne connaît pas même les choses qui sont le plus à sa portée, telles que le nombre de ses cheveux, la grandeur de son âme, etc. Il répète néanmoins trois ou quatre fois qu'il n'est pas sûr qu'Abailard soit coupable des erreurs qu'on lui impute; qu'il aime mieux les regarder comme des objections qu'il aurait mises en avant en forme de dispute; là-dessus il lui donne de grandes louanges sur la subtilité de son esprit et l'étendue de ses connaissances, après l'avoir traité fort durement dans la supposition contraire (1).

(1) Histoire littéraire de la France. XII, 497 et 498.

Abailard n'était nullement disposé à céder; plein d'une confiance aveugle, il s'acheminait à pas lents vers le tribunal suprême qu'il avait réclamé; déjà il se trouvait à Lyon : ce fut là qu'il apprit l'accueil que Rome avait fait à son appel : accueil si peu favorable que, sans attendre son arrivée, le pape, dès le 16 juillet, avait confirmé la sentence du concile de Sens, fait brûler les livres d'Abailard, et mandé en France de l'arrêter avec Arnaud de Bresse, que saint Bernard appelait son écuyer, pour être enfermés chacun séparément dans un monastère. Alors, frappé comme d'un coup de foudre, il ne sait que devenir. La crainte et la honte le tiennent en suspens, et ne lui permettent ni d'avancer ni de reculer. Dans cet embarras, il se détermine à rabattre sur Cluni, pour consulter Pierre-le-Vénérable, dont il était connu. Pierre, après avoir essuyé ses larmes, lui donna un bon conseil, qu'il suivit. Ce fut de s'arrêter à Cluni, au lieu d'aller poursuivre son affaire, où il n'avait plus rien à espérer. Le charitable abbé se chargea lui-même d'obtenir son absolution du pape. Mais, comme sa paix avec saint Bernard était un préalable nécessaire, Pierre et Rainald, abbé de Cîteaux, qui se rencontrait pour lors à Cluni, l'engagèrent d'aller trouver le saint à Clairvaux. Jamais réconciliation entre théologiens, après une guerre des plus vives, ne souffrit moins de difficulté. L'abbé de Clairvaux, qui n'avait, comme l'abeille, qu'un aiguillon sans fiel, déposa toute animosité, dès qu'Abailard l'eut assuré de l'orthodoxie de ses senti-

mens. A son retour, l'abbé de Cluni s'empressa d'en instruire le pape, le priant en même tems de rétablir le pénitent dans la communion de l'église. Quoique la réponse du pape ne soit pas venue jusqu'à nous, on ne peut douter qu'il se soit prêté de bonne grâce à une demande aussi juste. Délivré de toute inquiétude, Abailard passa le reste de ses jours dans un calme égal au trouble qui les avait agités jusqu'alors (1), édifiant toute la communauté de Cluni par son humilité et sa pénitence.

Pendant sa retraite, il écrivit une apologie, où il désavoue en général tout ce qu'il peut avoir écrit de mauvais. Mais, venant ensuite au détail des articles condamnés, il soutient que ces propositions lui ont été imputées par ignorance et par malice, quoique la plupart se trouvent encore dans ses ouvrages : il est vrai que l'on y trouve aussi les propositions contraires; car il n'est pas toujours d'accord avec lui-même. Quoi qu'il en soit, il donne, dans son apologie, une confession de foi catholique sur tous les articles condamnés.

Nous apprenons les particularités de sa pénitence et de sa mort par une lettre de Pierre, abbé de Cluni, à Héloïse où, après avoir beaucoup loué cette abbesse de sa piété et de son érudition, il en vient à Abailard, sur lequel il s'exprime ainsi :

« Je ne me souviens point d'avoir vu son semblable « en humilité, tant pour l'habit que pour la conte-

(1) Histoire littéraire de la France. XII, 100 et 101.

« nance. Je l'obligeais à tenir le premier rang dans « notre nombreuse communauté; mais il paraissait le « dernier par la pauvreté de son habit. Dans les pro- « cessions, comme il marchait devant moi selon la « coutume, j'admirais qu'un homme d'une si grande « réputation pût s'abaisser de la sorte. Il observait « dans la nourriture et dans tous les besoins du corps la « même simplicité que dans les habits, et condamnait « par ses discours et par son exemple, non-seulement « le superflu, mais tout ce qui n'est pas strictement « nécessaire. Il lisait continuellement, priait souvent, « et gardait un perpétuel silence, si ce n'est quand il « était forcé à parler, ou dans les conférences, ou « dans les sermons qu'il fesait à la communauté. Il « offrait souvent le saint sacrifice, et même presque « tous les jours, depuis que, par mes lettres et mes « sollicitations il eut été réconcilié au saint-siège. « Enfin, il n'était occupé que de méditer ou d'en- « seigner les vérités de la religion et de la phi- « losophie.

« Après qu'il eut ainsi vécu quelque tems à Cluni, » continue Pierre-le-Vénérable, « voyant que ses infir- « mités augmentaient, je l'envoyai prendre l'air au « prieuré de Saint-Marcel, près Câhlons-sur-Saône, « qui est la plus agréable situation de toute la Bour- « gogne. Là, continuant ses lectures et ses exercices « de piété, il fut attaqué d'une maladie qui le réduisit « bientôt à l'extrémité. Tous les religieux sont témoins « de la dévotion avec laquelle il fit alors première- « ment sa confession de foi, puis celle de ses péchés,

« et avec quelle pieuse avidité il reçut le saint via-« tique (1). »

C'est après avoir joui de cette consolation que son mal, qui était une espèce de galle, l'emporta le 21 avril 1142, dans la soixante-troisième année de son âge (2). Si l'on veut de plus grands détails sur Abailard, on pourra consulter le travail très curieux de M. Villenave, sur cet homme célèbre. Il a été inséré dans la France littéraire de M. Charles Malo, 1834, tome I, p. 341 ; II, 117; et III, 96.

SIXIÈME LETTRE DE MÉTEL A L'ARCHEVÊQUE DE TRÈVES, ALBÉRON.

XII. La sixième lettre est adressée à Albéron, évêque de Trèves. Albéron ou Adalbéron, de la maison de Monstrol ou de Montreuil, près de Bayon, en Lorraine, chanoine et archidiacre de Toul et de Verdun, ensuite primicier de l'église de Metz, succéda l'an 1131 à Meginhère, évêque de Trèves. Ce n'était pas sur lui que l'on avait premièrement jeté les ïeux. Brunon, chanoine de Trèves, et neveu d'un autre Brunon qui était mort évêque de Trèves, l'an 1124, avait d'abord été demandé pour archevêque par le clergé et le peuple; mais il avait refusé cet honneur

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, liv. LXVIII, ch. 69.

(2) Histoire littéraire de la France. XII, 101.

dans l'espérance, dit Baldéric, d'obtenir un bénéfice plus considérable du pape Innocent II, son ami. Alors, en présence de Lothaire II, roi de Germanie, du cardinal d'Albano et des évêques de Metz et de Toul, qui étaient sur les lieux, les chanoines proposèrent trois sujets. Mais les barons et les autres laïques, excités par Louis, Vidame de Trèves, les rejetèrent tous trois, et demandèrent Gébehard, évêque de Wurtzbourg. Les chanoines, ne pouvant se résoudre à l'accepter, consultèrent les évêques de Metz et de Toul, qui leur conseillèrent d'élire le primicier de Metz. Les laïques, informés de cette disposition, firent tant de tumulte, qu'on remit l'élection à un autre tems. Le roi Lothaire, en partant, manda les chanoines à Maïence, pour procéder à un nouveau choix. Onze des principaux et des plus hardis élurent pour archevêque Albéron, les autres ayant refusé par la crainte des laïques. Le peuple, effectivement, entra dans une grande fureur lorsqu'il apprit cette nomination, et ne menaçait de rien moins que de mettre le feu aux maisons des chanoines. Le roi, dans la crainte d'augmenter la sédition, refusa de confirmer Albéron, quoiqu'on eût fait ce choix dans l'espérance qu'il lui serait agréable, et renvoya l'affaire au saint-siège. Le pape, instruit de ce qui s'était passé par une lettre de ceux qui avaient reçu le primicier de Metz, confirma son élection; et, comme Albéron refusait d'y acquiescer, il le priva de ses bénéfices, et l'interdit de ses fonctions pour le punir de sa résistance. Peu de tems après, au mois d'octobre 1131,

Innocent tint un concile à Reims. Albéron, s'y étant rendu avec quelques-uns de ses chanoines, se soumit à la volonté du pape qui, l'ayant fait revêtir d'une chappe, le plaça parmi les archevêques : puis, l'ayant emmené à Vienne en Dauphiné, après le concile, il le sacra dans cette ville, et le renvoya dans son diocèse avec le titre de légat pour lui attirer plus de respect. Il arriva dans la ville de Trèves, à la tête d'une troupe de cavalerie, pour en imposer à ses ennemis, et fut reçu du clergé et du peuple avec des acclamations. Mais le roi Lothaire refusa de le mettre en possession des régales, parce que, contre l'usage, il s'était fait sacrer avant d'avoir reçu l'investiture et d'avoir prêté le serment de fidélité. Albéron eut de la peine à faire revenir ce prince sur son compte; mais à la fin, avec le secours de ses amis, il recouvra ses bonnes grâces et les régales (1).

Les obligations qu'Albéron avait à la famille de Mételi, rendent excusable la liberté dont il use dans sa sixième lettre, écrite à ce prélat. Il le reprend fortement de ce qu'étant archevêque et légat du saint-siège, il ne se met pas en devoir de remédier aux désordres scandaleux qui déshonorent les évêques et les clercs de sa province dans laquelle il se trouvait lui-même, puisque le diocèse de Toul avait l'archevêque de Trèves pour métropolitain. Il va plus loin, il l'accuse de s'être laissé amollir comme les autres par les

(1) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des archevêques de Trèves. Voyez ci-après l'art. XXXV.

délices de l'Allemagne. Voici le texte et la traduction de sa lettre :

EPISTOLA VI.

Alberoni, venerabili Trevirorum episcopo, Hugo nomine tenùs conversus in excelsis humiliter sapere.

Lucerna non accenditur ut sub modio ponatur, sed sub candelabrum, ut ingredientes lumen videant, nec in tenebris offendant. Lucerna tua accensa est, sed sub modio posita est, sub mensurâ non excedens Treverica rura, illuminas propinqua non remota; ibi virtus luminis tui expenditur tota. Episcopus es Trevirorum, non archiepiscopus eorum quibus debes dignitate praesse, et pastorali sollicitudine prodesse. Archiepiscopus verò es præsulum tibi subditorum, non episcopus eorum quorum debes causas sub quæstione positas diligenter enodare, et negligentias eorum secundùm scita canonum emendare.

Prætereà legatio beati Petri tibi commissa est, quæ aliquid dignitatis et potestatis addit tibi, quæ prefert te tibi, quæ

LETTRE SIXIÈME.

A Albéron, vénérable évêque de Trèves, Hugues, converti jusque dans son nom, adresse humblement ce qu'il sait aux personnes élevées.

On n'allume point un flambeau pour le cacher sous le boisseau, mais pour le placer dans un candélabre afin d'éclairer ceux qui entrent, et de les empêcher de se trouver au milieu des ténèbres. Ton flambeau est allumé; mais il est caché sous le boisseau, sous une mesure qui n'excède pas le territoire de Trèves; tu éclaires ce qui est près de toi, mais non ce qui en est éloigné; le pouvoir de ta lumière s'épuise là tout entier. Tu es évêque de Trèves, mais non archevêque de ceux au-dessus desquels tu es placé par ta dignité, et desquels tu dois t'occuper comme pasteur. Tu es cependant l'archevêque des prélats qui te sont soumis; et non pas l'évêque de ceux dont les affaires sont portées devant toi, afin de les terminer promtement, et de corriger, ainsi que le prescrivent les canons, la négligence de ceux qui les laissent en suspens.

De plus, saint Pierre t'a fait son légat. Cette dignité ajoute à ton pouvoir; elle te met au-dessus de toi-même; elle te fait

facit te majorem te, et tamen archiepiscopatûs dignitas, et legationis potestas non movent te, nec à somno excitant te.

Nonne vides quanta et qualia mala circumquaque et usquequaque inundant? maledictum et mendacium, invidia et odium in domo Dei exuberant. Nonne vides, ut minora mala taceam, quot nefaria in terrâ nostrâ abundant? Certè vides quod sanguis sanguinem tangit, cognatus cognatam tangere non erubescit; certè vides quià sanguis sanguinem fundit, proximus proximum morti committere non erubescit, filius in annos patris inquirit, peccatum peccato super additur, fas et nefas confunduntur, veritas, justitia, et pax terras dereliquerunt, falsitas verò, injustitia verò, discordia verò, loca eorum occupaverunt; sicut pisces in aquis fluctuant sine principe, sic terra nostra vagatur sine judice; propter hoc lugebit, et infirmabitur terra; propterea exardescet sicut ignis celestis ira.

Multi perambulant Christiani portantes caracterem bestiæ, quos bestia impotionabit suo venenato calice. Tempora Antichristi imminent. Sathan nequam furit, fremit, tabescit, terram perambulat et circuit, quià diem Domini proximum

plus grand encore : et malgré cet avantage, la dignité d'archevêque et la puissance de légat ne te réveillent pas du sommeil où tu es plongé.

Ne vois-tu pas quels et combien de maux nous assiègent de toutes parts et en tous lieux? La médisance et le mensonge, l'envie et la haine envahissent la maison de Dieu. Ne vois-tu pas, pour ne rien dire des maux de moindre importance, combien les crimes abondent dans notre pays. Tu vois sans doute le sang s'unir au sang, le propre parent s'unir sans honte à sa parente. Tu vois sans doute le sang couler du sang, le voisin qui n'a pas horreur de causer la mort de son voisin, le fils qui compte les années de son père. Un crime succède à un crime; le juste et l'injuste sont confondus. La vérité, la droiture et la paix ont abandonné la terre; la rapacité, la discorde ont pris leur place. De même que les poissons nagent dans l'eau sans chef, on parcourt notre territoire sans y trouver de juge. Aussi les pleurs coulent, la société s'affaiblira, et la colère céleste s'allumera comme du feu.

Beaucoup de chrétiens courent le pays, portant le caractère de la bête. Elle les abreuvera de son calice empoisonné. Les tems de l'antéchrist s'approchent. L'infâme Sathan est furieux; il frémit, il se dessèche, il parcourt et environne

esse prænoscit ; undè legitur in Apocalypsi (1) :

Væ terræ et mari quià descendit ad vos diabolus habens iram magnam, sciens quià modicum tempus habet.

Superbia regina cum exercitu suo fortissimo adversùs terram militant, et omnia virtutum germina eradicantur. Vespere homo malum cogitat, et in matutino consummat. Terra excrevit usque ad fenestras, et fenestræ clausæ sunt ; sacerdotes de quibus dictum est, lux mundi estis vos, qui debent lucem ministrare aliis, obtenebrati sunt. Amor terrenorum clausit oculos eorum ; et quid amplùs dicam ? ut populus, sic sacerdos.

Non est istis temporibus aliquis Phinees (2) qui zelet zelum Domini, qui doleat vicem Domini ; ubi est zelus domûs Domini qui te faciebat tabescere? Te electo, te consecrato, sperabamus delectari in multitudine pacis ; frustrati sumus. Dicebamus : ecce pax; pax, ecce cum isto homine in terrâ descendit. Spes nostra cecidit, langues ut

la terre parce qu'il prévoit que le jour du Seigneur est proche ; c'est pourquoi on lit dans l'Apocalipse :

Malheur à la terre et à la mer, parce que le démon est descendu vers vous, plein d'une grande colère, sachant qu'il n'a plus qu'un peu de tems.

L'orgueil domine la terre, et y combat avec l'armée la plus forte. Tous les germes des vertus sont déracinés. L'homme médite le soir sur le mal qu'il fera le matin. La terre s'est élevée jusqu'aux fenêtres, et les fenêtres ont été bouchées. Les prêtres, dont il a été dit : Vous êtes la lumière du monde, qui doivent éclairer les autres, sont eux-mêmes dans les ténèbres. L'amour des choses terrestres a fermé leurs ieux, et que dirai-je de plus ? le prêtre est tel que le peuple.

N'y a-t-il plus aujourd'hui quelque Phinéès qui s'enflamme pour la gloire du Très-Haut, et qui s'empare en gémissant des fonctions du Seigneur ? où est le zèle qui te fesait sécher pour la maison de Dieu ? Ton élection, ta consécration semblaient nous promettre un gouvernement paisible. Nous avons été dans l'erreur. Voilà la paix,

(1) XII, 12.

(2) Phinéès était petit-fils d'Aaron et conséquemment petit-neveu de Moïse. Il entra dans la tente d'une Madianite qui avait séduit un Hébreu, et les tua tous deux d'un coup de lance. Tel est le modèle que Hugues Métel propose à l'archevêque de Trèves.

video, deliciæ Theutonicorum te emolliunt, salsamenta illorum palato tuo sapiunt; socius es sturionum, et salmonum, homines verò socii stutionum et scorpionum, concutis terram tonitru verborum tuorum effectu carentium, similis es coruscationi quæ oculos reverberat, quæ oculos terret, et perstringit, sed nec ardet, nec urit. Fulgura in pluviam facis, dùm terrorem in mansuetudinem convertis. Surge itaque, venerande Pater, salvâ pace tuâ loquor, surge qui dormis, et illuminabit te Christus (1).

disions-nous; la paix va descendre avec cet homme sur la terre : mais cette espérance s'est bientôt évanouie. Je m'aperçois que tu es languissant. Les délices teutoniques t'ont énervé; les apprêts délicats de ces contrées ont flatté ton goût. Tu n'es plus en société qu'avec les esturgeons et les saumons, tandis que les ouailles confiées à tes soins demeurent en proie aux scorpions et autres bêtes venimeuses. Tu frappes la terre du tonnerre de tes paroles qui n'ont aucun effet. Tu ressembles à un éclair qui éblouit la vue par son éclat, et qui n'échauffe ni ne brûle. Ce feu passager se change en pluie, lorsque ton indulgence succède à la terreur. Lève-toi donc, Père vénérable; permets-moi de te le dire : sors de ce sommeil léthargique, et le Christ t'illuminera.

Convoca concilium, habe consilium, exerce judicium. Nonne duo gladii sunt apud te? Sunt utique, habes gladium spiritualem, habes et regalem. Si non sufficit alter, utere utroque. Evagina gladium qui omni acuto acutior est, qui pertingit usque ad internecionem spiritûs et animæ, nec redeat in vaginam donec inter Babylonios composuerit pacem firmam. In pace enim Babylonis pax est Ecclesiæ; turbatâ

Convoque un concile, agis avec prudence, exerce l'autorité judiciaire. N'as-tu pas deux glaives? Ils sont de deux sortes: tu as le glaive spirituel et le glaive royal. Si l'un ne suffit pas, emploie l'autre. Tire ton glaive qui est plus tranchant que tout autre, qui atteint l'esprit et l'âme jusqu'à la mort; et ne le remets dans son fourreau que lorsqu'il aura établi une paix solide parmi les Babiloniens. Car la paix de

(1) La France littéraire, XII, 498, n'a traduit que cet alinéa, mais un peu différemment.

Babyloniâ, turbatur et Ecclesia. Nonnè contentio quæ in deserto fuit inter Judæos, nonnè electos Israël impedivit? Clama ne cesses sacerdotali dignitate, percute regali potestate. Nam carnifices lupi latratu canum et baculo sunt arcendi. Verumtamen in utroque servanda est mater discretio, nihil fiat à te sine modo, victor siquidem victus eris, si viceris impietate; victus victor eris, si victus eris pietate. Eras olim vitula Ephraïm docta ferre trituram; solebas ferre labores, ferre dolores, et in areâ Christi triturare, et fructus ferre solebas. Solebas in durâ terrâ pausare sub divo, et herbam habere pro thoro; nunc langues in lecto eburneo et pro herbâ emollit te culcita serica, ut video, cor tuum elanguit, et ab antiquâ sollicitudine decaluit. Excitet te qui non dormit, neque dormitat, qui super Israël vigilat. Navicula Petri in fluctibus laborat, sed Christus in monte pro eâ orat; dùm carnem quam suscepit ex eâ et pro eâ Patri ostentat, in cælo fluctus insurgunt, sed eam non submergunt: sustinenda tamen est, quià etsi ex tribulatione, et in tribulatione perfecti proficiunt, infirmi deficiunt.

l'Église dépend de celle de Babilone; lorsque Babilone est troublée, l'Église l'est aussi. Est-ce que le débat qui s'éleva dans le désert entre les Juifs, n'arrêta point la marche des élus d'Israël? Ne cesse pas de t'écrier avec la dignité sacerdotale, et de frapper avec la dignité royale. Car les loups sont des bourreaux qu'il faut écarter avec le bâton et l'aboiement des chiens. Cependant une discrétion paternelle doit être observée dans tes deux pouvoirs. Tout doit être fait avec mesure. Vainqueur, tu serais vaincu si l'impiété te dominait. Vaincu, tu seras vainqueur si tu l'emportes par ta piété. Tu étais autrefois la génisse d'Israël, habile à porter la triture. Tu supportais ordinairement les travaux et les peines; tu broyais dans l'aire du Christ; tu portais les fruits; tu te reposais sur la terre dure, ton lit était l'herbe. A présent tu languis sur un lit d'ivoire; au lieu d'herbe, tu es amolli sur un matelas de soie. Je vois que ton cœur languit, et qu'il a perdu son ancienne ferveur. Laisse-toi réveiller par celui qui ne dort ni ne sommeille, qui veille sur Israël. La barque de Pierre chancèle sur les flots; mais le Christ bienfesant prie pour elle. Pendant qu'il montre à son père la chair qu'il a revêtue d'elle et pour elle, les flots s'élèvent au ciel sans la submerger. Il faut cependant

la soutenir, parce que c'est bien de la tribulation que les parfaits s'élèvent; mais c'est dans elle que les faibles succombent.

L'éditeur prétend que les reproches de Métel étaient mal fondés à l'égard d'Albéron; puisque saint Bernard se plaignant (1) au pape Innocent des mêmes désordres que notre auteur relève ici, n'accuse que la négligence des suffragans de l'archevêque, sans rien dire à son désavantage. Mais la question est de savoir si l'abbé de Clairvaux, à la distance où il était de Trèves, était mieux instruit de ce qui s'y passait que Métel qui en était si voisin, et qui avait de si étroites liaisons avec ce prélat (2). D'ailleurs si la lettre de Métel est de l'an 1140, comme cela est vraisemblable, elle était postérieure d'un an à celle de saint Bernard, et, dans l'espace d'un an, la situation des affaires du diocèse pouvait avoir changé. C'est vraisemblablement peu de tems après que fut écrite la lettre XXX (*art.* XXXV.)

SEPTIÈME LETTRE DE MÉTEL A SON CONFRÈRE ADAM.

XIII. Suivant l'usage de Métel, l'intitulé de cette lettre est bizarre (*quondàm acer metellus, nunc mitis catellus*) L'auteur autrefois un dogue redou-

(1) Lettre 177, écrite l'an 1139.

(2) Histoire de la France littéraire. XII, 499.

table, devenu un petit chien fort doux, à son confrère Adam, pour lui rappeler qu'il doit se laisser inspirer par le souffle de l'esprit saint. Il lui parle ainsi :

« Adam, ton homonime Adam, qui fut formé le « premier avec la terre vierge, par le mal de la « désobéissance, précipita le monde entier dans l'a- « bîme. Mais le second Adam, Jésus-Christ, né de « la chair d'une vierge, par le bien de l'obéissance, « détruisit l'empire de la mort; il arracha de la main « du diable le sceau de la malédiction, et l'attacha « avec lui à la croix. Tu as hérité du nom, mais « non de la transgression. Le premier fut le violateur « de la loi; tu t'es dévoué à confesser et à exécuter « les ordres de Dieu; le second est descendu de Jé- « rusalem à Jéricho; toi tu monteras de Jéricho à « Jérusalem, pour recouvrer l'héritage perdu du « paradis; héritier du nom du Christ, appelé chré- « tien de ce nom, tu travailleras pour hériter avec « lui de l'héritage éternel; tu seras héritier de Dieu, « cohéritier de Jésus-Christ. Adam tomba par sa « désobéissance; tu resteras debout et tu persisteras « dans ton obéissance, tu y insisteras constamment. « On sait quel crime est l'idolâtrie, quel péché est « celui de vouloir prophétiser : prends ce péché en « aversion, n'y acquiesce point, refuse-toi à une « obéissance dont la faute serait plus grave que celle « de la désobéissance : celle-ci appartient à la fai- « blesse humaine; l'autre est une arrogance; le mal « de la désobéissance provient du désir de faire sa « volonté; le bien de l'obéissance est de résigner

« son pouvoir et sa volonté au pouvoir et à la vo-
« lonté d'autrui. Celui qui obéit, n'immole pas la
« chair d'un autre, il ne sacrifie pas la chair de ses
« troupeaux, mais la sienne. Le premier Adam est
« tombé, toi au contraire, reste debout, châtie ta
« chair, châtie ton esprit; crains que cette lèpre
« qui circule dans l'air ne fixe sa demeure sur toi;
« que te servirait-il en effet d'avoir changé de place,
« si tu ne changeais pas ton habit tout entier? Que te
« servirait-il d'avoir conservé la pureté de ton corps,
« si ton esprit était impur? A quoi bon d'être modéré
« dans ta nourriture si tu ne l'es pas dans tes désirs?
« La prudence est nécessaire contre cette bête qui te
« poursuit dans l'air, contre ce lion qui rugit, cette
« chimère à trois figures, ce maillet de toute la terre
« qui ne nuit pas seulement d'une manière, mais qui
« a mille moyens de nuire : fuis l'orgueil, cette pas-
« sion te livrerait à plusieurs démons; car l'orgueil
« est la mère de plusieurs démons, elle nourrit plu-
« sieurs vices: fuis la colère qui peut accompagner
« la justice de l'homme, mais non celle de Dieu, la
« colère est une fureur. L'évangile nous apprend
« qu'elle est juridiquement coupable. Fuis l'envie,
« rien n'est plus malicieux qu'elle, car, comme la
« vipère ronge les entrailles de sa mère, elle déchire
« l'esprit qu'elle possède: rien n'est plus injuste qu'elle;
« car, lorsqu'elle vous possède, elle ronge d'abord
« votre chair. Il n'y a pas de plus grand préjudice; les
« tirans de la Sicile n'imaginèrent pas de plus grand
« tourment. Elle est plus aiguë que tout glaive à deux

« tranchans; un glaive attaque la chair; l'envie tue « l'esprit : l'apôtre nous avertit d'éviter la fornica- « tion; car toute espèce de péché de ce genre souille « le corps; celui qui commet la fornication souille « son corps, car ses membres, qui doivent être unis « à Jésus-Christ, il les livre à une prostituée; car « celui qui s'unit à une prostituée n'a qu'un corps « avec elle : fuis la compagnie des femmes; nous « lisons que Moïse qui avait une femme et des enfans « n'entra point dans la terre promise et fut enseveli « au-delà du Jourdain auprès de l'idole Phogor; ce « nom de Phogor signifie Priape dans la langue « hébraïque; au contraire Josué dont on ne connaît « point la femme entra dans la terre promise, et « mérita d'y être enseveli. Nous lisons que les enfans « d'Israël pleurèrent Moïse trente jours, tandis qu'ils « n'ont point versé de larmes sur la mort de Josué. « Qu'est-ce que cela signifie? la virginité qui est la « vertu des anges *monte* jusqu'au trône de Dieu et « ne doit point être pleurée; elle est d'une telle « dignité qu'elle suit l'agneau de Dieu partout où il « va...... il faut éviter avec le plus grand soin les « vices que j'ai désignés plus haut; ce sont eux qui « allument et engendrent tous les autres vices : ce « sont l'orgueil, la colère, l'envie et la luxure; car « ce quadrige conduit au Tartare celui qui y monte; « là il trouvera un feu éternel sans bûches, car « chaque vice a son aliment spécial, les corps des « péchés dont l'incendie est toujours perpétuel; au

« contraire, le quadrige des quatre vertus cardinales « élève jusqu'aux cieux. »

Ces trivialités ne pouvaient guère être adressées qu'à un jeune étranger. Or, nous savons que Robert de Melun, né en Angleterre, qui avait eu pour maître Abailard, avait été surnommé DE MELUN à cause des leçons qu'il avait données dans cette ville (1), après avoir enseigné à Paris. Il avait eu pour disciples Thomas Becket, Jean de Cornouailles, et Jean de Sarisbéri. Il séjourna en France environ trente ans, entre 1130 et 1160 (2). Jean de Sarisbéri était l'ami d'Adam, docteur anglais, grand aristotélicien; ils étudièrent ensemble pendant douze ans, c'est-à-dire de l'an 1137 à l'an 1149 (3). Adam était Gallois de nation et devint dans la suite évêque de Saint-Asaf, au pays de Galles, l'an 1175 (4). Il était donc fort jeune en 1140, et Hugues Métel a pu lui adresser alors des leçons qui ne pouvaient guère convenir qu'à un écolier. On comprend que je ne donne ce fait que comme une simple conjecture; mais je ne sais si cet Adam ne doit pas être pris pour le même qu'un moine de Morimond qui portait le même nom. Arnould, abbé de Morimond, quitta ce monastère et entraîna dans sa désertion plusieurs religieux, dont l'un se nommait Adam; quatre lettres de saint Bernard (5) tendent à

(1) Histoire littéraire de France. XII, 371.
(2) *Id.*, p. 372.
(3) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre LXX, chap. 35.
(4) *Id.*, livre LXXII, chap. 53.
(5) Les lettres 4, 5, 6 et 7.

les ramener dans l'asile où leurs vœux devaient les fixer. En vain, ils se prévalent d'une permission du pape : Bernard prétend que ce qui est mal est mal encore après qu'un pape l'a autorisé (1).

HUITIÈME LETTRE DE MÉTEL A GUILLENC, ÉVÊQUE DE LANGRES.

XIV. La huitième lettre de Métel est adressée à Guillenc, évêque de Langres, qui gouverna cette église depuis l'an 1125 jusqu'à 1136 (2). Métel, en vertu du privilège que lui donnait une ancienne familiarité avec cet évêque, l'exhorte à recouvrer sa première ferveur, qui semblait s'être ralentie dans l'épiscopat. Il lui donne plusieurs avis pour gouverner dignement son diocèse; il l'avertit de commencer par réformer sa maison dont il doit bannir toute indécence, et surtout les farces et les chants lascifs des bouffons, des trouvères et des jongleurs : *Theatrale carmen non ibi redoleat, nec canticum luxuriosum vel tortuosum cor tuum emolliat. In domo siquidem christiani, nedùm episcopi, debent esse scurrilia nulla, histrionum ludicra nulla veritatem obumbrantia, theatralia nulla cachinnum excitantia.*

(1) Histoire littéraire de France. XIII, 150.

(2) L'éditeur de Métel, et après lui la France littéraire, le font mourir en 1131. Mais la *Gallia Christiana nova*, IV, 574, dit 1136.

Notre auteur a soin d'émousser la pointe de ces réprimandes à la fin de sa lettre, en demandant excuse à Guillenc, de la liberté qu'il prend avec une personne de son rang (1).

Guillenc était d'une haute naissance; il avait pour père Foulques, seigneur de Grancey, ou Dessales comme l'assure la chronique de Langres, et pour frère Odolric. Il avait d'abord été archidiacre, ensuite doyen, et enfin évêque par l'abdication de Joceran, qui eut lieu le 10 octobre 1125 (2).

Ce fut cet évêque qui consacra la première église du Puits d'Orbe (3), sous le nom de Notre-Dame en 1129; il confirma l'établissement de ce monastère, à la prière d'Agnès qui en était apparemment la première abbesse. Il ordonna que l'élection des abbesses de cette maison, se ferait comme celle des autres abbesses du diocèse, et que celle qui aurait été élue se présenterait au chapitre de Langres, pour être ensuite bénie par l'évêque. Il confirma la donation que Joceran, son prédécesseur, avait faite à cette abbaye. Il nous apprend par la même charte, qui est vraisemblablement de la même année que celle qui marque la dédicace de la première église du Puits d'Orbe, c'est-à-dire de l'an 1129, que Bernard, seigneur de Montbard, avait confirmé toutes les donations faites par son père Rainard, au même monastère et aux religieuses qui s'y étaient consacrées au service

(1) Histoire littéraire de France. XII, 499.

(2) *Gallia Christiana nova.* Paris, 1728. IV, 572.

(3) Id., *Instrumenta*, p. 141.

de Dieu; Bernard avait fait lui-même une autre donation pour le repos des ames de Rainard son père et de Milon son frère, mort depuis peu et enterré dans l'église de cette abbaye; il fit, dit Guillenc, cette donation à l'église du Puits d'Orbe et à la vénérable abbesse Agnès, pour l'amélioration ou augmentation de la même abbaye.

De ces deux chartes de l'évêque Guillenc, on doit tirer deux conséquences qui paraissent suffisantes pour nous indiquer à peu près le tems de la fondation et de la construction de l'abbaye du Puits d'Orbe; la première qu'en 1129 il n'y avait pas longtems que ce monastère était achevé, puisque c'est en cette année que sa première église fut dédiée sous le nom de la Sainte-Vierge, et que l'on prescrit la manière de faire l'élection des abbesses, et ce qu'elles doivent faire quand elles sont élues; il subsistait néanmoins en 1126, puisqu'il en est fait mention dans un sinode tenu à Langres cette année (1) par ce même évêque Guillenc. La seconde, que cette fondation et construction ont été faites ou du moins commencées avant le pontificat de Guillenc, puisque cet évêque confirme à l'abbaye tous les biens qui lui avaient été donnés par Joceran son prédécesseur immédiat auquel il avait succédé en 1125; elles n'étaient cependant pas faites en 1105 lorsque le pape Paschal II donna sa bulle en faveur de l'église

(1) *Reomaüs*, page 187 et suivantes, citation de l'Histoire de Bourgogne. Ce nom de *Reomaüs* désigne le moutier Saint-Jean, dont la citation rappelle vraisemblablement les archives.

de Langres, puisqu'il n'y en est fait aucune mention, quoique l'on y ait rapporté en détail toutes les abbayes du diocèse : il faut donc que ces fondations et constructions aient été faites dans le tems qui s'est écoulé depuis la date de cette bulle jusqu'à l'an 1125. Quelques-uns ont dit que c'est Bernard, seigneur de Montbard, qui en a été le fondateur, et que c'est sous le pontificat de Joceran qu'il a fait cette fondation. Tout ce que l'on vient de dire, et les titres que l'on a cités, semblent favorables à cette opinion; et comme Joceran n'a été fait évêque que vers l'an 1112, il faudra conclure que l'abbaye du Puits d'Orbe a été bâtie entre l'an 1112, que cet évêque a été élu, et l'année 1125 qu'il s'est démis de son évêché (1).

Cette abbaye, dès les premières années après sa construction, souffrit impatiemment sa dépendance de l'abbé et des religieux de Moutier-Saint-Jean de Réome, et l'opposition que l'on fit paraître sur cet objet, donna même occasion à quelque scandale. Ce fut pour l'apaiser que l'évêque diocésain Guillenc fit l'an 1126 une ordonnance qui rappelait les religieuses de cette abbaye à leur devoir, en les obligeant de rendre à l'abbé et aux religieux de Moutier-Saint-Jean la soumission et l'honneur qui leur étaient dus, c'est-à-dire, de les reconnaître pour leurs supérieurs réguliers, ce qu'elles firent depuis (2).

(1) Histoire générale de Bourgogne. Dijon, 1739. I, 310.
(2) *Id.*, p. 310 et 311.

Ces détails font présumer qu'au moins dans les premières années de son pontificat, Guillenc s'acquitta soigneusement de ses devoirs et veilla sur la bonne administration de son diocèse. Peut-être en vieillissant laissa-t-il prendre trop d'ascendant à sa noble famille dans l'administration intérieure de sa maison. Ce furent sans doute les jeunes parens qu'il admit chez lui, qui introduisirent ces divertissemens que lui reproche Métel, vraisemblablement en 1136, dernière année du pontificat de Guillenc, et celle qui se rapproche le plus de la date des lettres précédentes. Notre auteur remplissait les fonctions d'un ancien ami en l'avertissant de ces inconvenances, qui méritaient d'être réprimées et qui le furent sans doute bientôt après si la santé de l'évêque alors mourant lui en laissa la force.

NEUVIÈME LETTRE DE MÉTEL A ÉTIENNE, ÉVÊQUE DE METZ.

XV. La neuvième lettre est fort courte; elle est adressée à un très grand seigneur, Étienne de Bar, qui avait succédé en 1120 à Théogère, évêque de Metz; il était fils de Thierri premier du nom, (1) comte de Montbéliard, de Bar, de Monçon, et de Ferrète; sa mère était Ermentrude, fille de Guillaume II, surnommé Tête hardie, comte de Bourgogne, et sœur

(1) Voyez ci-après l'article xx où il sera question de Renaud, comte de Bar, frère d'Étienne. On y verra que Thierri I[er], comte de Montéliard, était Thierri II comme comte de Bar.

du pape Calixte II, auparavant nommé Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne.

Étienne, évêque de Metz, avait cinq frères et deux sœurs, savoir : 1° Thierri deuxième du nom, comte de Montbéliard et de Bar; 2° Louis, comte de Monçon; 3° Renaud ou Rainaud, qui devint comte de Bar après la mort de Thierri son frère aîné; 4° Frédéric, comte de Ferrète; 5° Guillaume de Montbéliard. De ses sœurs, la première fut mariée à Herman, comte de Salm en Ardenne, et fut mère de Henri comte de Salm, et de Thierri, abbé de Saint-Paul de Verdun; la seconde, nommée Gunthilde, première abbesse du monastère de Biblisheim, fondé par le comte Thierri son frère, est honorée du titre de Sainte.

Lorsque Étienne fut élu évêque de Metz, il demeurait dans l'archevêché de Vienne en Dauphiné, où il possédait apparemment quelque dignité, puisque son oncle, Gui de Bourgogne en était archevêque lorsqu'il fut élu pape sous le nom de Calixte II en 1119, dans l'abbaye de Cluni, où le pape Gélase II était mort, et où l'archevêque de Vienne était venu pour assister à ses funérailles (1).

L'évêché de Metz étant vacant en 1120, Calixte, à la recommandation du comte de Bar son beau-frère, y nomma Étienne son neveu, et lui donna la qualité d'archevêque; mais comme le schisme subsistait encore entre le pape et l'empereur Henri V, et que la la ville de Metz tenait pour l'empereur contre le

(1) Histoire de Lorraine, par dom Calmet. Nancy, 1728. II, 71.

pape, Étienne ne se pressa pas d'aller prendre possession de son évêché. Il demeura auprès de Calixte, et l'accompagna dans tous les voyages que ce pape fit en différentes villes de France. Il assista avec lui aux conciles de Toulouse et de Reims (1).

Cependant Brunon, archevêque de Trèves, prenant ombrage de la qualité d'archevêque que le pape venait de donner à Étienne son suffragant, et du refus que celui-ci fesait de venir recevoir de lui la consécration épiscopale, parce qu'ayant la qualité d'archevêque, il ne lui devait point l'obéissance, et ne dépendait point de lui; Brunon, dis-je, résolut d'aller trouver le pape, et de lui faire ses remontrances sur la conduite d'Étienne, évêque de Metz. Il trouva Calixte à Autun, célébra avec lui les fêtes de Noël; de là il le suivit à Cluni, où le pape lui fit expédier une bulle, qui lui confirma tous les droits et les privilèges de son siège, et surtout son autorité de métropolitain sur les églises de Metz, Toul et Verdun, sans préjudice des droits de l'église romaine. La bulle est du 3 de janvier de l'année 1120, première du pontificat de Calixte II.

Brunon rassuré par cette bulle retourna à Trèves, et Étienne suivit le pape à Rome, où il arriva le 3 juin. Calixte y sacra son neveu évêque de Metz, lui accorda l'usage du *Pallium*, et le nomma cardinal-diacre, du titre de Sainte-Marie *in cosmedino*. Il est surprenant qu'Étienne, dans aucun des monu-

(1) Histoire de Lorraine, par dom Calmet. Nancy, 1728. II, 71 et 72.

numens qui nous restent de lui, n'ait jamais pris cette dernière qualité.

Le pape le renvoya bientôt après dans son diocèse de Metz. Il s'y rendit en 1122. Étant arrivé en Lorraine, il apprit que les bourgeois de Metz avaient résolu de lui fermer les portes, sous prétexte qu'il n'avait pas reçu encore les régales ou l'investiture du temporel, des mains de l'empereur Henri V (1).

Étienne fut donc obligé de demeurer dans quelques-unes de ses terres hors de Metz, et de faire les ordres pour la première fois dans une chapelle située au haut du mont Saint-Quentin, au-delà de la Moselle, vis-à-vis la ville. Mais la paix entre le sacerdoce et l'Empire ayant été conclue en 1122, et l'empereur Henri V ayant renoncé à toute investiture qui se donnait par l'anneau et le bâton pastoral, et s'étant contenté de donner l'investiture ou la régale par le sceptre, Étienne fit son entrée dans la ville de Metz, et prit possession de son temporel (2).

Il se trouva d'abord extrêmement dérangé. Il ne lui restait que la terre de Rumilly, qui ne fût pas occupée par les étrangers. Le duc de Lorraine, Simon Ier, les bourgeois de Metz, et plusieurs petits seigneurs s'étaient emparés des biens de l'évêché pendant cette espèce d'anarchie qui avait suivi la retraite de son prédécesseur l'évêque Théogère, et pendant le schisme qui avait partagé l'Église et l'Empire.

(1) Histoire de Lorraine. Nancy, 1728. II, 72.
(2) *Id.*, p. 72 et 73.

Étienne fortifié du secours de son frère Renaud, comte de Bar, et de celui de ses amis, reprit dans peu de tems ce qu'on avait usurpé sur son église. Il commença par détruire le château de Terly qui incommodait beaucoup les passans et empêchait le commerce (1), et ce service qu'il rendit à son pays ne put que lui faire honneur.

Le pape Calixte II étant tombé malade, en 1124, de la maladie dont il mourut cette même année, l'évêque de Metz se préparait à l'aller trouver lorsque Métel lui écrivit en faveur du monastère de Saint-Léon de Toul. « Nous avons appris, » lui dit-il, « que « vous voulez visiter la demeure des apôtres, afin que « nous soyons visités par eux ; que votre intention « est de visiter Rome, arrosée du sang des martirs, « célèbre et vénérable par leurs reliques. Nous l'avons « appris et nous l'avons approuvé. C'est sans doute « une bonne œuvre que de visiter les demeures des « martirs. Que le Seigneur-Dieu favorise donc votre « voyage, qu'il vous accorde un heureux retour, qu'il « parte, qu'il aille et qu'il revienne avec vous ; qu'il « accomplisse votre désir. Notre bouche et notre cœur « sont d'accord avec votre projet. Afin donc que la « miséricorde divine vous précède et vous suive, soyez « miséricordieux envers les pauvres chanoines de « Saint-Léon, restituant ce qui leur a été enlevé, « afin que le bienheureux Léon dont vous visiterez « le tombeau, vous visite dans votre route, et qu'il

(1) Histoire de Lorraine. Nancy, 1728. II, 73.

« vous accompagne sur le mont Joux et l'Apennin,
« dans un lieu aride et humide (1). »

DIXIÈME LETTRE DE MÉTEL. DU MONASTÈRE DE SAINT-LÉON.

XVI. Les bruits désavantageux qui se répandaient sur la conduite des religieux de Saint-Léon, engagèrent Métel à les dissiper par cette lettre adressée à saint Bernard. Il soutient que s'il y a de mauvais sujets dans cette maison, le nombre en est inférieur à celui des bons. Seibaut, son abbé, auquel il donne de grands éloges, fut porteur de cette lettre, dont il devait faire le supplément de vive voix, auprès de l'abbé de Clairvaux (2).

Le monastère de Saint-Léon avait été fondé l'an 1091 par Luctulfe, doyen de l'église de Toul, sous la direction de l'évêque Pibon qui accorda divers privilèges à cette institution (3). Voici les termes de la fondation que je traduis du latin :

« Au nom de la Trinité sainte et indivise, avertis « par les écritures évangéliques et apostoliques, les « rois pieux, les pontifes religieux, et les autres « princes chrétiens dont le cœur s'est dilaté par l'exer-

(1) *Sacræ antiquit. monumenta*. II, 340.

(2) La France littéraire. XII, 499. On y lit Siébaut au lieu de Seibaut. C'est une faute. Le père Hugo écrit *Seibaldus*.

(3) On trouvera la fondation dans les preuves du tome Ier de l'Histoire de Lorraine de dom Calmet, p. 489, et le privilège à la page 491.

« cice de la charité, et par la possession d'un grand « nombre d'objets, ont coutume de bâtir des églises, « de réunir des congrégations de saints, de fournir « les revenus nécessaires, et de les enrichir suffisam- « ment de toutes choses.

« C'est pourquoi moi Luetulfe, humble clerc, doyen « du cloître de l'église de Toul, quoique n'ayant au- « cune propriété, j'ai eu l'émulation de former une si « grande entreprise, animé par une ferme espérance « qui me fesait oublier l'exiguité de mes moyens, « et qui échauffait incessament mon cœur timide. J'ai « compris que la prudence m'était nécessaire pour « couvrir les dépenses d'un tel ouvrage et pour l'en- « tretenir, de peur qu'on ne méprisât la faiblesse « de mon pouvoir. Mais j'ai cru que la munificence « divine accompagnait toujours les bonnes intentions, « et leur rendait tout possible. J'ai espéré qu'elle di- « rigerait mon entreprise et la conduirait à une heu- « reuse fin. Ainsi placé entre l'inquiétude et l'espoir, « j'ai exposé ma volonté et mon embarras au comte « Hugues, fils du comte Henri (1), duquel j'étais « très connu. Cet homme fidèle à Dieu eut le cœur « touché intérieurement par l'esprit de Dieu. Il me « répondit en propres termes qu'il s'associerait à « mon entreprise, et qu'il coopérerait à mes travaux « sans jamais s'en lasser. Il me promit même d'en être « le chef si je dédiais un monastère en l'honneur du

(1) Hugues, comte de Dachsbourg, fils du comte Henri, aurait mérité une place dans les Recherches savantes de M. Beaulieu sur le comté de Dachsbourg. Paris, 1836.

« pape Léon, évêque de Toul, et si auprès de l'édifice « je fesais construire des hospices pour les pauvres. « Il y mit pour condition que tant qu'il vivrait, lui « et son épouse, on ferait tous les jours une prière « pour leur santé et leur prospérité, que lorsqu'ils « iraient rejoindre leurs pères on continuerait de prier « dans l'église avec plus d'ardeur pour leurs âmes et « celles de leurs pères, et qu'on donnerait aux pau- « vres une subsistance honnête. Moi, Luctulfe, j'ai « consenti volontiers à toutes ces conditions.

« En conséquence, le comte, la comtesse son « épouse et moi, d'un commun accord, nous sommes « venus trouver l'évêque de Toul, Pibon, homme « vénérable, de pieuse mémoire, zélé pour les églises « de Dieu, encourageant toute bonne entreprise et « y coopérant. C'est pourquoi ce saint prêtre, ayant « appris notre dessein, et admirant pieusement la « dévotion d'un homme séculier, l'excite par une « admonition sacerdotale, confirme son entreprise si « bien concertée, et promet que lui-même aidera beau- « coup à l'exécution, quoiqu'ayant alors en main un « grand ouvrage; car il bâtissait une tour devant « le principal oratoire du premier martir (1). Or « le très pieux comte Hugues tenait du même véné- « rable évêque un grand et ancien bénéfice. Le comte « et la comtesse détachèrent de ce bénéfice un village « appelé Mont-Martin, et renonçant pour tous leurs « successeurs à toute demande héréditaire, le remirent

(1) Saint Étienne.

« dans la main de l'évêque qui en était seigneur. De « même Gérard de Bresse (*de Brescio*), fils de Wal- « frid, remit dans la main de l'évêque, son seigneur, « les têtes des habitans des deux sexes qu'il possédait « dans ledit village, et qu'il tenait en bénéfice de « l'évêque. Semblablement l'excellent pontife remit « en entier de ce qui lui appartenait pour sa table les « hommes qui étaient à lui dans ce même village. Ce « village, ainsi réintégré et n'ayant plus aucun sei- « gneur, fut donné par le vénérable évêque Pibon, « du conseil et avec l'assentiment desdits comtes, « et fut consacré par une donation libre et volontaire « à l'autel de Saint-Étienne, pour obtenir le secours « de Dieu et des hommes, afin que ledit village de « Mont-Martin, avec son église et ses appartenances, « fussent désormais consacrés à l'autel de Saint- « Étienne, et que, lorsque le monastère aurait été « bâti, et quelques cénobites rassemblés, il servît « entièrement à leur usage (1).

« Il ajouta encore les manses dans la ville qui dé- « pendaient du bénéfice de ce village, et qui pro- « duisaient le cens de deux sous. De plus, moi, « Luctulfe, j'achetai l'église du village de Wandelin, « avec la dotation entière de cette église, de la « comtesse Réchéza, qui donna aussi un homme avec « deux quarts d'une manse, sous la condition que le « cens dû par sa terre au ban, serait payé à l'autel

(1) Preuves de l'Histoire de Lorraine, p. 489.

« de notre monastère, et demeurerait ainsi paisi-« blement dans le ban du village (1).

« Ces dispositions étant faites, il manquait encore « une manse dans laquelle on pût construire l'église « et l'hospice, et les bâtimens nécessaires. Le très « pieux prêtre, dirigé par sa charité, en a donné sur-« le-champ une ayant assez de longueur et de largeur « pour suffire largement aux édifices et à toutes les « appartenances nécessaires. L'église ayant donc été « bâtie, ainsi que toutes les autres constructions « nécessaires, moi Luctulfe j'ai reconnu que Dieu « avait visité et secouru mon établissement, en sorte « que sa protection était assurée à ce lieu; présu-« mant donc avec confiance de la bienveillance du « Tout-Puissant, j'ai appelé quelques saints qui ayant « vendu leur patrimoine, pour en consacrer le pro-« duit aux pauvres, vivaient religieusement sur le « mont Rumberch, je les ai sollicités par mes prières, « et l'autorité épiscopale les a invités : ils ont em-« brassé dans notre monastère la vie apostolique, « celle de l'église primitive, sous la règle et la direc-« tion de saint Augustin » (2).

Ce commencement suffit pour donner l'idée qui avait présidé à la fondation du monastère où Métel s'était renfermé.

(1) Preuves de l'Histoire de Lorraine, p. 489 et 490.

(2) *Id.*, p. 490, où l'on trouvera la fin de cet acte.

ONZIÈME LETTRE DE MÉTEL. DES FÈVES DE PITHAGORE.

XVII. Dans la suscription de la onzième lettre, Métel se qualifie *novellus Augustini discipulus;* ce qui prouve qu'elle fut écrite dans les premières années de sa conversion. Elle est adressée à un bénédictin nommé *Gemma* ou la Perle, que l'éditeur soupçonne être le même que Guillaume, abbé de Saint-Thierri (*art.* VII), supposant que *Gemma* est une épithète, et non pas un nom propre, mais les paroles suivantes, tirées du corps de la lettre, détruisent cette supposition.

Qui olim nomine tenùs Gemma dicebaris, reipsâ factus es Gemma, gemma nomine, gemma mentis splendore, gemma vocabulo, gemma merito. « Toi qui autrefois portais le nom de *Gemma* (la Perle), « tu es devenu effectivement une perle, perle par le « nom, perle par l'éclat de ton esprit, perle par le « surnom, perle par ton mérite. »

L'auteur, en parlant de sa conversion, décrit ainsi la forme d'habit et le genre de vie des chanoines réguliers de son tems :

Dominus in claustro candidorum Nazaræorum; factus sum qualis non eram, non sum qui fueram, perii secundùm quod eram, mutavi mentem, mutavi vestem et pro pelliculâ peregrini muris redolente involutus sum ovinâ pelle, pro pelle mardarinâ, vestitus sum pelle caprinâ; pro cibis delicatis, exquisitis, terrâ et aquis; placent vilia oluscula, rustica legumina, faba Pythagoræ cognata, pro

nectareo potu, placet potus avenæ, potus aquæ. « Dieu m'a renfermé dans le cloître des blancs Naza- « réens ; je suis devenu ce que je n'étais pas, je ne suis « plus ce que j'étais ; je suis mort selon ce que j'étais ; « j'ai changé d'esprit, j'ai changé d'habit. Au lieu de la « petite peau odorante d'un rat étranger, j'ai été en- « veloppé d'une peau de brebis ; au lieu de mets déli- « cats, exquis, je suis réduit à la terre, à l'eau. De « viles petites herbes, des légumes rustiques, la fève « cousine de Pithagore (1). Au lieu de nectar, je bois « de la bierre, je bois de l'eau. »

De l'opposition que l'auteur met ici entre les fourrures qu'il avait dans le monde, et celles qu'il portait en religion, don Calmet voudrait conclure qu'il avait été d'abord chanoine séculier ; conséquence très équivoque, comme si les fourrures, dans le douzième siècle, n'étaient que pour les ecclésiastiques (2).

La citation d'Horace vient de ce que Pithagore défendait à ses disciples de manger des fèves. C'est pour cela que le poëte latin les appelle parentes ou alliées de Pithagore. On apporte aussi différentes raisons de cette défense, entr'autres, que les fèves, par l'enflure qu'elles causent, excitent des vapeurs contraires à la tranquillité de l'ame, et que cette tranquillité est nécessaire à ceux qui s'appliquent à la recherche de la vérité (3).

(1) C'est Horace qui emploie cette expression dans ses Satires, liv. II, sat. VI, vers 63.

(2) Histoire littéraire de la France. XII, 499, 500.

(3) Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques, par Sabbathier. Paris, 1808, XXXVI, 128, art. *Pythagore*.

Horace ne pensait pas de mal des fèves dans le passage qui vient d'être cité, où il dit selon la traduction de M. Féletz :

« O ma chère maison des champs! quand vous « reverrai-je? quand pourrai-je, dans cet heureux « asile, passant tour à tour de la lecture de mes « bons vieux livres aux douceurs de l'oisiveté et d'un « tranquille sommeil, oublier toutes les tracasseries « de cette vie agitée et tumultueuse! quand y verrai-« je apporter sur une table frugale des fèves que « révérait Pithagore, et des légumes de mon jardin « assaisonnés d'un lard savoureux! (1)

O rus, quandò ego te adspiciam? quandoque licebit
Nunc veterum libris, nunc somno et inertibus horis
Ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ?
O quandò faba Pythagoræ cognata, simulque
Uncta satis pingui ponetur oluscula lardo?

Hérodote (2) dit que les Égiptiens ne sèment jamais de fèves dans leurs terres; ils ne les mangent ni crues, ni cuites; les prêtres n'en peuvent pas même supporter la vue. Voyez aussi Sextus Empiricus (3).

La défense que Pithagore avait faite à ses disciples de manger des fèves, a beaucoup exercé les commentateurs anciens et modernes. Sans rapporter en détail tout ce qu'ils en ont cru, je me contenterai de dire en peu de mots, que les uns l'ont regardée

(1) Œuvres complètes d'Horace. Panckoucke, 1832. II, 167.
(2) Livre II, § 37.
(3) Pyrrhon. Hypoth., *lib.* III, *cap.* 24, pag. 184.

comme une suite de l'opinion de ce philosophe sur la métempsicose. Il trouvait, disent-ils, entre la substance de la fève et celle des corps animés, une analogie qui lui fesait croire qu'elle pouvait être sujette à la transmigration des ames ; de là l'expression satirique d'Horace, qui prétend que la fève est la parente de Pithagore : d'autres regardent cette défense comme un précepte de santé, parce que ce légume est d'une substance farineuse, qui rend le le sommeil pesant, et obscurcit l'esprit. Quelques-uns veulent que la superstition en ait été le principe, et que Pithagore n'en ait interdit l'usage que parce qu'il le regardait comme un principe de mort ; il en est qui pensent que ce précepte cachait une défense de se livrer aux plaisirs du corps (1). En laissant tous ces divers sentimens pour ce qu'ils sont, on ne peut guère douter que cette défense ne soit un voile qui cache tout autre chose que ce qu'il présente, quand on sait que c'était la manière de Pithagore, d'envelopper sa doctrine sous des énigmes. D'après cela, l'interprétation de Plutarque dispenserait d'en chercher une autre. Suivant lui ce précepte de Pithagore :

Abstenez-vous de manger des fèves ;

Signifie : Ne vous ingérez point dans l'administration des affaires publiques ; car anciennement, c'était avec des fèves qu'on donnait les suffrages pour l'élection des magistrats (2).

(1) Bayle s'étend beaucoup sur ce sujet dans son article *Pythagoras*.

(2) Plutarque, sur l'éducation des enfans. Tome Ier, p. 62, dans la traduction de Ricard.

Cet usage avait-il lieu en Égipte? c'est ce qu'il faudrait pour admettre cette explication; car, suivant Plutarque lui-même, Pithagore avait certainement conversé long-tems avec les Sages d'Égipte; il avait emprunté d'eux plusieurs pratiques, et surtout plusieurs cérémonies religieuses; entr'autres celle de l'abstinence des fèves (1). Pithagore, qui avait pris les leçons d'Énuphis l'Héliopolitain, était plein d'admiration pour les prêtres égiptiens, à qui il avait inspiré le même sentiment: il imita leur langage énigmatique et mistérieux; il enveloppa ses dogmes du voile de l'allégorie (2).

Pline a regardé les fèves comme nuisibles à la santé, suivant Pithagore. Anciennement, dit-il, on offrait à certaines divinités de la bouillie de fèves, qui servait de nourriture habituelle; cependant on a cru qu'elles appesantissaient les sens et causaient des insomnies; aussi Pithagore les a-t-il interdites comme aliment. Selon d'autres auteurs, cette interdiction était fondée sur ce qu'il les regardait comme la demeure des ames après la mort; c'est pour cette raison qu'on s'en sert, dit toujours Pline, dans les repas funèbres. Voilà aussi, selon Varron, pourquoi il n'est pas permis au *flamen* ou grand-prêtre de Jupiter, de goûter des fèves qui, d'ailleurs,

(1) Plutarque, les Propos de table, liv. VIII, question 8. Tome IX, p. 309 de la traduction de Ricard.

(2) Plutarque, Traité d'Isis et d'Osiris, tome XV, p. 45, n° 10 dans le Plutarque de Hutten.

portent sur leurs fleurs des caractères lugubres (1).

DOUZIÈME LETTRE DE HUGUES MÉTEL, CONTRE UN VOLEUR.

XVIII. La douzième lettre de Métel, en tête de laquelle il se qualifie secrétaire d'Aristote, est écrite par lui pour se plaindre à Tiécelin de ce qu'il gardait chez lui un nommé Garnier, du Berri, qui, non content d'avoir volé à l'auteur ses livres et son argent, s'efforçait encore de le perdre de réputation. Il veut bien néanmoins excuser Tiécelin, sur ce qu'il ignorait la friponnerie de Garnier (2). L'éditeur pense que cette lettre est antérieure à la conversion de Métel, attendu qu'il y parle d'argent et d'effets qui lui étaient propres, ce qui ne cadre pas avec la pauvreté religieuse (3). En voici la traduction :

« Hugues Métel, secrétaire d'Aristote, à son vénérable maître Tiécelin, placé dans la terre de l'oubli; « essai pour faire voir les aveugles.

« Il tient à la familiarité des amis qu'ils soient « toujours présens quoiqu'absens, en sorte que, distingués par le corps, ils soient réunis par l'intelli- « gence et qu'ils n'aient qu'un seul esprit. S'ils sont « lettrés, ils doivent donc se visiter alternativement

(1) *Plinii hist. nat. lib.* XVIII, *cap.* 12, ou 30 dans d'autres éditions. Voyez Cicéron *De Divinatione*, *lib.* I, § 30 et *lib.* II, § 58.

(2) *Sacræ antiquit. monumenta.* II, 313.

(3) *Ibidem.* Note de l'éditeur.

« par leurs lettres, ils doivent se présenter mutuel-
« lement leurs caractères; ils doivent se communiquer
« ce qui leur arrive d'heureux et de fâcheux. Comme
« donc je suis persuadé, comme je suis même certain
« que nous sommes liés par une amitié sincère et
« non simulée, je dois te faire savoir ce qui se passe
« chez moi pour ne pas dissoudre autant qu'il est en
« moi les lois de l'amitié. La prospérité siège avec
« moi, elle marche avec moi, elle dort et veille avec
« moi; cependant il y a une chose qui ne va pas
« bien, qui me déplaît, qui me moleste et qui m'af-
« flige encore plus à cause de toi qu'à cause de moi:
« tu ne sais pas être un ami; tu négliges de conserver
« la loi de l'amitié: un ami est le gardien non de
« lui-même, mais de son ami; il n'appartient pas à
« lui-même, mais à son ami. En effet les amis n'ont
« qu'une seule volonté, mon ami est la moitié de
« moi-même; c'est la pupille de mon œil, l'écrin de
« mon cœur. Le rigide Caton, qui rendait un culte
« à la justice, qui était le plus fort ennemi des Épicu-
« riens, pendant tout le tems de sa vie, n'avait pu
« parvenir avec beaucoup de peine qu'à s'acquérir un
« ami et la moitié d'un. Un demi-ami ne craint pas
« d'offrir tout ce qu'il possède à son ami sans en
« avoir eu l'occasion. Un ami complet est celui qui
« ne diffère pas de sacrifier à son ami, dans un cas
« de nécessité, non-seulement ce qu'il a, mais encore
« sa vie. Si tu étais l'un des deux, tu n'aurais pas
« accordé l'hospitalité à Garnier, de Berri, mon en-
« nemi, pour ne pas dire mon voleur sacrilège, lui

« qui, avec une fausse clé, à emporté ma malle placée « dans l'église, et en ayant enlevé l'argent et les livres « par un sacrilège, s'est enfui loin de moi, et pour « mettre le comble à ses torts, a répandu dans le « peuple un grand nombre de calomnies, ce qui m'a « fait encore plus de peine que son vol, car son cœur « a exhalé comme l'aloës un langage plein de fiel « dont il m'a couvert; il a supposé que je cultivais « avec idolâtrie une société d'argent, que je n'étais « occupé qu'à me moquer de mes associés. O langue « venimeuse! ô langue empoisonnée! qui n'a pas « rougi de me souiller, moi qu'elle aurait dû exalter « pour les bienfaits reçus de moi! mais pourquoi m'en « occuper? le discours de l'ennemi est impur, ses « exhalaisons partent d'un cœur corrompu qui souille « l'air, mais non pas moi : organe à plusieurs langues, « organe de fausseté, il fait mon portrait avec le « pinceau trompeur de la calomnie, il me proscrit « par ses écrits, il aiguise sa langue avec le caillou « de la fausseté, je n'en puis douter puisqu'il m'ac- « cuse pour s'excuser. S'il mettait son cœur dans le « droit chemin, s'il marchait directement devant lui, « il se dédirait de ce qu'il a avancé, il écrirait une « palinodie, et devenu juste, il serait son premier « accusateur. Cet homme est un tison qui ne produit « point de flamme, mais seulement de la fumée; c'est « un scorpion qui ne blesse qu'avec sa queue. Le « Seigneur Dieu a converti sa langue pour dire le « mal; et le traître satan l'a limée avec la lime de « toute la terre. Peut-être tu viendras au devant

« de moi, et tu justifieras ce que tu as fait par le « témoignage de l'Écriture sainte, car il est écrit : « Accorde ton secours à tous ceux qui sont dans le be- « soin ; et aussi : Vous tous qui habitez dans les terres « du midi, présentez-vous avec du pain à celui qui est en « fuite. Ce précepte ne doit être admis qu'avec sobriété ; « car on lit dans les canons : ne donnez rien à l'impie, « écartez-vous du pécheur. Celui, dit le Seigneur, qui « reçoit le juste au nom d'un juste recevra au nom « de ce juste la récompense due à un juste ; oui, s'il « a reçu un juste ; mais s'il accueille un voleur, non « pour favoriser sa fuite, mais pour le soutenir ? Ce « n'est cependant pas ce dont je t'accuse, je ne t'a- « dresse pas un semblable reproche, tu as reçu un « homme et non un voleur, tu ne connaissais pas le « voleur, tu voyais un homme ; mais après que tu as « mieux connu sa conduite avec moi, je suppose que « tu as fait semblant d'ignorer adroitement que tu « tendais les filets à un voleur, que tu mettais de la « nourriture dans un hameçon pour le nourrir ; fais « donc ce que tu fais, cache ce que tu dissimules, « afin de saisir enfin celui qui dissimule et de re- « prendre ce qui m'appartient. Défie-toi cependant « d'un homme versatile, d'un homme toujours prêt « à t'échapper : sa voix est celle de Jacob ; mais ses « mains sont celles d'Ésaü, ses paroles captieuses « coulent comme du lait et du miel ; mais ses mains « sont pleines de mirrhe et d'aloès. Je veux que tu « saches, mon frère, que dans cette lettre j'ai em- « ployé l'insinuation d'un rhétoricien, tantôt en accu-

« sant, tantôt en excusant par un stile enveloppé.
« Adieu, saches que le Seigneur Dieu a suscité contre
« moi Agad Iduméen pour corriger mon insolence
« peu ordinaire et pour conserver mon humilité. » (1)

TREIZIÈME LETTRE DE MÉTEL, A UN ABBÉ.

XIX. Cette lettre est adressée à Foulques, abbé d'Épernai (*Sparnacum*). Ce Foulques était un chanoine de Saint-Léon à Toul, qui fut créé le premier abbé de l'Abbaye d'Épernai en Champagne, transformée en 1127 par Thibaut IV dit le grand, comte de Blois et de Champagne, en abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin; il fut inauguré en présence de saint Bernard l'année suivante 1128, et mourut l'an 1135 (2). Épernai ou Espernai est une petite ville de Champagne sur la Marne, dont on prétend que saint Remi acquit le fonds pour son église de Reims (3).

« Au révérend Foulques, béni en Jésus-Christ,
« abbé d'Épernai, Hugues petit serviteur de sa sain-
« teté, propose d'offrir à Dieu les abominations des
« Égiptiens.

(1) *Sacræ antiquit. monumenta*. II, 344.
(2) *Id.*, p. 345.
(3) Les Vies des saints, par Baillet. Paris, 1739. Tome X, topographie des saints, p. 26.

« L'abbé Guillaume (1) a fermé les oreilles à votre « demande, parce qu'il n'a pas été averti par vos « lettres. Qu'il plaise donc à votre charité de l'a- « vertir par un écrit de vous dicté par la raison, « enseignez-lui à ne pas cacher sous son toit la brebis « d'autrui, à ne pas l'éloigner du bercail de son Dieu, « à craindre les lois et les censures des canons. « Que l'homme dont il s'agit retourne à son cloître, « et ramène la paix avec lui! Si c'est un homme de « paix, il trouvera parmi nous une multitude de « paix. Qu'il ne craigne pas notre malice, mais qu'il « touche au milieu de nous le psaltérion et la guit- « tarre; que sa vie serve d'exemple aux jeunes, « qu'elle soit un miroir très luisant: peut-être et « bien plus, sans aucun doute, il ne retournera pas de « l'aire au champ à vide. Il est louable, dit saint « Augustin, d'être bon avec les bons; mais de plus « grands éloges sont dûs à celui qui est bon avec les « méchans.

« Et saint Grégoire :

« De même que l'on est plus coupable lorsqu'on « n'est pas bon avec les bons, on est immensément « plus louable d'être bon avec les méchans.

« Où est David, se trouve le Jébuséen; où est l'Israé- « lite, on voit le Cananéen; où est Judas, là est Jésus- « Chist; où est Ézéchiel, on trouve une maison ha- « bitée par des gens grossiers.

(1) De Saint-Thierri, qui avait admis le chanoine régulier dans la société des moines.

« Sortez, dit-il, du milieu des méchans, et prenez « garde à ne pas toucher l'homme immonde; sortez « en esprit et ne soyez présens que corporellement, « mais avec précaution; car celui qui se laisse prendre « par la poix, sera souillé par elle (1). *Exite de medio malorum, et immundum nolite tangere; exite mente, et copulamini corpore, sed cautè, quià qui adhœret pici, conquinabitur à pice* (2).

« Cependant les méchans sont tributaires des « bons; en effet l'impie est nécessaire à l'homme « pieux. La fournaise ne l'est-elle pas à l'or? la lime « au fer? la fournaise éprouve l'or et l'impie l'homme « pieux. La lime aplanit le fer, et le mal sert à dis- « tinguer le bien. Ne fuyons pas les méchans; ne les « jugeons pas : autrement il faudrait sortir de ce « monde. Ne les jugeons pas, parce que du milieu « des pierres, Dieu a le pouvoir de susciter des fils « d'Adam. Ne jugeons pas les méchans, parce que « nous le sommes nous-mêmes, ou nous l'avons été, « ou nous pouvons le devenir; reprenons-les cepen- « dant en miséricorde et avec amour, mais avec « la haine des vices. Haïssons l'iniquité et non « l'homme. Que si les prélats dont il a été question « dans le premier des chapitres précédens, repren- « nent leurs sujets en miséricorde et les corrigent « avec modestie; s'ils supportent paternellement

(1) Je n'ai pu trouver ce passage dans la Vulgate. Hugues Métel avait une version bien différente de la nôtre.

(2) Ce dernier passage est dans l'Ecclésiastique, XIII, 1, *qui tetigerit picem, inquinabitur ab eâ.*

« ceux qu'ils ne peuvent corriger, c'est avec bien « plus de raison que le sujet doit supporter le sujet, « l'égal son égal. Pour ramener son cœur, il doit « offrir à Dieu des larmes suppliantes et abondantes, « car la sainte église dispense de certaines choses, « en tolère d'autres, en dissimule quelques-unes pour « le salut de ses enfans, suivant l'opportunité des « tems et des personnes ; car souvent les bons, pour « gagner et ramener les méchans, cessent eux-mêmes « d'être bons, comme la lime se consomme en apla- « nissant le fer, en le sciant. Que si quelqu'un né- « glige cet avis, s'il est prélat, il ne sait ni présider, « ni se rendre utile ; s'il est sujet, il ne sait pas « s'acquitter de son devoir de sujet, il n'a pas le « cerveau sain, ce n'est pas un homme d'un es- « prit sain, qui évite avec horreur la société des « pécheurs, il n'est pas de ceux qui n'inspirent pas « d'horreur à Dieu, mais que Dieu a réunis pour « s'entretenir et pour manger ensemble : beaucoup « sont malades après s'être bien portés, beaucoup se « rétablissent de leur infirmité, plusieurs se sont « bien trouvés d'être tombés, plusieurs d'être restés « debout. Voyez le Publicain et le Pharisien, et vous « reconnaîtrez qu'il en est ainsi : parce que le Publi- « cain était tombé, il est resté debout ; parce que le « Pharisien était resté debout, il est tombé. J'en ai « assez dit pour un homme sage. »

Hugues Métel fait ici allusion à cette belle parabole de l'Évangile (1).

(1) Saint Luc XVIII, 10 et suivans.

« Deux hommes montèrent au temple pour prier ;
« l'un était Pharisien, l'autre Publicain : le Pharisien
« debout priait ainsi — Mon Dieu, je vous rends
« graces de ce que je ne suis pas comme le reste des
« hommes, voleur, injuste, adultère ni même comme
« ce Publicain. Je jeûne deux fois la semaine ; je donne
« la dime de tout ce que je possède. — Et le Publicain,
« se tenant au loin, n'osait pas même lever les ieux
« vers le ciel ; mais il se frappait la poitrine, disant
« — Mon Dieu, soyez-moi propice, à moi pécheur.
« — Moi je vous dis : — Celui-ci revint en sa maison
« justifié, et non pas l'autre ; car quiconque s'élève
« sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé. »

Il paraît que Métel consentait à jouer le rôle du publicain en attribuant le rôle du Pharisien à l'abbé, son ancien confrère, à qui il adressait sa lettre : mais en fesant cette comparaison lui-même, ne changeait-il pas les rôles, et ne devenait-il pas semblable au Pharisien ?

QUATORZIÈME LETTRE DE MÉTEL A RENAUD, COMTE DE BAR.

XX. « A Renaud, prêtre vénérable, Hugues
« Métel abject dans la maison de Dieu : qu'il faut
« offrir à Dieu les petits de ses lèvres.

« Nous avons beaucoup entendu parler à ton avan-
« tage : ce que nous avons appris, nous l'avons
« placé sous les ieux de notre cœur ; on nous a

« dit que tu cultivais la justice, que tu aimais « la miséricorde, que tu accueillais les voyageurs, « que tu soutenais les veuves et les pupilles. « Nous avons appris tout cela, et tout cela a été « un sujet de joie pour nous; nous l'avons appris « et nous t'exhortons à persister dans cette conduite, « et à ne rien changer à cet état digne d'éloges. Peut-« être la société des méchans te fait peur; n'en sois « pas effrayé. Saint Augustin dit :

« Il n'est pas très louable d'être bon avec les « bons, il est bien plus louable d'être bon avec les « méchans.

« C'est pourquoi l'apôtre parlant de quelques-uns « qui se trouvent placés au milieu des méchans :

« Vous méritez des éloges, parce qu'au milieu « d'une nation perverse, vous brillez comme de « clairs flambeaux. *Laudabiles estis, quià in me-« dio nationis perversæ sicut clara luminaria « lucetis* (1).

« Mais toi, mon frère, tu es attaché à une épouse; « ne demandes pas à en être séparé; ne lui écris pas « un billet de divorce selon l'ancienne coutume des « Juifs. Peut-être séparée de toi elle s'unirait à un « homme adultère, et elle se rendrait coupable avec « lui. Dieu imputerait ce crime à ta négligence : dor-« mirais-tu tranquille sur les deux oreilles, pendant « qu'elle serait en danger? ne prends pas une telle « résolution, mais places-toi au-devant d'elle comme

(1) Épître de saint Paul aux Philippiens. II, 15.

« un mur solide, afin de protéger la maison d'Israël « dans le combat : tu veux laisser tout ce que tu as; « mais ne serait-ce pas renoncer à toi-même? cesses « d'être ce que tu as été : tu as été superbe; sois humble: « tu as été avare; sois généreux : tu as été colère; sois « doux. Si tu te conduisais ainsi, tu t'abandonnais « toi-même : si tu opères tous ces changemens, tu « as vaincu le monde; l'apôtre désirait sa propre « dissolution pour être avec le Christ, mais cependant « il préférait de vivre et de soutenir tous les embarras « de la chair pour ses sujets, tant il avait d'attache-« ment pour eux; que disait saint Martin lorsqu'il était « menacé de la mort? quelle prière fesait-il? Il disait :

« Seigneur, si je suis encore nécessaire à ton « peuple, je ne refuse pas de travailler.

« Il ne refusait pas de soutenir les embarras de la « chair, afin de pourvoir au salut de ses sujets; bien « plus : il désirait d'un côté de mourir, et de l'autre, « il était inquiet pour le troupeau confié à ses soins. « C'est pourquoi, mon frère, sois homme; fortifies-« toi en Dieu pour la garde de tes brebis, confortes-« toi et ne crains rien, tu es placé au milieu du « brasier de Babilone avec les trois enfans, et tu « ne brûles pas. C'est un grand et admirable spec-« tacle, de vivre au milieu des flammes; tu es placé « comme Daniel au milieu des lions, et leur mé-« chanceté ne peut te nuire : il est digne de mémoire, « c'est un vrai sujet d'éloges, de vivre avec la mort; « prends garde à ne pas fuir comme le mercenaire à « l'arrivée du loup, mais vas audacieusement au-

« devant de lui, et broyes ses dents molaires avec « le secours de la croix, en élevant aussitôt contre « lui cet étendard. Il est grand celui qui vit dans la « chair, et non selon la chair; il est grand celui qui « sauve les autres et lui-même, qui, ouvrant la porte « du ciel, y introduit son troupeau! La Cour céleste « lui accorde plus d'éloges qu'au solitaire, qui mé- « prisant la communication des hommes, cherche la « solitude. Celui-ci a fermé dans la cité la porte du « soleil. Cependant il est louable et admirable d'être « seul au milieu du peuple, les prophètes approuvent « cette solitude, les poëtes gentils n'ont pas gardé le « silence sur ce sujet; est-ce que les ermites ne « peuvent pas être des citoyens? Ils le peuvent cer- « tainement, et il n'est pas douteux que les ermites « ne puissent devenir des citoyens, comment? par « leur esprit et par leurs actions: c'est pourquoi, « mon très cher frère, prends une résolution conve- « nable pour toi et agréable à Dieu; il vaut mieux « gouverner les méchans et se rendre utile au grand « nombre, que de rester dans la soumission et de « n'être utile à personne. Je crois en avoir dit assez « pour un Sage, c'est à toi de reconnaître quel est le « meilleur avis. Portes-toi bien. »

Le père Hugo ne dit point quel est le Renaud, qualifié prêtre vénérable, à qui sont adressées ces exhortations de garder sa femme; il n'est pas vraisemblable qu'Hugues ait écrit ainsi à un prêtre marié, *sacerdoti venerabili* : le mot *sacerdos* est peut-être pris ici dans un sens figuré, comme un titre d'hon-

neur donné à l'avoué d'une abbaye. Je soupçonne que Renaud est le frère d'Étienne, évêque de Metz, à qui est adressée la neuvième lettre. Ce Renaud, comme je l'ai dit (*art.* XV), était le troisième fils de Thierri, appelé Thierri I[er] comme comte de Montbéliard (1) et Thierri II comme comte de Bar (2). Rainaud ou Renaud, dit le Borgne, devint comte de Bar par l'abdication de son frère aîné Thierri III que ses sujets obligèrent de se contenter du comté de Montbéliard. Le nouveau comte ne fut guère plus soigneux que son frère aîné de se ménager l'affection des Barrois. Richer, évêque de Verdun, qui avait conféré, en 1096, le comté de sa ville épiscopale à Thierri II son père, l'ôta en 1111 au jeune Renaud, pour avoir laissé prendre le château de Dieulouard, par les Messins, et conféra cette dignité à Guillaume, comte de Luxembourg. Renaud, pour se venger, porta le fer et le feu dans le Verdunois; mais l'évêque et Guillaume, ayant réuni leurs forces, le chassèrent, le poursuivirent, détruisirent ses châteaux, et prirent d'assaut la ville de Saint-Mihiel, dont il était avoué. L'empereur Henri V, étant venu les renforcer, l'an 1113, assiégea Renaud dans le château de Bar, dont il se rendit maître, et où il le fit prisonnier. Il le renvoya au bout de quelque tems, et Renaud rentra en possession du

(1) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des comtes de Montbéliard.

(2) *Id.* Chronologie des comtes de Bar.

comté de Bar (1), où il éprouva tant de revers qu'il put bien faire le projet d'abdiquer comme son frère aîné. L'an 1147, il accompagna le roi Louis le Jeune à la croisade, et mourut l'an 1149 ou 1150 peu de jours après son retour. Il était marié et laissa plusieurs enfans; mais il était avoué de l'abbaye de Saint-Mihiel, et c'est peut-être en cette qualité que Métel l'honore du titre de *sacerdos*. C'est aussi par déférence pour la qualité du comte de Bar que Métel se qualifie lui-même *abjectus*. Voyez ci-après l'épitre XIX à l'article xxv. J'observe ici que le mot d'épouse peut signifier l'église; et dans ce cas le mot *sacerdos* indiquerait véritablement un prêtre ou un abbé.

QUINZIÈME LETTRE DE MÉTEL ADRESSÉE A HENRI, ÉVÊQUE DE TOUL.

XXI. Par sa quinzième lettre, dont la date précède l'an 1130, Hugues Métel sollicite Henri, évêque de Toul, d'exterminer de son diocèse certains hérétiques qui détestaient plusieurs sacremens, et entr'autres le batême et le mariage. C'était, suivant la remarque de l'éditeur, quelque nouvelle branche des Manichéens. Métel les regarde comme des avant-coureurs de l'Anté-Christ (2).

Henri de Lorraine fut évêque de Toul depuis 1127

(1) Voyez cette chronologie.
(2) La France littéraire. XII, 500.

jusqu'en 1167 (1). Il était le quatrième fils de Thierri, duc de Lorraine, et de Gertrude de Flandre. Son frère aîné Simon avait succédé au duché de Lorraine en 1116; son second frère Thierri fut seigneur de Bitche et comte de Flandre; son troisième frère Gérard eut les biens que son frère possédait en Alsace. Le duc Thierri avait eu encore deux filles, la première nommée Hara et la seconde Cronica. Toutes deux embrassèrent la vie religieuse, Hara dans l'abbaye de Bounières dont elle fut abbesse, et l'autre dans l'abbaye de Remiremont (2). L'éducation de Henri avait été confiée par son père à Pibon, évêque de Toul, dès son enfance, et à un précepteur appelé Hunalde (3). Pibon mourut en 1107 et eut pour successeur Ricuin de Commerci, qui fut évêque de 1108 à 1126 (4). Henri avait été destiné à l'état ecclésiastique dès son enfance (5). Le duc Thierri son père le donna à Pibon,

(1) Histoire de Lorraine, par dom Calmet. Nancy, 1728. I, XXXIV, des préliminaires.

(2) *Id.*, p. 1121 et 1122 du texte.

(3) Note du père Hugo, p. 147 des *Sacræ antiquit.*

(4) Histoire de Lorraine, par dom Calmet. I, XXXIV des préliminaires, où dom Calmet dit que Conrad fut élu en 1126, et que Henri fut élu en 1127. Mais il n'est pas question de ce Conrad dans le tome II, p. 18, où il est dit que Henri fut élu en 1126. Dom Calmet ne prend pas la peine d'expliquer cette apparente contradiction. Il observe que l'élection de Henri a eu lieu avant Pâques, et conséquemment l'an 1227, nouveau stile. Le rédacteur de la liste des évêques de Toul a voulu dire que Conrad, duc de Souabe, fut élu à l'empire en 1126, ce qui était fort inutile en cet endroit.

(5) Benoît, Hist. de Lorraine, pages 242 et 243; et Remarques sur Baleicourt, pages 408 et 409; *ex manuscriptis ecclesiæ Tullensis.*

évêque de Toul, pour le faire élever dans les exercices convenables à son état, et le soin de ses études fut confié à Hunalde, qui avait en ce tems-là la direction des écoles épiscopales de Toul. Il étudia pendant huit ans, et y fit de très grands progrès. Ricuin, successeur de Pibon, donna au prince Henri une prébende dans son église; il le fit ensuite archidiacre. Le chapitre l'élut chantre après la mort de Gobert d'Apremont; il eut aussi un archidiaconé dans l'église de Metz, et un doyenné dans celle de Verdun. Il posséda une prébende dans l'église de Saint-Diey, et y fut choisi grand prévôt, étant déjà évêque. De plus, il fut archidiacre de Langres. Tel était l'abus de ce siècle-là, observe dom Calmet (1).

Il fut élu évêque de Toul le 20 mars 1126, c'est-à-dire 1127 avant Pâques. Le clergé députa deux chanoines pour en donner avis à l'empereur Lothaire II; et Gérard, cardinal de Cambrai, avec l'évêque de Verdun, furent envoyés pour demander au pape sa confirmation. Lothaire, qui avait marié sa sœur Adéléïde à Simon Ier, duc de Lorraine et frère de Henri, agréa le choix du clergé de Toul, et ordonna à l'archevêque de Trèves de se rendre à Metz dans le mois de juillet, pour sacrer Henri : mais l'archevêque, qui était Godefroi de Lutrich, ayant volontairement renoncé à sa dignité, ne put s'y trouver. Ainsi la cérémonie se fit par le légat du pape, vraisemblablement Mathieu, évêque d'Albano. Le duc et la duchesse

(1) Histoire de Lorraine. II, 18.

de Lorraine, avec le comte de Flandre, et presque toute la noblesse du pays, s'y trouvèrent (1).

L'empereur Lothaire invita, en 1127, l'évêque Henri à se trouver dans la diète assemblée à Spire, pour chercher les moyens de donner la paix à l'empire, divisé par Conrad de Souabe, neveu de l'empereur Henri V, qui prétendait à la couronne impériale. Henri partit de Toul le 10 septembre, et fut accompagné dans son voyage par le duc Simon son frère, et par une grande partie de la noblesse de Lorraine. Ce fut là que notre prélat prit la résolution de faire le voyage de Rome avec Méginère, archevêque de Trèves; Henri n'avait point d'autres affaires que de visiter les tombeaux des saints apôtres, et de rendre ses soumissions au saint-siége. Il souscrivit, étant encore à Rome en 1128 (2), à un accord fait entre Lanzon, abbé de Saint-Mihiel, et Halvide, abbesse de Juvigny, au sujet de l'église de Spirège ou de Tirei, que l'abbesse prétendait lui appartenir: mais les juges condamnèrent ses prétentions et adjugèrent cette église à l'abbaye de Saint-Mihiel (3).

Henri, évêque de Verdun, ayant été accusé devant

(1) On lit dans la chronique d'Albéric, sous l'an 1126, *apud Tullum post episcopum Riquinum fuit Henricus episcopus, frater ducis Simonis de Nanceio, et illius (fratris) Theoderici, qui postea fuit comes Flandrensis*. Dans *Joann.* de Bayon, on lit: *an. M. CXXVI Henricus episcopus ordinatur*, il fallait dire 1127. Jean de Bayon confond l'ordination et la nomination.

(2) Baluze, tome IV de ses *Miscellanea*, p. 454 et suiv.

(3) Histoire de Lorraine, par dom Calmet. II, 18 et 19.

le pape Honoré II (1) de simonie et de dissipation des biens de son église, alla à Rome pour se justifier: mais il fut renvoyé sur les lieus au légat Mathieu, évêque d'Albano, chargé d'informer des chefs d'accusation élevés contre lui. Le pape adressa un bref à Méginère de Trèves et à Henri, évêque de Toul, pour les exhorter à se joindre au légat, afin d'informer des vie et mœurs de Henri de Verdun. On tint pour cet effet un concile à Châlons-sur-Marne, en 1129; saint Bernard, qui s'y trouva, persuada à l'évêque de Verdun de renoncer à son évêché, pour éviter le scandale qui ne pourrait manquer de résulter des informations et de la procédure (2).

Théodoric d'Imbercourt (3), seigneur lorrain, châtelain de Bar, ennemi juré des ecclésiastiques, ayant fait arrêter et mettre en prison un archidiacre et deux chanoines de Toul, l'évêque Henri l'excommunia, et jeta l'interdit sur ses terres et ses sujets. Théodoric, sans se mettre en peine des censures, continua de maltraiter les ecclésiastiques, et usurpa même quelques villages dépendans de la prévôté de Vicherey, et appartenant à l'église de Toul. Alors Henri employa les forces du duc Simon, son frère, pour réprimer les entreprises de Théodoric. Il y eut quelques légers combats, où les troupes du duc et de l'évêque

(1) Albéric, *ad annum* 1128. Voyez Laurent. *de Leod.*, dans le tome XII du *Spicilegium*, p. 311; et D. Bernardi, *epist.* XLVIII, p. 55 et 56, ainsi que les notes de Mabillon sur cet endroit.

(2) Histoire de Lorraine. II, 19.

(3) *MS. Tullens.* Voyez Benoît, Hist. de Toul, pages 412 et 413.

maltraitèrent celles du seigneur. Celui-ci, craignant de succomber dans cette petite guerre, appela de la sentence d'excommunication de l'évêque au tribunal du pape. Henri y fut cité en 1130; mais il prouva si bien les excès de Théodoric, que le pape Innocent II confirma la sentence d'excommunication (1), et ordonna qu'elle serait publiée dans toute la province ecclésiastique de Trèves (2).

Henri était encore à Rome, lorsque le pape Innocent II fut obligé, par la faction de Pierre de Léon, anti-pape, de sortir de la ville (3). L'évêque de Toul l'accompagna jusqu'à Pise, d'où il retourna dans son diocèse. Il le trouva dans le trouble par la guerre que Frédéric, comte de Toul, avait déclarée au chapitre de cette église (4). Ce fut vraisemblablement à cette occasion que Métel écrivit à l'évêque.

SEIZIÈME LETTRE DE MÉTEL, ADRESSÉE A HÉLOÏSE.

XXII. La seizième lettre, adressée à la célèbre Héloïse, que Métel nomme Helwide, alors abbesse du Paraclet, est pleine des éloges de son savoir et de sa vertu; l'auteur, après l'avoir exhortée à persé-

(1) L'an 1135. Voyez Vignier, Origine de la maison de Lorraine, p. 115.

(2) Histoire de Lorraine. II, 19.

(3) L'an 1133. Voyez l'Art de vérifier les dates.

(4) Histoire de Lorraine. II, 19 et 20.

vérer dans la voie du salut, lui dit son nom et sa patrie, ce qui prouve que c'est la première fois qu'il se fesait connaître à elle; et pour lui faire voir qu'il n'était pas indigne de son estime, il l'entretient des différens genres de sciences auxquels il s'était livré avant sa conversion, et des progrès considérables que, selon lui, il y avait faits. *Audite ergo*, lui dit-il, *qui sim ego, qui fuerim ego, nomino ego Hugo Metellus : genuit me Leucha tellus, qui olim musis associatus ferè totum hausi Heliconem, qui radio totam depinxi cœli regionem, qui inveniendi indicandique palmo clausi rationem versibus pentametris et hexametris, rithmisque centimetris; qui ludere sæpè solebam, et ut salvâ pace vestrâ loquar, qui jocundè dessipiebam* (1).

Quelque réputation qu'ait eue par ses aventures, par son esprit et par d'autres qualités singulières, Héloïse ou Helwide, car on lui a donné ces deux noms, mais plus communément le premier, cependant aucun des anciens monumens ne nous instruit ni de l'année de sa naissance, ni de celle de sa mort, ni de sa patrie, ni de son extraction, si l'on en croit les auteurs de la France littéraire (2) dont même les derniers éditeurs n'ont pas combattu l'opinion. On sait aujourd'hui qu'elle est morte le 17 mai 1163, âgée de 63 ans (3). Ainsi elle était née l'an 1100.

(1) Histoire littéraire de la France. XII, 500 et 501.

(2) *Id.*, p. 629.

(3) Biographie universelle, par Feller. Nouvelle édition par M. Pérennès.

Les écrivains modernes ont voulu suppléer au silence de leurs prédécesseurs, sans avoir acquis les connaissances qu'on a eues depuis. Papire Masson ne craint pas d'avancer (1) qu'elle était fille naturelle d'un chanoine de Paris nommé Jean. C'est une calomnie si grossière, que Bayle, malgré son penchant décidé pour les histoires scandaleuses, a cru devoir la réfuter (2). Damboise n'est pas mieux fondé à mettre Héloïse parmi les rejetons légitimes de l'illustre maison de Montmorenci; dom Gervaise, qui lui fait le même honneur (3), date sa naissance de l'an 1101, sur la supposition nullement prouvée, qu'elle vécut le même nombre d'années que son époux (4). C'est cette supposition que j'ai adoptée, faute de mieux, pour la faire naître l'an 1100. On voit que les dates sont appuyées sur l'autorité de dom Gervaise, que combat la France littéraire.

On devine avec plus de probabilité le pays natal d'Héloïse; il faudrait en effet, comme on va le voir, qu'elle eût été dépaysée de bonne heure, pour n'être pas venue au monde à Paris, ou dans les environs. Sur les qualités personelles d'Héloïse, ses derniers panégiristes ont encore ajouté quelques coups de pinceau puisés dans leur imagination, au tableau que

Paris, 1834. VI, 233, art. *Héloise*. Le père Hugo dit 1163; il est d'accord avec la France littéraire, p. 645; Feller dit 1164.

(1) Annales, liv. III, p. 239.

(2) Dans son Dictionnaire, art. *Héloïse*.

(3) Vie d'Abélard, tome II, p. 48.

(4) La France littéraire. XII, 629.

les anciens en ont tracé; si l'on en croit un des plus récens (1), la nature, par une libéralité presque sans exemple, avait épuisé sur elle tous ses trésors, « aucune fille ne l'égalait, » dit-il, « pour l'esprit, et « peu la surpassaient en beauté. »

On convient des talens; mais, pour la figure, celui qui avait le plus d'intérêt à grossir les choses se contente de dire qu'elle était passablement belle, *per faciem non infima* (2); elle ne le fut encore que trop pour son malheur. Sa mère, suivant le nécrologe du Paraclet, se nommait Hersende; le nom de son père est demeuré dans l'oubli. Dès son enfance, elle fut mise en pension chez les religieuses d'Argenteuil, où elle apprit non-seulement le latin, langue dont la connaissance était alors aussi commune dans les cloîtres des filles qu'elle y est rare aujourd'hui, mais encore le grec et l'hébreu (3).

Au sortir de cette école, elle passa dans la maison d'un oncle nommé Fulbert, chanoine de l'église de Paris; cet ecclésiastique, voyant sa nièce déja fort avancée dans les lettres, résolut de perfectionner son éducation, il n'en était pas capable par lui-même. Abailard, qui enseignait pour lors à Paris, sachant qu'il cherchait un maître pour Héloïse, vint lui offrir ses services (4). Ce professeur avait des intentions bien différentes de celles de Fulbert : au moyen des

(1) Dom Gervaise. Vie d'Abélard. II, 48.
(2) *Abælardi epist.* I, p. 10.
(3) La France littéraire. XII, 629 et 630.
(4) *Abælardi epist.* I, p. 10.

propositions avantageuses dont il sut leurrer son avarice, car le bon homme craignait la dépense, il vint facilement à bout de s'introduire dans sa maison; la séduction de l'écolière fut l'effet des leçons du maître, et de l'aveugle confiance du chanoine (1). Tous deux en furent punis. Héloïse fut obligée de s'engager dans un monastère qu'elle fut réduite à quitter l'an 1129 après dix ans de séjour. Abailard l'emmena dans la solitude du Paraclet au diocèse de Troyes, avec celles de ses filles qui voulurent la suivre, entre lesquelles était une sœur et une nièce d'Abailard même; tout le terrain qui lui appartenait dans ce séjour, ainsi que les édifices, leur fut abandonné en propriété. L'évêque diocésain, Atton, cimenta par son approbation cet établissement; les papes le confirmèrent dans la suite, et les seigneurs du voisinage l'enrichirent par leurs libéralités. Tout cela était, du moins en grande partie, le fruit des soins qu'Abailard se donnait pour consolider son ouvrage. On voit encore parmi ses écrits (2) un sermon qu'il prononça dans l'église du Paraclet pour exhorter les fidèles à faire du bien à cette maison; il ne fut pas moins attentif à pourvoir aux besoins spirituels de ses chères filles. Héloïse fut nommée supérieure; l'expérience lui avait appris, sous une abbesse indolente, les inconvéniens d'un régime trop facile, et la nécessité de serrer les rênes du gouvernement: elle

(1) La France littéraire, XII, 630, où l'on trouvera de longs détails à ce sujet.

(2) Page 935.

en profita pour faire observer, suivant les avis du fondateur, une exacte discipline dans sa communauté (1).

Bientôt la réputation d'Héloïse s'étendit dans tout le royaume, et saint Bernard lui-même, depuis sa rupture avec l'abbé de Clairvaux, ne cessa point d'estimer Héloïse, malgré l'attachement inviolable qu'elle conservait pour son époux. Hugues Métel, autre adversaire d'Abailard, n'en fut pas moins zélé partisan de l'abbesse du Paraclet. Les deux lettres qu'il lui écrivit renferment un éloge magnifique de son savoir et de sa piété (2). Je vais parler de la seconde, et je reviendrai sur ce que contient la première au sujet d'un article qui m'a paru important pour l'histoire littéraire.

DIX-SEPTIÈME LETTRE DE MÉTEL, ENCORE ADRESSÉE A HÉLOÏSE.

XXIII. C'est encore à Héloïse que s'adresse la dix-septième lettre de Métel. Il lui témoigne un grand désir de la voir, ou du moins de lier un commerce de lettres avec elle; il paraît qu'elle n'avait pas fait beaucoup d'attention à la précédente. Celle-ci commence par un compliment flatteur : « Si je pouvais,

(1) La France littéraire. XII, 633. Voyez-y la suite.
(2) *Id.*, p. 643.

dit-il, « me transporter sur les ailes des vents, je me « présenterais souvent à vous pour parler et pour écou-« ter. » Il s'occupe ensuite de lui-même et de sa patrie. Il lui explique ainsi l'étimologie des deux noms de la ville de Toul : *civitas in quâ genitus sum, vocàtur Leucha, vocatur et Tullum; Tullum à Tullo qui eam devicit duce Cæsariano; Leucha verò ab hominibus albis et albo vino, quià leuchon interpretatur album* (1). Ce passage où Métel dérive le nom de Toul d'un chef des armées de César, appelé Tullus, qui s'en empara, prouve clairement que Hugues Métel est différent de Hugues de Toul. En effet celui-ci prétend que Toul a été bâtie par Tullus Hostilius, roi de Rome (2), bien longtems avant Jules César. Il parle fort au long des conquêtes de César et ne donne le nom de Tullus à aucun de ses généraux. On voit encore par ce passage que Hugues de Toul est postérieur à Hugues Métel qui, étant son compatriote, l'aurait vraisemblablement connu et cité en cette occasion ; il paraît que Hugues de Toul vivait dans le commencement du quatorzième siècle, peu avant Jacques de Guyse qui l'a cité.

Dans sa seizième lettre, entre les talens d'Héloïse, il relevait spécialement celui de la poésie, et semble lui attribuer l'invention d'un nouveau genre de vers. *Fama sonans*, dit-il dans cette lettre (3), *per inane*

(1) La France littéraire. XII, 501.

(2) Annales de Hainaut, par Jacques de Guyse. Paris, 1826, II, 99.

(3) Hugo. *Sacræ antiq. monum.* T. II, p. 348.

volans.... fœmineum sexum vos excessisse nobis notificavit. Et quomodo? dictando, versificando, novâ juncturâ verba notando, « la renommée qui « a des ailes nous a fait savoir que vous surpassez « votre sexe. Comment? me dira-t-on; en dictant, « en versifiant, en imaginant une nouvelle notation « pour joindre les mots. »

Métel donne dans sa lettre l'exemple de cette nouvelle notation dans les vers suivans, adressés aux religieuses du Paraclet :

Gratia larga Dei, gratis data, vos bene } *dicat!*
Turba fidelis amen devoto pectore }
Hic panem cœli det vobis quotidi } *anum!*
Quem prece quotidiè non sit deposcere v }
Quamvis quotidiè non illum percipi } *amus!*
Quotidiè tamen hunc devotâ mente pet }
Est alius pastus, sacra lectio, pastus hones } *tus.*
Et de scripturis divinis sermo modes }
Præstet et hunc nobis cui servit frigus et } *estus.*
Cui placet omne bonum, cui militat omnis hon }
Est alius panis quo pascitur uter inan } *is.*
Præstet et hunc nobis qui dat bona terrea nob }

C'est comme si en français nous écrivions ainsi ces vers de Boileau (1).

Selon que notre idée est plus ou moins obsc } ure.
L'expression la suit, ou moins nette ou plus p }
Ce que l'on conçoit bien s'énonce claire } ment.
Et les mots, pour le dire, arrivent aisé }

Cette notation n'est pas fort ingénieuse; mais pour

(1) L'Art poëtique, chant I, vers 151-154.

l'employer en latin, il fallait que les vers fussent rimés. Bernard de Morlas, dans le comté de Bigorre, religieux de l'ordre de Cluni, vivant en 1130 (1) et conséquemment contemporain de Métel, a composé un poëme *de contemptu mundi*, tout entier en vers rimés; il l'adresse à Pierre le Vénérable, son abbé. « Le premier livre, » dit-il, « a pour objet le mépris « du monde; la matière des deux autres et l'intention « dans laquelle je la traite, se répondent parfaite- « ment : car j'y fais la description des vices dans la « vue d'en détourner mes lecteurs. » Voici par exemple, comme il représente la cour de Rome :

Roma dat omnibus, omnia Romæ
Cum pretio; quià juris ibi via, jus perit omne,
Ut rota labitur, ergò vocabitur hæc rota Romá,
Quæ solet ubere laude fragrescere, sicut aroma.
Roma nocens nocet, atque viam docet ipsa nocendi,
Jura relinquere, lucra requirere, pallia vendi.
Sæpe notarius est tibi cariùs emptus, ut illa
Quæ cupis, exaret, ùt sacra præparet ipse sigilla.
Si tua nuncia prævenit uncia, surge, sequaris,
Expete limina, nulla gravamina jàm verearis.
Si datur uncia, stat propè gratia Pontificalis;
Sìn procul hæc valet, hæc tibi lex manet, est schola talis.

« Rome donne à tout le monde; mais elle met un « prix à ses dons, on y enseigne le droit, et tous les « droits y succombent; cette Rote (roue) romaine (2)

(1) *Fabricii Bibl. mediæ et infimæ latinitatis. Hamburgi*, 1724. I, 631, art. *Bernardus Morlanensis*. France littéraire. II, 236.

(2) On sait que la ROTE est le tribunal suprême de Rome. Ce tribunal jouit encore aujourd'hui d'une grande réputation et la mérite complète-

« dont la réputation est si grande, tourne comme « une roue. Rome ne nuit pas seulement par le mal « qu'elle fait, mais encore par celui qu'elle enseigne, « on y abandonne la justice pour chercher le gain, « on y vend le pallium (1); souvent le notaire coûte « plus cher que ne vaut ce que l'on désire et ce « qui exige l'apposition de son sceau; si l'argent « t'a préparé les voies, lèves-toi, marches, arrives « à Rome, tu n'y trouveras nul embarras : avec « l'argent, on obtient les graces du Pape, si non, « elles sont refusées; telle est la loi, tel est l'ensei- « gnement. »

Revenons à Hugues Métel. Dans sa première lettre à Héloïse, après avoir vanté son talent pour la poésie, comme on vient de le voir, il ajoutait par rapport aux vertus de cette abbesse : *et quod excellentius est omnibus, muliebrem mollitiem exsuperasti, et in virile robur indurasti.... deposito si quidem onere terrenarum deliciarum, cœlestes delicias odorasti* (2). Héloïse confirma par sa réponse que nous n'avons plus (3), et même augmenta l'idée avantageuse que Métel avait de son mérite, *major est*

ment. On observera qu'au tems dont parle ici Bernard de Morlas, les dissensions entre Innocent II et l'antipape Anaclet devaient rendre la composition de ce tribunal célèbre un peu arbitraire, et conséquemment irrégulière.

(1) Peut-être l'auteur fait ici allusion au pallium donné à Étienne de Lorraine, évêque de Metz, bien en état de le payer.

(2) Hugo. *Sacræ Antiquit. monumenta.* II, p. 348.

(3) La France littéraire. XII, 643, où l'auteur corrige ce qu'il avait dit page 501.

prudentia vestra, lui dit-il dans sa lettre, *quam nuntiaverat fama.... calamus vester calamis doctorum superéminat aut æquatur*. Il renchérit ainsi sur les louanges qu'il lui avait données, jusqu'à l'élever non-seulement au-dessus de toutes les personnes de son sexe, mais encore au-dessus des docteurs. Ce panégirique n'était point exagéré puisqu'il fut confirmé dans la suite par celui de Pierre le Vénérable, abbé de Cluni.

DIX-HUITIÈME LETTRE, SOUS LE NOM DE SIÉBAUD, ABBÉ DE SAINT-LÉON, A GUILLAUME, ABBÉ DE SAINT-THIERRI.

XXIV. Cette lettre n'est pas sous le nom de Métel, quoique le stile soit très semblable au sien : elle est écrite par Siébaud, humble abbé de Saint-Léon, au vénérable abbé Guillaume, cher en Jésus-Christ, pour l'engager à triompher heureusement du lion rugissant qui menace de tous côtés le troupeau du Christ.

Guillaume, dont j'ai déjà parlé (*art.* X) était né de parens nobles à Liège; il vint faire ses études à Reims avec Simon, son frère. La vie édifiante que l'on menait à l'abbaye de Saint-Nicaise dans cette même ville, les ayant touchés l'un et l'autre, ils y embrassèrent l'état monastique. Leur mérite perça bientôt à travers le voile dont ils s'efforçaient de le couvrir. Tous deux furent élus abbés l'an 1119, Simon de Saint Nicolas-aux-Bois, dans le diocèse de

Laon, et Guillaume de Saint-Thierri, près de Reims. Celui-ci n'était encore que simple particulier à Saint-Nicaise, lorsqu'il alla voir pour la première fois saint Bernard, et lia avec lui cette étroite amitié qui a duré toute leur vie. Guillaume aurait bien souhaité dès lors pouvoir se fixer auprès du saint; mais la Providence fit toujours naître des obstacles à ce dessein qu'il conserva dans le cœur tant qu'il en jugea l'exécution possible. La dignité abbatiale, loin d'en affaiblir les traces, ne servit qu'à les fortifier. Insensible aux distinctions, il soupirait sans cesse pour être déchargé d'un emploi qu'il n'avait accepté qu'à regret; son élévation fut bientôt suivie d'une maladie longue et fâcheuse. La nouvelle en étant venue à saint Bernard, il lui envoya son frère Gérard pour l'inviter à venir à Clairvaux, avec assurance qu'il y serait promtement délivré de tous ses maux, ou par la mort, ou par une guérison parfaite. Pour une ame attachée à la terre, l'alternative aurait eu sans doute quelque chose d'effrayant, il n'en fut pas de même de Guillaume. Il obéit sans hésiter, vint à Clairvaux, et y recouvra la santé sous les ieux et par les prières du saint abbé. Ceci arriva dans le carême de l'an 1120. La même année, et peu après son retour, il revint en diligence comme pour recueillir ses derniers soupirs; mais à son arrivée, les simptômes funestes avaient disparu, la convalescence, qui ne se fit pas attendre longtems, acheva de dissiper ses alarmes. On peut juger combien elles furent grandes, par le zèle extraordinaire qu'il

témoignait en toute rencontre pour les intérêts de cet illustre ami. Plus jaloux de sa réputation que lui-même, on ne pouvait y donner atteinte sans lui causer la plus vive douleur. Les religieux de Cluni censuraient en quelques points la conduite du Saint. Notre abbé ne lui donna point de repos qu'il n'eût mis la main à son apologie contre leurs reproches (1).

Cet attachement de Guillaume pour la personne du célèbre abbé de Clairvaux était fondé sur la plus haute idée de ses lumières et de sa vertu. Saint Bernard fesait réciproquement un grand cas du mérite de l'abbé de Saint-Thierri. « Comment, » écrivait-il à l'abbé de Cluni, « avez-vous pensé à « consulter une personne aussi éloignée de vous que « je le suis, ayant à votre porte Guillaume, abbé de « Saint-Thierri, cet homme excellent, qui joint à « une rare prudence et à une égale habileté l'affec- « tion la plus sincère pour votre maison? »

Oger, chanoine régulier, ayant voulu s'excuser auprès du saint d'avoir communiqué sans son ordre un écrit dont il lui avait fait confidence : « Eh pourquoi? » répondit l'abbé de Clairvaux, « mon petit « livre craindrait-il les ieux d'une personne à qui je « voudrais pouvoir découvrir le fond de mon cœur? « vous ne connaissez pas assez mes sentimens pour « l'abbé de Saint-Thierri. J'aurais mille biens à vous

(1) Histoire littéraire de la France. XII, 312 et 313.

« dire de lui, si les bornes d'une lettre me permet-
« taient de m'étendre sur son sujet. »

Il prie ensuite Oger d'aller voir cet ami commun, afin d'examiner ensemble son ouvrage, et d'y corriger ce qu'ils jugeraient en avoir besoin; on retrouve les mêmes sentimens d'estime et de déférence dans la lettre qu'il écrivit à Guillaume lui-même pour l'engager à revoir son Traité de la grace et du libre arbitre. Enfin, si l'on veut voir les effusions de cœur les plus tendres d'un ami parlant à un ami, il faut lire la lettre où il répond aux plaintes que Guillaume lui avait faites sur l'indifférence qu'il lui supposait à son égard. Tel était le retour de saint Bernard en faveur de l'abbé de Saint-Thierri (1).

Geofroi, surnommé Cou de cerf avait eu cette abbaye avant Guillaume, et l'avait quittée pour celle de Saint-Médard où il avait reçu Abailard qui y avait été relégué en 1121 (*art.* IX). Geofroi, qui avait été présent à sa condamnation, emmena son prisonnier, mais avec des sentimens bien différens de ceux des promoteurs de la censure; il n'y eut sorte de bons traitemens que l'abbé et ses religieux, à son exemple, ne missent en usage pour adoucir l'amertume de son état. Sensible à des procédés si généreux, l'illustre infortuné se fit un devoir d'en faire passer le souvenir à la postérité.

Geofroi ne borna pas sa sollicitude pastorale à la communauté de Saint-Médard, il l'étendit, autant

(1) Histoire littéraire de la France. XII, 313.

qu'il fut en son pouvoir, sur presque tous les monastères de l'ordre de Saint-Benoît en France. Plusieurs abbés, touchés de ses remontrances, bannirent de leurs cloîtres l'ignorance et l'oisiveté, ces deux sources du dépérissement de toute société religieuse. Ce fut par ses soins, et probablement sous sa présidence, que se tint à Saint-Médard le premier chapitre général des moines noirs, c'est-à-dire des Bénédictins. Saint Bernard y fut invité, sans doute par Geofroi dont il était ami, pour faire part de ses lumières à l'assemblée : mais n'ayant pu s'y rendre, il écrivit une lettre très pathétique aux capitulans pour les exhorter à pourvoir par de bons réglemens au rétablissement de la discipline monastique (1).

Guillaume l'un des présidens de cette assemblée, signala son zèle par les sages réglemens qu'il y fit faire (2). Il était donc bien naturel que Hugues Métel voulût correspondre avec lui.

DIX-NEUVIÈME LETTRE DE MÉTEL, A RENAUD, COMTE DE BAR.

XXV. Cette lettre est adressée comme la quatorzième (*art.* XX), à Rainaud, prêtre vénérable, homme hospitalier. Quant à Hugues Métel, il prend le titre d'un veau nouvellement né dans l'étable du

(1) Histoire littéraire de la France. XII, 186.
(2) *Id.*, p. 313 et 314.

Seigneur, il le prie d'offrir à Dieu la fleur de farine de froment, délayée dans de l'huile.

Le père Hugo conjecture que ce Rainaud est le même auquel est adressée l'épitre XIV. En ce cas, il serait difficile d'admettre la conjecture faite sur cette épitre que Rainaud est le comte de Bar connu sous le nom de Renaud. En effet Hugues Métel n'a guère pu adresser à ce seigneur le langage suivant :

« Ta réputation est venue jusqu'à moi, celle de « ton illustre nom, réputation récente, décente, « dont l'odeur est suave, qui annonce une bonne « nouvelle, qui raconte de toi des faits dignes d'é- « loges, dont le souvenir doit être conservé; j'ap- « prends par elle que tu es un homme hospitalier, « offrant un asile aux pauvres, secourant les op- « primés, consolant les affligés. En entendant tout « cela, je me suis réjoui de ce que l'on m'a dit : agis donc, « agis avec activité ; que ton pié ne se repose point ; « que ta main soit toujours en mouvement; que ta dé- « marche soit hâtive; gardes-toi d'avoir la goute; « visites les malades; portes des consolations aux « prisonniers; que ta main ne se dessèche ni ne se « ferme jamais; qu'elle soit toujours tendue pour « donner, ne refuses aucune demande, et cependant « ne donnes pas à l'impie, prends garde, si tu lui « donnes, qu'il ne te demande quelque chose que tu « sauras ne devoir être employé qu'à l'impiété. Heu- « reux est sans doute celui qui connaît les besoins « du pauvre, et qui peut accorder les consolations « qu'on lui demande! comment l'homme s'excusera-

« t-il, puisque pour un verre d'eau froidé, Dieu « donne son royaume! mais s'il ne donne pas même « cela? s'il n'a pas de vase dans lequel il puisse re- « cueillir l'eau, qu'il témoigne du moins sa bonne « volonté! si quelqu'un a lieu de se plaindre d'un « autre, qu'un secours lui soit offert! donnes un « conseil à celui qui se désole! ne caches point le talent « qui t'a été confié; tu en recevras la récompense. « Courage, courage, bon serviteur, ajoutes un gain à « un autre, et entres dans la joie du Seigneur (1). « Fais comme fesait Marthe; cours, veilles, sois tou- « jours prêt à remplir ton ministère, et prépares le « repas du Christ. Fais-toi des amis avec le gain de « l'iniquité, afin qu'après ta mort tu sois reçu dans « les tabernacles éternels. Que Marie reste assise « aux piés du Seigneur, qu'elle recueille les paroles « sorties de sa bouche, qu'elle se nourrisse des mets « de sa doctrine; mais que Marthe nourrisse le Sei- « gneur, que Marthe vive pour lui seul, sans que « son visage soit détourné par d'autres objets, comme « nous le lisons d'Anne: celui qui vit dans l'action « est plus utile, celui qui vit dans la contemplation est « plus près de Dieu: l'un est bon, l'autre meilleur; l'un « est parfait, l'autre plus parfait; l'un est beau, l'autre « plus beau. Les ieux de Lia sont chassieux, mais elle « est féconde; Rachel a de beaux ieux, mais elle est « stérile: Jacob les aima cependant l'une et l'autre et « les introduisit toutes deux dans la terre promise.

(1) Évangile de saint Matthieu. XXV, 21 et 23.

« Nous lisons que Jésus répondit à quelqu'un qui lui « demandait ce qu'il devait faire? (1)

« Si vous voulez être parfait, vendez ce que vous « possédez, donnez-le aux pauvres, et suivez-moi.

« Celui qui avait fait la question abandonna sa « maison pour le service des pauvres: l'un est hu- « main, et l'autre angélique. Lorsque Dieu viendra « au jugement dernier, il dira à ceux qui seront à sa « droite (2).

« Venez, les bénis de mon père, possédez le « royaume qui vous a été préparé. Car vous m'avez « servi, vous m'avez donné à manger et à boire; vous « m'avez fourni de quoi me vêtir. Venez donc, venez « et régnez avec moi pendant les siècles des siècles.

« Prenez pour vous, mon vénérable frère, ces der- « niers mots de notre lettre; ouvrez la porte de votre « cœur pour les recevoir, appuyé sur ce témoignage « de la sainte écriture (3) :

« Celui qui a pitié du pauvre son prochain, prête « à Dieu.

« En effet l'aumône est un second batême : elle « ranime le vieillard, elle éteint le péché, elle éteint « ce glaive enflammé placé devant la porte du pa- « radis, elle retourne ce glaive changeant pour qu'il « n'empêche pas d'entrer dans le paradis. Pour la « faire, employez les deux mains comme la droite;

(1) Évangile de saint Matthieu. XIX, 21. La réponse n'y est pas la même.

(2) Même évangile. XXV, 34.

(3) Évangile de saint Luc. XVIII, 29 et 30.

« que la gauche ignore ce que fait la droite, de peur « qu'elle n'empêche la récompense du Seigneur, de « peur que vous ne montriez vos trésors aux Babilo- « niens comme Ézéchias, roi de Juda, de peur que « les Babiloniens ne s'emparent de ces biens que « vous avez amassés avec beaucoup de sueur.

« Que celui qui se glorifie, dit l'apôtre, se glorifie « dans le Seigneur. » (1)

Hugues Métel fait ici allusion à un trait de la vie d'Ézéchias, roi de Juda. L'an 712 avant notre ère (2), Mérodac-Baladan, roi de Babilone, envoya des lettres et des présens à Ézéchias, roi de Juda, pour le complimenter sur son rétablissement. Ézéchias, flatté de cette ambassade, fit voir aux envoyés du roi de Babilone tous ses trésors, ses vases précieux, ses aromates; en un mot il ne lui cacha rien de tout ce qui était dans son palais. Le prophète Isaïe vint trouver le roi à cette occasion; et ayant appris ce qui s'était passé, lui dit de la part du Seigneur: « Il viendra un tems où tout ce qui est dans votre « maison, et tout ce que vos pères y ont amassé « jusqu'à ce jour, sera transporté à Babilone. » (3).

L'exemple de ce qui était arrivé à un roi peut encore faire croire ici qu'il s'agit de Renaud, comte de Bar, qui pouvait avoir organisé tout ce qui était nécessaire pour bien recevoir les pauvres et les

(1) *Sacræ antiq. monumenta.* II, 351 et 352.

(2) L'Art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne. Histoire sainte.

(3) Voyez le quatrième livre des Rois et le second livre des Paralipomènes.

voyageurs à l'abbaye de Saint-Mihiel. A cette époque, il n'y avait peut-être pas d'auberge en ce lieu, et l'hospitalité y était exercée par l'abbé ou par l'avoué.

VINGTIÈME LETTRE DE MÉTEL AU BÉNÉDICTIN THIERRI.
LE PAPE SAINT LÉON-LE-GRAND.

XXVI. Dans la vingtième lettre écrite à un Bénédictin, nommé Thierri, Hugues Métel se plaint d'être fatigué par les questions fréquentes qu'il lui fesait sur de grandes difficultés. Des deux qu'il entreprend ici de résoudre, la première est de savoir si deux personnes de l'un et de l'autre sexe, après avoir commencé par un commerce illégitime, pouvaient ensuite contracter un bon mariage. Métel répond qu'un tel mariage, suivant saint Léon, ne devrait pas se faire à cause de la bienséance; mais qu'il est néanmoins permis, selon saint Augustin, la loi de nature ne le désapprouvant pas (1).

La deuxième question roule sur ce point, savoir si des personnes dont le mariage a été déclaré nul, comme fait dans un degré prohibé de parenté, peuvent se remarier à d'autres personnes éloignées de ce dégré. La réponse de l'auteur est que saint Léon permet à de telles gens de se remarier; mais il convient en même tems que les sentimens sont fort partagés sur ce sujet (2).

(1) Histoire littéraire de la France. XII, 501.
(2) *Id.*, p. 501 et 502.

Saint Léon dont il est question ici, n'est pas saint Léon IX qui avait été évêque de Toul, et sous l'invocation duquel étaient placés les chanoines de Toul (*art.* II). C'est saint Léon, surnommé le grand, premier pape de ce nom. Il vit le jour à Rome suivant les uns, et en Toscane suivant d'autres. On ne sait rien de particulier de ses premières années. Les papes saint Célestin Ier et Sixte III l'employèrent dans les affaires les plus importantes et les plus épineuses, lors même qu'il n'était que diacre. Après la mort du dernier de ces pontifes, en 440, il fut élevé sur le saint-siège par le clergé de Rome. Le peuple apprit son élection avec transport, et le vit sur le trône pontifical avec admiration. Léon réprima, par sa fermeté, les progrès des hérétiques, et en ramena plusieurs à la foi par sa douceur. Ayant découvert à Rome un nombre infini de Manichéens, il fit contre eux une information juridique et publique, mit au grand jour les infamies ténébreuses de leurs mistères, et livra les plus opiniâtres au bras séculier (1).

L'hérétique Manichée était mort vers l'an 270; Saint Cirille de Jérusalem, dans ses catéchèses composées vers l'année 347 et suivantes, combattit ses erreurs (2). Depuis Cirille jusqu'à saint Augustin, aucun auteur chrétien ni païen n'avait reproché aux Manichéens des mistères obscènes; mais ce dernier l'a fait en plusieurs endroits de ses ouvrages, et

(1) Biographie universelle, par Feller. Art. *Léon*.

(2) Histoire de Manichée et du manichéisme, par Beausobre. Amsterdam, 1739. II, 725.

particulièrement dans son livre sur les hérésies, où il s'explique en des termes fort énergiques (1). Saint Augustin étant mort en 430, vers le tems que les Gots et les Vandales s'emparèrent de l'Afrique, et ces vainqueurs, qui étaient Ariens, persécutant indifféremment les hérétiques et les catholiques, quantité de Manichéens se réfugièrent à Rome. Léon Ier, qui en était alors évêque, fit de grands efforts pour en purger son église, et tâcha de les convaincre des affreux mistères dont la renommée les accusait. Il obtint contre eux de rigoureux édits; son zèle était louable; à l'égard des moyens, peut-être y eut-il de l'exagération dans ses invectives contre cette malheureuse secte. Il dit dans un de ses sermons (2) : « Elle « a le mensonge pour loi, le diable pour objet de « son culte, et son sacrifice est la turpitude elle- « même » (3). C'est dans ce même sermon qu'il dit : « Que les troubles survenus en d'autres pays avaient « jeté en Italie des Manichéens dont les mistères « étaient si abominables, qu'il ne pouvait les exposer « aux ieux du public sans blesser l'honnêteté : que « pour les connaître il avait fait venir des Élus et des « Élues de cette secte dans une assemblée composée d'é- « vêques, de prêtres, et de quelques laïques hommes

(1) *Coguntur electi eorum veluti Eucharistiam conspersam semine humano sumere. De Hæres.*, *cap.* 46. Il dit ailleurs que les Manichéens recevaient cette substance sur de la farine, et que les élus l'avalaient sous prétexte de la purifier.

(2) *In quâ (hæresi) lex mendacium, diabolus religio, sacrificium turpitudo.* Leo, *serm. V*, *de jejunio* x *mensis.*

(3) Histoire des Manichéens, par Beausobre. II, 729.

« nobles (1). » Enfin Suidas (2), et après lui Cédrène (3), enchérissant sur les auteurs qui les avaient précédés, ne se sont fait aucun scrupule d'avancer que les Manichéens tenaient des assemblées nocturnes, où après avoir éteint les flambeaux, ils commettaient les plus énormes impudicités (4). Malgré toutes ces autorités, Beausobre n'ajoute pas foi à ce qu'il appelle des calomnies et il emploie deux chapitres à les combattre (5).

Léon n'en eut pas moins le soin de les faire punir; il s'arma du même courage contre les Pélagiens et les Priscillianistes; il extermina entièrement les restes de ces hérétiques en Italie; son zèle, non moins ardent contre les Eutichiens, le porta à protester par ses légats contre les actes du BRIGANDAGE d'Éphèse, où l'erreur avait été préconisée en 449. L'empereur Marcien ayant assemblé, à la sollicitation de Léon, un concile œcuménique à Chalcédoine en 451, saint Léon envoya quatre légats pour y présider. La seconde session fut employée à lire une lettre du saint pape à Flavien, patriarche de Constantinople, dans laquelle il développait d'une manière admirable la doctrine de l'Église catholique sur l'incarnation. Le concile

(1) Histoire des Manichéens, par Beausobre. II, 752. Voyez-y la suite.

(2) Art. Manès.

(3) Annales, p. 260.

(4) Histoire des Manichéens. II, 729.

(5) *Ibid.* et suiv., chap. 8 et 9.

lui donna tous les éloges qu'elle méritait. L'erreur fut proscrite; et la vérité prit sa place (1).

Dans le tems que l'on tenait ce concile en Orient, Attila ravageait l'Occident, et s'avançait vers Rome pour la réduire en cendres. L'empereur Valentinien III choisit saint Léon pour arrêter ce guerrier terrible et pour faire des propositions de paix. Le pontife lui parla avec tant de majesté, de douceur et d'éloquence, qu'il amollit son caractère féroce. Ce roi barbare sortit de l'Italie et repassa le Danube, emportant dans son cœur de l'amitié, du respect et de l'admiration pour le pontife romain. Genséric fit ce qu'Attila n'avait pas fait; il surprit Rome en 455, et l'abandonna au pillage; ses troupes saccagèrent la ville pendant quatorze jours avec une fureur inouie. Tout ce que put obtenir saint Léon fut que l'on ne commettrait ni meurtres ni incendies, et qu'on ne toucherait point aux trois principales basiliques de Rome, enrichies par Constantin de présens magnifiques. L'illustre pontife, en veillant aux biens spirituels, ne négligea point les intérêts temporels des peuples, et mourut en 461, avec la réputation d'un saint et d'un grand homme. Son pontificat embarrasse étrangement ceux qui rapportent la grande autorité des papes aux fausses décretales. Jamais le siège de Rome ne fut plus respecté, ni ses décrets d'une force plus marquée, que sous le pape Léon. C'est le premier pape dont nous ayons un corps d'ouvrage. Il

(1) Biographie universelle, par Feller, art. *Léon*.

nous reste de lui 96 sermons et 141 lettres. Plusieurs Savans lui attribuent aussi les livres : de la vocation des Gentils, Épître à Démétriade; mais le pape Gélase, qui vivait à la fin de ce siècle, cite ces livres comme étant d'un docteur de l'Église, sans les attribuer à saint Léon (1). J'ai dans ma bibliothèque la première édition de ses œuvres qui finit par ces vers.

Aspicis, illustris lector, quicunque, libellos.
Si cupis artificum nomina nosse : lege.
Aspera ridebis cognomina Teutona : forsan
Mitiget ars musis inscia verba virum.
Conradus Suueynheym : *Arnoldus* Pannartz*que magistri*
Rome impresserunt talia multa simul.
Petrus cum fratre Francisco maximus ambo.
Huic operi aptatam contribuere domum.
M CCCC LXX.

L'édition est in-folio. On trouvera ci-après à l'article XLVII, une autre lettre écrite à Thierri.

VINGT-UNIÈME LETTRE A L'ÉVÊQUE DE WURTZBOURG.

XXVII. Cette lettre est adressée par Hugues Métel, au vénérable évêque et duc de Wurtzbourg (*Herbipolis*), Embricon, pour l'engager à administrer dignement les deux offices dont Dieu l'avait chargé (2).

(1) Biographie universelle, par Feller, art. *Léon*. Voyez-y la suite pour les diverses éditions des Œuvres.

(2) *Sacr. ant. monum.* II, 353.

« moire, de ton éloquence élégante; je m'en suis « souvenu, dis-je, et ce souvenir m'a été agréable. « Que si tu te plais à écouter ce que l'on fait pour « moi, et ce qui est arrivé depuis que tu t'es éloigné « de moi, sur beaucoup de choses, je t'en dirai « quelques-unes. Lorsque j'étais florissant, lorsque « j'étais sur la roue de la fortune comme le fils d'une « poule blanche; parti pour les pays étrangers avec « une portion de bien que mon père avait eu la « bonté de m'accorder, je la dissipai ignominieu- « sement comme l'enfant prodigue, je dépensai cette « raison que Dieu m'avait donnée à son image, à des « travaux poétiques, je broyais des questions philo- « sophiques, je mangeais ces plantes que l'on aban- « donne aux porcs, et cependant j'avais faim, j'épui- « sais presque tout l'Hélicon, et j'avais soif; je suais « nuit et jour avec Aristote; je cherchais avec lui la « quadrature du cercle, et je déclamais inutilement « avec Tullius. Enfin m'apercevant de ma misérable « faiblesse, et mourant de soif au milieu des eaux « comme Tantale, je suis revenu de mon exil à moi « et à ma patrie, je me suis mis en marche vers « Laon d'un pas délibéré. Là pendant un peu de « tems, j'ai étudié le vieux et le nouveau testament « sous le maître Anselme; après avoir lu plusieurs « choses, j'ai trouvé dans mes lectures cette sentence « de Salomon :

« Vanité des vanités; tout est vanité.

« Et celle-ci :

« Crains Dieu et observes ses commandemens :

« car c'est en cela que consiste l'homme tout entier.

« Et encore ce verset de l'Évangile :

« Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède, « ne peut devenir mon disciple.

« J'ai été vivement effrayé; j'ai été tout à fait in-« terdit, je me suis dit à moi-même: courage, ser-« viteur paresseux, de quoi t'occupes-tu? tu es dans « l'oisiveté; tu es rempli d'une centaine de démons; « tu tournes une roue avec Ixion, tu tournes une « roue, et tu es entraîné avec elle; tu lis, et en lisant « tu te négliges; tu lis et tu cours après la louange « pour être montré au doigt par les passans, tu dis-« putes une mouche à une araignée en te fatiguant « beaucoup. Tu ne lis pas pour devenir sage, mais « pour être savant. Ce n'est pas ainsi que l'on s'é-« lève vers le ciel; les louanges du Christ et celles « de Jupiter ne peuvent résonner ensemble dans la « même bouche; retournes donc, et reviens aux « Sunamites; reviens, dis-je, et pries Dieu de jeter « les ieux sur toi. J'ai donc prié Dieu, il m'a regardé « et j'ai été envoyé pour combattre dans les campe-« mens de saint Augustin.

« Voilà, Père vénérable, ce qui m'est arrivé. J'a « employé ma plume et mon encre pour t'en instruire: « je suis certain que tu me féliciteras sur mon avan-« cement, et que tu te souviendras au moins dans les « jours ouvrables, de notre ancienne et agréable fami-« liarité. Quant à ce que la main droite de Dieu a fait « pour toi, c'est Adam mon très illustre abbé, et très « cher à mon cœur, qui m'en a instruit officieusement

« par un discours soigné et bien agencé. Je me suis « réjoui de ce qu'il m'a dit : on m'assure que tu es le « maître du Conseil du roi, ce qui me fait plaisir. « Car ce n'est pas un mince sujet d'éloges que de « plaire aux princes. »

Cette lettre n'est déjà que trop longue, et je n'en traduis pas la fin.

VINGT-DEUXIÈME LETTRE DE MÉTEL, A L'ABBÉ ÉTIENNE.

XXVIII. « Hugues Métel au vénérable abbé « Étienne; que l'amour de Dieu doit être joint à la « science. » Le père Hugo observe que cet Étienne était abbé d'un monastère de chanoines réguliers; mais il ignore dans quelle abbaye (1).

« Quoique l'éloignement des lieus sépare les amis, « l'union des ames les replace ensemble, car si l'un « des amis est brûlé par le vent du midi, tandis que « l'autre est glacé par celui du nord, ils n'en sont « pas moins voisins : au contraire des ennemis placés « sous un même toit sont bien éloignés les uns des « autres. Ainsi puisque je suis ton ami, je suis avec « toi; la zône glaciale ou torride ne peut nous sé- « parer, pas plus qu'une multitude d'abîmes : je suis « donc affligé parce que j'ai appris de toi des choses « affligeantes. J'ai appris de toi ce qui blesse mes « oreilles, ce qui me fait mal; c'est que tu dois te

(1) *Sacræ antiq. monumenta*. II, 354.

« corriger. J'ai appris de toi ce qui ne convient pas à « tes cheveux blancs, ce qui n'est convenable ni à ta « prudence ni à ta profession, ce qui doit être étranger « à ton office, ce qui ne peut entrer dans ton cœur « de chair. On m'a rapporté que tu corrigeais avec « une véhémence excessive les fils qui te sont soumis, « et qu'en les corrigeant tu excédais les bornes. « Prends-y garde, mon frère, réprimes-toi, écoutes le « prophète qui a soin de te dire (1) :

« Le juste me reprendra dans sa charité, et me « montrera mes torts.

« Et ailleurs il dit (2) :

« Entrez en colère et ne péchez point :

« C'est-à-dire : gardez-vous de pécher en mêlant « la cruauté avec une juste colère.

« Écoutes Grégoire qui nous donne cet avis salu- « taire :

« Que le Pasteur ait une juste miséricorde qui « console et une discipline compatissante qui sévisse.

« Autre chose en effet est de reprendre un homme « doux ou un homme féroce, celui qui se nourrit de « miel et celui dont le sel est l'aliment. Ceux qui ont « beaucoup de miel doivent être abreuvés de lait ; « ceux dont le fiel est très chargé doivent être « nourris avec de l'aloès : corriges en esprit de dou- « ceur l'homme dont l'esprit est doux ; montres un « visage ferme au superbe et à celui qui refuse d'é-

(1) Psaume CXL, verset 6.
(2) Psaume IV, verset 5.

« couter des conseils salutaires. Fais ce que dit « Ézéchiel (1) :

« Prends un vase de fer, et poses-le comme un « mur de fer entre toi et la ville; endurcis ton re- « gard contre celui qui est en faute.

« Mais au-dedans que ton vase échauffe ton cœur « de compassion envers ton frère. Les médecins « disent que la thériaque est un antidote com- « posé avec la chair empoisonnée d'un certain serpent. « S'il trouve du venin dans le corps de l'homme, il le « chasse; si au contraire, il ne trouve point de venin « à combattre, il tue l'homme. Si un prélat poursuit « avec des paroles et des coups un de ceux qui lui sont « soumis et qui lui désobéit, gonflé par le poison « de l'orgueil, peut-être il pourra le corriger. Si au « contraire il exaspère un homme paisible, humble et « obéissant, au delà des règles de la justice, il ne le « guérit pas; mais il le tue, parce qu'il ne lutte pas « contre le poison de la mort, mais contre l'innocence « de la vie. Alors le salut de son frère est en danger, « comme ce feu que n'éteint pas l'eau mais le vi- « naigre; l'insolence d'un sujet n'est pas réprimée « par la mollesse, mais par la chaleur de la discipline « du prélat. Tiens donc un juste milieu; portes avec « toi de l'huile et du vin. Que la discrétion, mère des « vertus, soit assise à ta droite. Tu dois te sou- « venir que dans le temple de Salomon les bases sont « sculptées de bœufs, de lions et de chérubins. Les

(1) Chap. IV, vers. 3.

« bases qui soutiennent la structure du temple sont « les docteurs de l'Église. Le bœuf est le signe de la « mansuétude; le lion figure la terreur; dans le ché- « rubin on fait voir la discrétion de la science, et « comment sont à la fois nécessaires la ferveur de la « discipline et la mansuétude qui préfère de se faire « aimer à se faire craindre : car nous ne sommes pas « sous la loi qui punit, mais sous la grâce qui nous « a rachetés. La loi a eu les mains dures parce qu'elle « a rendu le mal pour le mal. C'est pourquoi il était « écrit sur les tables de pierre :

« La grâce qui rend le bien pour le mal, amollit « ces pierres.

« Pendant qu'il nourrit l'ennemi qui a faim, pen- « dant qu'il désaltère l'adversaire qui a soif, Moïse « s'asseoit sur la pierre, parce que la loi qui a été « donnée pour réprimer les cœurs des Juifs, est écrite « sur la pierre. Mais la grâce s'est reposée dans des « habits moelleux, étendus sur une ânesse, parce « qu'elle demande des cœurs de chair et non de « pierre, humbles et non gonflés de fiel. Moïse s'est « assis sur la pierre, lapidant les pécheurs; le Christ « s'est assis sur un puits consolant la femme péche- « resse avec de douces paroles. Corriges donc ton « frère, j'appelle ton sujet ton frère, dans un esprit « de douceur, et non dans un esprit de colère; ré- « primes ta véhémence; si tu es en colère, finis afin « qu'elle ne paraisse point, ou chasses-la tout à fait. « Ne fais rien sous l'impression de la colère, n'agis « qu'avec la charité pour guide. La colère doit être

« l'esclave de la justice et ne jamais se présenter de-
« vant elle. C'est toujours derrière la justice qu'elle
« doit marcher; on peut quelquefois la montrer,
« jamais s'y livrer : quelquefois l'un et l'autre, mais
« jamais l'un après l'autre. Tu ne serais qu'un homme
« si tu ne retenais pas ta colère : mais tu es chrétien;
« l'eau s'obscurcit dans les nuages de l'air; la colère
« éteint la vigueur de l'esprit, l'eau obscurcit la
« vigueur et la colère détruit la force de l'âme.
« Écoutes saint Jérôme disant à quelqu'un :

« Je te battrais si je n'étais pas en colère.

« Il ne voulut pas que la colère dirigeât ni précédât
« sa vengeance; car la colère de l'homme n'émeut
« pas la justice de Dieu. Si tu veux te convaincre que
« le zèle pour Dieu dépourvu de science, qui se montre
« avec raison mais qui s'exerce sans raison, doit être
« blâmé, il faut feuilleter avec soin le troisième
« livre des Rois : tu y trouveras (1) une parabole qui
« explique cette parabole par une énigme bien claire.
« En effet lorsqu'Élie se fut éloigné de la face du roi
« Achab et qu'il se fut caché sur le mont Horeb (2), le
« Seigneur lui apparut et l'appelant dans sa caverne,
« lui dit :

« Que fais-tu ici, Élie?

« Il répondit :

« J'ai fui de la terre d'Israël; ceux qui ont détruit
« vos autels et ont tué vos prophètes par le glaive,

(1) Chap. XVII et suivans.

(2) *Id.*, chap. XIX.

« en veulent à ma vie : c'est pour cela que je me suis « troublé et que j'ai été fortement ému contre ceux « qui avaient renversé votre maison.

« Le Seigneur lui dit :

« Reprends courage ; tiens-toi debout devant moi, « et ne sois plus troublé.

« Aussitôt un vent violent et impétueux renversa « les montagnes, brisa les rochers, et le Seigneur « n'était point dans ce vent ; et après le vent, un « tremblement de terre, et le Seigneur n'était pas « dans ce tremblement ; et après le tremblement un « feu, et le Seigneur n'était pas dans ce feu ; et « après le feu on entendit le souffle d'un petit vent, là « était le Seigneur. Dès qu'Élie eut vu cela, il eut peur, « il se couvrit le visage de son manteau, et se tint « debout à l'entrée de sa caverne. Le Seigneur lui dit :

« Cesses de me parler avec un zèle véhément contre « les montagnes et les pierres ; ne m'invites pas à renver- « ser les montagnes et les pierres, parce que ce qui est « aujourd'hui des montagnes peut devenir des vallées, « et que les pierres peuvent devenir des montagnes. « Je me suis d'ailleurs réservé sept mille hommes qui « n'ont point fléchi le genou devant Baal. Je ne suis « donc point dans cet esprit d'indignation. Cesses donc « de t'émouvoir pour cela d'une commotion véhé- « mente, parceque je ne suis point dans cette commo- « tion. Gardes-toi bien aussi de t'enflammer pour cela « au fond de ton cœur d'un zèle ardent et plein de « feu ; car je ne suis point dans ce feu. Apprends à « saisir seulement le souffle d'un petit feu ; apprends à

« parler humblement, et à t'humilier parce que c'est « là que je suis. En effet Élie, lorsqu'il eut entendu « que Dieu le reprenait avec modération, couvrit « son visage avec son manteau. Les paroles de Dieu « le firent rougir, il comprit que son zèle avait été « sans discrétion; les signes que Dieu lui avait fait « voir, lui montrèrent les reproches qui lui étaient « adressés; Dieu s'était arrêté à l'entrée de la caverne : « il s'arrête à cette entrée, il ne paraît pas tout en- « tier et n'est pas non plus caché tout entier. Or Élie « à la vue du Seigneur, se montrait en partie parce « qu'il avait le zèle de Dieu; mais comme ce zèle « était sans discrétion, il était en partie caché. Ainsi, « dis-je, lorsqu'il agit bien, il se montre à Dieu; il « se cache lorsqu'il fait mal. »

L'auteur délaye encore assez longtems la même idée.

VINGT-TROISIÈME LETTRE, AU CHAPELAIN DE SAINT-ÈVRE.

XXIX. Cette lettre est adressée par Hugues Métel avec crainte et tremblement pour consoler Hugues vénérable chapelain de Saint-Èvre (1). L'abbaye de Saint-Èvre ou *Sanctus Aper*, située près la ville de Toul et au midi dans un village qui en peut être considéré comme le faubourg, est la plus ancienne abbaye du diocèse de Toul; elle tire son nom de Saint-Èvre, septième évêque de cette ville, mort après

(1) *Sacr. antiq. monum.* II, 357.

l'an 500 (1). Ce saint en jeta les fondemens, et y choisit sa sépulture (2). Plusieurs des évêques ses successeurs y furent aussi enterrés jusqu'à l'évêque Ludelme qui vivait en 854, et qui fut inhumé dans l'église cathédrale.

Nous avons, dit dom Calmet (3), un diplôme original très remarquable de l'empereur Lothaire de l'an 845, par lequel il donne à Léorard chor-évêque de l'église de Toul, une église située peu loin des murs de cette ville, qui lui appartenait; *nostri juris*, *res nostræ proprietatis* (4).

Cette église était consacrée à saint Maurice avec un bâtiment, *mansam unam ad eam pertinentem*, qui en dépendait et qui était situé entre les deux chemins publics, *qui terminatur ab utrisque lateribus et pervio publico*.

Lothaire donne ce terrain aux frères de Saint-Èvre, avec ses dépendances, maisons, champs, terres cultivées et incultes, vignes, forêts, prés, pâturages, eaux, etc., en sorte que désormais ledit Léorard puisse disposer de tout le terrain, comme des autres choses qui lui appartiennent.

De tout ceci, dom Calmet conclut qu'en 845, Léorard, chor-évêque de Toul, était aussi supérieur des Frères de Saint-Èvre, que l'église de ce lieu était

(1) Il avait succédé l'an 539 à saint Ours, évêque de Verdun. (Histoire de Lorraine. I., 294.)

(2) Frotaire, évêque de Toul en 820, avait été abbé de Saint-Èvre, comme on le verra plus bas.

(3) Notice de la Lorraine. Nancy. II, 608.

(4) Voyez l'Histoire de Lorraine, nouvelle édition. T. II, preuves, p. CXXXIII.

consacrée à saint Maurice, comme l'était encore de son tems l'église de l'Abbaye; il en conclut aussi qu'alors l'ordre monastique n'était pas encore établi dans ce lieu, et que les Frères de Saint-Èvre, qui demeuraient près de son tombeau, n'étaient pas maîtres ni de l'église de Saint-Maurice, ni des habitations, ni du terrain des environs, que Léorard leur supérieur leur acquit seulement en 845.

Ainsi l'on a lieu de croire que les premiers qui desservirent l'église de Saint-Èvre, étaient des clercs, suivant la règle apostolique prescrite dans les actes des apôtres, de même qu'à Verdun dans l'église de Saint-Pierre, nommée depuis le monastère de Saint-Vaime; et à Metz dans l'église de Saint-Jean l'évangéliste, qui prit depuis le nom de Saint-Arnould. Les premiers habitans de ces maisons étaient des clercs séculiers, vivant en communauté, et possédant leurs biens en commun, à l'imitation des premiers fidèles de Jérusalem (1).

Le premier abbé de Saint-Èvre, dont on ait connaissance, est Apollinaire, qui vivait en 579, et qui gouverna, dit-on (2), en même tems les abbayes d'Agaune et de Saint-Bénigne de Dijon; ce qui fait croire que la première règle monastique observée à Saint-Èvre, fut la règle de Tarnate ou d'Agaune, qui n'est autre que celle de saint Augustin, écrite d'abord pour des religieuses, et ensuite adaptée à des religieux (3). Ce qui confirme la liaison qui était an-

(1) Notice de la Lorraine. II, 608.

(2) *Chronicon sancti Benigni, tom. I Spicilegii*, p. 971.

(3) Voyez le cardinal Noris, *Hist. Pelag.*, l. II, p. 282 et suivantes.

ciennement entre les monastères d'Agaune et de Saint-Èvre, c'est que le premier patron de Saint-Èvre était saint Maurice, comme il l'était encore du tems de dom Calmet (1).

Frotaire, élu évêque de Toul vers l'an 820, et mort en 840, témoigna toujours une inclination particulière pour le rétablissement de l'abbaye de Saint-Èvre, située près la ville de Toul, et dont il avait été abbé avant d'être élevé à l'épiscopat. Ce monastère était presqu'entièrement ruiné; ses biens avaient été dissipés par le malheur des guerres et par la négligence des abbés; la discipline régulière en était bannie. Frotaire fit sur cela ses remontrances à l'empereur Louis-le-Débonnaire, qui lui permit d'y rétablir la discipline, et de faire restituer à ce monastère les biens qu'il possédait autrefois (2), et en particulier le village de Saint-Èvre, une famille de serfs à Savonières, un moulin à Nay; une métairie avec sa famille qui l'habitait, à Saint-Maximin, qui est à la porte du monastère (c'est la paroisse du village de Saint-Èvre, à la porte et dans la cour du monastère); de plus les villages de Velaine, Alain, Colombé, Saussures, Viller-Saint-Étienne, Manoncourt, Blenod, et plusieurs autres lieus, et deux maisons à Moyenvic, où l'on façonnait leur sel (3).

Frotaire veut de plus que l'on remette à la porte

(1) Notice de la Lorraine. II, 608 et 609.

(2) Voyez Mabillon, *De re diplomaticâ*, p. 524, et *lib.* 11 *Annal. Bened.*, p. 577.

(3) Histoire de Lorraine. Nancy, 1728. I, 633 et 634.

du monastère la moitié de la dîme des fruits, ou des animaux, qui leur revient de toutes leurs terres; et qu'en reconnaissance de toutes ces donations, les religieux donnent tous les ans à l'évêque de Toul un repas le jour de saint Èvre, et un cheval de la valeur de trente sous, ou trente sous en argent, avec un bouclier, une lance, deux cuirs, deux cilices; et dans le tems de la milice, un chariot attelé de bœufs, qui sera entretenu à la charge de l'évêque; et si les bœufs reviennent, ils seront rendus au monastère. Il veut de plus que l'élection de l'abbé s'y fasse par l'évêque, et que ce monastère dépende à perpétuité de l'évêché de Toul, sans qu'on l'en puisse séparer pour quelque cause que ce soit. Ce privilège n'est point daté; mais il peut être de l'an 836 (1).

L'affection que Frotaire portait à cette abbaye, paraît encore par ses lettres 12, 14 et 21. Il envoya des reliques de ce monastère à l'abbé Hugues (2), que l'on croit être le fils de Charlemagne, et frère de Drogon, évêque de Metz. Il donna des reliques de saint Èvre à un autre abbé nommé Vigardus (3), auquel il demande trois chariots de vin de Bonne (ou plutôt de Beaune), pour être envoyés à Aix-la-Chapelle (4), apparemment pour en faire présent à quelque personne de la Cour ou à l'empereur même (5).

(1) Histoire de Lorraine. I, 634.
(2) *Frotarii epist.* 21.
(3) *Id. epist.* 12.
(4) *Id. epist.* 19.
(5) Histoire de Lorraine, par dom Calmet. Nancy, 1728, p. 634.

Je renvoie à l'ouvrage cité pour l'abbaye de Saint-Èvre, dont Ébérard fut nommé abbé l'an 1126 après Pierre. Ébérard mourut l'an 1146 suivant le calcul de dom Calmet. Cette mort affligea beaucoup le chapelain Hugues à qui Hugues Métel écrivit pour le consoler (1).

VINGT-QUATRIÈME LETTRE DE MÉTEL, A UN ÉLÈVE DE PHILOSOPHIE.—VINGT-CINQUIÈME LETTRE, A L'ABBÉ DE TOUS-LES-SAINTS.

XXX. Hugues Métel adresse cette lettre à Seibert, prudent élève de philosophie, pour l'engager à s'attacher à la véritable philosophie. Voici ce qu'il lui écrit :

« Pendant que je repasse dans mon esprit les an-« ciens jours de mon adolescence, je gémis de les « avoir employés à une multitude de bagatelles, et je « serais un insensé de n'en pas gémir. Pendant que « je rétracte les nombreux excès de ma jeunesse, « multipliés en nombre supérieur à celui de mes che-« veux, je pleure, et si je ne pleurais pas, je serais « moi-même dans un état déplorable. Pendant que « je réunis en un seul faisceau les maux nombreux « et lamentables que j'ai rassemblés d'une manière « impie après être entré dans la vieillesse, je rougis, « et si je ne rougissais pas, mon impudence serait

(1) *Sacræ Antiq. monumenta.* II, 357.

« extrême. En dernier lieu, vers la onzième heure
« du jour, j'ai été appelé paresseux toute la journée
« par le père de famille, et j'ai été envoyé comme
« ouvrier dans l'arrière-saison pour la culture de la
« vigne. Quant à toi, mon très cher frère, n'attends
« pas le coucher du soleil, et ne diffères pas de jour
« en jour à te convertir vers le Seigneur : n'emploies
« pas le cri du corbeau à dire *cras cras* (demain,
« demain); car celui qui t'a donné le jour d'aujour-
« d'hui ne pourra-t-il pas te refuser le lendemain?
« ne diffères pas, dis-je; mais pendant que tu te
« portes bien, que tu as de la vigueur et des forces,
« détermines-toi contre la posture que tu as prise,
« vois ce que tu as fait, comment tu t'es privé de
« cette forme par laquelle tu étais l'image de Dieu,
« reconnais ta dignité, n'attriste point l'ange chargé
« de te surveiller. Pendant que le tems est favorable,
« que le marché est ouvert, que le tems de négocier
« est arrivé, que la saison de faire valoir son argent
« est venue, que le négociateur matineux se promène
« sur la place, que celui qui préfère le soir parcourt
« aussi le marché, partout tu trouveras le Christ
« s'exposant en vente, se livrant à l'acheteur, et ce
« qu'il y a de plus admirable se mettant à des prix
« différens pour diverses personnes, et se donnant
« tout entier à chacun. Mais à quel prix peux-tu
« faire une telle acquisition? ne désespères pas de
« tes moyens : car quoiqu'il soit le Seigneur du ciel
« et de la terre, cependant on peut l'acheter avec un
« verre d'eau froide : la femme de Sarepta l'a acheté

« tout entier avec une poignée de farine; une veuve
« l'a eu au prix de deux petites pièces de monnaie,
« qu'elle a jetées dans le trésor, car Dieu n'évalue pas
« la rétribution, mais l'intention de celui qui donne.
« Il n'y a donc aucune différence dans le mérite des
« œuvres, lorsque l'affection de celui qui donne est
« la même. L'un donne à Dieu tout l'or de l'Arabie,
« l'autre toutes les pierres précieuses de l'Inde; ce
« dernier ne les donne pas en effet, mais il donne
« avec la même affection. » L'Écriture dit :

« Car Dieu regarde comme fait ce que tu veux et
« ne peux pas. Celui qui donnerait le monde entier
« y étant forcé, et sans avoir la volonté de le donner,
« en perdrait tout le mérite. »

« Mais en voilà assez pour le Sage. Passons à un
« autre objet et tournons notre plume vers des objets
« sérieux. Je me souviens, et peut-être tu te souvien-
« dras comme moi qu'autrefois tu me demandas que
« je te fisse savoir si j'avais appris ou lu quelque chose
« sur la décimation de Jésus-Christ, et je m'empressai
« par un devoir de charité de te faire connaître ce
« que j'avais appris et lu. J'ai appris en effet de maître
« Anselme, homme de pieuse mémoire, qu'il n'était
« pas convenable que le Christ dans les reins d'A-
« braham eût payé la dîme, puisqu'elle n'est payée
« que pour les péchés dont le Christ est entièrement
« exempt. Car, dit Anselme, s'il a donné les décimes
« parce qu'il a été dans les reins d'Abraham qui les
« payait; et s'il a été dans les reins de David péchant,
« il a été avec David péchant; ce qu'il n'est pas permis

« d'énoncer, encore moins d'affirmer. S'il a payé le « tribut étant jeune, si cependant il a dû le payer, il « ne l'a payé que pour éviter le scandale. Voilà comme « je t'ai rapporté ce que j'ai appris. Si à présent cela « te fait plaisir, je te rapporterai ce que j'ai lu. « Écoutes Augustin dont la langue est si brillante: « disputant subtilement sur cet objet, il dit :

« Si l'on demande où le Christ a puisé son ame, « j'aimerais mieux entendre ceux qui sont meilleurs « et plus savans que moi; cependant selon mon idée « je réponds plus volontiers sur Adam que par Adam.

« Si nous ne parlons pas selon l'ame mais selon la « chair lorsque nous disons que Lévi fut dans Abra« ham, comme était le Christ qui venait d'Abraham « selon la chair, il a donc lui-même été décimé. « Quelle est donc la différence entre le sacerdoce « du Christ et du lévite? Lévi a été décimé par « Melchisédech, mais il faut que le Christ en quelque « manière n'ait pas été dans Lévi, car il y a été selon « la chair, mais non selon l'ame. ».

Je ne continue pas cet insupportable bavardage qui est écrit dans l'esprit du tems, mais qui aujourd'hui ne serait pas hazardé par le plus médiocre séminariste. Il faut convenir que le langage religieux a fait de grands progrès, et que les théologiens ont beaucoup gagné. M. l'évêque d'Hermopolis est bien autrement instructif que Hugues Métel, et il écrit infiniment mieux.

La vingt-cinquième lettre de Hugues Métel est adressée à Pierre, abbé de Tous-les-Saints, que le père

Hugo confond mal à propos avec Pierre de Antrâ, abbé d'une abbaye de Tous-les-Saints à Châlons dont parlent les frères Sainte-Marthe (1), et qui paraît avoir été beaucoup plus moderne. C'est à Toul même qu'il faut prendre un prieuré de Tous-les-Saints, ou du Val de la Paix, qui appartenait originairement aux religieux d'Hérival proche Remiremont. Les anciens religieux de ce prieuré qui observaient une règle d'une rigueur extraordinaire (2), avaient des statuts très austères, que le pape Honoré II fut obligé d'adoucir par une bulle du 5 novembre 1216 (3). Il n'est pas étonnant que vers l'an 1140, époque à laquelle écrivait Hugues Métel, ils fussent déjà relâchés, en sorte que notre auteur se crut obligé d'adresser à l'abbé une lettre dans laquelle il l'exhorte à persévérer dans la piété (4).

VINGT-SIXIÈME LETTRE DE HUGUES MÉTEL, AU MOINE GÉRARD.

XXXI. Hugues Métel adresse sa vingt-sixième lettre à un moine appelé Gérard, que dom Mabillon (5) croit le même que Gerland à qui est adressée

(1) *Gallia christiana. Lutetiæ* 1656. IV, 702.
(2) Notice de la Lorraine, par dom Calmet. II, 618.
(3) *Id.*, p. 319.
(4) *Sacræ antiq. monumenta*, II, 360.
(5) *Veterum analectorum tomus III. Lutetiæ Parisiorum*, 1682, p. 459.

la trente-troisième, de laquelle je m'occuperai plus bas. En effet, dans celle-ci, Métel dit à Gerland qu'il lui a écrit une autre lettre dans laquelle il avait réuni des exemples sur le très saint sacrement de l'Eucharistie. Or de toutes les lettres de Métel, la vingt-sixième est la seule à laquelle convienne cette désignation. A la vérité, cette vingt-sixième n'est pas adressée à Gerland, mais à Gérard, religieux d'un esprit éprouvé, *probati spiritûs monacho*. Dom Mabillon ne doute pas que les deux lettres ne soient adressées au même personage, et que le copiste des lettres de Métel ne se soit trompé en écrivant ici Gérard au lieu de Gerland. Il résulte en effet de l'épître 26 que Gérard demande avec importunité :

1° Si l'on doit prendre tous les jours le corps de Jésus-Christ ;

2° Si c'est le véritable corps du Christ qui est consacré à l'autel, ou si c'est seulement la figure du corps de celui qui règne dans le ciel.

A la première question Métel répond par l'autorité de deux passages de saint Ambroise et de saint Augustin.

A la seconde, il répond en ces termes : « Diverses « personnes ont des sentimens divers, pour ne pas « dire contraires. Cette opposition t'inspire des « doutes et t'entraîne dans des croyances opposées. « En effet, saint Augustin dit que ces paroles : — Si « vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme, etc. « — ne figurent autre chose que la passion du « Christ. »

Je rapporterai les expressions même de Métel, qui, dans une matière aussi délicate, doivent être connues textuellement.

Itemque, ut quid paras dentem et ventrem? Crede et manducasti. Moves itaque quæstionem cur B. Augustinus ista verba dominica figurata esse dicat, cùm Ecclesia, fidelis Sion, panem sacratum veram Christi carnem esse credat? Sed vir spiritu Dei plenus, ad intentionem Christi oculum convertit, et sub appellatione corporis et sanguinis figuratâ locutione fidem passionis suæ incredulis obumbrari voluit, et amicis revelari fidem, scilicet operantem per dilectionem, societatem scilicet capitis et membrorum, et unionem; spiritualem scilicet comestionem, non sacramentalem: rem sacramenti, non sacramentum. Quod ipsa veritas subsequenter dat intelligi patenter, unde subjungit:

Qui manducat carnem meam, et bibit sanguinem meum,

Ipse præparat mihi mansionem: quod excludit apertè sacramentalem comestionem, quam quidam sumunt ad suî confusionem.

Plus bas Métel ajoute une décision formelle. *Certum est, quià eventus rei certificat fidem Romanæ Ecclesiæ secundùm promissum Dei nunquàm defecisse, nec aliquâ hæresi temeratam esse. Romana autem ecclesia in prædictâ fide corporis Christi fuit et fideliter perstitit, et per præcones suos eam longè latèque disseminat.* « Il est cer-

« tain que la croyance de l'Église romaine, d'après la « promesse de Dieu, n'a jamais faibli, ni n'a été « souillée par aucune hérésie. L'Église romaine a « constamment persisté dans la foi ci-dessus rap- « portée du corps de Jésus-Christ. Elle la répand au « loin et dans tous les sens par ses fidèles organes. »

Dans cette vingt-sixième lettre, la foi de Gérard n'était pas encore suspecte à Métel, qui le qualifiait de religieux d'un esprit éprouvé. C'était un doute qui lui était proposé et non une erreur qu'il avait à combattre. C'est ce que prouvent clairement ces expressions :

Moves itaque quœstionem, cur B. Augustinus verba dominica figurata esse dicat, cùm Ecclesia, fidelis Sion, panem sacratum veram Christi carnem esse credat. » C'est pourquoi tu fais cette ques- « tion, comment saint Augustin dit-il que le discours « du Seigneur est figuré, tandis que l'Église, fidèle « comme Sion, croit que le pain consacré est la vraie « chair du Seigneur! »

Gérard reconnaissait donc la foi de l'Église; mais comme peut-être la réponse de Métel ne l'avait pas tranquillisé complètement sur le doute qu'avait fait naître l'affirmation de saint Augustin, il est arrivé que Métel dont la modération n'est pas plus commune dans ses épitres que la gravité de jugement, a relevé avec une extrême vivacité l'erreur de Gérard ou Gerland.

Telle est l'opinion du savant dom Mabillon, qui paraît très bien motivée; cependant le père Hugo la combat. Les mêmes doutes, répond-il, peuvent s'être

élevés dans l'esprit de deux individus différens. On a vu que la vingt-sixième lettre dont il est ici question est adressée à un religieux d'un esprit éprouvé, tandis que la trente-troisième l'est non pas à un religieux, mais à un homme gonflé de sa science du *Trivium* et du *Quadrivium*, c'est-à-dire qui s'était instruit de la grammaire, de la rhétorique et de la dialectique, formant le *Trivium*, et de l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astrologie et la Musique, formant le *Quadrivium*. Il paraît qu'au contraire Gérard ne s'occupait ni de ces arts ni de ces sciences. Il était entièrement livré à la théologie et à la lecture des Pères, qu'il fesait assidument, principalement de saint Augustin; de là était venu le scrupule résultant des paroles du saint docteur, qui semblent détourner la présence du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et la faire prendre dans un sens figuré ou tropologique (1). On verra effectivement dans la suite que Gerland n'était pas un moine, mais un chanoine régulier. Gerland était sectateur de Bérenger et méritait bien d'être traité plus sévèrement que Gérard, qui pensait très sainement sur l'Eucharistie, et qui n'avait proposé ses objections que par forme de dispute. Telle est l'opinion des auteurs de la France Littéraire (2) parfaitement d'accord avec le père Hugo contre l'autorité, d'ailleurs si grave, de dom Mabillon qui paraît n'avoir pas connu Gerland dont il a eu trop bonne

(1) *Sacræ antiq. monumenta.* II, 361. Voyez ci-après l'art. XXXVIII.
(2) XII, 592.

opinion. Ce chanoine régulier ne la méritait nullement, ainsi qu'on le verra à l'article de la trente-troisième lettre.

VINGT-SEPTIÈME LETTRE DE HUGUES MÉTEL, A ULDÉRIC.

XXXII. Cette lettre est adressée à Uldéric, jeune homme d'un esprit docile, par Hugues Métel déjà épuisé par la vieillesse, qui l'avertit que les paroles du Seigneur sont des paroles chastes et doivent être interprétées chastement : il lui parle ainsi :

« J'ai appris que tu calculais la généalogie du Christ « avec saint Mathieu, que tu t'attachais à l'évangile « de saint Mathieu; je me suis réjoui de cette nou- « velle, je te félicite de t'appliquer à cette lecture « et d'éviter l'oisiveté. L'ame de l'homme oisif s'égare « dans de vains désirs. L'homme oisif est agité par cent « démons; l'homme occupé n'en a qu'un, je me réjouis « donc de ce que tu t'es livré à une étude honnête, « de ce que tu entreprends une course pour obtenir par « tes études le prix dans les jeux publics; mais il faut « avant tout prendre garde à ne pas scruter les se- « crets du Dieu du ciel au-delà de ce qui convient, « ni en deçà de ce qui est suffisant : tiens le milieu « qui suffit. Si tu t'avances au-delà de ce qu'il faut, « tu tombes dans l'ineptie; si tu déclines en deçà, tu « te trompes; si tu te renfermes dans ce qui est suffi- « sant, à mon gré tu es sage. Évites ce qui est trop, « évites ce qui est peu, tiens ce qui est assez entre

« ces deux extrêmes ; que sert-il à l'homme de dé-
« passer ses forces, et d'oublier qu'il est un homme ?
« Salomon dit (1) :

« Ne recherches point ce qui est trop au-dessus de
« toi ; et ne sondes pas ce qui est plus fort que toi. »

« Ne saches pas plus qu'il ne faut, ne restes pas
« interdit ; car celui qui veut scruter la majesté est
« opprimé par son orgueil. Nous voyons dans le Lévi-
« tique quelques portes accordées aux prêtres pour
« sortir, mais non pas toutes ; une partie sert pour
« les offrandes faites à Dieu et pour le feu qui brûle
« sur l'autel ; en effet s'il est permis de connaître
« quelques choses dans les écritures, il en est quel-
« ques unes qui surpassent tous nos sens ; elles doivent
« être réservées de peur qu'elles ne soient comprises
« par nous dans un sens qu'elles n'ont point : il vaut
« mieux qu'elles soient conservées pour le feu de
« l'esprit saint. Or je t'avertis, mon très cher, de ne
« pas te confier entièrement dans les leçons de l'école
« qui ne conduisent personne à l'avancement, mais
« qui donnent seulement les principes du savoir ; lis,
« relis et apprends par cœur les écrits des quatre
« Évangélistes, c'est-à-dire de Jérôme, Augustin,
« Ambroise et Grégoire ; montes sur ce quadrige qui
« t'élèvera, qui te conduira au sommet de la science,
« qui te montrera et te dépeindra ce que tu sais ou
« ne sais pas. Mais parce que tu as les forces de la
« jeunesse, les fleurs de la science, il faut bien prendre

(1) Ecclésiastique. III, 22.

« garde que quelque vent de l'orgueil, dérivé de l'a-
« quilon, ne t'éloigne de toi-même, et n'obscurcisse « l'œil de ton cœur; car il est rare que la jeunesse « n'éprouve le mal de la jactance; moi aussi j'ai été « semblable autrefois, j'ai eu les forces et les fleurs « de la jeunesse, le monde vivait pour moi, et moi « pour le monde; le monde me souriait, et moi au « monde, je méprisais tout le monde par rapport à « moi, même ceux qui étaient avant moi, je mar- « chais dans l'admiration de ma supériorité, je me « moquais de tout le monde, je trépignais avec le « pié, je parlais avec le doigt. Lorsque je suis devenu « un homme, j'ai purgé les habitudes de l'enfance, « je suis rentré en moi-même, mon esprit qui voya- « geait au hazard s'est reporté vers ma patrie; j'ai « commencé à ignorer ce que j'avais cru savoir. Mais « puisque tes dernières lectures t'ont fait connaître « la ligne de la génération temporelle du Christ jus- « qu'à la transmigration de Babilone, et que tu as « conduit l'onction des rois jusqu'à la fin, je te de- « manderai, non pour te tenter, mais pour m'ins- « truire, ce qu'a voulu dire Jacob en bénissant ses « enfants dans un esprit prophétique :

« Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le prince « de sa postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être « envoyé soit venu; et c'est lui qui sera l'attente des « nations (1).

« Et Daniel : *cùm venerit sanctus sanctorum*,

(1) Genèse. XLIX, 10.

« *cessabit unctio*; lorsque viendra le saint des saints,
« l'onction cessera (1).

« Tandis que depuis la cessation des rois jusqu'à « l'arrivée du Christ on compte deux cent et quelques « années, comme l'attestent les chroniques, selon la « prophétie de Jacob et celle de Daniel, l'onction ne « doit jamais cesser jusqu'à la venue de celui que « Dieu le père a oint de l'huile d'allégresse.

« Ce que j'ai écrit, je ne l'ai pas écrit pour te « tenter, mais pour apprendre de toi ce que je ne « sais pas. Car peut-être as-tu lu ce que je n'ai pas « lu, ou appris ce que je n'ai pas appris. Quoi que « j'aye lu et appris, la longueur du tems l'a effacé de « ma mémoire : toi au contraire, tu es sorti nouvel- « lement de l'Académie et tu as puisé à la fontaine « d'Hippocrène. Pour moi je suis descendu depuis « longtems du Parnasse au sommet fourchu, et je me « suis renfermé dans une petite chaumière de la « vallée où je touche le psaltérion avec David et où « j'élève mes cris vers le Seigneur des profondeurs « de l'abîme » (2).

Les deux problêmes proposés ici par Métel sont effectivement assez difficiles à résoudre. La prophétie de Jacob est entendue ainsi par les Juifs : « Le sceptre « ne sera point enlevé à Juda, ni le législateur d'entre « les piés de sa postérité, jusqu'à ce qu'il arrive à Schilo, « et que les peuples s'assemblent auprès de lui ». Schilo

(1) La prophétie de Daniel, telle que nous l'avons, ne contient pas un mot de tout cela.

(2) Psaume CXXIX, verset 1.

ou Silo est un endroit très rapproché de Sichem, et souvent l'un est mis pour l'autre (1). Or, c'est à Sichem que le peuple se réunit pour couronner Roboam fils de Salomon; jusqu'à ce règne, le sceptre est resté intact sous trois rois consécutifs dans la tribu de Juda. Mais sous ce troisième roi, la scission a eu lieu, et la couronne n'est plus restée entièrement dans la tribu de Juda (2).

D'autres entendent par *Schilo* le Messie, et traduisent comme je l'ai fait d'après le texte de Métel. Ils disent que le Messie est venu lorsqu'Hérodes était sur le trône qui, l'an 37 avant notre ère, s'empara des ornemens du grand prêtre, et que suivant la prophétie de Daniel (3), l'abomination fut dans le temple de Jérusalem, en sorte que les deux prophéties furent accomplies.

VINGT-HUITIÈME LETTRE DE HUGUES MÉTEL, A ULDÉRIC.

XXXIII. Cette vingt-huitième lettre est, comme la précédente, adressée à Uldéric qui a sucé le lait des mamelles de la philosophie. Métel lui répète dans le titre de sa lettre : « Ne saches pas plus qu'il ne « faut, mais avec sobriété; ne restes pas interdit ».

(1) Voyez le livre de Josué, chap. 24.
(2) La Bible, traduction nouvelle, par S. Cahen. Paris, 1831. I, 175.
(3) IX, 27.

« C'est le naturel des fourmis, au tems de la moisson, de recueillir les grains et de les porter dans leurs petits magasins souterrains. Elles les portent ; après les avoir portés, elles les broient, elles en séparent la paille, et placent la moëlle chacune dans sa cellule. Je ressemble à la fourmi portant les grains et toi à celle qui les broie, je te porte des questions, tu les résous ; je te porte des rayons de miel, tu les romps, tu en exprimes cette douceur intérieure qui y était cachée. Cependant, si tu me permets de te le dire, ta solution de la prophétie de Jacob ne satisfait pas entièrement mon palais, non qu'elle ne soit subtile, non qu'elle ne soit suffisante, comme je le pense ; mais ma raison ne la comprend pas bien ; elle est obscurcie par un épais nuage. Mais si tu veux savoir ce que je pense moi-même sur cette question, inclines ton oreille vers moi, et apprends à puiser dans ma petite source, toi qui as eu la coutume de dessécher des fleuves profonds, tandis que moi j'ai soumis ma main à la férule et je me suis endormi à contre-sens de la fontaine du Pégase. Écoutes donc ce que j'ai rêvé et ce que j'ai vu à travers d'une porte de corne sur cette prophétie ambiguë.

« Lorsque le patriarche Jacob bénissait ses fils, apercevant de loin le très gracieux et salutaire tems de la grâce, entr'autres prophéties, il fit celle-ci :

« Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé soit venu.

« Et ainsi qu'il avait été prophétisé, il a été accompli par Dieu dans la plénitude du tems : le « verbe a été fait chair, et le sceptre a été ôté de « Juda. Comment a-t-il été ôté? parce qu'il a été « donné à Hérodes qui était de race étrangère : car « quoique le règne des enfans de Juda ait fini longtems avant l'arrivée du Christ par l'extinction de la « race et la dissolution du gouvernement, il n'a cependant point été ôté de Juda, il n'a cependant « point cessé, jusqu'à ce qu'un Gentil, jusqu'à ce « qu'Hérodes l'ait occupé, c'est sous lui que le Christ « est né. Archélaüs lui succéda dans la royauté, et « fut chassé par les Romains à cause de son insolence. « Un autre Hérodes s'empara du sceptre, et c'est sous « lui que le Christ souffrit; voilà le royaume entièrement ôté à Juda, et réduit sous la puissance des « princes romains.

« Quant à l'autre question suscitée entre nous, « elle est embarrassée par de très obscures ténèbres. « Que rapporterai-je sur ce sujet? il m'est difficile « de l'éclaircir au son des tonnerres bruyans qui « paraissent briller en sens opposé. Ce sont deux « instrumens célestes qui chantent l'un contre l'autre. « Augustin, à la vérité, dans son livre de la prédestination, dit :

« Dieu ne nous a pas choisis parce qu'il a prévu « que nous deviendrions tels, mais pour qu'il nous « rendît tels par l'élection de sa grâce.

« Ailleurs Augustin s'exprime encore ainsi :

« Si par les œuvres et non par la grâce, comme « dit l'apôtre.

« Mais Jérôme dit en commentant Malachie :

« Ce n'est pas injustement ni volontairement que « Dieu réprouva Ésaü ; et ce n'est pas sans la faveur « de son mérite qu'il choisit Jacob.

« De même en un même homme l'amour et la haine « de Dieu seront le fruit de ses œuvres dans la pres- « cience de Dieu ; mais ils ne sont pas opposés quoi- « qu'ils soient divers, quant aux paroles. En effet « Augustin tourne les ieux sur la grâce par la faveur « de laquelle nous voulons le bien ; et qui nous fait « agir en ajoutant le désir à la volonté, comme lui- « même l'atteste en quelque endroit. Il est certain que « nous voulons lorsque nous avons une volonté ; mais « c'est par sa grâce que nous voulons. Il est certain « que nous fesons lorsque nous agissons ; mais c'est « lui qui nous fait agir en ajoutant les forces à la « volonté. Jérôme porte sa vue sur les œuvres des « hommes, qui n'ont lieu que par l'inspiration ou la « coopération de la grâce. »

Métel continue de rapporter des passages de saint Jérôme et de saint Augustin sur la grâce ; il perd absolument de vue la question de la prophétie de Daniel. Les soixante-dix semaines qui y sont énoncées ont une grande célébrité parmi nous : j'en ai parlé dans les Annales de Hainaut (1), d'après Jacques de Guyse, et j'y ai observé que cet historien a copié en

(1) Tome III, p. 415.

cet endroit Eusèbe, qui dit sous l'an 1983 d'Abraham, 10 d'Octavien, 33 avant notre ère, que le pontife Hircan mourut, et qu'en lui s'éteignit la race des Grands-Prêtres rois des Juifs, le royaume ayant été donné alors à Hérodes; il rapporte ensuite la prophétie de Daniel, dont il dit que les soixante-neuf semaines ont duré 483 ans, en sorte qu'elles remontent à l'an 1500 d'Abraham, 5 de Darius, 516 avant notre ère.

Jacques de Guyse ne connaissait pas d'autres chronologies que celle d'Eusèbe, et il fesait bien de la suivre: aujourd'hui nous avons des auteurs plus sûrs. C'est d'après Dion et Flavius Joseph que nous plaçons le commencement du règne d'Hérodes sous l'an 40 avant notre ère. L'art de vérifier les dates (1) adopte celle-là et dit de plus que cette année 40, Antigone, fils d'Aristobule II et neveu d'Hircan, ayant fait la guerre à son oncle avec le secours des Parthes, le mit en prison et hors d'état d'exercer les fonctions sacerdotales, en lui fesant couper les oreilles. Alors il se rendit maître de la Judée, dont apparemment Hérodes n'était que roi titulaire nommé par les Romains. Mais trois ans et quelques mois après, Aristobule II fut décapité par l'ordre de Marc-Antoine. Le roi Hérodes s'empara donc l'an 37 des ornemens du grand-prêtre, qu'il garda dans la tour Antonia; il se mit en possession d'établir et de déposer les souverains pontifes, comme on l'a vu dans l'article précédent.

(1) Avant l'ère chrétienne. Chronologie de l'Histoire sainte.

La prophétie de Daniel a eu lieu l'an 536 avant notre ère selon l'art de vérifier les dates. De l'an 536 à l'an 37 il y a 499 ans et non 483. Ainsi le compte n'est pas juste : il ne l'est pas même en comptant soixante-dix semaines comme le fait l'Art de vérifier les dates d'après Daniel (IX, 24) et non 69, comme le fait Eusèbe, aussi d'après Daniel (IX, 25). Aussi l'Art de vérifier les dates n'entreprend pas d'expliquer cette prophétie conçue en termes très obscurs. Je ne prétends nullement l'expliquer plus que ce savant ouvrage : c'est une matière qui, comme tant d'autres, paraît au-dessus de notre intelligence.

VINGT-NEUVIÈME LETTRE DE MÉTEL, A FOULQUE.

XXXIV. La vingt-neuvième lettre est une réponse à un nommé Foulque (*Fulgenti comâ*), distingué par la beauté de sa chevelure, qui avait demandé à Métel pour lesquels d'entre les morts on devait prier. Ce Foulque, qui n'est caractérisé par aucun titre, paraît différent de l'abbé d'Épernai, de même nom, à qui la treizième lettre est adressée (1), à moins qu'on ne suppose celle dont il s'agit présentement, écrite avant qu'il fût revêtu de cette dignité. Quoi qu'il en soit, Hugues témoigne avoir déjà répondu à sa question par une première lettre que

(1) C'est aussi l'avis du père Hugo. *Sacræ antiquit. monumenta.* II, 368.

nous n'avons plus. Il explique dans celle-ci ce qu'il avait d'abord dit; savoir, qu'il est permis de prier pour tous les fidèles défunts, soutenant que les prières sont utiles même aux réprouvés, sinon pour les sauver, du moins pour adoucir leurs peines. Il appuie ce sentiment erroné, condamné par le père Hugo comme par les auteurs de la France Littéraire, de l'autorité de saint Léon, qu'il interprète fort mal, et de l'histoire fabuleuse des larmes versées par saint Grégoire le grand, sur la mort de Trajan; larmes, dit-on, qui soulagèrent beaucoup les tourmens de cet empereur païen, dans les enfers. Mais cet exemple, en le supposant vrai, prouverait trop, et Métel lui-même a la bonne foi d'en convenir (1). Voici sa lettre traduite littéralement.

« A Foulques distingué par sa belle chevelure,
« Hugues Métel qui autrefois a soutenu qu'il ne fal-
« lait pas savoir plus qu'il ne faut, mais savoir avec
« sobriété.

« Tu m'as demandé pour quels défunts il fallait
« prier et je t'ai répondu : pour les fidèles seulement.
« Or j'appelle fidèles ceux qui ont reçu le batême du
« Christ, quoiqu'ils aient péché par les œuvres. De
« quoi donc leur serviront les prières, s'ils sont
« damnés? Beaucoup selon moi, parce que nos prières
« rendront leurs douleurs plus tolérables (2), de
« même que nos prières obtiennent une rémission de

(1) Histoire littéraire de la France. Paris, 1830. XII, 502 et 503.

(2) Cette opinion, dit le père Hugo, est singulière et, qui plus est, intolérable. *Sacræ antiquitatis monumenta.* II, 368.

« peines pour ceux qui doivent être sauvés, quelques-« uns qui sont très bons et d'autres qui sont très « mauvais, ne retirant aucun fruit de nos prières, « elles sont moins utiles aux bons pour leur obtenir « une rémission entière, et moins aux méchans, mais « batisés et damnés, pour que leur punition soit plus « tolérable. Nous pouvons prier avec ardeur pour les « damnés auxquels le batême a donné une nouvelle « vie, comme nous le lisons dans les décrets du « bienheureux pape Léon; nous avons communiqué « avec eux, dit-il, vivans et morts, ou nous n'avons « communiqué avec eux ni vivans ni morts; nous « prions pour tous, et les supplications faites en fa-« veur de ceux qui sont très méchans retombent dans « le sein de celui qui supplie. Mais ce que nous « avons dit doit s'entendre des fidèles; car la sainte « Église ne prie pas pour les infidèles morts, qu'elle « ne reçoit pas dans ses sacremens. Quant aux infi-« dèles, on ne doit ni prier ni pleurer pour eux. « Cependant saint Grégoire a pleuré pour l'empe-« reur Trajan (1); mais il en fut repris par un ange. « Saint Grégoire pleura pour l'empereur Trajan : ce « prince avait été juste; car lorsqu'il sortait pour « aller au combat, il rencontra une femme veuve, « qui déplora la mort injuste de son fils, il lui ré-« pondit : Si je reviens du combat sain et sauf, je « t'écouterai sur ton fils. — Et si tu meurs dans le

(1) Cette fable, dit le père Hugo, a été rapportée et réfutée par Noël Alexandre.

« combat? reprit-elle. — Celui qui sera prince après « moi, dit Trajan, te rendra justice. — Mais, dit- « elle, de quoi cela te servira-t-il, si c'est lui qui me « fait justice? — Très bien, dit-il; tu m'as fort bien « répondu : par un argument à deux tranchans, tu « m'as convaincu que je devais te faire justice, tu « m'as fait bien connaître mon devoir.

« Comme donc il aima et il pratiqua la justice, le « très pieux confesseur pleura sur sa perdition. Ces « pleurs furent le fruit de sa miséricorde et non de sa « justice. On ne lit cependant pas que Grégoire ait « prié, mais pleuré. Ses pleurs ne sauvèrent pas Trajan, « dont elles firent seulement cesser les peines.

« Sur ce combat de la miséricorde et de la justice, « nous lisons qu'Abraham répondit au riche placé en « enfer : ceux qui veulent passer de nous à vous ne « le peuvent pas. Il leur est impossible de traverser « l'espace qui nous sépare. Les bons par la miséri- « corde qui leur est naturelle, ne peuvent exercer « leur compassion sur vous, parce que la justice s'y « oppose. Ce que la miséricorde semble exiger d'eux « est contenu par la justice de Dieu qui les arrête. »

Saint Justin semble avoir été plus loin que Métel, lorsqu'il a dit (1) :

« Nous prévenons une objection que l'on pourrait « nous faire. Il y a, dira-t-on, cent cinquante ans que « Jésus-Christ est né sous Cyrénius. Il n'a enseigné « sa doctrine que sous Ponce Pilate; par conséquent

(1) *S. Justini Opera.* Paris, 1742, p. 71. *Apologia I*, n° 46.

« tous les hommes qui ont vécu avant ce tems-là,
« n'ont pu être éclairés des lumières du christia-
« nisme.

« Jésus-Christ, répondons-nous, le premier né de « Dieu, est la raison souveraine et éternelle, dont « tout le genre humain participe; ainsi tous ceux qui « ont vécu conformément aux inspirations de ce « Verbe, sont chrétiens, eussent-ils même passé pour « athées. Tels furent chez les Grecs, Socrate et « Héraclite; chez les barbares » (les peuples étrangers aux Grecs), « Abraham, Ananias, Misaël et « Élie; et une multitude d'autres dont nous nous « abstiendrons de citer ici les noms, ce qui serait « trop long » (1).

Saint Justin a été blâmé pour cette assertion. Car, dit-on, si les philosophes ont connu le vrai Dieu par la raison, ils sont coupables de ne l'avoir pas reconnu et glorifié comme Dieu, dit saint Paul (2). Mais le père Baltus a justifié le saint martir en observant que saint Justin s'explique ailleurs de la manière la plus nette et la plus exacte, qui doit servir de correctif et de commentaire au passage dont il s'agit. Il soutient expressément dans ses Apologies, que tout ce qu'il y a de bon et de vrai dans les écrits des philopotsehes des Gentils, vient de nos Écritures dont

(1) M. de Riancey a traduit littéralement et complètement cet ouvrage de Justin dans la Bibliothèque ecclésiastique. Paris, 1837. I, 173. La traduction de l'abbé de Gourcy, dans les Apologistes chrétiens, Paris, 1786. I, 37, n'est ni littérale ni complète.

(2) Épître aux Romains. I, 20 et suiv.

ils ont eu connaissance, ou de Dieu même, de son Verbe, et de la raison éternelle. En disant ici qu'ils sont chrétiens, il affirme seulement que tous les Sages le sont seulement en ce qu'ils ont vécu conformément aux principes du christianisme.

ÉPITRE TRENTIÈME, A L'ARCHEVÊQUE DE TRÈVES.

XXXV. La trentième épitre semble être une des dernières de l'auteur, dans l'ordre des tems. En effet Métel écrit à Albéron, archevêque de Trèves, à qui elle est adressée, étant, dit-il, sur le bord de sa fosse, pour l'engager à ne pas l'oublier au Saint-Sacrifice après sa mort, et moins encore sa mère, dont il rappelle les services rendus à ce prélat. Mais on a vu (*art.* II) qu'il mourut vers l'an 1157, tandis qu'Albéron était déjà mort en 1152, c'est-à-dire cinq ans auparavant. Il paraît donc que Hugues Métel, en sollicitant les secours spirituels de son ami, avait pris une fausse alarme, ou plutôt qu'il employa cette figure de rhétorique pour parler avec plus de liberté.

C'est vraisemblablement peu de tems après sa première lettre que Hugues Métel en écrivit une seconde à l'archevêque de Trèves dans un tems où il se disait malade et où il ne s'en montre que plus hardi. Seulement il ne le tutoie plus.

Alberoni reverendo Trevirorum archangelo, Hugo Metellus, feliciter gaudere cum Christo.

Valedicturus vobis, et a vobis vale accepturus, advenio ego. Jàm delibor siquidem ego, et tempus resolutionis meæ instat; jàm viam universæ carnis ingredior ego. Si itaque obitum meum audieritis, ut animæ meæ in orationibus vestris memor sitis devotè vos precor ego, mater equidem mea, mater et vestra, mea per naturam, vestra per benevolentiam, hoc apud vos promeruit, quæ ut sublevaret necessitatem vestram, se ipsam eviscerаvit, effudit animam suam ut refocillaret animam vestram. Altera Martha fuit, quæ pro vobis substantiam suam effudit: effundite et vos animam vestram apud Deum pro eâ, offerte Deo pro eâ absconditum manna, pascite animam illiûs pane Angelorum, quæ vos pavit hominem. Memor etiàm estote meî, quià velox est depositio tabernaculi mei, requirit siquidem terra quod accepi ab eâ, corpus à me requirit quod ab eâ accepi, quod mihi præstitit. Hospita terra, vale, et particulam tui quam mihi commisisti, recipe redditura eam mihi in die Judicii et resurrectionis meæ. Et tu, mea patria, vale, ad quam festino, spiritumque meum in sinu tuo recipe, ut tandem

Hugues Métel écrit au vénérable archange de Trèves, Albéron, pour l'engager à se réjouir avec bonheur dans le Christ.

J'arrive pour vous faire mes adieux et pour recevoir les vôtres. En effet je suis amoindri, et le tems de ma dissolution s'approche. Déjà j'entre dans cette route où toute chair doit arriver. Si donc vous apprenez ma mort, je vous prie de vous souvenir de mon ame dans vos prières. Je vous supplie aussi de ne pas oublier ma mère et la vôtre, la mienne par nature, la vôtre par bienveillance. Elle a mérité ce souvenir de vous, elle qui pour soulager votre enfance, a déchiré ses propres entrailles, a prodigué toute la chaleur de son ame pour réchauffer la vôtre. Elle a été une autre Marthe qui a livré sa substance pour vous. Prodiguez aussi votre ame devant Dieu pour elle, offrez à Dieu pour elle la manne cachée, nourrissez son ame du pain des Anges, elle qui vous a nourri de celui des hommes. Souvenez-vous aussi de moi, parce que mon tabernacle sera bientôt déplacé. En effet la Terre redemande ce que j'ai reçu d'elle; elle reprend le corps qu'elle m'avait donné, qu'elle m'avait prêté. Adieu, terre hospitalière; reçois cette parcelle que tu m'avais confiée; ne la reçois que pour me la rendre

recepto ultroque gaudeam spiritu et corpore.

au jour du Jugement et de ma résurrection. Et toi, ma patrie, adieu, je m'empresse de me livrer à toi. Reçois mon esprit dans ton sein, afin qu'ayant reçu mon esprit et mon corps, je me réjouisse dans l'un et dans l'autre.

Multa habeo vobis dicere; sed non potestis modò portare: nondùm enim vobis mundus crucifixus est, sed neque vos mundo; confligunt equidem in vobis animalitas et ratio, spiritus et caro. Quare, inquit ratio, ô anima, conturbas me, dùm negotiis sæcularibus implicas me? Deberem potiùs implicari negotiis spiritualibus.

J'ai beaucoup de choses à vous dire : mais en dernier lieu vous n'avez pu les supporter : car le monde n'est pas crucifié pour vous, ni vous pour le monde. L'animalité et la raison, l'esprit et la chair combattent en vous. La raison dit : « Pourquoi, ô âme, viens-« tu me troubler en m'embar-« rassant dans les affaires sé-« culières? je devrais plutôt « me renfermer dans les spi-« rituelles.

Nemo siquidem, ut ait apostolus (1), militans Deo, implicat se negotiis sæcularibus.

« Quiconque est au service de « Dieu », comme dit l'apôtre, « évite l'embarras des affaires « du siècle, pour plaire à celui « à qui il s'est donné. »

Conturbas me dum suades ut personas in judicio accipiam, suscipiendò causam divitis, et premendo causam pauperis. Conturbas me dùm suades ut abundantem divitem respiciam, et pauperem egentem negligam. Nonne superfluum et vanum fuit cùm exercitum Romanorum pavi? superfluum equidem fuit, quià aquam in mare fudi, et ligna in sylvam tuli. Conturbas me cùm hortaris ut sturiones et salmones

« Tu me troubles en m'éta-« blissant juge des personnes, « pour soutenir la cause du « pauvre. Tu me troubles en « me persuadant de favoriser « l'abondance du riche et de « négliger la disette du pauvre. « N'était-il pas vain et superflu « de nourrir l'armée des Ro-« mains comme je l'ai fait? « cela était superflu puisque « j'ai jeté de l'eau dans la mer « et du bois dans une forêt. « Tu me troubles en m'exhor-

(1) Seconde épitre de saint Paul à Timothée. II, 4.

deglutiam, et pigmenta sapiam, ut in luce dormiam, ut induar purpurâ et bisso, et rubicundo croco bis tincto, quod si singulas molestias quas à te patior scripto mandare vellem, priùs me tempus quàm materia desereret.

« tant à manger des esturgeons « et des saumons et à savourer « des assaisonnemens, à dormir le jour, à me vêtir du « lin le plus fin teint en pourpre, avec du safran mêlé de « rouge. Si je voulais écrire « tous les embarras que tu « me fais souffrir, le tems me « manquerait plutôt que la « matière. »

Quæ scripsi salvâ pace vestrâ scripsi, Pater venerande, ut nos ad meliùs monerem, non ut vos docerem, sed ut calcar admoverem. Rarò equidem contingit, ut magna prudentia sit sine vanâ gloriâ, sit sine arrogantiâ; rarò evenit ut multæ divitiæ, multæ delitiæ sint sine superfluitate.

Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit, Père vénérable, en demandant votre permission pour vous entretenir de ce qui serait le mieux, non pour vous enseigner, mais pour vous présenter l'éperon. Car il arrive rarement qu'une grande prudence soit sans vaine gloire, sans ostentation; il est rare que la surabondance ne soit pas le produit des grandes richesses, des jouissances multipliées.

On voit que dans cette lettre, l'archevêque n'est nullement ménagé; seulement les reproches de la précédente sont répétés comme venant de l'ame d'Albéron, et ils n'en ont que plus de force. La maladie prétendue de Métel, si elle était réelle, n'était pas bien grave, puisqu'il est mort, comme on l'a vu plus haut, cinq ans après Albéron. Il est vraisemblable que notre auteur parlait de sa mort prochaine uniquement pour donner plus de gravité à son discours, et pour rappeler les services rendus par sa mère, qui rendaient excusable la liberté avec laquelle il parlait à son supérieur.

Rien n'est plus clair que ce résultat de la seconde lettre de Métel, qui n'a cependant pas été comprise par les savans auteurs de l'Histoire littéraire de la France. Ce que Métel fait dire à l'archevêque par la raison, ces auteurs le mettent dans la bouche de Métel. C'est donc par Métel qu'ils font dire à l'archevêque (1) :

« Tu me troubles lorsque tu veux me persuader « d'avoir des égards pour le riche qui nage dans « l'abondance, au préjudice du pauvre qui manque « du nécessaire. Si je t'écoutais, de quoi m'aurait « servi de nourrir l'armée romaine ? » C'est ainsi qu'ils traduisent, et ils concluent que la maison de Métel était fort opulente. Mais ils n'ont pas observé que lorsque notre auteur parle en son nom, il emploie respectueusement ou plutôt ironiquement le *vos* vous, tandis que lorsqu'il fait parler la raison d'Albéron, il dit *tu*, toi. On le reconnaît aisément après la fin du discours de la raison. Il reprend alors le *vos*, *Pater venerande.* Ce n'est donc pas Métel qui a nourri l'armée romaine. Il s'agit ici vraisemblablement de la troupe de cavalerie à la tête de laquelle Albéron arriva dans la ville de Trèves en 1131, avec la qualité de légat du Pape (*art.* XII), en sorte que sa petite armée pouvait être considérée comme romaine. Peut-être aussi s'agit-il de la guerre de l'archevêque contre le duc de Lorraine, de laquelle je vais donner les détails.

(1) Histoire littéraire de France. XII, 303.

Albéron, suivant Baldéric, son domestique et son historien (1), était d'un caractère singulier :

Doué d'une sagacité merveilleuse, rien, dans les affaires épineuses, n'échappait à sa prévoyance; il était d'ailleurs ferme dans ses résolutions, et ne se laissait point dominer par la crainte. Doux et humain, lorsqu'il ne rencontrait point de contradicteurs, ce n'était plus le même homme lorsqu'on s'opposait à ses volontés : semblable, dit Baldéric, à un fleuve qui coule paisiblement tant qu'il est libre dans son cours, mais qui barré par quelque obstacle, s'indigne, s'irrite, et rompt avec impétuosité la digue qu'on lui oppose. Voici quelques traits de sa fermeté. L'ami de Hugues Métel mérite bien ici ces curieux détails. Les archevêques de Trèves avaient nommé un vidame pour rendre, en leur nom, la justice, et veiller sur le temporel de leur église. Louis, revêtu de cet emploi depuis plusieurs années, lorsqu'Albéron monta sur le siège, l'exerçait avec une telle indépendance et un tel despotisme, qu'il avait concentré dans sa personne toute l'autorité civile, et réduit les archevêques aux seules fonctions ecclésiastiques. Sous prétexte qu'il était chargé de l'entretien de leur maison, il s'était emparé de leurs revenus, et leur fournissait à peine de quoi subsister. Il s'était même approprié leur palais, où il étalait le luxe et le faste d'un prince, tandis que ses maîtres

(1) Baldéric, historien du douzième siècle, ne peut être confondu avec Baudri ou Baldéric, historien du onzième siècle, qui naquit en 1017, et dont la chronique a été publiée par M. Leglay.

vivaient dans l'indigence et l'obscurité. C'est ainsi que le vidame Louis s'était comporté sous les deux précédens archevêques. Nullement disposé à se laisser ainsi maîtriser, Albéron ne fut pas plutôt installé, qu'il entreprit d'abattre la tirannie de cet officier, et de rentrer dans ses droits. Il lui fallut du tems pour en venir à bout; mais, par une vigueur soutenue, gagnant peu à peu du terrain, il amena le vidame au point que, ne pouvant plus soutenir son ancienne dépense, Louis vint se jeter à ses piés et lui remettre le palais qui ne convenait point à son état présent.

Simon, duc de Lorraine, fesait des exactions injustes sur l'abbaye de Saint-Dié, et continuait de les percevoir, malgré les remontrances de l'archevêque. Ce prélat, résolu d'employer la force pour les faire cesser, se ligua avec Étienne de Bar (*art.* XV), évêque de Metz, et Renaud de Bar, (XX), son frère, pour faire la guerre au duc. Celui-ci, de son côté, fit alliance avec le duc de Bavière et le comte de Salm. Les deux armées s'étant rencontrées à Makeren, il y eut un grand combat où Simon remporta la victoire. Il assiégea ensuite et prit quelques places sur l'archevêque; mais par la médiation de l'empereur Lothaire, son beau-frère, il les lui rendit, et fit la paix avec lui. Elle dura peu. Les plaintes des religieux de Saint-Dié contre le duc, s'étant renouvelées, l'archevêque reprit les armes, et mit à la tête de ses troupes le comte de Fauquemont qui battit le duc dans un combat qu'il lui livra, et l'obligea de se renfermer dans Nanci; mais il échoua devant cette place dont

il avait tenté le siège. L'empereur Lothaire, mécontent de la conduite de l'archevêque, fournit des troupes au duc, lequel étant entré sur les terres du prélat y fit de grands ravages. Albéron, voyant alors que la partie n'était pas égale, quitta les armes temporelles pour se servir du glaive spirituel. S'étant rendu à Aix-la-Chapelle, où l'empereur était avec le duc de Loraine, il excommunia ce dernier, pendant les saints mistères, le jour de pâques, et l'obligea de sortir de l'Église. Brower met cet événement en 1132; c'est effectivement au plus tard qu'on puisse le placer. Quoi qu'il en soit, le duc, ne pouvant fléchir le prélat, eut recours au pape Innocent II, qui était alors en France. Le pontife, qu'il était venu trouver, le renvoya au prélat avec des lettres de recommandation. On tint une grande assemblée à Thionville, où Simon obtint de l'archevêque son absolution, sous la promesse qu'il fit de ne plus inquiéter sans raison l'église de Saint-Dié.

L'an 1135, l'abbé et les religieux de Senones, ayant porté leurs plaintes au prélat sur de semblables vexations que Henri, comte de Salm, commettait à leur égard, Albéron le cita au concile provincial qu'il tenait à Metz, et lui fit promettre qu'il laisserait cette abbaye en paix. Albéron, l'an 1136, accompagna l'empereur Lothaire dans son expédition d'Italie. Après que ce prince eut triomphé, l'année suivante, de Roger, roi de Sicile, et fait restituer à l'église romaine les terres dont il l'avait dépouillée, il vit le pape à son retour par le territoire de Rome. Ce

Ce fut là qu'Innocent nomma, le 20 octobre, l'archevêque de Trèves, son légat, dans les archevêchés de Trèves, de Maïence, de Cologne, de Saltzbourg, de Brême et de Magdebourg. L'an 1138, Albéron écrivit à ce pontife, pour se plaindre de la facilité avec laquelle il recevait les appellations. Saint Bernard, son ami, qui lui servit de secrétaire en cette occasion, avait déjà lui-même adressé deux lettres très fortes à Innocent sur ce sujet. Dans celle d'Albéron, on voit qu'avant d'accepter l'archevêché de Trèves, il avait déjà refusé plusieurs autres prélatures. Et en effet Baldéric nous apprend que le siège de Magdebourg lui ayant été offert, il y avait fait nommer saint Norbert; que s'étant trouvé à Halberstadt dans le tems qu'on y délibérait touchant l'élection d'un évêque, il s'enfuit sur la nouvelle qu'on pensait à lui, renonçant à un grand repas auquel il était invité ce jour-là (1).

TRENTE-UNIÈME LETTRE DE MÉTEL, A SOFRID.

XXXVI. « A Sofrid, jeune homme d'un esprit pru-« dent, Hugues Métel dont la sagesse, dans toute son « étendue, ne peut mesurer la sagesse de Dieu.

« On demande souvent la clé de la sagesse, c'est-« à-dire celle qui ouvrirait le chemin de la sagesse. « C'est par elle qu'est enfermée la sagesse, et que

(1) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des archevêques de Trèves.

« nous ne pouvons l'atteindre. La demande expose
« la difficulté; la réponse en dénoue le nœud. Mais
« il ne sert à rien d'interroger si quelqu'un ne
« met ce qu'il a entendu dans la partie intime de
« son cœur, s'il ne s'efforce de réfléchir dans sa tête,
« se disant à lui-même : que cela suffise pour aujourd'hui; réfléchis le lendemain, puis un autre lendemain. Car il n'y a que l'animal immonde, qui
« ne remâche pas ses alimens, qui engloutit ce qu'il
« a dévoré, et ne le mâche point. Salomon dit (1) :

« *Thesaurus namque desiderabilis requiescit in*
« *ore justi*. Car un trésor désirable repose dans la
« bouche du Juste.

« J'ai donc observé cette règle en me souvenant
« qu'autrefois tu m'avais demandé ce que je pensais
« sur ces paroles du Seigneur : je me repens d'avoir
« fait l'homme. — Mais je n'avais pas médité sur ce
« sujet. J'avais beaucoup à dire, et je parlai peu.
« Je répondis peu alors. Écoutes-en davantage à
« présent. Écoutes le psalmiste lorsqu'il chante (2) :

« *Pœnituit Dominum secundùm multitudinem*
« *misericordiæ suæ*. Le Seigneur se repentit selon
« l'étendue de sa miséricorde.

« Il se repentit parce qu'il changea lorsqu'il vit
« qu'il allait perdre les Juifs. A présent il se repent
« quand il voit que nous nous repentons. Il est pour

(1) Proverbes, XXI, 20. *Thesaurus desiderabilis et oleum in habitaculo justi*. On voit que la citation n'est pas littérale selon notre vulgate.

(2) Psaume 105, verset 44.

« nous tel que nous sommes pour lui. Le psalmiste « dit aussi (1).

« *Repente nihil facit Deus, sed quod ab æterno « præscivit.* Dieu ne fait rien à la hâte; il ne fait « que ce qu'il a prévu dans l'éternité.

« Mais on dit qu'il a changé, parce que suivant le « cours des événemens, il paraît agir d'après d'autres « événemens contraires qui sont intervenus. Le psal- « miste dit encore (2) :

« *Juravit Dominus, et non pænitebit.* L'Éternel « a juré, il ne révoquera jamais son serment.

« Parce qu'il ne changera pas. Il ne changera donc « pas parce qu'il a juré, c'est-à-dire qu'il a promis « fermement. On peut répondre encore que Dieu est « dit se repentir non parce que son projet, mais parce « que son ouvrage a changé. On peut dire encore, pour « vous donner mon sentiment, qu'il a employé une « location ordinaire dans cette expression : je me re- « pens, c'est-à-dire parce que je meurs pour l'homme, « comme s'il disait : parce que je dois devenir un « homme : je parle donc à la manière des hommes; « et déjà il était un homme à ses propres ieux, quoi- « qu'il ne fût pas encore né dans le sein d'une vierge. « C'est pourquoi saint Jérôme dit :

« Si tu considères le tems, tu trouveras que le fils « de l'homme a toujours été avec le fils de Dieu.

« Il est en effet certain que le tems n'a porté aucun

(1) Psaume 9, verset 7, *Dominus in æternum permanet.* C'est tout ce que dit notre vulgate.

(2) Psaume 109, verset 5. Ici le texte est le même.

« préjudice au sacrement qui a uni Dieu à l'homme, « en sorte que cette union existait déjà en lui par « l'unité de personne, quoiqu'il ne fût pas encore « né d'une vierge. C'est là une nouveauté étonnante « et admirable; bien plus : de toutes les nouveautés « c'est la nouveauté de l'unité qui doit le plus nous « surprendre. ».

On voit que Métel n'est pas très clair dans son explication. On peut la donner d'une manière assez simple. Elle dérive de l'existence du mal. En nous créant libres, Dieu n'a pu ignorer qu'il nous fesait un présent dangereux pour nous; il a remédié à l'abus que nous en ferions, par sa Providence, et par l'action de sa bonté qui vient à notre secours toutes les fois que nous l'implorons avec une pleine confiance.

Cette bonté dont l'effet se manifeste à notre prière, ne doit pas être gratuite; elle est presque toujours l'effet de nos bonnes actions, c'est-à-dire du bien que nous fesons à nos semblables.

Il existe entre Dieu et nous des êtres intermédiaires : c'est ce qu'un peu de réflexion nous fera aisément reconnaître : l'action de Dieu s'exerce sur nous par leur intervention; et ces êtres, étant imparfaits comme nous, créés, comme nous, avec la liberté dont ils ont pu abuser, font alternativement le bien et le mal.

Nous donnons à ces êtres le nom d'anges ou de génies; notre bon ange vient à notre secours lorsque nous sommes trop malheureux, et que nous avons

mérité par nos bonnes actions que son intervention s'exerçât en notre faveur; quelquefois même son indulgente bonté vient gratuitement à notre secours.

Mais le génie du mal a aussi son action, et c'est ce que Moïse a voulu nous faire comprendre en attribuant le don de la parole à un serpent pour tenter Ève, et par elle son mari; c'est ainsi que l'historien sacré nous raconte l'histoire d'un premier péché duquel sont nés tous les autres.

Cette conséquence de la liberté donnée aux Anges comme à nous, est dans la nature des choses comme nous l'avons observé : elle ne peut autoriser à nier l'existence de Dieu, ni à nous plaindre du mal, quoique dérivant d'un pouvoir qu'il nous a donné.

Sans doute il a prévu que nous abuserions de ce pouvoir, et que nous serions punis de cet abus; mais c'est à ce prix qu'il nous avait donné l'existence, et c'est uniquement par notre faute que nous n'avons pas fait un bon usage de notre liberté.

La punition que Dieu nous inflige est un effet de sa bonté, par laquelle il nous corrige; et, le plus souvent, cette punition est proportionnée au mal que nous avons fait.

Ce mal, étant spontané, n'est pas l'effet immédiat de sa volonté; il le permet quelquefois comme on le voit dans le livre de Job, où Satan obtient de lui le pouvoir d'essayer sur un homme juste si la vertu peut résister à l'adversité.

Mais ordinairement le mal est l'effet de la perversité humaine, et de l'abus de la liberté, porté à

l'excès; c'est pour le faire mieux sentir que Moïse emploie cette expression hardie : Dieu se repentit d'avoir fait l'homme.

C'est dans la Genèse (1) qu'on lit :

« Dieu voyant que la malice des hommes se mul-
« tipliait sur la terre, et que toutes les pensées de
« leur cœur étaient tournées au mal en tout tems,
« il se repentit d'avoir créé l'homme sur la terre. »

Il paraît donc incontestable que le *repentir* est attribué ici à Dieu par Moïse, qui, dans la Genèse, place souvent dans le cœur de Dieu les mêmes sentimens qui se trouvent dans celui de l'homme, sans doute pour se rendre plus intelligible à ceux auxquels il parlait. C'était une conséquence de ce qu'il leur avait déjà dit, que Dieu avait fait l'homme à son image, assertion aussi hardie que celle dont il est ici question. Il paraît évident que Moïse, pour se faire mieux comprendre par les Hébreux, a donné souvent à Dieu les formes humaines, ce qui ne serait plus nécessaire aujourd'hui que des idées plus élevées nous ont fait reconnaître qu'au lieu de nous abaisser en nous mettant à notre véritable point de vue, nous devenons plus parfaits en reconnaissant l'immense perfection de la Divinité; nous ne pouvons prétendre à lui ressembler que par nos bonnes actions qui nous laissent encore bien loin de lui, et c'est à nous seuls qu'appartient le regret de nos fautes :

Dieu fit du repentir la vertu des mortels.

(1) Chapitre VI, versets 5 et 6.

TRENTE-DEUXIÈME LETTRE DE MÉTEL, A GOMBERT.

XXXVII. Dans la trente-deuxième lettre, Métel témoigne à son ami Gombert, dangereusement malade, la part qu'il prend à sa situation. Après l'avoir entretenu de leur ancienne amitié, il fait une digression sur la nature de l'ame, ou plutôt sur la manière dont elle réside dans le corps humain. Gombert croyait qu'elle était dans tous les membres, selon son essence; Métel disait, au contraire, qu'elle n'y était que quant à la vie ou à l'opération : *totam in singulis membris secundùm sui essentiam dicis; ego verò totam secundùm sui vitam* (1). Métel prouve fort au long son sentiment par l'autorité de saint Augustin, son auteur favori, qu'il paraît avoir bien lu (2).

Saint Augustin a fait un livre sur l'étendue de l'ame et voici ce qu'il en dit (3) :

Principe vivifiant, nourricier et conservateur du corps, ressort mobile de nos sensations, dépôt de la mémoire et des inventions des arts et du génie humain : tels sont les trois premiers dégrés qui font en quelque sorte l'échelle de l'ame. Le quatrième est

(1) *Sacræ antiquit. monumenta.* II, 371.

(2) Histoire de la France littéraire. XII, 503.

(3) Bibliothèque choisie des Pères de l'Église, par Guillon. Paris, 1827. XXI, 55. Tome I, p. 501 des Œuvres de saint Augustin.

(4) P. 435 de ses Œuvres, et 58 du tome XXI de la Bibliothèque choisie.

bien plus relevé. C'est celui qui constitue la bonté et les titres véritables à l'estime, celui qui fait que l'ame se préfère avec confiance, non-seulement à son propre corps, mais à l'universalité des corps; qu'elle place ses biens dans un ordre supérieur à celui où le corps met les siens, qu'elle n'a pour ceux-ci que des mépris, quand elle les juge et les compare avec tout ce qu'elle a de puissance et de beauté; que plus elle se complaît dans ses préférences, plus elle se dégage du limon où elle s'est jetée, plus aussi elle s'épure, elle s'affranchit, elle se perfectionne, et se fortifie contre tous les obstacles qui s'opposent au terme de ses vœux et de ses espérances. De là ces principes de morale qui mettent tant de valeur à la société humaine, qui font que l'on ne désire pour autrui rien de ce que l'on ne voudrait pas pour soi-même; que l'on s'attache à l'autorité et aux préceptes des Sages; que l'on croit entendre Dieu lui-même s'énoncer par leur bouche; que l'on s'élève au-dessus des séductions de la vie et des frayeurs de la mort... (1). C'est alors que, par un essor sublime, l'ame s'élance vers son Dieu; et c'est là le cinquième dégré : c'est-à-dire qu'elle s'abandonne à la contemplation de la vérité, et commence à jouir avec délices des récompenses que lui ont méritées ses efforts pour y parvenir.

Le sixième dégré consiste dans l'action et la pratique. Car autre chose est que les ieux de l'ame

(1) P. 436 du tome I des Œuvres de saint Augustin, et 59 du tome XXI de la Bibliothèque choisie.

purgée de ses souillures puissent apercevoir les objets avec netteté, autre chose qu'ils se maintiennent dans leur état de santé, et puissent se fixer, sans altération et sans incertitude, sur les objets seuls dignes de les arrêter. Que si vous voulez les considérer tant que les ieux sont encore malades, la lumière qui jaillit de la vérité vous éblouira au point que, non-seulement vous n'en éprouverez aucun bienfait, mais que, troublé, aveuglé par son éclat, vous l'accuserez de n'être qu'une source de maux, vous lui refuserez jusqu'à son nom, et, dans l'emportement de la passion, vous goûterez une sorte de volupté malheureuse à vous réfugier au sein des ténèbres compatibles avec votre maladie, et blasphémant contre le remède. C'est ce qui fesait dire avec tant de sagesse au prophète inspiré (1) :

« Seigneur, créez en moi un cœur pur, et, renou-
« velant le fond de mon ame, mettez-y un esprit
« droit. »

C'est-à-dire, comme le pense saint Augustin, qu'un esprit droit fait que l'ame ne peut s'égarer dans la recherche de la vérité, parce qu'il ne s'y engage pas avant que le cœur ne soit purifié, avant que toutes les pensées ne soient détachées et affranchies de tout alliage des affections humaines et des choses périssables.

Une fois saisie de ce point de vue où la vérité commence à se manifester à ses regards, et c'est là le

(1) Psaume L, verset 11, et non pas IV, verset 12.

septième et dernier dégré, l'ame, sans autre progression, est dans un état fixe et permanent. Alors quelles délices! quels charmes dans la possession du vrai et souverain bien! C'est le calme, c'est la béatitude anticipée de l'éternité. Dois-je entreprendre de la décrire? continue saint Augustin. Non. Il s'est rencontré des ames supérieures, incomparables, qui ont révélé tout ce qu'elles ont cru nécessaire de nous apprendre, d'après l'expérience qu'elles en avaient faite, et qu'elles font encore. Mais ce que saint Augustin croit pouvoir affirmer sans crainte, c'est qu'après avoir fourni constamment la course que Dieu nous commande et que nous avons entreprise (1), nous parviendrons, par la grace du Seigneur, à ce centre des causes, à cet auteur souverain et à ce principe universel, au sein de qui nous verrons réellement combien tout ce qui est sous le soleil est vanité et néant.... C'est alors que nous connaîtrons la profonde sagesse des commandemens qui nous ont été donnés; combien il aura été heureux et salutaire pour nous d'avoir l'Église pour mère, et quelle est la force nourricière du lait que l'apôtre saint Paul se glorifiait d'avoir distribué aux enfans, aliment précieux que l'on reçoit avec tant de fruit, dont on ne se prive point sans un extrême danger, que l'on ne peut repousser et haïr sans se rendre coupable d'impiété, aliment enfin qu'il est si honorable à la charité de préparer et de dis-

(1) P. 437 du tome I des Œuvres de saint Augustin ; 61 du tome XXI de la Bibliothèque choisie.

penser convenablement. Éclairés du flambeau de la loi divine, nous verrons ces grands, ces admirables changemens qui attendent notre nature corporelle; nous les verrons d'une manière si distincte, que la résurrection même de la chair, dont la croyance, dit toujours saint Augustin, est aujourd'hui si lente et si rare, se montrera à nous avec plus de certitude encore que le lever du soleil pour le lendemain du jour où nous l'avons vu disparaître à son coucher. Alors nous concevrons pour ces hommes vains qui se rient des mistères de la divine incarnation (*art.* VI), la même idée que l'on se fait d'un enfant qui, en voyant un peintre dessiner, sur une toile où s'arrêtent ses regards, les premiers traits de son ébauche, ne pourrait pas s'imaginer qu'une figure va sortir de son pinceau, à moins qu'elle ne soit là présente sous ses ieux..... De ces sublimes aspirations, saint Augustin conclut que le prix de l'ame l'emporte sur tous les objets matériels et sensibles, et que Dieu seul est au-dessus d'elle (1).

TRENTE-TROISIÈME LETTRE DE MÉTEL, AU CHANOINE GERLAND.

XXXVIII. Gerland, à qui est adressée cette lettre, est le même dont nous avons déjà parlé (*art.* XXXI). Il était originaire de Lorraine. On le nomme quel-

(1) Tome I, p. 438 des Œuvres de saint Augustin. Tome XXI, p. 62 de la Bibliothèque choisie.

quefois Garland ou Jarland. L'Histoire ne dit pas où il fit ses études; mais ses progrès dans les sciences donnent lieu de croire qu'il étudia sous de bons maîtres. Étant venu à Besançon, il y fut pourvu d'un canonicat et de l'emploi de scholastique dans l'église collégiale de Saint-Paul. Ce fut peu d'années avant l'an 1131, époque d'une révolution arrivée dans le chapitre de cette église, dont une partie embrassa la vie régulière sous la conduite d'un prieur, et l'autre persévéra dans son ancien état, ayant toujours le doyen à sa tête. Gerland se rangea du côté des premiers (1).

Quelques modernes ajoutent qu'il devint leur supérieur au moment de la réforme; mais cette circonstance semble contredite par un acte de l'an 1144, auquel il souscrivit avec les seuls titres de maître, c'est-à-dire professeur, et de chanoine de l'église de Saint-Paul (2). On verra bientôt que, quatre ans après cette date, il continue de régir les écoles de son chapitre, sans qu'il paraisse avoir joint à cet emploi celui de prieur. Quoi qu'il en soit, les époques dont on vient de parler démentent le témoignage du moine Albéric, suivant lequel Gerland fleurissait dans le onzième siècle (3). On peut seulement dire

(1) Histoire littéraire de la France. Paris, 1830. XII, 276. L'auteur cite *Dom. Bernardi* Pez *Thesaurus anecdotorum novissimus. Augustæ Vindelicorum*, 1721. Tom. II, *Diss. Isagog.* p. 25.

(2) Chifflet, *Vesontio*, partie 2, p. 201; et Histoire de Tournus, preuves, p. 392. Ménag., t. II, p. 97.

(3) Histoire littéraire de la France. XII, 275. Elle cite la Chronique d'Albéric, année 1084.

qu'il naquit dans ce siècle puisqu'il était contemporain de Métel, né l'an 1080, et qu'il pouvait même être plus âgé.

A l'égard de ses leçons, il est probable qu'elles embrassèrent les sept arts libéraux. Du moins eut-il la réputation de les posséder tous dans un dégré qui n'était pas commun de son tems, si nous en croyons Hugues Métel lui-même dans l'intitulé de la lettre dont il est ici question. La manière dont disputait Gerland n'était pas moins agréable que subtile, et il avait l'art d'intéresser ceux qui l'écoutaient, quelque indifférens qu'ils fussent d'ailleurs pour les contestations de l'école. A ce propos, un auteur contemporain (1) rapporte de lui et d'un de ses collègues le trait suivant. Adalbéron ou Albéron, archevêque de Trèves, le même à qui Hugues Métel a adressé deux lettres (*art.* XII et XXXV), allant à la diète de Francfort l'an 1148, emmena, pour lui faire compagnie sur la route, maître Gerland de Besançon et maître Thierri de Chartres. Le voyage se fit sur le Rhin. A peine fut-on entré dans le vaisseau, que le prélat appointa nos deux professeurs sur la différence de leurs opinions. La dispute dura tout le voyage. Albéron fut si content de la façon dont ils s'escrimèrent l'un contre l'autre, qu'il les renvoya comblés de présens (2).

Gerland se mêla aussi de théologie; mais il échoua

(1) *Gest. archiep. Trevirensium apud* Martene *ampliss. coll.* t. IV, p. 206.

(2) Histoire de la France littéraire. XII, 275 et 276.

dans cette science pour y avoir apporté le même esprit d'indépendance et de curiosité que dans les autres genres de littérature. Le malheur de sa présomption fut tel qu'il tomba dans l'hérésie de Pierre Bérenger, de Poitiers, disciple d'Abailard et ennemi de saint Bernard (1), sans être effrayé des anathèmes dont elle avait été frappée dans le siècle précédent. Non content d'y conformer ses sentimens, il l'enseigna dans son école, et osa même la prêcher dans l'église. Entre ceux qui s'efforcèrent de le ramener, Hugues Métel, son ami et son compatriote, fut un des plus ardens. C'est ce que prouve la lettre qui est le sujet de cet article. Elle débute par des éloges très flatteurs du savoir de Gerland. La salutation porte en effet : *Gerlando, scientiâ Trivii Quadriviique onerato, et honorato Hugo Metellus*, etc., (*art.* XXXI).

Notre auteur l'avertit, dans le corps de sa lettre, de prendre garde que la science dont il est rempli ne tourne à son désavantage, et que les louanges qu'elle lui a méritées ne soient ternies par le mélange de quelque crime. « Comprenez ce que je dis, » ajoute-t-il (2) : « les discours que vous semez parmi le peuple, « touchant le corps et le sang du Seigneur, sentent « l'hérésie, et ont déjà entraîné plusieurs personnes « dans l'abîme de l'erreur. Je sais que vous vous « appuyez de l'autorité de saint Augustin, mais sans

(1) Histoire de la France littéraire. XII, p. 254.

(2) *Sacræ antiquit. monumenta.* II, 372.

« fondement. Car ce Père n'est point du tout de votre « opinion. Vous soutenez que les paroles de Jésus-« Christ à ses disciples, touchant son corps et son « sang, doivent s'entendre dans un sens figuré, « parce que, selon lui-même, autre chose est la lettre, « autre chose est l'esprit. Jusque-là, j'en conviens, « vous parlez d'après saint Augustin; mais vous ne « pensez pas comme lui, parce que son sentiment est « que, dans cet endroit, le Sauveur n'avait en vue « et n'exprimait que cette manducation (1) de son « corps qui est particulière aux bons, et non celle « qui est commune aux bons et aux méchans. C'est « en effet ce que déclarent les paroles suivantes de « Jésus-Christ (2) :

« Celui qui mange ma chair et boit mon sang de-« meure en moi, et moi en lui.

« Car plusieurs mangent cette chair, et ne sont « pas néanmoins membres du Seigneur. »

Toute la suite de la lettre est employée à lui prouver, par différens textes de saint Augustin, qu'il est très éloigné de sa doctrine. Hugues promet, en finissant, de lui expliquer celle des autres Pères dans une seconde lettre. Celle-ci n'est point venue jusqu'à nous, et peut-être n'eut-elle point lieu par la promte rétractation de Gerland. On ne voit point en effet que son erreur ait fait une sensation durable. Tous les écrivains anciens qui ont fait mention de lui depuis

(1) Histoire de la France littéraire. XII, 276.
(2) Évangile selon saint Jean. VI, 57.

sa mort semblent avoir oublié cette tache pour ne parler que de son mérite (1). C'est ce qui a fait croire à dom Mabillon que la lettre adressée à Gérard (*art.* XXXI) pouvait bien convenir à Gerland. Mais il n'explique point la qualification donnée à Gérard. Nous n'avons rien qui nous aide à fixer l'année où Gerland cessa de vivre. Ce qui est certain, c'est qu'il ne se rencontre plus dans l'histoire après l'an 1148 (2). A la vérité il paraît n'être pas alors fort âgé, ayant voyagé cette année avec l'archevêque de Trèves, comme on vient de le voir.

L'ouvrage le plus important de Gerland, et le seul qui ait vu le jour, est celui qui est intitulé dans plusieurs manuscrits, *Candela studii salutaris*, et dans d'autres, *Candela evangelica.* C'est sous ce dernier titre qu'il a été imprimé à Cologne, l'an 1527, par les soins de Jean Juste, chartreux, chez Euchaire Cervicorne, en un volume in-8° sans nom d'auteur. Cette édition, qui n'a point été répétée, est des plus rares (3).

TRENTE-QUATRIÈME LETTRE DE MÉTEL, A HUGUES DE CHARTRES.

XXXIX. La trente-quatrième lettre de Métel est adressée à Hugues de Chartres; le nom de ce Hugues

(1) Histoire de la France littéraire. XII, 277.
(2) *Id., ibidem.*
(3) *Id., ibidem.*

était Farsit. Il tenait l'école de Saint-Jean en Vallée, près de Chartres, avec distinction, et en devint abbé l'an 1128, son devancier Étienne ayant été élu patriarche de Jérusalem. Le nécrologe domestique fait foi qu'il mourut dans l'exercice de ses fonctions. Une bulle du pape Innocent II qui gratifia son abbaye, à sa recommandation, l'an 1131, et un traité passé l'année suivante entre lui et Geofroi, évêque de Chartres, prouvent qu'il était alors dans cette ville. Il fut remplacé en 1136 par Guérin. Il dut mourir dans un âge avancé, puisque le nécrologe déja cité le fait oncle de son prédécesseur (1).

Les lettres que Hugues Métel et saint Bernard écrivirent à Hugues de Chartres font l'éloge de son mérite, et nous apprennent des traits remarquables de son érudition. Le premier, en lui envoyant quelques-uns de ses écrits pour les examiner, lui parle ainsi (2) :

« Parce que je vous connais depuis longtems, « parce que tout en vous m'a paru louable et parfai- « tement conforme à l'honnêteté, je vous embrasse « de toute la plénitude du cœur. Je me colle en esprit « à ce visage où la pudeur de votre ame brille comme « dans un miroir. Je révère cette prudente humilité « qui règle toutes vos démarches. J'honore cette « science profonde qui vous a mérité tant et de si « justes louanges, et c'est à elle que je recommande

(1) Histoire littéraire de la France par des religieux bénédictins. Paris, 1759, XI, 627.

(2) *Sacræ antiquit. monumenta*. II, 375.

« mes écrits. Je ne me souviens qu'avec admiration « de ce stile si châtié de votre prose, de l'élégance « de vos vers, de l'habileté avec laquelle vous traitez « les sciences divines et humaines. »

La veine poétique de Hugues de Chartres ne nous est connue que par ce témoignage. Tout ce qu'elle a produit est devenu la proie du tems. Mais saint Bernard nous a conservé le souvenir d'un traité qu'il avait fait sur les sacremens. Avant d'y mettre la main, il avait fait part au saint, dans une conférence qu'ils eurent ensemble, de ses vues et de ses sentimens que l'abbé de Clairvaux n'approuva pas en totalité. Les deux amis s'étant quittés pacifiquement sans néanmoins s'accorder, Hugues de Chartres exécuta son projet et adressa l'ouvrage en forme de lettre à saint Bernard. Celui-ci, l'ayant reçu, s'abstint d'y répondre pour ne pas engager une dispute. Cependant on fit courir le bruit qu'après une première lecture il l'avait jeté au feu. Cette calomnie étant revenue au saint homme, il écrivit aussitôt à l'abbé de Chartres pour le désabuser (1) :

« Sachez, » lui dit-il, « que loin d'avoir brûlé, « comme j'apprends qu'on vous l'a rapporté, la lettre « qu'a daigné m'écrire votre Sainteté, je la garde « soigneusement par devers moi. Eh! quel excès de « jalousie ou plutôt de fureur, aurait pu me porter à « traiter de la sorte un écrit où je n'ai rien aperçu que « d'utile et de louable, rien qui ne fût conforme à

(1) *Bern.*, *epist.* 35. T, I, p. 48 de ses Œuvres.

« l'analogie de la foi, à la saine doctrine, et à l'édification spirituelle; excepté seulement, puisqu'entr'amis on ne doit jamais se flatter au préjudice de la vérité, excepté, dis-je, que j'ai été peiné de vous voir défendre au commencement de cet opuscule la même proposition sur les sacremens, que j'avais relevée dans notre dernière entrevue? C'est à vous de voir, s'il vous souvient de ce que je vous dis alors sur ce sujet, comment vous pouvez concilier cette opinion avec le sentiment de l'Église. Toujours est-il vrai qu'il est de votre humilité de ne point rougir d'une rétractation, si vous vous êtes écarté de la vérité. »

Hugues fit à cette lettre une réponse très satisfesante, dans laquelle il explique d'une manière orthodoxe ce qui avait déplu à l'abbé de Clairvaux dans son écrit. C'est ce dont le saint homme le félicite dans une seconde lettre (1), où il lui dit, que, sur l'intégrité de sa foi, il s'en rapporte à sa confession, sur sa sainteté à sa réputation, « comme de ma part, » ajoute-t-il, « je m'en tiens au témoignage de ma conscience sur l'affection que je vous porte. »

Il le prie ensuite de ne plus troubler les cendres d'un saint évêque qu'il avait laissé en repos pendant sa vie. On conjecture (2) que cet évêque était Guillaume de Champeaux dont Hugues de Chartres avait attaqué quelques sentimens avec trop de vivacité. Il

(1) *Bern., epist.* 36.
(2) *Ibidem.* Note de Mabillon.

termine sa lettre, en sollicitant sa recommandation auprès de Thibaut, comte de Champagne et de Blois, en faveur de Humbert que les gens du comte avaient dépouillé de ses biens; ce qui fait connaître le crédit de l'abbé de Saint-Jean en Vallée à la Cour de ce prince (1), qui était Thibaut surnommé le grand, septième comte de Blois. Vers l'an 1125, il avait réuni le comté de Champagne à ceux de Blois et de Brie, par la vente ou la cession que lui en avait faite Hugues, comte de Champagne, son oncle (2).

L'amitié qui était entre saint Bernard et Hugues de Chartres, datait de loin. Elle avait commencé dès les premières années que le saint fut abbé de Clairvaux. On le voit par l'intérêt que Hugues prit à sa douleur au sujet de l'évasion de Robert, son neveu, qui avait quitté furtivement l'abbaye de Clairvaux dont il était religieux, pour passer dans l'ordre de Cluni. Il écrivit au fugitif pour l'engager à retourner au lieu de sa profession. Sa lettre est conservée dans la bibliothèque de Sidnei-Sussex sous ce titre : *de gratiâ Dei conservandâ.* Elle commence par ces mots : *Frater Hugo fratri Roberto salutem* (3). C'est la seule composition de Hugues de Chartres, qui ait échappé à la ruine du tems. On trouve à la vérité dans le catalogue de la bibliothèque du roi (4) un ouvrage

(1) La France littéraire. XI, 629.

(2) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des comtes de Blois.

(3) *Catalogus librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ. Oxonii*, 1697. Part. 3, n° 756, 6.

(4) N° 2574.

qui a pour titre : *Hugonis Farsiti liber de Materiali claustro.* Mais, en l'examinant, on reconnaît que cet écrit n'est que le second des quatre livres de Hugues de Foulois ou Fouilloi, sur le cloître de l'ame (1). Le nom de cet auteur n'était point Farsit. Il est en latin *Folielum*, *Folliacum*, *Folleium*, et vient d'un bourg près de Corbie, qui peut passer pour un faubourg. Hugues de Fouilloi embrassa la profession religieuse dans le prieuré de Saint-Laurent de Heilli, dépendant et situé aux environs de Corbie, et y devint prieur (2). Son livre est intitulé : *De claustro animæ libri quatuor*, et a été imprimé plusieurs fois (3).

TRENTE-CINQUIÈME LETTRE DE MÉTEL, A HUMBERT.

XL. Par la trente-cinquième lettre, Métel satisfait à trois difficultés que Humbert, chanoine régulier, lui avait proposées. La première était de savoir si l'on pouvait communiquer avec des personnes qui sont notoirement mauvaises, ou qui vivent dans le crime. Métel répond et démontre fort bien, par l'Écriture sainte et les Pères, qu'on le peut licitement, jusqu'à ce que, par un jugement cano-

(1) La France littéraire. XI, 630.
(2) *Id.* XIII, 492.
(3) *Id.*, p. 496.

nique, ces personnes soient retranchées de la communion ecclésiastique.

« L'église elle-même, » dit-il, « est souvent obligée « de tolérer les méchans; à plus forte raison les parti« culiers doivent-ils le faire. »

La seconde difficulté consistait à savoir si l'on pouvait excommunier, après leur mort, des gens que l'on reconnaîtrait avoir erré de leur vivant dans la Foi. Métel répond que oui; sur quoi il cite la décision du pape Vigile, qui l'avait tirée lui-même de saint Augustin, dont il rapporte les propres paroles.

La troisième difficulté de Humbert, était de savoir si un prêtre pouvait être ordonné avant l'âge de trente ans? La réponse de Métel est encore affirmative; ce qu'il établit par l'autorité du pape Zacharie, lequel décide nettement que l'on peut ordonner un prêtre à l'âge de vingt-cinq ans, attendu qu'il est difficile d'en trouver un assez grand nombre parmi ceux qui sont plus âgés pour remplir cette dignité (1).

C'est dans une lettre écrite par le pape Zacharie vers l'an 751 à saint Boniface, évêque de Maïence, qu'il dit (2) : « Il serait bon de ne point ordonner de « prêtre avant trente ans; mais en cas de nécessité, « on peut les ordonner à vingt-cinq ans suivant la loi « du service des Lévites » (3). Dans l'instruction de l'évêque de Mende sur les matières à traiter dans le

(1) La France littéraire. XII, 503 et 504.

(2) *Epist.* 14, art. 7.

(3) Histoire ecclésiastique de Fleury, liv. XLII, ch. 57.

concile général de 1311, ce prélat demande que suivant les anciens canons, les diacres ne soient ordonnés qu'à vingt-cinq ans et les prêtres à trente (1).

Le cinquième réglement de l'assemblée de Poissi, tenue en 1561, détermine l'âge de la prêtrise à vingt-cinq ans (2). Enfin un décret du concile de Trente l'an 1563 (3), s'exprime ainsi :

« Nul ne sera promu à l'avenir à l'ordre de sou-« diacre avant l'âge de vingt-deux ans; à celui de « diacre avant l'âge de vingt-trois ans, ni à la prê-« trise avant vingt-cinq, et cependant les évêques « doivent savoir que tous ceux qui auront atteint cet « âge ne doivent pas être admis pour cela auxdits « ordres; mais ceux-là seulement qui en sont dignes, « et dont la bonne conduite tiendra lieu d'un âge plus « avancé. Les réguliers ne seront point ordonnés non « plus qu'au même âge, et avec pareil examen de « l'évêque, tous privilèges à cet égard demeurant « nuls et sans effet. » (4).

Quant à l'excommunication dont il s'agissait dans la seconde question, c'était le retranchement de la société des fidèles. Il était regardé dans les premiers siècles de l'église comme devant être suivi, par miracle, de quelque maladie ou de quelque autre plaie sensible. Le premier exemple de cette punition est dans l'épitre de saint-Paul aux Corinthiens, où l'in-

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre XCI, chap. 52.
(2) *Id.*, livre CLVII, chap. 35.
(3) Chapitre 12.
(4) Histoire ecclésiastique de Fleury, liv. CLXV, chap. 43.

cestueux est livré à Satan pour perdre la chair et sauver l'esprit. Elle n'était que pour un tems (1).

Le concile d'Elvire, tenu vers l'an 300 selon Tillemont, satue que si un cocher du cirque ou un pantomime veulent se convertir, ils renonceront premièrement à leur métier, sans aucun désir d'y retourner. Si après avoir été reçus, ils contreviennent à cette défense, ils seront chassés de l'église (2), c'est-à-dire excommuniés.

Ce même concile fait les dispositions suivantes sur la pénitence.

Celui qui est tombé dans une faute mortelle, ne doit pas recevoir la pénitence d'un prêtre, mais de l'évêque : toutefois si la maladie y oblige, le prêtre ou le diacre doit lui donner la communion, par ordre de l'évêque. Il faut entendre ici par la communion le viatique, ou quelque absolution de juridiction; non celle qui est attachée à l'ordre sacerdotal, comme dans la lettre de saint Ciprien (3). Tous les évêques sont convenus que chacun doit recevoir la communion de l'évêque qui l'en a privé pour quelque crime. Si un autre évêque ose l'admettre sans le consentement de celui qui l'avait excommunié, il doit savoir qu'il en rendra compte à ses confrères, au péril de sa place; ainsi que c'est une cause de déposition.

Voilà ce qui fut ordonné dans le concile d'Elvire, le plus ancien dont il nous reste des canons de disci-

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre I, chap. 45.

(2) *Id.*, livre IX, chap. 15.

(3) C'est la lettre 6 dans l'édition de Pamélius.

pline. Le mot de communion s'y prend d'ordinaire pour la participation aux sacremens et aux prières publiques de l'Église; c'est la communion libre entre les fidèles; quoiqu'en quelques canons ce concile semble le prendre, ainsi qu'on le fait aujourd'hui, pour la participation de l'eucharistie. Le mot d'excommunication se preud pour un retranchement de la communion pendant quelque tems, tendant à la correction du pécheur; cette excommunication diffère donc de l'anathème par lequel un pécheur incorrigible est retranché pour toujours, et mis au rang des infidèles (1).

Le concile d'Arles, tenu l'an 314, décide comme le concile d'Elvire que ceux qui ont été excommuniés ne peuvent rentrer dans la communion, qu'au lieu même où ils en ont été privés; afin qu'aucun évêque ne soit jugé par son confrère (2).

Ceux qui quittent les armes pendant la paix de l'église seront retranchés de la communion. Constantin régnait alors. Sous un empereur chrétien, les fidèles n'avaient plus de raison de craindre la profession des armes, comme ils fesaient auparavant, à cause du péril de l'idolâtrie (3).

Ce concile décide aussi (4) comme le précédent, que les fidéles qui conduisent des chariots dans le cirque, et les gens de théâtre, tant qu'ils demeurent

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, liv. IX, chap. 15.
(2) Concile d'Arles, can. 7.
(3) C'est le canon 3 du Concile.
(4) Canons 4 et 5.

dans ces professions seront séparés de la communion. On voit les raisons de ces canons dans le traité de Tertullien sur les spectacles. Il y prouve que tous les spectacles de ce tems étaient fondés sur l'idolâtrie et propres à corrompre les mœurs (1).

D'autres motifs d'excommunication sont donnés dans ce concile; mais ce sujet, qui est très important, ne doit pas être traité ici à l'occasion d'une lettre de Métel.

TRENTE-SIXIÈME LETTRE DE MÉTEL, A GARBODE. ÉVÊQUES MARIÉS.

XLI. Dans la trente-sixième lettre, Métel, répondant à Garbode, se plaint d'abord de ce que, par ses questions multipliées, il ne lui laissait pas le tems de respirer, tant il exerçait fréquemment sa plume; ce qui fait voir que notre auteur lui avait déja écrit bien des lettres. Cependant il n'y a que celle-ci qui ait été conservée. Ensuite il vient aux deux questions de Garbode, dont l'une était : s'il est permis de promouvoir aux ordres sacrés les enfans des prêtres, cela étant défendu par les Saints Pères? l'autre, si l'ordination d'un prêtre faite sans le consentement de son propre évêque, doit être censée nulle?

Sur la première de ces deux questions, l'auteur dit qu'il y a des cas de nécessité où ces sortes d'empê-

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre x, chap. 15.

chemens peuvent être levés par une dispense légitime. Entre les autorités qu'il accumule pour le prouver, il s'en trouve une qu'il dit être tirée d'une certaine écriture canonique, *quædam canonica scriptura*, dont il ne nomme point l'auteur. Elle porte ce qui suit :

Dominus non solùm de alienigenis, sed etiàm de commixtionibus adulterinis nasci voluit, ut ostenderet neminem expellendum ab ordine sacerdotum, si bene vixerit (1). « Dieu a voulu « naître non-seulement d'étrangers, mais de mé- « langes adultérins, afin de faire voir que nul ne « devait être exclus du nombre des prêtres, pourvu « que sa vie fût honnête. »

Cette autorité est la seule parmi celles qu'il cite, qui prouve quelque chose en sa faveur. Les autres ne disent rien autre chose, sinon qu'il est des occasions où l'on peut relâcher de la rigueur des canons (2).

Métel ne dit mot sur la deuxième question. Quant à la première, nous avons à Avignon l'exemple du fils d'un évêque qui a succédé à son père, saint Magnus, élu évêque d'Avignon l'an 646, seize ans après que sa femme Guandaltrude dont il était veuf lui avait donné un fils, appelé Agricol, né le 2 septembre 630, à Avignon. Le père et le fils avaient été

(1) *Sacræ antiq. monum.*, II. La France littéraire, XII, 504, rapporte ce passage, en omettant *si bene vixerit*, ce qui en dénature le sens.

(2) Histoire littéraire de la France. Paris, 1830. XII, 505.

élevés dans le monastère de Lerins où Magnus avait embrassé la vie ecclésiastique l'an 644, avec son fils alors âgé de quatorze ans. Ce monastère était célèbre (1) et avait été fondé vers l'an 410 par saint Honorat dans l'île de Lerins alors déserte, et infectée de serpens (2).

Magnus assista au concile de Châlons sur Saône (3) tenu le 25 octobre 644 par ordre de Clovis II, qui régnait alors en Bourgogne et en Neustrie. Le père Labbe ne place ce concile que sous l'an 650 et cette date est d'accord avec celle de l'avénement de Magnus. On y fit vingt canons, qui furent souscrits par trente-neuf évêques présens, six députés d'absens, etc. (4). Les six premiers de ces évêques étaient métropolitains, savoir Conderic de Lyon, Landoleu de Vienne, que l'on croit être le même que saint Dadolan évêque de cette église, honoré le 1er d'avril, saint Ouen de Rouen, Armentaire de Sens, saint Vulfolade ou Florent de Bourges, et saint Donat de Besançon. On trouve dans les souscriptions de ce concile, outre Magnus d'Avignon, un évêque nommé Licérius, qui prend le titre d'évêque de Venasque, parce que les évêques de Carpentras demeuraient souvent dans cette ville qui a donné son nom au comté Vénaissin. Le dixième canon porte que l'évêque sera élu par les

(1) Histoire de l'Église d'Avignon, par Nouguier. Avignon, 1659, p. 22 et 23.

(2) Histoire ecclésiastique de Fleury. XXIV, chap. 57.

(3) *Gallia Christiana nova. Lutetiæ*, 1715. I, 800.

(4) L'Art de vérifier les dates, Chronologie des Conciles.

comprovinciaux, par le clergé et les citoyens de la ville, sans quoi son ordination sera nulle (1).

Ce fut donc de cette manière qu'après la mort de son père, arrivée l'an 660, Agricol fut choisi pour remplacer Magnus qui l'avait nommé quelque tems auparavant archidiacre de son église; il lui laissa l'héritage de tous les biens et fiefs qu'il possédait et qui n'étaient pas en petit nombre. Cette succession d'un évêque à son père ne peut être considérée comme un événement extraordinaire à cette époque. En effet saint Simplicius, archevêque de Bourges, avait succédé l'an 472 à Eulodius son père (2). Son élection est rapportée en détail par Sidoine Apollinaire. A Antioche, Paul de Samosate ayant été chassé du siège vers la fin de l'an 270, par ordre de l'empereur Aurélien, à la demande des évêques qui l'avaient déposé (3), le concile élut à sa place Domnus fils de Démétrien qui avait glorieusement rempli la même chaire avant Paul de Samosate (4), convaincu non-seulement d'erreur dans la foi, mais encore de déréglement dans les mœurs.

Clodulfe, fils aîné de saint Arnoû, évêque de Metz, fut évêque de Metz vingt-neuf ans après son père (5),

(1) Analyse des Conciles, par Richard. Paris, 1772. I, 635 et 636. Il place aussi le concile sous l'an 650.

(2) *Gallia christiana nova*. II, 8 et 9.

(3) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des patriarches d'Antioche.

(4) Histoire ecclés. de Fleury. Livre VIII, chap. 4.

(5) Histoire de Lorraine, par dom Calmet. Nancy, 1728. I, 382.

depuis 658 jusqu'au 8 mai 696 (1). L'Église l'honore sous le nom de saint Clou. Il administra l'archevêché de Trèves en 695 lorsque Basin, après l'avoir gouverné saintement pendant vingt-quatre ans, retourna dans le monastère de saint Maximin de Trèves dont il avait été abbé. L'administration de l'évêque de Metz cessa cette même année 695 par l'élection de Luitwin (2).

Luitwin ou Léotwin, qui fut nommé archevêque de Trèves en 695, était neveu de son prédécesseur Basin. Il était veuf alors et avait un fils appelé Milon qui lui succéda l'an 713. Celui-ci, simple clerc tonsuré, s'empara du siège de Trèves après la mort de son père; et s'y maintint jusqu'à la sienne, arrivée l'an 753. Il usurpa de même le siège de Reims, dont il fut dépouillé en 744 par le concile de Soissons (3).

Saint Florebert, fils de saint Hubert, évêque de Liège, qui l'avait eu d'un mariage contracté avant son épiscopat, lui succéda dans l'évêché de Liège. Il marcha sur les traces de son père, et gouverna avec beaucoup de sagesse. Saint Hubert, ou Humbert fils de Bertrand, duc d'Aquitaine, avait succédé à saint Lambert, évêque de Maestricht dont le siège fut transféré à Liège (4).

On pourrait citer encore d'autres évêques, fils d'é-

(1) Histoire de la Lorraine, par dom Calmet. Préliminaires, p. XXIII.

(2) *Id.*, preuves, p. 14. *Gesta Trevirorum*, *cap.* XXXVIII. Art de vérifier les dates, chronologie des archevêques de Trèves.

(3) Voyez les deux mêmes auteurs.

(4) L'Art de vérifier les dates, chronologie des évêques de Liège.

vêques (1). Mais je me contenterai d'observer que Félix II, nommé Félix III par ceux qui comptent au nombre des papes ce Félix qui occupa le saint-siège pendant l'exil de Libère, élu évêque de Rome le 2 mars 483 (2), était fils d'un prêtre du titre de Fasciole, et que lui-même était marié puisqu'il fut père du trisaïeul de saint Grégoire Ier surnommé le grand (3).

Il paraît donc certain que dans les premiers siècles de l'Église, les enfans d'évêques pouvaient être évêques et à plus forte raison les enfans des prêtres pouvaient être prêtres.

TRENTE-SEPTIÈME LETTRE DE MÉTEL, A EUCHIUS.
LES ANGES.

XLII. L'adresse de cette lettre est à Euchius, autrefois avocat vénérable (4), à présent révérend abbé, par Hugues Métel qui n'est plus ce qu'il était quoiqu'il soit ce qu'il avait été. L'objet de la lettre est de prouver qu'Euchius était tel que son nom l'annonçait.

« Tu es appelé Euchius; aies soin d'être appelé « bon fils, ce qui, comme tu le sais, est la significa-« tion d'Euchius; aies soin, pour être un bon fils, de

(1) Histoire de l'Église d'Avignon, par Nouguier, p. 24.
(2) L'Art de vérifier les dates, chronologie des papes.
(3) Histoire des papes. La Haye, 1732. Il cite Baronius.
(4) *Venerabili scholastico. Sacræ antiquit. monumenta.* II, 320.

« ne pas être le fils de la chair, mais de l'esprit; aies « soin de ne pas être le fils d'une servante, mais d'une « femme libre; aies soin de mériter que Dieu t'ac- « corde la véritable liberté. Tu m'as dernièrement « poussé de questions; j'ai répondu peu de chose à tes « instances : des affaires qui me préoccupaient m'em- « pêchèrent de te répondre. J'aimai mieux choisir « un petit nombre d'argumens parmi la multitude de « ceux qui se présentaient à mon esprit. Je craignais « de me tromper en parlant trop et de parler mal en « parlant beaucoup. C'est donc sciemment que je « parus ne pas savoir, et ce que je ne disais pas, je le « remis à un autre tems. J'arrive à présent, je reviens « à toi et ce que je ne savais pas ou ce que je n'a- « vouais pas savoir, je le sais à présent. Car j'ai con- « sulté Augustin mon maître, et les écrits des autres « docteurs. Je t'ai témoigné de la surprise sur ce que « l'écriture sainte donnait le nom d'Anges à des ani- « maux. N'en sois pas étonné. Car tu te souviens « d'avoir lu dans l'évangile que Dieu avait eu cent « brebis, qu'il en avait perdu une, et qu'il était des- « cendu du ciel pour chercher la brebis perdue, lais- « sant les quatre-vingt-dix-neuf dans le désert. En cet « endroit sous le nom de brebis, à cause de leur inno- « cence, sont désignés les neuf ordres des anges. En « outre l'esprit saint, par la bouche du psalmiste David, « dans le psaume *Domine, dominus noster* (1), « Seigneur mon Dieu, désigne par *oves et boves*,

(1) Psaume VIII, verset 7.

« les brebis et les bœufs, non-seulement les hommes « innocens et broyant, mais encore les anges à cause « de leur innocence et du soin qu'ils prennent des « hommes. En effet les anges sont appelés les vola-« tiles du ciel comme dans ce passage du psalmiste (1) :

« Je connais tous les volatiles du ciel.

« Ils sont appelés montagnes dans cet endroit (2) :

« Avant la formation des montagnes, etc.

« Ils sont désignés sous le nom d'eaux dans « celui-ci (3) :

« Les eaux demeurent suspendues autour de votre « sanctuaire.

« On leur donne aussi le nom de pierres, comme « dans ce passage d'Isaïe qui dit à Lucifer : *Omnis « lapis operimentum tuum.* »

On observera que dans notre version d'Isaïe, ce passage ne se trouve point : Dieu y dit seulement à Lucifer (4) : « Tu seras jeté dans l'enfer, au plus pro-« fond de l'abîme, » fesant ainsi en quelque sorte de l'ange déchu une pierre. Je reprends la traduction de Métel.

« Jean l'évangéliste vit aussi dans le ciel quatre « animaux louant Dieu. Le Christ lui-même est ap-« pelé lion, est appelé brebis, est appelé agneau, « est appelé ver. Il est appelé de plus bouc envoyé « dans le désert pour nos péchés. Il est appelé pierre

(1) Psaume XLIX, verset 11.

(2) Psaume LXXXIX, verset 2.

(3) Psaume CIII, verset 3.

(4) XIV, 15.

« et bois de la vigne ; il est appelé serpent, oiseau, « non qu'il ait été ou qu'il fut aucun de tous ces « objets ; mais l'Écriture, suivant son usage, pro- « digue les métaphores pour expliquer les mistères. « L'homme est même appelé diable, comme on le « lit dans l'Évangile, mais par comparaison et non « par nature, lorsque Dieu dit (1) :

« Son ennemi vint et sema l'ivraie au milieu du « blé.

« Il est aussi appelé *Béhémoth*, c'est-à-dire un « animal, comme on lit dans Job (2) :

« Vois Béhémoth que j'ai créé avec toi, que j'ai « doué de raison comme toi.

« Saint Grégoire appelle animal raisonnable l'ange « qui fut envoyé aux bergers (lors de la naissance de « Jésus-Christ). Les anges de Dieu sont les animaux « de Dieu. Ils forment le troupeau de Dieu, qu'il « nourrit sur les montagnes supérieures, où sont « les pâturages de vie, où est une fontaine qui ne « tarit point, où il n'y a aucun ennemi, où il n'y a « aucun loup. Les anges sont donc appelés animaux « par une comparaison et non par leur nature. Saint

(1) Évangile de saint Matthieu, XIII, 25.

(2) Psaume XL, 470. L'auteur fait dire à Job : *Quem feci tecum, quem ratione dictavi tecum.* Nous lisons dans la Vulgate : *Quem feci tecum, fenum quasi nos comedet...* que j'ai créé en même tems que toi ; comme le taureau, il se nourrit de foin. On croit que ce Béhémoth est l'hippopotame, animal fort grand, qui vit dans l'eau et sur la terre. Il y en a un grand nombre dans le Niger, dans le Nil, et dans quelques lacs de l'Éthiopie. Voyez ce que j'en ai dit dans l'*Essai sur l'origine de l'écriture*, p. 226.

« Augustin, dans son commentaire sur le psaume « *Domine, Dominus noster*, dit que sous le nom de « brebis et de bœufs sont désignées les ames des saints « anges et des hommes saints, à cause de l'innocence « des uns et du labourage des autres, en sorte que « comme les apôtres, les anges sont les instrumens « de l'administration, envoyés pour un ministère. « Saint Augustin dit aussi :

« La dignité de l'ame humaine est grande, puisque « chacune a un ange délégué pour sa garde;

« Mais il est absurde de dire que les esprits angé- « liques ont des ames. Car l'ame, comme dit saint « Augustin dans son livre sur l'origine de l'ame, est « une substance capable de raison, attribuée à un « corps pour le vivifier et le gouverner. Disons donc « que l'on en a parlé figurativement; en effet, l'ame, « en plusieurs endroits de l'Écriture sainte, doit être « prise pour la vie, comme dans ce passage (1):

« Ne vous inquiétez point pour votre ame, de ce « que vous mangerez. — Comme si l'ame mangeait; « mais en cet endroit ame est écrit pour vie. De même « dans cet autre passage (2):

« Celui qui aime son ame, la perdra —

« Le mot ame signifie volonté, comme on le sait « assez. Le même sens est donné dans le passage « suivant (3):

(1) Évangile selon saint Luc, XII, 22.
(2) Évangile selon saint Jean, XII, 25.
(3) Les Actes des apôtres, IV, 32.

« La multitude de ceux qui croyaient n'avaient « qu'un cœur et qu'une ame.

« Isaïe dit (1):

« Mon ame a en horreur vos calendes et vos « solennités. »

« C'est-à-dire — je ne puis les souffrir. —

« Isaïe dit encore (2):

« L'enfer a élargi son ame, — c'est-à-dire qu'il s'est « ouvert pour dévorer.

« En effet, l'ame vit par la vie et discerne par la « raison; de même les esprits des anges vivent par « l'ame ou par la vie et discernent par la raison. »

Métel traite ensuite une autre question, savoir si l'esprit et l'ame sont la même chose, ou en quoi ils diffèrent.

TRENTE-HUITIÈME LETTRE DE MÉTEL, A ROFRID. LES DIABLES PEUVENT-ILS ÊTRE SAUVÉS?

XLIII. La trente-huitième lettre est adressée par Hugues Métel à Rofrid, miroir de probité. Son objet est de prouver qu'il faut examiner avec précaution les paroles de Dieu qui sont pleines de feu. Il s'exprime ainsi:

« Un trop long silence a rouillé ma langue, en sorte « que j'ai craint de parler, j'ai rougi de parler. J'ai

(1) I, 14.
(2) V, 14.

« craint de parler, parce que j'ai pensé qu'une trop « grande abondance de paroles pouvait pécher par « défaut d'exactitude, j'ai rougi de parler, de peur « qu'un langage pâle et grossier ne portât quelques « niaiseries aux oreilles des Sages. Mais je corrige en « moi-même cette honte indiscrète, et je prends le « parti de m'exprimer suivant mon usage. Car si je « porte aux oreilles des Sages quelque chose de mal « conçu, l'auditeur instruit m'avertira de le corriger, « et me fera remettre sous l'enclume ce qui aura été « mal tordu. Tu m'as demandé dernièrement, et cela « était digne de recherche, pourquoi Dieu a racheté « l'homme et non pas l'ange; pourquoi il a revêtu « la nature humaine et non celle des anges, comme « on lit dans l'épitre aux Hébreux (1):

« Il ne s'est jamais rendu le libérateur des anges; « mais il s'est rendu le libérateur de la race d'A-« braham.

« Il y a plusieurs causes raisonnables de ce fait. « Celle qui est certainement la meilleure, c'est que « Dieu a fait l'homme de terre, d'une matière fra-« gile. Il l'a donc créé fragile, facile à corrompre. « L'homme avait besoin de nourriture pour conserver « sa vie; il a cru que par l'usage continuel du bois de « vie, il chasserait la faim et la vieillesse. Dieu l'a fait « mortel et immortel, mortel puisqu'il peut mourir, « immortel puisqu'il peut ne pas mourir. A ces motifs « s'est jointe la suggestion du diable, qui trompa

(1) Épitre de saint Paul aux Hébreux, chap. II, vers. 16.

« la femme sous la forme d'un serpent; il se joi-
« gnit aussi l'amour de la femme, qui entraîna
« l'homme au péché. Ce fut par ces besoins que
« nos premiers parens tombèrent dans le péché.
« Parce qu'ils étaient poussés par la chair, parce
« qu'une suggestion du diable les avait trompés,
« parce qu'ils se sont repentis, le sang du Christ les
« a rachetés. Mais la nature des anges ne les a point
« soumis à ces besoins, en sorte que l'ange a été créé
« esprit et non chair, immortel et non mortel; la
« nourriture lui est inutile; aucune suggestion ne
« l'a trompé. Pourquoi donc le premier ange a-t-il
« péché? Parce qu'il a été orgueilleux. Pourquoi cet
« orgueil? C'est que le Créateur l'avait fait le plus
« savant et le plus éclairé de tous les êtres. Au lieu
« de rendre grâces au Créateur de ce bienfait, comme
« il l'aurait dû, il a été ingrat. S'il s'était repenti,
« peut-être aurait-il été racheté. On assure qu'au-
« trefois saint Martin le reprit sur son obstination, et
« sur le mal qu'il persistait à faire aux hommes.
« Sathan ayant répondu avec audace, on prétend
« que le saint lui assura qu'il obtiendrait son pardon
« s'il se repentait. C'est pourquoi nos premiers pa-
« rens qui avaient mérité d'être condamnés avec
« leur postérité, et de subir une mort éternelle,
« éprouvèrent la miséricorde de Dieu qui fut telle
« qu'il détourna d'eux sa colère, et qu'il en éloigna
« les effets. Il n'alluma pas sa colère, se sou-
« venant que l'homme était chair, qu'il était pous-

« sière, il modéra contre les hommes cette colère « qu'il avait allumée contre les démons ; ceux-ci fu-« rent seuls précipités sans retour. Isaïe parle de ce « Lucifer, de ce *Furcifer* » (non porteur de lumière, mais porteur de fourche) » en ces termes (1) :

« *Tu signaculum similitudinis in paradisum* « *Dei fuistis*. Tu as été le sceau de la ressem-« blance de Dieu dans le paradis.

« Il ne dit pas qu'il a été fait à la ressemblance de « Dieu, mais qu'il est le sceau de la ressemblance de « Dieu, afin qu'il apparût en lui une ressemblance « expresse de Dieu, comme dans le sceau, l'image du « roi. Quelques-uns cependant qui se trompent et « même qui sont hérétiques, qui sont induits en er-« reur et même séduits, dogmatisent à ce sujet. Ils « prétendent qu'à la fin du jugement dernier les « démons seront rachetés, et pour défendre cette « erreur ils emploient l'autorité d'Isaïe. Il ne faut pas « écouter ces hommes dont les paroles sentent l'hé-« résie, dont les paroles ont plus d'aloès que de miel ; « car elles manquent de raison. Pour le prouver, je « rapporterai les paroles d'Isaïe qui n'est pas tant « prophète qu'évangéliste ; nous verrons ce qu'elles « signifient ; nous rechercherons ce qu'elles nous « enseignent : voici ce qu'il dit (2) :

« En ce jour le Seigneur visitera l'armée des cieux

(1) Cette phrase ne se trouve point dans Isaïe tel que nous l'avons, ni dans aucun autre endroit de la Bible. Seulement *Lucifer* est nommé dans Isaïe. XIV, 12.

(2) Isaïe. XIV, 21 et 24.

« et les rois de la terre. Ils seront rassemblés dans « l'abîme comme un faisceau; ils y seront renfermés; « et, après de longs jours, il leur fera sentir sa pré- « sence. (*Visitabuntur*, ils seront visités).

« Saint Jérôme ne dit pas qu'ils seront visités par « le Seigneur ou par les Anges; mais il dit en termes « généraux : Ils seront visités. L'ambiguité du mot « fournit le remède et la correction, qui est qu'après « que les justes auront reçu des récompenses, les « rois de la terre seront visités dans leurs peines « perpétuelles. Cependant il faut savoir que la fragi- « lité humaine ne peut connaître le jugement de « Dieu ni avoir un avis sur la grandeur ou la mesure « des peines, qui sont laissées à l'arbitre de Dieu. « Mais Origènes dogmatise lorsqu'il dit qu'après cette « parole: Allez, maudits, au feu éternel;—après de « longs jours, c'est-à-dire mille ans, les méchans « seront visités et délivrés. L'Église ne reçoit « pas cette modification. Car il est dit : Les impies « subiront un supplice éternel, et les justes auront « une vie éternelle. Ce qui est éternel, n'a point de « fin. Le Seigneur fera sa visite dans ce jour, c'est-à- « dire au jour du jugement. Il visitera les malades et « comme dit le psalmiste (1) :

« La verge à la main, je visiterai leurs iniquités, « sur la milice du ciel (2), c'est-à-dire sur les démons

(1) Psaume LXXXVIII, verset 32.

(2) *Super militiam cœli*, dit Métel. La Vulgate dit : *Et in verberibus peccata eorum*... je frapperai leurs péchés. Ainsi tout le raisonnement de Métel porte sur un faux texte.

« qui parcourent l'air et sur les rois de la terre, sur « ceux qui règnent et aiment les choses terrestres. « Ils seront rassemblés dans l'abîme, c'est-à-dire dans « l'enfer. Semblables par leur faute, ils se ressemble- « ront par la punition. Lis donc ce que je t'ai en- « voyé, relis-le jusqu'à la fin, et doutes avec saint « Jérôme de cette visite. En effet le doute n'est pas « inutile sur cette matière. C'est une présomption « d'affirmer. Car cette visite peut être entendue « d'une suppression comme d'une augmentation des « peines (1). »

TRENTE-NEUVIÈME LETTRE DE MÉTEL, A FOULQUE. IVES DE CHARTRES.

XLIV. La trente-neuvième lettre, écrite à Foulque, dont le sentiment est bien appuyé (*Fulconi, fulto consilio*), roule sur un endroit où saint Augustin dit qu'il ne faut pas admettre à la pénitence ceux qui sont retombés dans le crime. Métel prouve fort bien que cet endroit doit s'entendre seulement de la pénitence publique et solennelle, après avoir réfuté Ives de Chartres, qui l'entendait de l'Extrême-Onction (2). Au lieu de Ives de Chartres, l'Histoire littéraire de France écrit Hugues de Chartres, contre le texte de

(1) *Sacræ Antiquit. monumenta.* II, 383.
(2) Histoire littéraire de France. XII, 505.

Métel (1). Ces deux personages ne doivent point être confondus. J'ai parlé de Hugues de Chartres plus haut (*art.* XXXIX). Ives de Chartres est regardé comme le plus illustre des Français qui ont porté le nom d'Ives, à cause de son savoir et de ses autres grandes qualités. Né dans le Beauvoisis de parens nobles, il s'appliqua de bonne heure à l'étude des humanités et de la philosophie; ensuite il alla à l'abbaye du Bec apprendre la théologie sous Lanfranc; il l'enseigna lui-même lorsqu'il fut plus avancé en âge, dans un monastère de chanoines réguliers près la ville de Beauvais, fondé en 1078 par Gui, évêque de cette ville, en l'honneur de saint Quentin. Ives y embrassa la vie cléricale, y donna des terres de son patrimoine, et y vécut dans une exacte observance. Il en fut choisi supérieur sous le nom de prévôt ou d'abbé, et gouverna cette communauté environ quatorze ans.

Outre les leçons de théologie qu'il donnait à ses clercs, il s'appliquait à la lecture des canons (2);

(1) *Sacræ antiquitatis monumenta.* II, 505.

(2) Durant les trois premiers siècles de notre ère, nous ne voyons pas qu'il y ait eu d'autres lois écrites pour le gouvernement ecclésiastique, que celles qui étaient contenues dans les Évangiles, dans les Actes des apôtres, et dans leurs Épitres canoniques. Quelques autres règles données par eux aux premiers pasteurs se conservèrent par tradition. Le prodigieux accroissement de la société chrétienne ayant amené une extension progressive dans les formes de la discipline, le nombre et les fonctions des ministres, les moyens de pourvoir à leurs besoins, ainsi qu'à l'entretien et à la décoration des édifices religieux, l'administration des sacremens, la répression des abus, inévitables partout où il y a des

c'est de là qu'est venu le grand recueil des canons que nous avons de lui sous le nom de DÉCRET. Non content de les connaître, il les fit observer dans son monastère, ce qui lui acquit une si grande réputation qu'on venait de tous côtés lui demander des clercs, soit pour fonder de nouveaux chapitres de chanoines réguliers, soit pour réformer les anciens (1).

Geoffroi, alors évêque de Chartres, avait été deux fois déposé par le légat Hugues, évêque de Die, et deux fois rétabli par le pape Grégoire VII, mais accusé une troisième fois de simonie et de plusieurs autres crimes devant Urbain II, il fut obligé de renoncer à l'épiscopat (2). Le clergé et le peuple, connaissant le mérite du prévôt de Saint-Quentin, l'élurent pour leur évêque, du consentement du pape, et le présentèrent au roi Philippe, de qui il reçut le bâton pastoral en signe d'investiture. C'était à Richer, archevêque de Sens, à le sacrer; Richer le refusa, prétendant que l'on n'avait point observé les formalités requises dans la déposition de Geoffroi. Ives en écrivit au pape, il fit même le voyage de Rome avec

hommes; la législation dut aussi s'accroître. Les réglemens relatifs à ces divers objets furent recueillis dès la plus haute antiquité, dans ce que l'on a depuis appelé *constitutions apostoliques* ou CANONS, comme remontant à la source auguste des apôtres. (Bibliothèque choisie des pères de l'Église par Guillon. Paris, 1828. XXIV. 328. Voyez-y la suite.)

(1) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1757. XXI, 423.

(2) Il ne faut pas le confondre avec Geoffroi II, évêque de Chartres après Ives, qui condamna Abailard au Concile de Soissons en 1121. (*Art.* IX.)

les députés de Chartres. Urbain II le sacra évêque sur la fin de novembre de l'an 1091, et le renvoya avec deux lettres : l'une pour l'archevêque de Sens, qu'il priait de recevoir Ives, disant qu'il l'avait sacré sans préjudice des droits de l'église de Sens; l'autre à Geoffroi, à qui il défendait, sous peine d'excommunication, de faire aucun mouvement pour rentrer dans le siège épiscopal de Chartres. Ives n'en prit possession que l'an 1092 (1).

L'archevêque, irrité de ce qu'il s'était fait sacrer par le pape, résolut, avec quelques-uns de ses suffragans, de le déposer, comme ayant offensé le roi et violé les droits de l'église de France. Ils tinrent en effet un concile à Étampes, où Richer l'accusa d'avoir, par son ordination, porté préjudice à l'autorité royale et aux droits du royaume. Le résultat du concile fut qu'on rétablirait Geoffroi; mais Ives en appela au pape, et rendit inutile la procédure de l'archevêque. Urbain II, informé de ce qui s'était passé, interdit à Richer l'usage du pallium, fit chasser de nouveau Geoffroi du siège de Chartres et y confirma Ives (2), qui mourut le 23 décembre 1115, après vingt-trois ans d'épiscopat, et comblé de mérites (3).

Le principal écrit d'Ives de Chartres est son DÉCRET, imprimé à Paris en 1647. Il faut entendre sous ce nom

(1) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1757. XXI, 423 et 424.

(2) *Id.*, p. 424.

(3) *Id.*, p. 428.

un Recueil des règles ecclésiastiques tirées des lettres des Papes, des canons des conciles, des écrits des Pères, et des lois portées par les princes catholiques. Avant Ives de Chartres on avait une collection des canons des conciles, et des épitres décrétales, que l'on a quelquefois attribuée à Isidore de Séville; mais cette collection était sans ordre, et tout y était confondu : les choses, et les tems auxquels elles étaient arrivées. Burchard, évêque de Vormes, sut néanmoins profiter de cette collection; il y prit tout ce qui convenait à son dessein, et, rangeant les matières sous divers titres, il rendit son ouvrage très utile. Il fit plus; outre les canons et les épîtres décrétales, il y ajouta les autorités de l'Écriture sainte et des plus célèbres Pères de l'église. Mais il ne s'appliqua point à extraire de leurs ouvrages les endroits qui avaient rapport au mistère de l'eucharistie, parce qu'on ne l'avait pas attaqué jusque-là avec autant de force que fit Bérenger dans le siècle d'Ives de Chartres. Ce fut, comme l'on croit, la seule raison qu'eut cet évêque de composer son Décret: du moins n'y dit-il rien de nouveau, si ce n'est sur cette matière; le reste est à peu près de même, et presqu'en même termes que dans Burchard (1).

Cet ouvrage est composé de dix-sept parties dont la quinzième est sur les pénitences : on distingue entre celles qui sont imposées aux personnes en santé, et celles qui sont données aux infirmes; toutes

(1) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1757. XXI, p. 428 et 429.

renferment la condition essentielle à la pénitence, savoir de pleurer ses péchés passés, et de ne les plus commettre. La pénitence doitêtre accordée à ceux qui la demandent; mais il faut se comporter différemment envers ceux qui ont commis des péchés publics et envers ceux qui ont péché en secret (1). Il est vraisemblable que cette partie de l'ouvrage d'Ives de Chartres donne des règles plus sûres et plus claires que celles de Hugues Métel.

Le Décret du canoniste Gratien, quoiqu'imprimé avant celui d'Ives de Chartres, lui est postérieur, puisque Gratien est mort peu après l'an 1151 (2).

Son ouvrage est divisé en trois parties, dont la première traite du droit en général, puis de ses différentes espèces, le droit naturel, le droit divin fondé sur les saintes Écritures, le droit ecclésiastique autorisé par les canons des conciles, les décrets des papes, les statuts des Pères, les constitutions des empereurs pour l'Église. (Bibliothèque choisie des Pères de l'Église, par Guillon. Paris, 1828, XXIV, 330. Voyez la suite dans cet ouvrage.)

Je crois devoir observer que dom Ceillier, qui a fait de très grandes recherches sur Ives de Chartres et ses ouvrages, ne dit rien de son huitième livre des diverses Puissances dont Jacques de Guyse (3) rapporte le

(1) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1757. XXI, p. 434 et 435.

(2) Biographie de Feller, art. *Gratien*.

(3) Annales de Hainaut. Paris, 1826. I, 13.

prologue écrit avec une modestie et une sagesse remarquables.

QUARANTIÈME LETTRE DE MÉTEL, A HUMBERT.

XLV. La quarantième lettre de Métel, écrite à Humbert, débute par un compliment sur ce qu'il avait quitté l'étude de la philosophie pour se livrer à celle de la religion. Métel, après l'avoir entretenu des différentes sectes des philosophes, tombe sur les dialecticiens de son tems, dont il fait un portrait fort désavantageux. Il les accuse de faire plus de livres, tous mal digérés, que chacun d'eux n'en peut compter, ni lire, ni comprendre. Il finit sa lettre par opposer la certitude de nos mistères à tous les vains sistèmes de la philosophie humaine (1).

L'Histoire littéraire de la France se trompe évidemment en disant que cette lettre est adressée à Foulque comme la précédente. En voici la traduction :

« Hugues Métel, autrefois philosophe, à présent « théologien à Humbert, autrefois philosophe, à pré- « sent théologien. Sans faire aucune attention au « passé, il faut vivre, se bien porter, se réjouir.

« Si tu vis, si tu te portes bien, si tu te réjouis, ou « mieux encore parce que tu vis, que tu te portes « bien et que tu te réjouis, je le dis à la renommée, « moi aussi je vis, je me porte bien, je me réjouis.

(1) Histoire littéraire de la France. Paris, 1830. XII, 505.

« Je suis certain que tu penses de même sur mon « compte. Car nous sommes parvenus ensemble à l'âge « des adultes, nous avons tendu ensemble la main « à la férule; à mesure que le tems s'est avancé, nous « avons sué sur la grammaire, nous sommes entrés « ensemble dans le champ d'Aristote, nous avons « déclamé ensemble d'après Tullius (Cicéron), j'ai « compté avec toi en arithmétique, j'ai marmoté avec « toi en musique, je suis né avec toi sous les gé- « meaux, je mourrai avec toi sous les gémeaux. Notre « astre concorde d'une manière admirable, car si « l'un de nous mourait avant l'autre, celui qui vivrait « n'aurait plus que la vie d'un mort. Tout à l'heure « nous avons été assis à la table de la philosophie. « C'est sur cette table et de cette table que nous « avons mangé jusqu'à satiété. Nous avons bu et « nous nous sommes enivrés; nous avons dépensé « notre argent et employé cette raison que Dieu « nous avait donnée à son image. Nous n'avons « pas fait notre dépense en pains ni à nous gorger « de mets. Nous avons été assis tous deux à la table « des péripatéticiens, nous avons été assis et reposés; « nous mangions et nous avions faim, parce que ce « que nous entendions ne nous suffisait pas. Il a existé « des philosophes péripatéticiens, et voici l'étimologie « de leur nom.» *Peri* en grec signifie autour, et *patos*, chemin battu. En effet ils se rassemblaient dans le cirque où ils tâchaient de se surpasser. «Ils se circonve- « naient par des argumens, ou discourant d'un lieu « à l'autre, ils enseignaient et apprenaient, comme

« Platon sortit de la Grèce et passa en Égipte pour « apprendre les mouvemens des astres (1) : dans le « nombre de ces anciens philosophes, il y eut des « dialecticiens qui méritèrent des éloges par la ma- « nière dont ils écrivirent sur leur art. Ils l'ornèrent « ainsi et l'honorèrent par leurs écrits. Mais les dialec- « ticiens d'aujourd'hui, par un faux esprit, vexent la « maison de Dieu, y parcourent un cercle vicieux, et la « dissipent malgré elle, en dépit de ses réclamations. « Non-seulement ils usent leurs souliers à force de « courir, mais ils s'usent eux-mêmes en courant après « leur science : animés par un esprit de vertige, ils « sont portés dans une espèce d'ivresse autour de la « vérité, et ce qu'ils ont appris dans le cours d'une « année, ils le perdent l'année suivante, et le remet- « tent sous l'enclume. Semblables à la chimère qui « avait trois corps, semblables au dieu marin Protée « qui ne pouvait être saisi d'aucune manière à cause « de ses changemens de forme. Ce sont ces dialecti- « ciens supposés et annuels, qui dans leur course de « chaque année peuvent à peine compter les livres « composés sur l'art dialectique, encore moins les « lire et les comprendre. Quant aux stoïciens, ils ont « pris leur nom de *stoa* qui en grec signifie portique: « ils nous ont instruits sur quelques points ; nous « avons réfuté quelques-unes de leurs sentences « comme frivoles. Ils disaient en effet que toutes les « fautes étaient égales et méritaient la même puni-

(1) Ici la ponctuation du texte est mauvaise.

« tion. Ces stoïciens se préparaient un auditoire sous « les portiques, afin d'être écoutés par ceux qui en« traient ou qui sortaient. C'est à cela que fait allu« sion le psalmiste, disant (1) :

« Ceux qui sont assis dans le portique parlaient « contre moi.

« Nous avons aussi été assis à la table des épicu« riens qui disent que la volupté du corps est le sou« verain bien. Nous avons mangé à leur table une « nourriture de porcs, des carouges et des immon« dices, des balayures de froment, nous avons pris « plaisir à lire les vaines fables des poëtes; nous éloi« gnant de tout ce qui était utile, nous ne nous re« paissions que de vent, nous ne produisions presque « aucun fruit. Le nom grec de ces épicuriens atteste « leur saleté. *Epi* signifie sur, et *choiros* en grec est le « cochon. Leur malpropreté est en effet supérieure à « celle des pourceaux. Rentrons donc en nous-mêmes, « et, renonçant à la milice du siècle, inscrivons-nous « dans la milice spirituelle. Rentrons, dis-je, en nous« mêmes, nous qui étions partis pour voyager au loin, « nous qui avons dissipé cette substance que notre père « nous avait donnée avec bonté, l'esprit, l'intelligence « et la mémoire, nous avons tout dissipé avec les filles « de mauvaise vie, pendant que les forces de notre « ame s'épuisaient dans les sciences séculières; man« geons donc ce qui est bon, et notre ame s'engrais-

(1) Psaume LXVIII, verset 15.

« sera; achetons du vin et du lait, suçons le lait,
« disons et croyons :

« Au commencement était le Verbe.

« Buvons du vin, disons et croyons :

« Le Verbe a été fait chair.

« Homme, écoutes un Dieu né de Dieu; mais ne « cherches pas à argumenter dans un si profond « abîme. Écoutes le Verbe engendré d'une mère sans « père, et ne cherches point de sillogisme pour le « prouver. Entends-tu, ô chrétien. Jésus est entré « chez ses disciples, portes fermées. N'hésites point, « celui qui a pu faire cela est Dieu. Celui qui a pu « marcher à pié sec sur les vagues de la mer, est « Dieu. Celui qui a pu sortir du sein fermé d'une « vierge, est Dieu. L'abîme de l'esprit humain ne « peut s'élever à de telles choses. Que la raison cède « donc à la foi. Car la foi n'aurait pas de mérite si la « raison humaine pouvait la guider par son expé- « rience. Lorsque les vertus célestes parlent, la na- « ture doit se taire. Autrement nous ne pourrions « chanter ALLELUIA. »

Le Humbert à qui cette lettre est adressée ne peut guère être le même que celui à qui s'adresse la trente-cinquième, à moins qu'on ne suppose que la quarantième a été écrite la première lorsque Hugues Métel et Humbert venaient d'entrer dans la congrégation des chanoines réguliers, et la trente-cinquième lorsqu'ils y étaient reçus depuis quelque tems.

QUARANTE-UNIÈME LETTRE DE MÉTEL, AUX CARDINAUX. DES CHANOINES RÉGULIERS.

XLVI. La quarante-unième lettre est adressée au collège des cardinaux, que l'auteur flatte d'abord infiniment en les nommant les juges des controverses, les dépositaires de la science, et enfin des demi-dieux, et non des hommes. Ces louanges et d'autres également outrées ont pour but de les disposer à recevoir la plainte qu'il leur fait ensuite, de ce qu'ayant tant de sagesse, de prudence et d'autorité, ils souffrent une si grande variété dans les ordres religieux, ou plutôt tant de bigarrure dans leurs habillemens. C'est principalement aux différentes espèces de chanoines réguliers qu'il en veut : *ecce isti*, dit-il, *sunt superpelliceati*, *isti sunt tunicati*, *quasi regnum Dei obtinentur vestibus, non moribus.* » Voyez, comme « ils sont tous couverts de pelisses et de tuniques ; « on croirait qu'ils veulent obtenir le royaume de « Dieu par leurs habits et non par leurs mœurs. » L'éditeur, qui était prémontré, a placé sous ces dernières paroles une note, où il dit que le père Adam, son confrère, a réfuté ces plaintes. Il les a lui-même combattues au commencement du dix-huitième siècle (à Luxembourg en 1700) en répondant au nommé Chaponel qui les avait renouvelées (1).

Métel ajoute : *Tunicati exordium sumpserunt à*

(1) *Sacræ Antiq. monumenta.* II, 386.

Norberto, superpelliceati à B. Augustino. Ab heri et nudius-tertius emerserunt tunicati, à ducentis et eo ampliùs annis floruerunt jàm super pelliceati. » Ceux qui portent une tunique ont pris leur « origine de Norbert; ceux qui sont couverts d'une « pelisse, de saint Augustin. C'est hier et tout récem-« ment que sont nés ceux qui portent une tunique; « ceux qui sont couverts d une pelisse, florissaient « déjà il y a deux cens ans et plus. » Selon le calcul de Métel, qui ne doit pas être suspect, dit le bénédictin auteur de l'Histoire littéraire de France (1), l'état florissant des chanoines réguliers ne pourrait remonter plus haut que vers le milieu du dixième siècle. Ce bénédictin n'est pas tout à fait exact. La lettre dont il s'agit ici peut avoir été écrite en 1118, lorsque Métel entra dans l'ordre des chanoines réguliers (*art.* I). Deux cens ans et plus remontent à l'an 900 à la fin du neuvième siècle. On a vu (*art.* XVI) que le monastère de Saint-Léon où se trouvait Métel n'avait été fondé que l'an 1091. Mais j'ai dit aussi (*art.* I) que dès le huitième siècle, Chrodegang, évêque de Metz, avait dressé des règles pour les chanoines. Métel lui-même fait auteur de la règle des chanoines, saint Urbain, pape et martir en 223, et attribue à saint Augustin celle qu'il suivait dans son monastère de Saint-Léon.

Quoique le diacre Amalarius dise que saint Chrodegang est le premier qui ait donné commencement

(1) Tome III, p. 595.

à la vie commune des clercs, et qui ait dressé pour eux une règle, on ne peut pas néanmoins ôter à saint Augustin la gloire de l'avoir devancé (1); mais il y a bien de l'apparence que le clergé de France avait abandonné ces saintes pratiques, et qu'il était tombé dans un grand relâchement, lorsque saint Chrodegang monta sur le siège épiscopal de Metz l'an 742. La vie commune qu'il fit observer au clergé de son diocèse, pour lequel il dressa une règle particulière, lui a fait donner le titre de Fondateur et de Restaurateur de la vie commune parmi les clercs, puisque cette règle ne fut pas seulement observée par les clercs de sa cathédrale, et les autres de son diocèse, mais qu'elle servit de modèle à la réforme de plusieurs églises de France, d'Allemagne et d'Italie. C'est à peu près la même qui fut dressée par le diacre Amalarius par les ordres de l'empereur Louis-le-Débonnaire, lorsqu'il voulut réformer tout le clergé dans le concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 816 (2).

Après le passage cité plus haut, Hugues Métel entasse les autorités sur la nécessité de retenir les anciennes coutumes et sur les inconvéniens des nouvelles, pour en conclure que l'on doit retenir l'ancien habit des chanoines réguliers, et interdire

(1) Il y avait à Césarée, dès le tems de saint Basile, des religieuses auxquelles il donne le nom de chanoinesses (Hist. ecclés. de Fleury, livre XVII, chap. 9.) On donnait aussi alors le nom de chanoines aux moines cénobites. *Ibidem*, sur Chrodegang, évêque de Metz. Voyez ce même ouvrage, livre XLIII, chap. 37.

(2) Histoire des ordres monastiques. Paris, 1714. II, 63.

celui des Norbertins (1). Il préfère le surplis des chanoines de saint Augustin à la tunique des Norbertins (2).

Ce fut l'an 1119, sous le pontificat de Calixte II et sous le règne de Louis surnommé le Gros, roi de France, que commença l'ordre de Prémontré, si vivement attaqué par Métel. Ce qui y donna lieu fut le relâchement où étaient tombés la plupart des monastères des chanoines réguliers. Celui de Saint-Martin de Laon était de ce nombre. Barthélemi, évêque de cette ville, voulant y porter remède, et couper court à tous les désordres qui augmentaient de jour en jour, crut que le meilleur moyen était de demander au pape Calixte II saint Norbert, qui se trouvait alors dans son diocèse, pour réformer cette abbaye. Le pape y consentit; ce ne fut qu'avec bien de la peine que l'on détermina le saint à prendre le gouvernement de cette maison. Il se soumit néanmoins par obéissance à ce que l'évêque demandait; mais ce fut à condition que les chanoines recevraient les lois qu'il leur prescrirait. Cette condition suffit pour le dégager de sa parole; car il ne trouva point dans leurs esprits une disposition à recevoir la réforme qu'il y voulait introduire : ainsi il les quitta.

Il n'abandonna pas pour cela l'évêque de Laon qui, craignant de le perdre, lui proposa de bâtir un

(1) Histoire littéraire de la France. Paris, 1830. XII, 505 et 506.

(2) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1758. XXII, 235.

nouveau monastère dans quelque solitude voisine, où il pourrait recevoir des disciples et établir un nouvel ordre conforme à la vie austère et pénitente dont il donnait l'exemple. Le saint y consentit (1). Ils vinrent dans la forêt de Couci; ils y trouvèrent un endroit appelé Vois où il y avait un vallon qui, dans la suite, a pris le nom de Prémontré; il y avait aussi une chapelle dédiée à saint Jean-Batiste que les religieux de Saint-Vincent de Laon avaient abandonnée. L'évêque acheta ce bien de l'abbé et des religieux de Saint-Vincent, et le donna en propre à saint Norbert avec trois vallées voisines pour sa subsistance et celle des religieux qui se joindraient à lui. Louis-le-Gros confirma cette donation par des lettres patentes. Ayant eu quelque tems après jusqu'au nombre de treize disciples, il leur donna la règle de saint Augustin, les fit chanoines réguliers, et ils en firent profession le jour de Noël de l'an 1122 (2).

QUARANTE-DEUXIÈME LETTRE DE HUGUES MÉTEL, A THIERRI DE SAINT-MANSUET.

XLVII. Thierri à qui la quarante-deuxième lettre est adressée, paraît le même à qui est adressée la vingtième et qui portait le même nom. Dans la suscription de cette vingtième il est qualifié le vénérable

(1) Histoire des ordres monastiques. Paris, 1714. II, 157.
(2) *Id.*, p. 158.

Thierri, disciple de saint Benoît. Ici Métel l'appelle disciple de saint Augustin, *B. Augustini tyrunculum* (1). Le père Hugo croit que ces deux Thierri n'en font qu'un : c'est le bénédictin de l'abbaye de Saint-Mansuet de Toul, qui se trouve dans le catalogue des abbés de cette maison, immédiatement après l'abbé Jean. La France littéraire (2) confond Humbert avec Thierri, cite mal les lettres adressées à tous deux ; et cette confusion produit dans son article de Métel un véritable coq-à-l'âne sur ces deux individus.

Cette quarante-deuxième lettre débute par de grands éloges de la charité ; à la suite vient une déclamation contre les moines, fort vive, et qui ne paraît pas inspirée par cette vertu. Une affaire d'intérêt était ce qui imprimait en cette occasion le mouvement à la plume de Métel. Voici le fait : les religieux de Saint-Mansuet reprochaient aux réguliers de Saint-Léon d'avoir usurpé les biens légués à leur maison par le bienheureux Gérard. Notre auteur n'en disconvient pas ; mais, sur la supposition que les moines ne sont point destinés par leur état à servir l'Église, il prétend qu'ils n'ont pas droit d'en percevoir les revenus ; que si néanmoins ils possèdent contre les règles, à plus forte raison les chanoines réguliers, nés pour les fonctions hiérarchiques, sont-ils capables d'en jouir. Là-dessus il entre dans une longue discussion sur les donations pieuses, soutenant

(1) *Sacræ antiq. monumenta*. II, 388.
(2) XII, 506.

qu'on en doit prendre l'esprit, et non la lettre : principe commode, au moyen duquel on peut justifier, comme on ne l'a que trop fait, disent les auteurs de la France littéraire, les plus criantes usurpations. Il paraît que l'évêque diocésain était en ceci d'intelligence avec les religieux de Saint-Léon. Le reste de cette lettre, plus longue que la plupart des autres, est employé à l'histoire de la fondation ou de la réparation de quelques églises de Toul, dont apparemment il était question entre les deux maisons.

Le monastère de Saint-Léon était voisin de celui de Saint-Mansuet, ainsi nommé de saint Mansuet où Mansus, premier évêque de Toul, que l'on dit avoir été envoyé dans les Gaules par saint Pierre avec Eucher, disciple de Jésus-Christ (1).

C'est une grande controverse agitée parmi les Savans, si le christianisme a été prêché dans les Gaules par les disciples des apôtres, ou si l'on doit en rapporter l'établissement au milieu du deuxième ou du troisième siècle. Voici quel est le récit du jésuite Bertholet (2).

L'année dix-neuvième de Tibère, trente-trois de notre ère, fut remarquable par la mort de Jésus-Christ. Cet homme Dieu, âgé, selon l'opinion commune dont j'ai prouvé la fausseté, de trente-trois ans et trois mois, mais véritablement de cinquante-deux ans et trois

(1) Annales de Hainaut. Paris, 1827. IV, 301.

(2) Histoire du duché de Luxembourg. Luxembourg, 1741. I, 73.

mois (1), consomma son sacrifice sanglant sur la montagne du Calvaire, où, attaché à un infâme gibet, au milieu de deux voleurs, prêtre et victime tout à la fois, il racheta le genre humain, et lui ouvrit les portes de l'éternité bienheureuse (2).

Cette mort, aussi cruelle que mistérieuse, ayant été écrite à Tibère par Ponce Pilate, gouverneur de la Judée, l'empereur prit la résolution de mettre Jésus-Christ au rang des dieux : mais le sénat s'y opposa ; et cette opposition, sans doute, était ménagée par la Providence, afin que le vrai Dieu ne fût pas confondu avec les divinités du paganisme (3).

Tandis que les Romains ne prescrivaient point de bornes à leur ambition, et ne fixaient, ce semble, les limites de leur empire qu'à la conquête de l'univers entier, Jésus-Christ, après sa résurrection, glorifié dans le ciel, voulut aussi répandre les lumières de son Évangile parmi les nations, et étendre la gloire de son nom jusqu'aux extrémités de la terre. Ses disciples donc, témoins de ses miracles, de sa mort et de sa résurrection, après avoir reçu le Saint-Esprit, se dispersèrent pour annoncer à tous les peuples la loi et la divinité de leur maître. Pierre, Galiléen d'origine, vint à Rome la deuxième année de l'empereur Claude, successeur de Caligula, et y établit le saint-siège l'an 43 de notre ère (4), ou

(1) Mémoires pour servir à l'histoire du christianisme dans les Gaules. Paris, 1838, p. 26.

(2) Histoire du Luxembourg. I, 73.

(3) *Id.*, p. 73 et 74.

(4) *Id.*, p. 74.

plutôt l'an 42. Car Claude étant parvenu à l'empire le 25 janvier de l'an 41 (1), son an 2 a commencé l'an 42. En effet ce fut l'an 42 qu'après être sorti de prison miraculeusement, saint Pierre, ne se croyant plus en sûreté dans la Judée, prit la route de Rome, par une inspiration divine (2).

Après avoir établi le saint-siège à Rome, saint Pierre traversa les Alpes, arriva dans les Gaules et pénétra jusque dans la Bretagne. C'est Baronius qui nous l'assure (3). Dès qu'il fut retourné à Rome, l'an 50 de l'ère chrétienne, il envoya vers le Rhin Eucher, Valère et Materne. Le premier avait reçu l'ordre sacré d'évêque, le second était diacre et le troisième sous-diacre : trois disciples remplis de l'esprit de Dieu. Harigère (4) et Gilles d'Orval nous instruisent de ces particularités. Harigère, abbé de Lobbes, florissait en l'année 980. Il a été estimé et comblé d'éloges par Sigebert de Gemblours, Trithème et d'autres Savans. Anselme, chanoine de Liège, plus jeune seulement de cinquante ans qu'Harigère, a écrit les mêmes choses quoique d'un stile différent. Gilles d'Orval est à la vérité plus récent que ces deux écrivains; il vivait l'an 1240; mais il n'en est pas moins estimable. D'ailleurs Bède, Adon, Usuard,

(1) L'Art de vérifier les dates. Histoire des empereurs.

(2) Foggini, S. Petri rom. iter; Mamachi orig. christ. tome V. Saccarelli, Hist. eccl., t. I.

(3) Annal., liv. 1.

(4) *De Gestis Taugr. pontif. cap.* 5, publié par Chapponel dans son Histoire des chanoines réguliers.

dans leurs martirologes, et Pierre de Cluni, font mention des saints Eucher, Valère et Materne, comme fondateurs des églises de Trèves, de Cologne et de Tongres, du tems des apôtres (1). L'histoire de Mansuet, évêque, est, comme on l'a vu, liée à celle de saint Mansuet, premier évêque de Toul qui cependant est niée par Baillet et après lui par dom Calmet (2). Ce dernier appuie sa dénégation sur de longs argumens. Mais il n'a pas connu l'autorité employée par le père Bertholiet, celle d'Harigère, abbé de Lobbes l'an 980. Celle qu'il combat assez mal est celle d'Adson, abbé de Montier-en-Derf, qui vivait aussi dans le dixième siècle, dont il rapporte l'ouvrage (3). Cette discussion mériterait un nouvel examen. Harigère succéda l'an 990 à Folcuin, abbé de Lobbes, et le continuateur de Folcuin fait mention de lui et de ses écrits (4). Ce témoignage d'un auteur contemporain prouve l'existence de cet historien oublié par tous nos auteurs. J'observerai ici que Folcuin, prédécesseur d'Harigère, mort l'an 990, commence son histoire de l'abbaye de Lobbes par un préambule où il dit que l'empire des Francs doit être compris dans celui des Romains, parce que ces deux peuples descendaient des Troyens, l'un par Anténor et l'autre par Énée (5).

(1) Histoire du Luxembourg. I, 76. Voyez la dissertation à l'appui de ces faits dans le même volume, p. 288.

(2) Histoire de Lorraine. Nancy, 1728, I, préliminaires, p. XXVII.

(3) Preuves, p. 83.

(4) *Spicilegium. Parisiis*, 1723. II, 744.

(5) *Id.*, p. 731.

QUARANTE-TROISIÈME LETTRE DE HUGUES MÉTEL, A FOULQUES.

XLVIII. On ne voit pas trop comment peut être accordé le titre de *præclaræ indolis juveni*, jeune homme d'un excellent naturel, que Métel donne, à la tête de sa quarante-troisième lettre, à un nommé Foulques, peut-être différent de celui dont nous avons parlé ci-devant (*art.* XLIV), avec le compliment qu'il lui fait au début de cette lettre, où il dit (1) :

Quæstiones quas frequenter moves, non ad hoc moves ut de scripturis scias quod nescis; sed ad hoc excitas, ut quod de me nescis, scias, et imprudentiam meam quæ te latet, cognoscas, et tàm tibi quàm aliis de me risum moveas. « Les « questions que tu me fais souvent n'ont pas pour « motif le désir d'apprendre ce que tu ignores sur « les Écritures saintes; mais tu les proposes pour « t'instruire de ce que je ne sais pas, pour découvrir « mon imprudence que tu ne connais pas, et pour « rire à mes dépens, ainsi que d'autres. »

Malgré cette observation, notre auteur ne laisse pas de répondre sérieusement aux deux questions que Foulques lui avait proposées. C'était de savoir, 1° pourquoi Dieu avait créé l'homme, qu'il savait

(1) *Sacræ antiq. monumenta*, II, 391.

devoir tomber? 2° Ce que l'on doit penser de la crainte.

Sur la première, il répond que Dieu ayant créé l'homme et l'ange pour mériter, il a dû leur laisser le pouvoir de faire le mal. Il ajoute, par rapport à l'homme, que si Dieu a prévu sa chûte en le créant, il a en même tems préparé un remède si excellent pour le relever, qu'il ne devait en devenir que plus grand après être tombé. C'est pourquoi il appelle cette chûte une chûte heureuse, en ce qu'elle nous a procuré le Verbe pour rédempteur. Il s'étend fort au long sur les effets de cette rédemption, sur la sagesse et la toute-puissance de Dieu qui sait tirer le bien du mal, et ne permet celui-ci que pour un plus grand bien; sur ses jugemens impénétrables, etc.

Pour satisfaire à la seconde question, il distingue deux sortes de craintes, dont il trace, d'après l'Écriture sainte et la tradition, les caractères opposés. « L'une, » dit-il, « est la crainte filiale, laquelle, « étant jointe à l'amour, fait partie des sept dons du « Saint-Esprit : l'autre est la crainte servile, tou- « jours accompagnée d'une mauvaise volonté, qui « n'envisage que la peine, sans se proposer pour fin « la justice. » *Alter timor est servilis quem sociat zelus malus, qui pœnam habet, qui justitiam præmium non habet, pœnam quià timet pœnam, seu gehennam, qui non permanet, sed peracto officio mittitur sicut seta per quam filum inducitur.* « L'homme effrayé craint la punition, les feux de « l'enfer, il ne persiste point dans la justice; mais il

« remplit exactement son devoir, comme la soie qui « enveloppe le fil. »

« Par cette crainte, » ajoute-t-il, « l'homme évite « à la vérité la peine parce qu'il n'en souffrira pas « une aussi grande que s'il ne fesait aucun bien. Car « s'il est vrai, comme le dit un certain docteur, que, « dans celui qui n'a point la foi, la peine temporelle « tient lieu de satisfaction, à combien plus forte « raison le bien que fait un fidèle adoucira-t-il la « rigueur du supplice éternel? »

Nous ignorons, dit l'auteur de l'article Métel dans l'histoire de la France littéraire (1), quel est ce docteur d'où Métel a tiré ce qu'il avance sur la satisfaction des peines des infidèles. Ce n'est point assurément un Père de l'Église, à moins qu'il n'ait altéré son texte. Du reste, son assertion sur la différence des deux craintes n'en est pas moins conforme à la doctrine de saint Augustin, dont il cite plusieurs passages très bien choisis.

A la fin de sa lettre, il revient sur la première question, en disant : « Quant à ta première question, « le nœud en est caché dans le sein de la majesté « divine, et il n'est pas possible à l'homme de l'ex- « pliquer. Son encre et sa plume essaieraient vaine- « ment de faire comprendre pourquoi Dieu a fait « ainsi. Mais s'il est permis de parler, si, avec la « permission de l'Église, je puis avoir la hardiesse « de balbutier, je dirai que Dieu a fait ainsi parce

(1) Tome XII, 507.

« qu'il a voulu le faire. J'ai donc jeté sur le fourneau « la matière des questions. Ajoutons-y de l'huile. « Tu as ce que tu désirais ; si ce n'est pas pleinement, « demandes à celui dont parle l'Évangile (1) :

« Demandez et vous recevrez, afin que votre joie « soit entière.

« Demandez donc, vous dis-je, afin d'avoir une « satisfaction plus complète. Car c'est en vain que « Dieu travaille extérieurement, s'il ne trouve pas « intérieurement cette onction qui nous enseigne « tout à tous. »

Nier l'existence d'un être supérieur à nous, c'est vouloir se fermer les ieux pour intercepter la lumière et se plonger dans l'obscurité.

Nier l'existence du mal, ce serait être privé de tout sentiment : la douleur et le plaisir sont en quelque sorte nécessaires l'un à l'autre; un bien-être perpétuel ne produirait aucun plaisir, tandis que la simple cessation du mal-être est déjà une jouissance.

Si donc l'Être suprême a permis l'existence du mal, c'est que le mal est aussi nécessaire pour nous que le bien.

Ainsi Dieu a dû nous donner la liberté pour que le mal n'existât pas par sa volonté, mais par l'abus du pouvoir qu'il nous a donné, abus purement volontaire de notre liberté, et dont le mal est la punition.

Dieu a sans doute prévu qu'en nous laissant libres, il nous fesait un présent dangereux pour nous; il a

(1) Évangile selon saint Jean. XVI, 24.

remédié à l'abus que nous en ferions, par sa Providence, par l'action de sa bonté, qui vient à notre secours, toutes les fois que nous l'implorons avec une ferme confiance.

Cette bonté, dont l'effet se manifeste à notre prière, ne doit pas être gratuite; elle est presque toujours le produit de nos bonnes actions, c'est-à-dire du bien que nous fesons à nos semblables. C'est pour cela que Jésus-Christ nous a dit (1) :

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton « cœur, de toute ton ame, et de tout ton esprit. — « C'est là le premier et le plus grand commandement.

« Et voici le second, semblable à celui-là : tu ai-« meras ton prochain comme toi-même. — Ces deux « commandemens renferment la loi et les prophètes. »

QUARANTE-QUATRIÈME LETTRE DE MÉTEL, A HUMBERT.

XLIX. La quarante-quatrième lettre, écrite à Humbert, traite de la manière dont l'ame apporte en naissant la connaissance de tous les arts. Métel répond, avec saint Augustin, que l'ame, ayant été créée raisonnable et intelligente, renferme en elle-même les principes généraux de tous les arts, mais qu'elle ne fait le développement et l'application de ces principes que par la réflexion : la raison, dit ce Père,

(1) Évangile de saint Matthieu, chap. XXII, versets 37-40.

étant en l'homme avant qu'il en fasse usage, comme l'étincelle dans le caillou avant qu'on l'en tire : pensée aussi vraie que profonde, et que l'on peut regarder comme la clé du véritable sistème de l'entendement humain (1).

Métel cite pour cette comparaison l'épître de saint Augustin à Dardanus (2). Voici à quelle occasion il la fait :

« Nous disons que le Saint-Esprit habite dans les « enfans batisés sans qu'ils en sachent rien. Car, « quoiqu'il soit en eux, ils ne le connaissent pas « mieux que leur ame et même que leur raison, de « laquelle ils ne sont point encore en état de se « servir, et qui est en eux comme une étincelle cachée « sous la cendre, qu'il faut que l'âge mette en évi- « dence. Et ce que je dis là des enfans ne doit pas « surprendre, puisque cela peut se dire même de « quelques-uns de ceux qui sont en âge de raison, « comme on le voit par ce reproche de l'Apôtre aux « Corinthiens (3) :

« Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de « Dieu, et que le Saint-Esprit habite en vous?

« Ce reproche s'adresse à ceux que saint Paul dé- « signe un peu plus haut par ces paroles (4) :

(1) Histoire littéraire de la France. Paris, 1830. XII, 507 et 508.

(2) Lettre 187 de saint Augustin, n° 26, chap. VIII. Cette lettre est écrite l'an 417.

(3) Première épître aux Corinthiens. III, 16.

(4) *Id.*, II, 14.

« L'homme animal et charnel n'est point capable « des choses de l'esprit de Dieu.

« L'apôtre les traite d'enfans (1), non par rapport « à leur âge, mais à la faiblesse de leur intelligence, « qui n'avait nulle notion du Saint-Esprit, quoiqu'il « fût en eux; en sorte qu'au lieu qu'ils auraient « dû être tout spirituels, puisque le Saint-Esprit ha- « bitait en eux, ils étaient encore charnels et animaux « par leur incapacité de connaître celui qu'ils por- « taient en eux-mêmes.

« Si l'on peut dire que le Saint-Esprit habite dans « ceux-là mêmes qui ne le connaissent point, c'est « parce qu'il agit invisiblement en eux pour en « faire son temple, ce qu'il n'accomplit que dans « ceux qui profitent et qui persévèrent. Car, dit ce « grand apôtre (2) :

« Nous ne sommes sauvés qu'en espérance.

« Mais il dit ailleurs (3) :

« Il nous a sauvés en nous fesant renaître par le « batême.

« Il faut que ce dernier passage nous serve à expli- « quer le premier où après avoir dit :

« Nous ne sommes sauvés qu'en espérance.

« Il ajoute (4) :

« Or quand on voit ce que l'on a espéré, ce n'est « pas de l'espérance; car comment espérerait-on ce

(1) Première épitre aux Corinthiens. III, 1 et 2.

(2) Épitre aux Romains. VIII, 24.

(3) Épitre à Tite. III, 5.

(4) Épitre aux Romains. VIII, 24 et 25.

« que l'on voit déjà? si nous espérons ce que nous « ne voyons pas encore, nous l'attendons avec « patience.

« Car il y a bien des choses dont l'Écriture parle « comme de choses faites, qui ne sont encore qu'en « espérance; témoin ce que Jésus-Christ disait à ses « disciples (1) :

« Je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris « de mon Père.

« Ce discours avait pour objet ce qu'il devait faire « en eux plutôt que ce qu'il avait fait. Car il leur « déclare plus bas :

« J'ai encore beaucoup de choses à vous dire; mais « vous ne pouvez pas les porter à présent. Quand « l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera « toute vérité.

« Ce que le Saint-Esprit fait donc en ceux en qui « il habite dès cette vie, c'est d'y élever l'édifice de « son temple, qu'il n'achève néanmoins que dans « l'autre (2), où la mort sera absorbée par la victoire, « et où nous serons en état de dire (3) :

« O mort, où est ta victoire? ô mort, où est ton « aiguillon?

« Cet aiguillon est le péché, comme saint Paul « nous l'apprend par ces paroles (4) :

« Le péché est l'aiguillon de la mort.

(1) Évangile selon saint Luc. XV, 15.
(2) Première épitre aux Corinthiens. XV, 54.
(3) *Id.*, verset 55.
(4) *Id.*, verset 56.

« Car ici-bas, quoique nous ayons été régénérés,
« et que le batême ait effacé en nous, non-seulement le péché originel que nous tenons d'Adam en
« qui tous les hommes ont péché (1), mais tous
« ceux que nous avions ajoutés à celui-là par pensées,
« par paroles et par actions, nous ne laissons pas
« d'avoir besoin de dire (2) :

« Pardonnez-nous nos offenses,

« Tant que nous demeurons dans cette vie mortelle, qui n'est qu'une perpétuelle tentation (3).

« Et quelle est l'Église qui lui fait cette prière?
« C'est cette même Église que Jésus-Christ purifie
« dans le batême de l'eau par la parole de vie (4),
« pour la faire paraître devant lui pleine de gloire,
« n'ayant ni tache ni ride, ni aucune autre sorte de
« défectuosité, c'est-à-dire pour la faire paraître en
« cet état lorsqu'elle aura reçu l'effet et l'accomplissement de ce qu'elle ne possède encore qu'en espérance, quoiqu'elle s'avance vers cet heureux terme,
« et qu'elle en approche de jour en jour. Car comment peut-on dire que dès ici-bas il n'y ait en elle
« ni tache ni ride ni aucun défaut, puisqu'elle demande tous les jours le pardon de ses offenses, et
« que cette prière est fondée sur un besoin réel et
« véritable à l'égard de tous ceux qui la composent;
« et qui, étant en âge de faire usage de leur raison et

(1) Épître aux Romains. V, 12.
(2) Évangile selon saint Matthieu. VI, 12.
(3) Job. VII, 1.
(4) Épître aux Éphésiens. V, 26 et 27.

« de leur libre arbitre, gémissent sous le poids de leur « mortalité, ou du moins à l'égard de la plupart, « comme ceux mêmes qui combattent cette vérité » (les Pélagiens) « sont forcés de l'avouer?

C'est ainsi que saint Augustin explique comment nous sommes ou comment nous deviendrons le temple de Dieu. Quoique cette question soit un peu étrangère à la quarante-quatrième lettre de Métel, comme c'est le passage que cite notre auteur, j'ai cru devoir le rapporter en entier pour faire connaître le modèle qu'il se propose en général d'imiter.

QUARANTE-CINQUIÈME LETTRE DE MÉTEL, A L'ABBÉ ODON.

L. L'auteur commence la quarante-cinquième lettre adressée à un abbé nommé Eudes ou Odon, par ces paroles emphatiques qui méritent d'être rapportées pour leur singularité. *Parnassus biceps conticuit, clausoque hiatu obmutuit, et ego qui olim quærentibus responsa dabam, quæ de gemino fonte tàm divinæ quàm humanæ scientiæ derivabam, silui; et qui solebam musare cum Musis, et philosophare cum philosophis, et divinare cum scripturis divinis, digitum ori meo apposui.* « Le « Parnasse à deux sommets s'est tu; il a fermé la « bouche par laquelle il parlait; et moi qui autre- « fois donnais des réponses à ceux qui me question- « naient, les puisant dans la double fontaine de la « science divine et humaine, je chantais avec les « muses, je philosophais avec les philosophes, et je

« professais la théologie avec le secours des saintes « écritures : à présent j'ai posé le doigt sur ma bouche « et je me suis tû. »

On voit qu'il fait allusion aux deux sommets que les poëtes donnent au mont Parnasse. Lucain dit (1) :

...... Parnassus gemino petit æthera colle
Mons Phœbo Bromioque sacer.

Voici le passage entier de ce poëte : « A une dis- « tance égale du couchant et de l'aurore, s'élancent « dans les airs les deux cimes du Parnasse, montagne « consacrée à Phébus et à Bromius » (Apollon et Bacchus), « dont les ménades thébaines confondent « le culte dans les fêtes triennales qu'elles viennent « célébrer à Delphes. Quand le déluge couvrit la « terre, là fut le seul point qui resta élevé au-dessus « des eaux, entre la mer et le ciel : encore ne déta- « chais-tu de la surface de l'abîme que la pointe « extrême de tes rochers, orgueilleux Parnasse, et « l'une de tes cimes avait cessé de paraître. »

Macrobe (2) a prouvé qu'Apollon et Bacchus étaient un même Dieu. Orphée dit la même chose : « Ἥλιος ὃν Διόνυσον ἐπίκλησιν καλέουσιν : » Hélios appelé Dionusos, c'est-à-dire Apollon appelé Bacchus. Quant au Parnasse, on voit qu'il joue dans la mithologie des Grecs le rôle du mont Ararath où s'arrêta l'arche de Noë, suivant le récit de la Genèse.

(1) Livre V, vers 72 et 73.

(2) Saturnales, livre I, chap. 18. Voyez les *Orphica* de Hermann *Lipsiæ*, 1805, p. 455.

Ovide dit aussi (1) :

Mons ibi verticibus petit arduus astra duobus,
Nomine Parnassus, superatque cacumine nubes.

Voici le passage entier : « La Phocide sépare les « champs d'Aonie de ceux qui avoisinent l'Œta; « terre fertile tant qu'elle resta terre; mais alors » (au tems du déluge) « elle fesait partie de la mer, « et n'était plus qu'une vaste plaine d'eau subitement « formée. Là, un mont frappe superbement les « astres de son double sommet : on l'appelle Par- « nasse; son front s'élève au-dessus des nues. Quand « tout eut disparu sous les flots, sur ce mont s'arrêta « la frêle nacelle où Deucalion était porté avec sa « compagne. »

C'est au milieu du Parnasse, où était la ville de Delphes, que l'on peut attribuer le nom de *biceps*, ou à deux sommets, donné à cette montagne. En général le nom de *biceps* ne lui convient pas puisque c'est une grande montagne qui a plusieurs croupes en divers endroits. Mais il est vrai qu'au-dessus de Delphes, elle en a deux considérables, qui cachent la vue des autres, et de l'entre-deux desquelles sort la fontaine Castalienne, dont l'eau fesait devenir poëte, et inspirait de l'enthousiasme à ceux qui en buvaient. Spon rapporte, dans son Voyage de la Grèce, que cette fontaine coule environ

(1) Métamorphoses, livre I.

cent pas dans la pente du rocher où elle fait de belles cascades. « Au fond de cet entre-deux du rocher, » ajoute-t il, « nous aperçûmes, trente piés au-dessus « de notre tête, une ouverture dans le roc, par où « nous jetâmes des pierres. C'était une grotte où il « y avait de l'eau, et ce devait être l'antre des nimphes « que les poëtes appelaient *antrum Corycium;* du « moins n'en trouve-t-on pas d'autre qui puisse avoir « été ce lieu-là. L'eau de la fontaine est excellente, « le soleil pouvant à peine y donner un quart d'heure « en tout le jour, à cause de la hauteur de la roche « qui est derrière et aux deux côtés. Trente pas au- « dessous de la source de cette fontaine, il y a un « bain carré, à trois ou quatre dégrés, taillé dans le « roc, où apparemment on fesait entrer l'eau de la « fontaine. »

Spon fut curieux de visiter la cime des deux croupes du Parnasse, où il ne trouva que des rochers aussi anciens que le monde sans aucun bâtiment (1). Métel avait peut-être vu le Vésuve et l'Etna dans son voyage en Italie et il compare le Parnasse à un volcan. Il dit que ce volcan auquel il se compare lui-même s'est fermé. Il ajoute ensuite que cependant il n'a pas tout oublié, comme il se propose de le faire voir par l'exposé de ce qu'il pense sur les relations divines. C'est l'objet de toute cette lettre, dans laquelle il s'applique à prouver par saint Augustin et Boëce

(1) Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques. Paris, 1786. XXXII, 241 et 242. Art. *Parnasse*.

qu'il n'y a rien d'accidentel en Dieu, que tout ce qu'il a de réel appartient à son essence, et que les rapports qu'il acquiert avec les créatures, n'ajoutent par conséquent, ne retranchent, ni ne changent rien à son être. Tout cela, dit-il en finissant, doit être entendu sans préjudice du mistère de la Trinité : *quæ autem diximus, salvâ pace Trinitatis diximus* (1), et il ajoute : « Si cependant nous avons erré en quelque « chose, c'est avec Boëce. Notre ignorance en est la « cause : pardonnez notre arrogance; que le Seigneur « Dieu » dit-il à Odon, « garde votre sainteté! »

Puisqu'il affirme n'avoir rien voulu dire au préjudice de la Trinité, le but de cette lettre n'était point de prouver ce mistère, quoique l'éditeur y ait mis à côté ce sommaire (2) :

Trinitatis mysterium ex Augustini et Boetii principiis eruditè explicat (3). « Il explique avec « érudition le mistere de la Trinité par Augustin et « Boëce. »

J'y suppléerai en rapportant ce passage de saint Augustin (4) :

« Dieu est tout entier dans le ciel, et tout entier « dans la terre, sans qu'aucun lieu le contienne, et « n'étant que dans lui-même quoiqu'il soit partout. « Et cela se doit entendre de toute la Trinité qui « n'est qu'un seul Dieu, c'est-à-dire du Père, du Fils

(1) *Sacræ antiquitatis monumenta*. II, 396.

(2) Histoire littéraire de la France. Paris, 1830. XII, 508.

(3) *Sacræ antiq. monumenta*. II, 395.

(4) Lettre 187, à Dardanus, n°s 14 et 15

« et du Saint-Esprit. Car il ne faut pas s'imaginer « qu'ils ayent partagé le monde en trois parties, dont « chacune soit remplie d'une des personnes divines, « comme s'il était vrai de dire qu'il ne reste point « de place dans le monde pour le Fils et le Saint-« Esprit, supposé que le Père remplît tout. Il n'en « est pas ainsi de la substance incorporelle et im-« muable du vrai Dieu. Les trois personnes divines « ne ressemblent nullement à trois corps qui tous « trois ensemble auraient plus d'étendue, et tien-« draient conséquemment plus de place qu'un seul. « Elles n'ont rien de massif qui puisse remplir un « espace, ni faire ainsi que, chacune occupant le « sien, elles ne puissent être ensemble. »

QUARANTE-SIXIÈME LETTRE DE MÉTEL, A HUGUES.

LI. La quarante-sixième lettre est une réponse à un jeune homme appelé Hugues, sur ce qu'il est dit que Dieu ajouta des années à la vie d'Ézéchias : paroles que le jeune Hugues ne pouvait concilier avec la fixation éternelle du nombre de nos années tant de fois et si clairement énoncée dans les livres saints. Métel résout fort bien cette difficulté, à l'occasion de laquelle il entre dans la discussion des futurs conditionnels, qu'il explique suivant les principes de saint Jérôme et de saint Augustin (1).

(1) Histoire littéraire de la France. XII, 508.

Le fait dont il est ici question est placé par l'Art de vérifier les dates l'an 712 avant notre ère (1).

« En ces jours-là, » dit le quatrième livre des Rois (2), « Ézéchias (roi de Juda) fut malade jusqu'à « la mort, et le prophète Isaïe, fils d'Amos, vint vers « lui, et lui dit : — Voici ce que dit le Seigneur : Règle « ta maison; car tu ne vivras pas davantage, et tu « mourras. — Alors Ézéchias tourna le visage vers « la muraille, et pria le Seigneur, disant :

« Je vous prie, Seigneur, souvenez-vous, je vous « en supplie, comment j'ai marché devant vous dans « la vérité, et avec un cœur parfait, et que j'ai fait « ce qui vous était agréable.

« Et Ézéchias répandit beaucoup de larmes, et « avant qu'Isaïe eût franchi la moitié du vestibule, le « Seigneur lui parla, disant :

« Retourne, et dis à Ézéchias, chef de mon peuple : « voici ce que dit le Seigneur, le Dieu de David votre « père : j'ai entendu ta prière, et j'ai vu tes larmes; « je t'ai guéri, et tu iras dans trois jours au temple « du Seigneur, et j'ajouterai encore quinze années « aux années de ta vie; et je te délivrerai, toi et cette « ville, de la main du roi des Assiriens, et je la pro- « tégerai à cause de moi, et à cause de David, mon « serviteur. »

J'observerai que la chronologie de dom Calmet

(1) L'Art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne. Abrégé de l'Histoire sainte.

(2) XX, 1 et suiv.

est plus exacte que celle de l'Art de vérifier les dates. Tous deux placent la mort d'Ézéchias en 694. Ainsi sa maladie doit avoir eu lieu quinze ans auparavant, c'est-à-dire l'an 709 comme le dit dom Calmet (1), et non l'an 712, comme je viens de le dire d'après l'Art de vérifier les dates qui ne distingue pas l'année de la mort de Salmanasar de celle où Sennachérib, successeur de Salmanasar, attaqua le royaume de Juda. C'est une légère omission, facile à corriger.

Quant au miracle des quinze années accordées par Dieu à Ézéchias, de quoi servirait-il de prier Dieu si l'on ne pouvait rien obtenir de lui? la guérison d'une maladie n'est pas d'ailleurs un événement surnaturel, et la médecine, sans miracle, peut guérir un malade et prolonger sa vie. La question du jeune Hugues est donc une véritable niaiserie.

Ce qui est certainement miraculeux, c'est ce qu'ajoute le livre des Rois (2): « Or Ézéchias avait dit à « Isaïe : — Quel signe aurai-je que le Seigneur me « guérira, et qu'après trois jours j'irai dans le « temple?

« Isaïe lui répondit : — Voici le signe du Seigneur, « que le Seigneur accomplira la parole qu'il a dite : « voulez-vous que l'ombre du soleil monte de dix « lignes, ou qu'elle retourne en arrière de dix dégrés?

« Ézéchias lui dit : — Il est facile à l'ombre de monter

(1) Dictionnaire historique de la Bible. Genève, 1730. IV, table chronologique, p. CCLIII.

(2) Quatrième livre des Rois, chap. XX, verset VIII et suivans.

« de dix lignes, et je ne désire pas que le Seigneur « le fasse; mais qu'elle retourne en arrière de dix « dégrés.

« C'est pourquoi le prophète Isaïe invoqua le « Seigneur, et le Seigneur ramena l'ombre dans « l'horloge d'Achaz, de dix dégrés dont elle était « descendue. »

Il paraît qu'il s'agit ici d'un cadran solaire, non celui qu'inventa Bérose, Caldéen, dont l'*Hémicicle* est décrit par Vitruve, mais le *scaphé* ou hémisphère, sorte de cadran, imaginé par Aristarque de Samos (1). J'en ai parlé fort au long dans un autre ouvrage, et j'ai vu depuis un de ces cadrans à Rome, où ils ont été décrits dans un volume in-folio spécialement consacré à cet objet. D'autres veulent que ce soit un obélisque dont l'ombre était projetée sur les dégrés ou marches (*scalæ*), qu'avait fait bâtir Achaz. La première opinion semble plus probable, et le récit paraît la confirmer. Quant au miracle, l'idée, dit Gésénius (2), n'en est pas difficile à concevoir, si l'on se transporte au point de vue de l'antiquité biblique. C'est ainsi que dans le livre de Josué (3) le soleil et la lune sont arrêtés. Ces faits supposent la croyance que la Divinité arrête, quand cela est conforme à ses vues, surtout à la prière d'un saint,

(1) Voyez mes Mémoires pour servir à l'histoire du globe. Paris, 1808. VII, 59 et suivantes.

(2) Commentaire sur Isaïe, p. 986.

(3) Chap. X, versets 12 à 15.

le cours des corps célestes. Junon, dit, l'ancien poëte Homère, commande au soleil (1) de se plonger plus promtement dans l'Océan.

Ἠέλιον δ' ἀκάμαντα βοῶπις πότνια Ἥρη
Πέμψεν ἐπ' Ὠκεανοῖο ῥοὰς ἀέκοντα νέεσθαι.
Ἠέλιος μὲν ἔδυ, παύσαντο δὲ δῖοι Ἀχαιοὶ
Φυλόπιδος κρατερῆς καὶ ὁμοιΐου πολέμοιο.

« L'Auguste Junon (Hêra), précipite dans l'impé-
« tueux Océan le soleil infatigable qui s'éloigne à
« regret; il disparaît enfin, quand les nobles enfans
« des Grecs cessèrent les combats cruels et la guerre
« funeste. »

Agamemnon prie (2) que le soleil ne tombe dans les flots de la mer qu'après la défaite des Troyens.

Ζεῦ κύδιστε, μέγιστε, κελαινεφὲς, αἰθέρι ναίων,
Μὴ πρὶν ἐπ' ἠέλιον δῦναι, καὶ ἐπὶ κνέφας ἐλθεῖν,
Πρίν με κατὰ πρηνὲς βαλέειν Πριάμοιο μέλαθρον
Αἰθαλόεν.

« Grand et puissant Jupiter (Zeus), roi des som-
« bres nuages, qui résides dans les régions éthérées,
« permets qu'avant le coucher du soleil et le retour
« des ténèbres, je renverse le palais embrasé de
« Priam. »

L'écrivain du livre des Rois a, par la rétrogradation de l'ombre, probablement entendu la rétrogradation du soleil. Plusieurs commentateurs, ajoute

(1) Iliade, chant XVIII, vers 239.
(2) *Ibidem*, chant II, vers 412.

Gésénius, invoquent, pour l'explication du miracle, le phénomène observé, le 27 mars 1703, à Metz, par le prieur du couvent de cette ville, le père Romuald. Un nuage et les rayons solaires brisés dans la haute région de l'atmosphère, avaient causé une déviation d'une heure et demie de l'ombre sur le cadran solaire. « Mais, » ajoute le savant commentateur, « quand même ces observations seraient sûres, « elles ne pourraient expliquer le phénomène dont il « s'agit ici; d'abord une pareille déviation des lois de « la nature ne peut avoir eu lieu pour une cause aussi « peu importante; ensuite connaître d'avance un « pareil phénomène n'est pas moins miraculeux « que le miracle lui-même » (1). On peut voir ce qu'ont dit à ce sujet Goguet dans son troisième volume de l'Origine des lois, l'Art de vérifier les dates dans une note de son abrégé chronologique de l'Histoire sainte, et la note insérée par M. Cahen à la fin de son huitième volume.

QUARANTE-SEPTIÈME LETTRE DE MÉTEL, A TIÉCELIN.

LII. La quarante-septième lettre répond comme la précédente à une question faite à l'auteur. Son maître Tiécelin ne cessait, dit-il, de le harceler par les questions qu'il lui fesait de vive voix et par

(1) La Bible, traduction nouvelle par S. Cahen. VIII, 182.

écrit. Celles dont il s'agit dans cette lettre roulent sur les duels et les épreuves. Métel réprouve le duel comme proscrit dans un concile dont il rapporte la décision sans le nommer. A l'égard des épreuves, il ne veut ni les condamner, ni les approuver (1). Il convient que les épreuves de l'eau chaude et du fer chaud ne sont autorisées par aucune loi; mais il dit qu'elles ont été mises en usage par la nécessité des tems (2).

Le concile de Grateleau ou Gratelei, *Grateleanum*, assemblé en Angleterre l'an 928 par le roi Athelstan, statua de l'avis de l'archevêque Ulfhelme, des autres évêques du royaume et des ministres du roi, dans l'article troisième : qu'on punirait de mort les sorcières ou magiciennes convaincues d'avoir attenté à la vie de quelqu'un, ou de grosses amendes, si la preuve n'était pas complète; mais il leur permit de se justifier, si elles le demandaient, par les épreuves usitées alors, qui étaient celles du feu et de l'eau.

Celui qui se soumettait à l'une ou à l'autre de ces deux épreuves, selon les articles 4 et 5 de ce concile, venait, trois jours avant que de l'entreprendre, trouver le prêtre, de qui il recevait la bénédiction ordinaire. Pendant les trois jours suivans, il ne mangeait que du pain, du sel, ou des légumes, et ne buvait que de l'eau. Chaque jour il assistait à la messe, et fesait son offrande. Au moment de l'épreuve, il recevait

(1) Histoire littéraire de France. Paris, 1830. XII, 508 et 509.

(2) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1758. XXII, 236.

l'eucharistie, et fesait serment qu'il était innocent du crime dont on l'accusait. Si c'était l'épreuve de l'eau glacée, on l'enfonçait, avec une corde d'une aune et demie de longueur, au-dessous de la superficie de l'eau. Si c'était celle du fer chaud, on l'enveloppait dans sa main, et on l'y laissait trois jours. Si c'était l'épreuve de l'eau chaude, on attendait qu'elle fût bouillante; et alors on lui enfonçait la main, ou même le bras dans cette eau, en attachant à sa main une pierre. Dans ces trois épreuves, l'accusateur, de même que l'accusé, était obligé de jeûner trois jours, et d'attester, par serment, la vérité de son accusation. Ils fesaient venir chacun douze témoins, qui prêtaient serment avec eux (1).

Le concile de Valence, tenu au mois d'août 855, sous l'empereur Lothaire qui mourut cette même année, et qui était fils de Louis-le-Débonnaire, voulut réprimer l'usage du duel. On y condamna comme impie l'ancienne loi des Bourguignons, en vertu de laquelle on était reçu à faire la preuve de ses faits par le duel et le combat à outrance, de l'autorité même des magistrats (2). L'article 12 de ce concile ordonne que celui qui aura tué ou chargé de plaies son adversaire en duel sera excommunié et soumis à la pénitence de l'homicide. Celui qui aura succombé sera privé de prières et de la sépulture

(1) Analyse des Conciles, par Richard. Paris, 1772, p. 7 et 8.
(2) Histoire de Dauphiné, par Chorier. Grenoble, 1661, p.671.

ecclésiastique après sa mort. L'empereur était supplié de confirmer ce décret et d'abolir lui-même un si grand mal par des lois publiques (1).

Le pape Nicolas Ier, élu trois ans après ce concile l'an 85 proscrivit aussi les duels (2).

Le décret du concile de Valence, ainsi approuvé par le pape, n'empêcha pas qu'au bout de vingt-trois ans il n'y eût en France un duel très célèbre que j'ai rapporté ailleurs d'après Brantôme (3). Comme son récit offre quelques difficultés, je le puiserai ici dans l'auteur qu'il a vraisemblablement copié. C'est un moine qui a écrit en latin l'histoire des comtes d'Anjou, et qui l'a dédiée à Henri II, roi d'Angleterre l'an 1154. Il était donc contemporain de Métel, et vivait deux ou trois siècles après l'événement. Le texte en a été publié par Dacheri dans son Spicilège (4) et reproduit par dom Bouquet dans sa collection des Historiens de France (5). Dans le milieu du neuvième siècle, vivait Tertulle, fils d'un paysan qui se nourrissait de fruits sauvages et de la chasse, *rusticanus.. de copiâ silvestri et venatico exercitio victitans*; ce paysan se nommait Torquat, et il était citoyen de Rennes. Son fils ayant été nommé sénéchal du Gâtinois épousa Pétronille, fille de Hugues l'abbé, fils de Conrad comte

(1) Histoire de Dauphiné, et Analyse des Conciles, par Richard. Paris, 1772. I, 843 et 844.

(2) Histoire de Lorraine, par dom Calmet. III, xv des préliminaires.

(3) Vie du brave Crillon. Paris, 1825.

(4) Tome X de l'édition 12e.

(5) Tome neuvième, p. 26 et 27.

d'Auxerre, et eut de ce mariage un fils appelé Ingelger. Le Gâtinois (*Pagus Wastiniensis*) avait alors pour chef-lieu Château-Landon, et pour bornes le comté de Sens, les territoires de Melun et d'Étampes, le comté d'Orléans et le Nivernais, et enveloppait dans son étendue Courtenai, Saint-Fargeau, Moret, Puiseaux, Milli, Gien, Lorris, et les territoires où sont aujourd'hui situés Montargis, Nemours, Fontainebleau.

Tertulle eut de Pétronille un fils appelé Ingelger. Le roi Charles-le-Chauve, auquel ce jeune homme était attaché, lui donna, vers l'an 870, le comté d'Anjou de deçà la Maine ou Mayenne, dont la capitale était Angers. Il se rendit digne de ce bienfait par son courage qui surpassait encore celui de son père. Le roi Louis-le-Bègue l'arma chevalier. Il défendit vaillamment la province qui lui avait été confiée contre les Normands avec le secours d'Eudes, comte d'Outre-Maine, dont Châteauneuf était la capitale. Voici comment son patrimoine fut augmenté par l'acquisition du Gâtinois.

Un nommé Geoffroi était consul de Château-Landon ou du Gâtinois; il vécut longtems sans enfans mâles, n'ayant qu'une fille unique appelée Adèle, qu'il laissa sous la tutèle du roi Louis avec tout le consulat. Ce prince avait alors pour paranimphe ou chambellan, Ingelger, beau de figure, de mœurs réglées et très adroit à tout. Mais il n'était que vassal du père d'Adèle. Le roi l'aimant beaucoup, et désirant récompenser sa probité, voulut lui donner cette

pupille parvenue à l'adolescence et en âge de puberté, avec Château-Landon et tout le consulat du Gâtinois. Il appela donc Adèle, et fit tous ses efforts pour la persuader. Elle qui savait parler et qui avait de bonnes mœurs, répondit au roi en baissant les ieux : « Mon Seigneur et mon roi, il n'est pas convenable « que je prenne pour maître mon vassal ou celui de « mon père. » Le roi ne sut que répondre à cette objection ; mais il ordonna à la reine et à ses compagnes de mieux disposer l'esprit d'Adèle, ce qui ne réussit qu'avec de grandes difficultés et après un long tems. Le roi fit venir en secret tous les barons du comté d'Orléans sans les prévenir de ce dont il s'agissait. Lorsqu'ils furent auprès de lui, il entama avec eux une négociation pour les engager à faire ce qu'il désirait au sujet du mariage de leur dame. Cette proposition ne leur était nullement agréable : mais la puissance du roi vainquit leur répugnance. Le roi leur dit alors : « Le consentement que vous m'avez donné « m'autorise à nommer pour votre seigneur mon « sénéchal Ingelger. Venez donc assister à la confir- « mation de ma donation, à la bénédiction et à la « célébration des noçes de votre seigneur et de votre « dame. Prêtez-leur votre hommage lige. » Cet ordre fut exécuté. Les noces ayant donc été célébrées selon l'usage, ils conduisirent à Château-Landon leur seigneur et leur dame qui possédèrent paisiblement tout le consulat du Gâtinois. Mais, après avoir habité dix ans ensemble, aucun enfant ne naquit de cette union. Le consul Ingelger tomba dans de graves infirmités; il

eut un grand échauffement qui dégénéra en phtisie et en hidropisie, auxquelles il ne survécut pas longtems. Tout à coup au moment où l'on s'y attendait le moins, on le trouva suffoqué la nuit par son infirmité. Plusieurs personnes, supportant avec peine cette nouvelle, imputèrent à la comtesse Adèle le meurtre de son mari et un faux adultère. Un duel parut nécessaire pour la justifier. Celui qui se chargea de sa défense triompha heureusement (1).

QUARANTE-HUITIÈME LETTRE DE MÉTEL, AU MOINE GÉRARD.

LIII. Les rigueurs que l'on exerçait alors en divers lieus contre les Juifs, avaient déterminé le moine Gérard à consulter Métel sur ce qu'il pensait à ce sujet. Notre auteur lui répond dans sa quarante-huitième lettre, que l'on doit mettre une grande différence entre les Juifs et les Gentils, dans les traitemens dont on use à leur égard. « Ceux-ci, » dit-il, « persécutant l'Église et ne pouvant que lui nuire, « ne méritent aucune grâce, au lieu que l'on doit « user de ménagement envers les Juifs, d'autant qu'ils « servent l'Église par le zèle même qu'ils témoignent « pour leur loi. »

« Ce sont, » ajoute-t-il, « nos archivistes et nos « libraires. Ils portent nos titres avec eux, et ren« dent témoignage à la foi chrétienne, en montrant

(1) On trouvera les détails du combat dans l'ouvrage cité.

« les preuves de leur religion. Ainsi, loin de chercher « à les exterminer, nous devons nous intéresser à « leur conservation, comme des gens dont les services « nous sont très-utiles. »

Il cite là-dessus saint Grégoire-le-Grand, et la lettre du pape Alexandre II aux évêques d'Espagne, pour empêcher que les Juifs ne fussent compris dans la guerre que l'on y fesait aux infidèles (1).

Je crois devoir donner ici la traduction de la lettre de Métel qui m'a paru importante pour l'histoire des Juifs à cette époque.

« A Gérard Lemoine, de nom et d'effet, Hugues « Métel recommande de combattre pour Dieu sous « ces deux rapports.

« Tu me demandes ce que je devrais te demander: « tu me demandes ce qui est en toi et ce qui n'est pas « en moi. En effet j'ai bu du fleuve Léthé; ce que j'ai « su autrefois, je l'ai oublié, je l'ai désappris. La honte « produit en moi un double embarras, qui m'afflige « vivement : l'un est bon et l'autre meilleur : l'un « est engendré par la charité et l'autre par l'igno- « rance. J'ai honte de refuser ce que tu me demandes, « la charité m'y excitant; je rougis encore de t'ac- « corder ta requête, n'ayant pas le pouvoir d'expli- « quer complètement ce que tu désires. Que ferai-je « donc? parlerai-je ou me tairai-je? si je parle, mal- « heur à moi, parce que je mériterai qu'on se moque « de moi; si je me tais, malheur encore à moi, parce

(1) Histoire littéraire de la France. Paris, 1830. XII, 509.

« que j'aurai manqué à la charité. Je trouve donc de « toutes parts une dure nécessité. Mais il vaut mieux « m'exposer à la raillerie, que de manquer à la charité. Tu me pries de t'écrire si les Gentils et les « Juifs doivent être percés de la même lance, si les « uns et les autres doivent être poursuivis par le « glaive. Suivant moi, ils ne doivent point être placés « sur la même ligne. En effet les Gentils qui persécutent l'Église, doivent être eux-mêmes persécutés; « mais les Juifs servent l'Église. Les Gentils enlèvent « à l'Église ce qui lui appartient; mais les Juifs « donnent aux chrétiens ce qui est à eux. Les Juifs « sont nos banquiers; ils sont nos libraires; ils nous « portent leurs manuscrits, et dans leurs manuscrits, ils rendent témoignage à la foi chrétienne. La mer Rouge combat évidemment pour les « chrétiens. Car, en submergeant les Égiptiens, en « offrant un passage assuré aux Hébreux à travers « ses eaux, elle porte au chrétien la figure de son « batême. L'agneau a été tué en Égipte, et le « Christ a été immolé sur le bois. Les portes des « Hébreux ont été marquées du signe de la lettre « *Tau*, et le front des chrétiens a été muni du signe de « la croix. La pierre du désert s'ouvrant pour donner « ses eaux annonce la fontaine du Christ de laquelle « sort la vie éternelle. La forme du tabernacle dans « le désert est la figure de l'Église formée par le « Christ. La manne qui pleut du ciel dans le désert, « nourrit les Hébreux; les chrétiens sont nourris dans « l'Église par le Verbe qui s'est fait chair. Abraham

« vit trois êtres supérieurs et en adora un; le chré-
« tien rend son culte à l'unité. Abraham sacrifia un
« bélier au lieu de son fils; et Dieu le père, sans
« blesser la divinité de son fils, l'offre à la mort pour
« le genre humain. La loi arracha notre premier père
« au serpent, et la grâce a suspendu le Christ sur
« la croix. Le sacrifice du pain et du vin par Mel-
« chisédech figure le sacrifice de la sainte Église.
« Élisée mort a ressuscité un mort et le Christ mort
« a rendu la vie au monde en expiant ses péchés.
« Salomon admire le vol de l'aigle s'élançant dans les
« airs et l'Église admire l'ascension du Christ s'éle-
« vant dans les cieux. Moïse offrant le sacrifice, le
« feu qui descend du ciel consume l'offrande, et les
« apôtres priant dans le cénacle, et s'offrant eux-
« mêmes en esprit à Dieu dont ils avaient partagé les
« tribulations, l'esprit saint, venant du ciel, leur est
« apparu en forme de flamme. Dieu imprima un signe
« sur le front de Caïn, afin que personne ne le tuât;
« et le Juif, de peur d'être tué, porte avec lui le signe
« de la circoncision. C'est aux Juifs que le psalmiste
« fait allusion en parlant comme le fils à son père (1):
« Mon Dieu, dit-il, ne les exterminez pas, de peur
« que mon peuple n'oublie ma loi, — c'est-à-dire la
« loi chrétienne dans les manuscrits juifs.

« Il vit le tipe du feu dans le buisson. Le feu ap-
« parut dans le désert du milieu d'un buisson, et la
« vierge Marie fut resplendissante dans le désert de

(1) Psaume LVIII, verset 12.

« la Judée, mais non ardente. Elle resplendissait par « l'abondance de ses vertus; mais elle ne brûlait pas « de la concupiscence de la chair. La verge d'Aaron « reverdit et fleurit. Cette verge est la Vierge qui « brilla par ses vertus, et qui engendra Jésus pour « fleur. Que si tu demandes quelque prophétie pour « la naissance du Christ, quelque prédiction fidèle, « lis Isaïe, qui n'est pas tant prophète qu'évangéliste. « Qu'Isaïe s'avance, et qu'il dise ce qu'il a lu dans le « livre de vie, ce qu'il a prédit. Voici, dit-il : le « Seigneur vous donnera un signe. Remarquez cette « expression, car ce n'est pas sans raison qu'il parle « d'un signe. Écoutes ce signe. Voilà, dit-il : une « Vierge concevra et engendrera un fils. Écoutons « encore un autre fidèle prophète annonçant le Sei- « gneur. Écoutes le prophète Jérémie, il va dire « quelque chose de nouveau. Voilà, dit-il : Dieu fera « quelque chose de nouveau sur la terre. Quelle est « cette nouveauté? Écoutes-la. Qu'y aura-t-il de nou- « veau? Une femme, dit-il, entourera un homme. « Qu'y a-t-il de nouveau? C'est qu'une Vierge enfan- « tera dans son ventre un enfant. Voilà ce qu'il y a « de nouveau et d'admirable; elle produira en même « tems un enfant et un homme. »

C'est après avoir continué ce genre d'observations que Métel arrive à sa conclusion, qu'il faut conserver les Juifs.

SENTENCE DE PILATE.

LIV. Je me distrairai un instant de ce travail assez pénible par une anecdote assez singulière, et relative aux Juifs.

Voici la traduction de l'hébreu en français, faite par ordre des commissaires des arts envoyés en Italie sous le Directoire exécutif.

Sentence rendue par Ponce Pilate, gouverneur régent de la Basse Galilée, portant que Jésus de Nazareth subira le supplice de la croix.

L'an 17 de l'empire de Tibère Cæsar, et le 27e jour du mois de mars en la cité sainte de Jérusalem, Anne et Caïphe étant prêtres et sacrificateurs du peuple de Dieu;

Ponce Pilate, gouverneur de la Basse Galilée, assis sur le siège présidial du prétoire,

Condamne Jésus de Nazareth à mourir sur une croix entre deux larrons, les grands et notoires témoignages du peuple disant :

1° Jésus de Nazareth est séducteur,

2° Il est séditieux.

3° Il est ennemi de la loi.

4° Il se dit faussement fils de Dieu.

5° Il se dit faussement roi d'Israël.

6° Il est entré au Temple suivi d'une multitude portant des palmes à la main.

Ordonne au premier centenier Quirilus Cornélius de le conduire au lieu du supplice;

Défend à toutes personnes, pauvres ou riches, d'empêcher la mort de Jésus.

Les témoins qui ont signé la sentence contre Jésus, sont :

Le premier : Daniel Robani, pharisien.

Le second : Joarnas Zorababet.

Le troisième : Raphael Robani.

Le quatrième : Capel, homme public.

Jésus sortira de Jérusalem par la porte Struénée.

NOTE.

Cette sentence est gravée sur une lame d'airain.

Sur un côté est gravé :

Pareille lame est envoyée à chaque tribu.

Celle-ci a été trouvée dans un vase antique de marbre blanc, en fesant des fouilles en la ville d'Aquila au royaume de Naples, où régnait alors Charles d'Anjou, frère de saint Louis.

Elle a été découverte par les commissaires des arts à la suite des armées françaises, commandées par le général Championnet. Elle était dans la sacristie des chartreux près de la ville de Naples, renfermée dans une boîte de bois d'ébène.

Le vase est dans la chapelle de Caserte.

A la prière des chartreux, elle n'a point été prise, attendu les grands sacrifices que ces religieux avaient faits pour l'armée française.

M. Denon possédait cette même sentence sur une lame d'airain qu'il avait fait faire à Naples d'après le modèle original. Lors de la vente de son cabinet, qui fut faite après sa mort arrivée en 1825, cette lame a été achetée par lord Howard, qui l'a payée la somme de 2,890 francs.

On a trouvé dans une vieille chronique de Dauphiné, que Ponce Pilate est né dans cette province, et qu'il est mort trente ans après Jésus-Christ, à Vienne en Dauphiné, appelée alors *Vienna Allobrogum*, et capitale de la Gaule nommée *Viennensis* à cause d'elle.

On voyait encore dans ces derniers tems, près de cette ville, les restes d'un cénotaphe, lequel, suivant les traditions populaires, avait été élevé à ce gouverneur de la Basse Galilée dont le titre était *procurator Judææ*, procureur de la Judée.

Ce qui pourrait faire soupçonner l'authenticité de la lame dont il est question dans cet article, c'est que la date donnée à la sentence de Ponce Pilate et à la mort de Jésus-Christ ne paraît pas exacte. On s'est trompé dès les tems les plus anciens sur la date de cet événement. En effet, Eusèbe, dans son Histoire ecclésiastique, nous dit (1) :

« L'historien Josèphe déclare dans le dix-huitième « livre de son Histoire, qu'en la douzième année « du règne de Tibère, qu'Auguste avait choisi pour « son successeur à l'empire après l'avoir possédé

(1) Livre I, chap. 9.

« cinquante-sept ans, Ponce Pilate fut fait gouver-
« neur de Judée, où il demeura dix ans, et presque
« jusqu'à la mort de Tibère, ce qui découvre claire-
« ment la fausseté des actes qui ont été composés
« depuis peu contre le Sauveur, où sa passion est
« rapportée au quatrième consulat de Tibère, qui
« fut en la septième année de son règne : ce qui est
« contraire à ce que Josèphe assure que Pilate ne fut
« envoyé en Judée en qualité de gouverneur, qu'en
« la douzième année de ce prince. »

Si l'on admet l'authenticité de la lame d'airain, ce n'est pas l'an 7, mais l'an 17 qu'il faut lire dans les actes dont parle Eusèbe qui n'en a eu qu'une mauvaise copie, tandis que la gravure énonce la date d'une manière plus formelle. J'ai prouvé incontestablement (1) qu'Auguste était mort le 19 août de l'an 14 de notre ère, 767 de Rome. C'est donc ce même jour qu'a commencé le règne de Tibère. Ainsi Ponce Pilate a été nommé gouverneur de Judée au mois de janvier de l'an 26 de notre ère, appartenant à l'an 12 de Tibère commencé le 19 août de l'an 25. Il est demeuré en cette charge dix ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 35, conséquemment peu avant la mort de Tibère, arrivée au mois de mars de l'an 37.

Rien n'empêche donc jusqu'à présent que Jésus-Christ soit mort le 27 mars de l'an 17 de Tibère, c'est-à-dire le 17 mars de l'an 31 de notre ère. Mais

(1) Tableau chronologique des événemens rapportés par Tacite. Paris, 1827, p. 13.

l'Art de vérifier les dates, dont l'autorité est très grave, dit (1) que Jésus-Christ mourut le vendredi 3 avril de l'an 33 de notre ère, 15 du mois de Nisan. Ce jour-là (2), à la neuvième heure du jour, c'est-à-dire à trois heures après midi, selon l'Art de vérifier les dates, remettant son ame entre les mains de son père avec un grand cri, il expira. Dans ce moment, d'épaisses ténèbres, qui avaient commencé dès la sixième heure, à midi, et s'étaient accrues par dégrés, couvrirent la surface de la terre, prodige d'autant plus surprenant que la lune étant alors dans son plein, il ne pouvait y avoir d'éclipse de soleil.

Tel est le récit que fait l'Art de vérifier les dates. Mais on a cru pendant plusieurs siècles, dit Tillemont (3), que le Sauveur avait répandu son sang pour lui et pour nous le 25 mars, en sorte que les idées n'étaient pas bien fixées sur ce point important. Quant à l'année, Tillemont est aussi pour l'an 33, et il paraît que c'est l'opinion générale. Tillemont dit (4) que Jésus-Christ mourut le 3 avril et ressuscita le 5. Il est donc d'accord en tout avec l'Art de vérifier les dates. Celle que donne la lame d'airain paraît inexacte; ce qui doit inspirer quelque doute sur son authenticité.

(1) P. 112 de l'édition in-folio.

(2) *Id.*, p. 114.

(3) Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique. Paris, 1701. I, 44.

(4) *Id.*, p. 49.

QUARANTE-NEUVIÈME LETTRE DE MÉTEL, A PAULIN.

LV. « Hugues Métel, à Paulin, organe de la philosophie. Il faut louer Dieu en chœur et sur le « tambour.

« Goûtes et reconnais, mon très-doux frère, com« bien le Seigneur est doux, combien sa nourriture « est douce : la nourriture qu'il nous donne est son « divin discours. Ce discours divin est une manne. « La manne avait le goût que chacun désirait, l'É« criture Sainte a le pouvoir de faire les sages comme « les savans. Elle plaît au sage et instruit le savant. « Mais la science inspire l'orgueil, et la sagesse « l'humilité : l'orgueil engendre la corruption et fait « naître les vers. L'Écriture Sainte s'offre à toi telle que « ta volonté la fait. Car elle te fait respirer l'odeur de « la vie éternelle ; sinon, elle te donne une odeur de « mort et te conduit à la mort. Les Phisiciens, qui « s'occupent de la connaissance du monde, rapportent « qu'il existe une fontaine dont l'eau bue par une « femme stérile la rend féconde, et par une féconde, « la rend stérile. De même le breuvage de la lecture « divine féconde les humbles qui sont stériles, et rend « stériles les orgueilleux qui sont féconds. Tel est le « *bivium* de la lettre de Pithagore, » la lettre Y, ou *Ypsilon*. « Saisis son sommet avec les deux mains, et « attache-toi à sa branche droite. Méprises au contraire « la branche gauche qui tourne vers la partie infé« rieure. Détournes ton eau pour qu'elle ne tombe pas

« dans l'égout; détournes-la pour qu'elle arrose la « planche des aromates. Prends garde à ce que la science « qui te distingue ne se précipite dans la fosse de l'or- « gueil; fais-la descendre sur l'embrasement de l'humi- « lité. Comme tu inspectes avec soin les livres sacrés, « comme tu lis souvent et le plus long tems l'Écriture « sainte, souviens-toi d'y puiser tout ce qui peut « servir au salut de ton ame, et places-le dans le ma- « gasin de ton cœur. Car tu y trouveras divers ali- « mens dont l'ame se nourrit et s'engraisse. Tu y « trouveras des espèces de matière différente dont « tu composeras des antidotes contre les maladies « spirituelles de l'ame. Cette sainte lecture t'ensei- « gnera à composer des emplâtres de divers genres pour « guérir les blessures de ton ame. N'as-tu pas cou- « tume de consulter Hippocrates lorsque les mala- « dies t'inquiètent? Ne travailles-tu pas avec beau- « coup d'effort à trouver divers médicamens pour le « salut de ton corps? Sers-toi des mixtions de la « thériaque pour écarter les poisons infusés dans ta « chair. Sers-toi de la sarracénique qui porte trois « fois l'année trois fleurs; car elle dessèche les hu- « meurs humides du corps, elle éclaircit la vue, et « maintient la santé des jeunes gens. La thériaque « spirituelle est la croix du Christ, c'est-à-dire ap- « puyée sur l'amour du Christ, et non avec Simon « dans une corvée; elle chasse les poisons de la co- « lère, de la haine et de l'envie; elle engendre l'a- « mour de Dieu et du prochain. La thériaque spiri- « tuelle, c'est-à-dire la lecture des livres saints, châtie

« les désirs efféminés de la chair, éclaire la pénétra-
« tion de l'esprit, et fortifie la jeunesse de l'ame, sur
« laquelle dit le psalmiste lorsqu'il chante (1) :

« Je m'approcherai de l'autel de Dieu; du Dieu
« qui remplit de joie ma jeunesse.

« Quant à moi, je suis un homme importun et
« présomptueux qui veux éclairer celui qui porte la
« lumière; je dois admirer sa splendeur, à laquelle
« je ne puis rien ajouter. Mais notre ancienne fami-
« liarité, ton humilité sincère, et ton humble sim-
« plicité m'ont forcé à t'écrire, à te visiter par écrit,
« à te présenter quelques lettres pour t'avertir et non
« pour t'enseigner. Car j'ai besoin de l'enseignement
« des autres, et je ne puis instruire un savant. Par-
« donnes-moi si j'ai écrit quelque chose, sans orne-
« ment et grossièrement. »

En recommandant la lecture de l'Écriture Sainte, Hugues Métel se conforme à la doctrine du Nouveau-Testament et des saints Pères. En effet l'Évangile de saint Matthieu nous dit (2) : Jésus fit un reproche aux Sadducéens, parce qu'ils ne connaissaient pas les Écritures Saintes. « Vous êtes dans l'erreur « parce que vous n'entendez pas les Écritures, ni « quelle est la puissance de Dieu. »

L'évangile de saint Jean est encore plus formel (3) : Jésus dit : « Sondez les Écritures; car c'est par elles

(1) Psaume XLII, verset 4.
(2) Chap. XII, verset 29.
(3) Chap. V, verset 39.

« que vous croyez avoir la vie éternelle, et ce sont « elles qui rendent témoignage de moi. »

Dans son Épître aux Romains (1), saint Paul dit : « Toutes les choses qui ont été écrites autrefois, ont « été écrites pour notre instruction, afin que, par « la patience et par la consolation que les Écritures « nous donnent, nous retenions notre espérance. »

Dans la seconde Épître à Timothée (2), il dit encore : « Tu as, dès ton enfance, la connaissance des « Saintes Écritures, qui peuvent t'instruire pour le « salut, par la foi qui est Jésus-Christ. Toute écri- « ture est divinement inspirée, et utile pour ensei- « gner, pour convaincre, pour corriger, pour in- « struire dans la justice; afin que l'homme de Dieu « soit accompli, et parfaitement disposé pour toute « bonne œuvre. »

Vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, saint Clément, évêque de Rome, exhortait à la lecture de la Bible en écrivant : « Lisez diligemment « les Écritures Saintes, les vrais oracles du Saint- « Esprit (3). »

Ailleurs il dit : « Vous connaissez très-bien les « Écritures saintes, mes bien aimés, vous approfon- « dissez bien les oracles de Dieu, retenez-les pour en « conserver le souvenir (4). »

Dans un autre endroit, il dit : « Élevez vos enfans

(1) XV, 4.
(2) III, 15, 16, 17.
(3) *Epistola prima*, *cap.* 45.
(4) *Id.*, *cap.* 53.

« par l'instruction et l'exhortation au Seigneur; ap-
« prenez leur l'Écriture Sainte, afin qu'ils ne s'adon-
« nent point à l'oisiveté (1). »

Le quatorzième canon du onzième concile de Toulouse, tenu en 1229, fait défense aux laïques d'avoir les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament traduits en langue vulgaire, hors le Psautier, le Bréviaire, et les Heures des offices de la Sainte Vierge. C'est ici le premier exemple d'une pareille défense. Trente ans auparavant le pape Innocent III disait encore que le désir d'entendre les Saintes Écritures est plutôt louable que répréhensible, et qu'il fallait seulement s'informer quels étaient les auteurs d'une version en langue vulgaire, et à quelle intention ils l'avaient faite (2).

Voici le texte du canon du concile. *Prohibemus etiàm ne libros Veteris Testamenti aut Novi laïci permittantur habere, nisi fortè Psalterium, vel Breviarium pro divinis officiis, aut Horas beatæ Mariæ aliquis ex devotione habere velit. Sed ne præmissos libros habeant in vulgari translatos arctissimè inhibemus.*

CINQUANTIÈME LETTRE DE MÉTEL, A GUILLAUME.

« Hugues Métel à Guillaume, prudent écolier; il
« faut s'occuper.

(1) *Epistola prima. Epist. ad Phil., cap.* 3.
(2) Histoire ecclésiastique de Fleury. LXXIX, chap. 57.

« Tu hésites et plusieurs hésitent avec toi, dans
« la question que tu me fais. Moi qui t'écris longue-
« ment sur ce sujet, j'hésite avec le plus grand
« nombre. En effet, je vois les avis de plusieurs dif-
« férer sur ce point. C'est pourquoi j'avais résolu de
« ne pas ouvrir la bouche, et de ne pas t'écrire
« une nouvelle lettre à cette occasion; mais j'ai craint
« de t'affliger, en ne secondant point ton désir.
« Ce qui m'a aussi invité à écrire, c'est que j'ai lu
« Augustin s'efforçant beaucoup dans un discours
« de résoudre ce difficile problème. Animé par son
« écrit et un peu instruit par lui de manière à ob-
« tenir une certitude, je t'écris ceci en y ajoutant
« peu du mien. J'ai eu la présomption de le signer,
« quoique je l'aye puisé dans mon auteur. Je n'exige
« pas que tu y adhères, je ne t'engage nullement
« à admirer ce que j'ai fait. Ne t'y rends pas faci-
« lement. Mais examines-le avec une longue atten-
« tion et avec crainte, jusqu'à ce que tu ayes criblé
« mon écrit dans le van de ton discernement. Si
« la paille y est mêlée, souffle dessus avec ta raison
« pour que les vents le portent dans la mer de
« Crète. Plusieurs auteurs ont beaucoup écrit sur
« la vision de Dieu. Mais je les écarterai pour ne
« consulter ici que saint Augustin qui a connu
« tout ce qui est caché dans l'Écriture. Je t'écris ce
« qu'il a établi avec certitude sur cette question et ce
« qu'il a réservé comme incertain pour être examiné
« plus tard. Voici donc ce qu'il dit : Dieu n'est pas vu
« dans un lieu parce qu'il n'est pas un corps, parce qu'il

« est tout entier partout, parce qu'il n'est pas moindre « dans une partie et plus grand dans une autre. Ainsi « des ieux qui ne voient qu'en mesurant les intervalles « et les espaces des lieus, ne peuvent voir Dieu, et ils ne « le pourront jamais parce qu'il n'est pas dans un lieu. « Mais si la chair éprouve un tel changement qu'elle « puisse découvrir ce qui n'est pas dans un lieu, cela « sera ainsi; il faut alors savoir qui nous l'enseigne. « Si l'enseignement n'est pas donné, on ne doit pas « encore le nier, mais certainement il faut en douter. « De même si, lorsque le corps deviendra spirituel, « les ieux même corporels peuvent encore apercevoir « une substance qui n'est pas dans un lieu, s'ils peu- « vent découvrir par une force que nous n'avons « point et qui nous est entièrement inconnue, sans « la perception d'aucune estimation, nous ne le nions « point. Car nous voyons avec nos ieux, nous n'en- « vions pas ceux des autres; nous n'entreprendrons « point de renfermer Dieu dans un lieu. Nous tâche- « rons de nous changer en mieux; mais nous ne « déterminerons pas l'idée de Dieu, surtout parce « que nous ne trouverons rien dans les Écritures « qui soit défini sur cet objet. Certainement si, en « poussant trop loin nos recherches, nous dévions en « quelque chose, nous dévierons sur la créature et « non sur le Créateur. Fesons une comparaison. Si « le feu paraît dans le fer rouge, et le soleil dans un « air lucide, la Divinité paraîtra ainsi dans l'homme- « Dieu. Si cela est, bien plus si les hommes « du moindre mérite, les hommes d'un pauvre

« esprit, doivent publier les merveilles de Dieu, je parlerai; moi qui ne suis qu'un homme de peu de valeur, « j'oserai dire mon sentiment; je ferai d'autres com- « paraisons sur la vision éternelle de Dieu, sauf mon « respect pour notre mère Église. Nous voyons les « qualités invisibles par elles-mêmes se montrer dans « les substances; nous voyons la blancheur exister « dans un objet; nous connaissons la blancheur dans « un corps et sans un corps. Peut-être cette compa- « raison nous fera concevoir la divinité invisible par « elle-même et visible dans l'homme; peut-être cette « ressemblance ne te paraîtra-t-elle pas exacte : car « quel rapport de Dieu à l'homme? tu comprendras « du moins sans peine la relation de la créature au « Créateur. La substance du feu est cachée dans une « lanterne de verre ou de corne, et cependant elle « ne paraît pas au dehors. En effet, elle ne pé- « nètre jamais essentiellement le verre ni la corne. « Elle paraît cependant au delà du verre par sa clarté « sans se mêler avec lui, mais en se joignant à lui. « Si donc la substance du feu ne pénètre jamais l'in- « térieur du verre et se montre seulement à sa sur- « face par la clarté qu'elle produit, la Divinité cachée « dans l'homme-Christ peut ne pas paraître aux « ieux de l'homme, quoiqu'elle soit admirablement « représentée et qu'elle soit vue par une merveilleuse « clarté extérieure. Car si l'admirable et terrible éclat « de la Divinité ne s'est pas montré dans la figure du « Christ non encore glorifié, elle effraya ceux qui « vendaient et achetaient dans le temple dont il les

« chassa. Cet éclat ineffable brillera bien plus encore « dans le corps du Christ déjà glorifié, et montrera « Dieu dans un homme. J'ai placé mon visage dans « le ciel, et j'ai élevé ma plume au-dessus des astres, « lorsque j'ai parlé de la vision de Dieu. J'ai parlé « de la vision de Dieu sans connaître l'essence de « Dieu : comment pourrais-je connaître Dieu, ne me « connaissant pas moi-même ? Cependant je n'ai pas « eu honte de parler de Dieu après et avec Augustin; « mais ce que j'ai ajouté de moi-même m'effraie « beaucoup, et m'effrayerait bien davantage si j'avais « parlé définitivement et non pas en exposant une « simple opinion. Mais comme je ne me suis jamais « exprimé que sous la forme d'un doute, j'ai parlé « sans danger pour moi : que si mes paroles se sont « quelquefois écartées d'une rectitude parfaite, j'ai « toujours voulu plutôt me tromper sur la créature « que sur le Créateur. C'est pourquoi si quelque jour « tu veux publier un écrit sur ce sujet, tu dois d'a-« bord déposer la lance et te placer avec les animaux « purs. Quant à moi qui ne suis d'aucune importance « parmi les cignes dont la voix est si harmonieuse, « je murmure comme un canard. »

On voit qu'il y a bien peu de chose à apprendre dans cette longue dissertation. Métel n'avait rien de raisonnable à dire de plus que ce qu'il a copié de saint Augustin. L'homme ne se connaît pas lui-même : comment pourrait-il connaître son Créateur ?

CINQUANTE-UNIÈME, CINQUANTE-DEUXIÈME ET CINQUANTE-TROISIÈME LETTRE DE HUGUES MÉTEL A CONSTANTIN.

LVII. Dans les trois lettres cinquante-une, cinquante-deux et cinquante-trois, adressées à Constantin, chanoine régulier de Saint-Léon de Toul (1), Hugues résout plusieurs questions sur les usages et les rits de l'Église pendant le carême, et les trois semaines précédentes. La plupart de ses solutions ne sont fondées que sur des explications mistiques, mais qui supposent toujours la réalité de ces rits et de ces usages. Elles nous apprennent ainsi qu'à l'office de la nuit de l'Épiphanie, on supprimait l'invitatoire; que l'*Alleluia* ne se chantait pas depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques; que pendant le carême on s'abstenait de viande, mais que l'on pouvait manger du poisson, comme moins propre à nourrir la concupiscence; que, durant ce saint tems, on suspendait un voile devant l'autel, et en quelques endroits, un autre à l'entrée du chœur, que tous les jeudis de carême n'avaient point d'offices propres, et le samedi saint point d'office de nuit, celui que l'on y célébrait appartenant à la fête de Pâques; que, pendant les trois jours précédens on éteignait tous les luminaires (2).

Dans la première de ces lettres, l'auteur parle beaucoup de lui, ce qui m'engage à en traduire le

(1) *Sacræ antiquit. monumenta.* II, 403.

(2) Histoire générale des auteurs sacrés. par dom Ceillier. Paris, 1758. XXII, 236.

commencement pour faire encore mieux comprendre qu'il n'a point composé l'histoire des Lorrains, de laquelle il ne dit pas un mot, et qu'il est différent de Hugues de Toul.

« Hugues Métel à Constantin, ami de la prudence: « qu'il faut faire des vers, dicter, et travailler assi« dument à d'honnêtes études.

« Tu me prends pour ce que je ne suis pas; tu crois « que je puis ce que je ne peux pas. Il n'en est pas « ainsi : je ne suis plus ce que j'étais. J'avais autrefois « un corps agile, un esprit subtil; j'ai perdu les forces de « mon esprit et de mon corps; je ne suis pas ce que j'é« tais, ma peau n'est plus que du cuir, il n'y a plus de « chair, une peau molle tremble sur un corps épuisé; « les chairs étant consommées, les os adhèrent à la « peau, des fannons pendent à mon cou qui était « autrefois rond comme une perle et blanc comme la « neige. Je ne suis pas ce que j'étais. Autrefois je « m'occupais des arts libéraux; je combattais autrefois « dans les camps d'Aristote. Je tournais un argument « de manière à embarrasser ceux qui n'étaient pas « sur leurs gardes. Je recueillais avec les grammai« riens les règles du bon langage. Je corrigeais mon « stile, et avec les rhétoriciens je recherchais les « ornemens de la rhétorique; je modulais avec les « musiciens. Je fesais les comptes de l'arithmétique; « la géométrie m'apprenait à mesurer la terre; « l'astronomie m'enseignait à parcourir le ciel, et à « errer dans le zodiaque avec les sept planètes. Je ne « suis plus ce que j'étais. Autrefois je disputais sur

« l'ame; j'affirmais qu'elle était grande sans avoir « aucune quantité. Je la comparais au point qui est « sans parties et que l'on ne peut couper. Je ne suis « plus ce que j'étais. Autrefois je fesais le tour de la « terre, et je m'avançais jusqu'à la zône torride. « J'allais même au-dessous jusqu'à Méroé et à Siène, « et j'y plaçais l'habitation des hommes; j'entourais « le ciel et la terre de cinq zônes, parmi lesquelles « j'en plaçais deux tempérées et mieux disposées pour « être habitées. Je ne suis pas ce que j'étais, et je ne « puis pas ce que je pouvais. Autrefois je pouvais, « élevé sur un pié, composer mille vers; je pouvais « lier des rhithmes de divers genres, je pouvais suffire « pour dicter à deux ou trois écrivains. Ce que j'ai « pu, à présent je ne le puis. Je suis fatigué par « l'âge, l'ennui et le défaut de mémoire. Je pouvais « autrefois résoudre plusieurs questions sur l'ancien « et le nouveau Testament; ce que je pouvais, à pre- « sent je ne le puis plus. Je souffre de la létargie, mais « si je ne puis résoudre par moi-même et de mon « propre fonds les questions que tu me fais, je puis « du moins, comme un fidèle interprète, te rapporter « ce que j'ai lu, ce que j'ai entendu. Si tu me de- « mandes, bien plus, parce que tu me demandes « comment Dieu a parlé à nos premiers parens, « écoutes ce qu'Augustin fait retentir dans nos « oreilles. Si tu demandes, dit-il, comment Dieu a « parlé, cela ne peut être compris par nous : il est « cependant certain qu'il parle ou par sa propre « substance, ou par une créature qui lui est soumise;

« mais il n'a parlé par sa propre substance, que pour « créer toutes les créatures, et pour instruire les « créatures spirituelles qui peuvent comprendre la « parole de Dieu; quant à ceux qui ne peuvent la « comprendre, il leur parle par une créature, ou « spirituellement comme dans l'extase ou dans les « songes, par la ressemblance des choses corporelles, « ou même des incorporelles, lorsque les sens n'aper-« çoivent qu'une figure corporelle ou une voix qui « frappe leurs oreilles. Si donc Adam pouvait en-« tendre le langage de Dieu, ce langage par lequel « sa substance elle-même s'exprime avec les Anges, « il a ouvert son imagination d'une manière admi-« rable et ineffable. Si l'autorité d'une créature « plus sainte était encore nécessaire, d'une créature « qui connût l'ordre de Dieu comme les prophètes « et les anges qui nous parlent en son nom, Dieu « lui parle par un langage qu'elle comprend. « Ensuite ils entendirent la voix de Dieu dans le « paradis, non par sa substance, mais par une « créature qui lui était soumise. Il ne parle à personne « par une voix qui frappe l'air, mais par celle d'une « créature soumise à lui. Qu'est-il arrivé lorsque « l'Écriture rapporte que Dieu ou le Seigneur parla « à Moïse avec le son des paroles, comme un voisin « parle à son voisin? il serait facile de répondre à « cette question, si Eusèbe ne venait se mêler à la « difficulté en écrivant dans le premier livre de son « Histoire ecclésiastique (1) :

(1) Chapitre 2.

« Toutes les fois que les anges ont paru aux « hommes, l'Écriture ne l'a point dissimulé. Elle a « exprimé clairement que c'étaient des anges, au lieu « de dire que c'était Dieu ou le Seigneur, comme il « est aisé de le justifier par un grand nombre de « passages. »

« Nous pouvons dire cependant, sauf l'opinion d'un « docteur tel qu'Eusèbe, sans prétendre offenser sa « mémoire, et sans préjudice d'un meilleur avis, que « l'Écriture sainte, en quelques endroits, donne « à un ange le nom de Dieu et de Seigneur, comme « dans la conversation d'Abraham, ou dans celle de « Jacob avec Dieu pris non substantiellement ni pro- « prement, mais translativement comme avec un « ministre de Dieu et du Seigneur. »

C'est plutôt dans saint Augustin que dans Hugues Métel qu'il faut suivre ces raisonnemens si l'on veut connaître la doctrine reçue dans l'Église sur ce point.

CINQUANTE-QUATRIÈME ET CINQUANTE-CINQUIÈME LETTRE DE HUGUES MÉTEL A L'ABBÉ SIMON.

LVIII. Les deux dernières lettres de Hugues Métel, sont adressées à Simon, abbé de Saint-Clément, à Metz. Dans l'une Métel fait l'éloge des vertus de Simon, de son amour pour les pauvres, de sa libéralité envers les étrangers, de la douceur de son gouvernement; dans l'autre, il répond à la question que Simon lui avait proposée, savoir si l'absolution

donnée par un prêtre, qui, par compassion pour la fragilité humaine ou par ignorance, n'impose pas une peine proportionée au péché, est valide. Hugues répond que cette absolution vaut, si le pénitent accomplit, avec toute la ferveur dont il est capable, la pénitence qui lui est imposée. La raison qu'il en donne, c'est que Dieu même opère dans le sacrement; ce n'est donc pas par le mérite de sa vie que le prêtre remet les péchés; c'est par son office ou son caractère de prêtre (1). Métel ajoute néanmoins, en parlant à Simon, que si celui qu'il choisira pour le médecin de son ame est trop indulgent ou par ignorance, ou par une molle compassion, il doit être son médecin à lui-même (2).

L'abbaye de Saint-Clément de Metz, située autrefois hors des murs de la ville, doit son origine à une chapelle bâtie par saint Clément, premier évêque de Metz, dans le théâtre ou dans les arènes, au midi de la ville. Saint Urbice, évêque de Metz, bâtit près de là un oratoire en l'honneur de saint Félix de Nole, vers l'an 396, et y établit, dit-on, des clercs pour le desservir. Le roi Théodebert, en 613, y fonda une abbaye, et y mit des religieux. Vers l'an 938, Adalbéron, évêque de Metz, répara le monastère de Saint-Félix, et y remit les religieux qui étaient à Luxeuil depuis environ quarante ans. En 953, il

(1) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1758. XXII, 230 et 231.

(2) Histoire littéraire de la France. Paris, 1830, tome XII, p. 509.

donna à l'abbaye l'église de Saint-André. L'empereur Otton II accorda à saint Cadroc, abbé de Saint-Félix, un privilège qui fut confirmé par Otton III, son fils, en faveur de l'abbé Fingénius, en 991 (1).

1. Cadroc fut établi par Adalbéron, évêque de Metz, le premier abbé de Saint-Clément, et mourut après trente-deux ans de gouvernement, vers l'an 978.

2. Fingénius lui succéda, et après quatorze ans de gouvernement, mourut en 1002.

3. Haymo fut élu en sa place; il gouverna trente-trois ans, et mourut en 1036.

4. Widelo fut élu en même tems, et mourut en 1053.

5. Hagano lui succéda, et mourut en 1098.

6. Ancelin, de prieur fut élu abbé, et mourut l'an 1121.

7. Adélo lui succéda, et mourut en 1128. C'est apparemment le même qu'Albon qui vivait en 1116 (2) et qu'Alo qui vivait en 1121 (3).

8. Humbert fut élu en sa place; il vivait en 1130, et mourut en 1138. Il est nommé Herbertus (4).

9. Simon fut élu en sa place et vivait encore le

(1) Sur l'abbaye de Saint-Clément, il faut voir le cinquième tome des Chroniques de saint Benoît, p. 56 et suivantes, et l'Histoire manuscrite de ce monastère par dom Godefroy d'Herman.

(2) Titres de Châtenoy.

(3) Titre de Longeville, icy p. CCLXVII. c. Tome 2.

(4) Titre de Senones en 1135.

premier novembre 1145 (1). Il était partisan d'Innocent II, de qui il obtint la confirmation des biens et immunités de son abbaye. Bienfesant envers les pauvres et les voyageurs, fort attaché à la religion, il voulut que tout abbé attaché à la règle de Saint-Benoît fut exclu du gouvernement de son monastère; il eut soin de le faire disposer ainsi par l'autorité apostolique. Il mourut le 28 octobre 1148 (2). Malgré son aversion pour la règle de Saint-Benoît, Hugues Métel lui adresse sa lettre 55.

Simoni benedicto Benedicti abbatis alumno, Hugo Metellus augusti Augustini humilis discipulus (3). « Hugues Métel, disciple de l'auguste Au-« gustin, à Simon, élève béni de l'abbé Benoît. »

Telles sont les lettres de Hugues Métel, qui ont échappé à l'injure du tems. Avant le père Hugo, dom Mabillon avait déjà fait part au public de quelques-unes, savoir, de la première en partie, de la dixième et de la dix-huitième, dans son édition des œuvres de saint Bernard (4), et de la trente-deuxième parmi ses analectes (5). Il avait lu attentivement toutes les autres dans le manuscrit du collège de Louis-le-Grand; et l'impression qu'elles lui avaient laissée n'était nullement favorable à l'auteur : *Cujus*, dit-il, *non*

(1) Titre de Senones, cité par dom Calmet. Histoire de Lorraine. Nancy, 1728. III, LXXXIX.

(2) *Sacræ antiq. monumenta.* II, 410.

(3) *Id.*, p. 411.

(4) *Bern. oper.* Tome I, p. 378-381.

(5) Mab. *Analect.* T. III, 465.

minùs moderatio quàm judicii gravitas in cœteris ejus epistolis desideratur (1). « Dans ses autres « lettres on voudrait plus de modération et de gra- « vité dans le jugement. »

Les traductions et les extraits que nous avons donnés de ces lettres suffisent pour justifier cette sévérité de Mabillon. Il faut avouer néanmoins que Métel avait une érudition peu commune dans son tems, qu'il avait puisé les principes de la saine théologie dans l'étude réfléchie des saints Pères, et qu'il eut assez de goût pour préférer leur méthode si simple, si noble et si lumineuse, aux subtilités basses, vaines et alambiquées, de l'école. Si les maîtres qui dirigèrent ses études, lui eussent appris à mettre plus de correction dans son stile, plus de choix dans ses pensées, plus de justesse dans ses raisonnemens, moins de pétulance dans ses invectives, de licence dans ses réprimandes, d'affectation dans l'étalage de son savoir, sans doute avec la sagacité d'esprit et le feu d'imagination qu'il tenait de la nature, il aurait pu devenir un modèle pour ses contemporains, et un auteur estimable aux ieux de la postérité (2). Il s'occupe de questions importantes et en fait une exacte discussion, écrite avec esprit. Mais on ne trouve ni dans son stile, ni dans sa latinité, l'élégance, la douceur ni la pureté des écrivains du siècle d'Auguste, dont il s'était toutefois rendu la lecture familière dans sa

(1) Mab., *Analect.* III, 465.
(2) Histoire littéraire de la France. Paris, 1830. XII, 510.

jeunesse. Il emploie souvent des termes barbares; il se plaît partout à chercher des jeux de mots, et d'une même terminaison (1). Ses répétitions continuelles sont ennuyeuses et fatigantes. Mais sa prose n'a aucun rapport avec celle de Hugues de Toul. Ces deux auteurs n'ont rien de commun si ce n'est d'être nés dans la même ville.

POÉSIES DE HUGUES MÉTEL.

LIX. La poësie de Hugues Métel est encore inférieure à sa prose. Le père Hugo, avec raison, n'a pas jugé à propos de publier tous les vers qu'il avait en manuscrit. Les essais qu'il nous a donnés prouvent bien que Métel avait la facilité dont il se vante souvent dans ses lettres, pour la versification; mais ils ne prouvent nullement qu'il eût du talent pour la poësie. Tout leur mérite consiste dans des jeux de mots puérils, dans un mécanisme aussi pénible qu'obscur de rimes, d'acrostiches, d'énigmes, etc., sans goût, sans sel, sans chaleur, et dans un stile encore plus barbare que la prose dont nous venons de rendre compte.

Il faut néanmoins en excepter la première pièce; mais par malheur, disent les auteurs de la France

(1) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1758. XXII, 237.

littéraire, elle n'est point de Métel; et l'éditeur qui nous l'a donnée pour neuve ne s'est pas aperçu qu'elle était déja imprimée parmi les œuvres de l'évêque Marbode, dont elle représente à merveille le stile, la façon de penser et le génie mordant. C'est la fable du loup qui se fit ermite (1).

Marbode est un évêque de Rennes, né à Angers, Il fut élu évêque de Rennes l'an 1096 nouveau stile, et mourut âgé d'environ 88 ans le 11 septembre 1123 (2). Ainsi il était né vers l'an 1035. Ses œuvres ont été imprimées sous ce titre :

Marbodi, Rhedonensis episcopi, opera, ad calcem venerabilis Hildeberti operum, editore D. Antonio Beaugendre, Paris, 1708, in-folio.

Dom Rivet et dom Ceillier, dans le dénombrement assez détaillé qu'ils font des ouvrages de cet auteur, ne font pas mention de la fable dont il est ici question; je ne sais sur quel titre s'est fondé dom Beaugendre pour la lui attribuer. Mais j'ai de la peine à comprendre comment Hugues Métel l'aurait insérée parmi ses œuvres. Son mérite ne me paraît pas tel qu'il ne puisse en être l'auteur. En voici le commencement.

FABULA DE LUPO ET OPILIONE.

Sæpè lupus quidam per pascua lata vagantis (3)

(1) Histoire littéraire de la France. Paris, 1830, XII, 510.

(2) *Id.* Paris, 1756. X, 343. On trouvera aussi la vie de Marbode dans dom Ceillier. Paris, 1758. XXII, 44.

(3) Peut-être faut-il *vagando*, pour le rapporter à *lupus* et non à *opilionis*.

Arripuit multas opilionis oves.
Lædere raptorem postquam virtute nequivit,
Illaqueare dolo pastor eum studuit.
Nam flevit rigidam tanto conamine quercum,
Ut caput illiùs jungere possit humo
Et capiti flexo laqueus sic nectitur unus;
Mobilis ut laqueum detineat baculus.
Sed laqueum terræ baculus sic applicat ille,
Ut laquea pereat qui baculum moveat.
Et medio laquei sic inseritur caput agni,
Ut baculum moveat, qui caput arripiat.

On voit par ces vers, qui sont effectivement dignes d'un meilleur poëte que Métel, quoique d'un poëte du moyen-âge, qu'il y est question d'un loup qui dévorait les brebis d'un berger, et auquel le berger tendit un piège. Le loup y fut pris, et demanda grâce. Il promit de rendre quatre fois plus de brebis qu'il n'en avait mangé. Le crédule berger lui rend la liberté. Le loup voulant le tromper rencontre un moine et son serviteur. Il prie le moine de le tondre pour en faire un convers. Le loup ainsi tondu vient trouver le berger et le prie de le dispenser de la restitution promise parce qu'étant moine, il n'a plus rien, mais qu'il n'est plus à craindre puisqu'il se nourrit de fromage et de fèves. Le pieux berger lui accorde sa demande. Mais peu de tems après il le surprend mangeant une brebis. Il lui reproche de manquer à ses vœux. Le loup s'accuse en disant qu'il est tantôt moine et tantôt chanoine.

La seconde pièce, ouvrage véritable de notre auteur, contient divers problèmes ou plutôt diverses

énigmes divisés par distiques hexamètres suivant l'ordre alfabétique des lettres initiales des mots qui en sont l'objet. Ainsi le premier est sur un mot dont la lettre initiale est A ; le second sur un autre mot qui commence par B, et ainsi des autres en suivant l'ordre alfabétique, jusqu'à ETC. qui vient après Z. De plus le même mot qui fait le dernier pié du second vers est celui qui a terminé le premier. Enfin le second vers du distique est aussi une énigme dont le mot est tiré de celui de la première énigme. Je me contenterai d'en rapporter deux exemples, après avoir observé que l'auteur a mis sur une colonne à l'opposite du mot qui est le sujet de la première énigme, celui qu'indique la seconde. Dans le premier exemple, le second est l'anagramme du premier.

	Corda puellarum lascivis urgeo m	*orbis.*	*Amor.*
Roma.	*Verte retrò nomen, totidem mihi serviet*		

On voit que dans le premier vers c'est l'amour qui tourmente le cœur des jeunes filles, et dans le second, c'est Rome maîtresse du monde. *Roma* est l'anagramme de *Amor.*

AUTRE EXEMPLE.

	In speciem pasco visum, nares in od	*orem.*	*Rosa.*
Ros.	*A de fine feras, facies de flore liqu*		

Dans le premier vers c'est la rose qui satisfait la vue et l'odorat. Retranchez la dernière lettre de *rosa* ; il reste *ros*, ou la rosée, liqueur produite par l'exhalation des fleurs.

A la suite de ces énigmes viennent vingt-sept autres petites pièces, dont la plupart ne sont que des distiques ou des quatrains, tantôt héroïques, tantôt élégiaques, sur différens sujets profanes ou sacrés. On peut apprécier tous les autres par celui-ci (1).

Natus	*Purus*	*Homo*	*Fortis*	*Surgens*	*Levis*	*Unus*
virgine	*culpâ*	*re*	*vi*	*carne*	*gradu*	*deitate*
sumit	*sacrat*	*fert*	*premit*	*excitat*	*intrat*	*adimplet*
corpus	*aquas*	*pœnam*	*mortem*	*se*	*cochica*	*totus* (2).

On voit que ce sont quatre vers hexamètres composés chacun de sept mots qui pris quatre à quatre dans leur ordre naturel, conservent un sens.

Si l'on en croit dom Calmet, la poësie latine ne fut pas la seule que cultiva notre auteur, et il nous reste, selon lui, un ample monument de son talent pour la versification française. C'est le fameux roman de *Garin le Loherain*, ouvrage composé de près de vingt mille vers, et dont la date remonte effectivement vers le douzième siècle (3). L'auteur de la France littéraire (4), croit l'auteur de ce poëme différent de Hugues Métel, parce qu'il y est parlé (5) de la commune de Metz, laquelle, de l'aveu de dom Calmet, ne fut établie qu'en 1179 par Hervis ou

(1) Histoire littéraire de France. XII, 511.

(2) *Sacr. ant. monum.* II, 418.

(3) Histoire de Lorraine. Tome I, p. CXXI, et Bibliothèque de Lorraine, p. 658.

(4) Tome XII, p. 511.

(5) Histoire de Lorraine. Tome I, preuves, p. CCLV, note b.

Henri, comte de Champagne, et Marie, son épouse. Voici les deux vers rapportés par dom Calmet :

Quant vint à Jor encontre en sont allé,
Et la commune de Metz la fort cité.

Cette preuve ne paraît nullement concluante à mon savant confrère M. Paulin Paris qui va parler lui-même du véritable auteur de ce poëme publié par lui.

Quant à dom Calmet, il a traité ce sujet avec une telle négligence qu'il parle de *Garin le Loherain* comme d'un véritable auteur (1).

(1) Histoire de Lorraine. Tome III, p. 1120.

FIN.

JEAN DE FLAGY.

Le grand poëme des *Lorrains* comprend trois sections principales. La première décrit les aventures d'Hervis duc de Metz; la seconde celles de Garin et Begue de Belin, ses enfans; la troisième celles de la postérité de Garin et de Begue de Belin.

La première est évidemment la plus moderne; je ne l'ai trouvée que dans le manuscrit de Saint-Germain coté n° 1244. Dès le début, on voit que son auteur s'est proposé de parler à ceux dont la mémoire était déjà remplie des gestes de Garin, de Begue, et de leur postérité, et de leur raconter l'histoire de l'auteur de cette grande et héroïque famille. Dom Calmet, dans son Histoire de Lorraine, avait connu seulement quelques vers de cette chanson, la moins précieuse de toutes aux ieux exercés de l'antiquaire; il a jugé d'après les aventures d'Hervis de celles des autres barons lorrains; et dans un endroit il est même allé jusqu'à prendre *Garin* pour le nom de l'*auteur* du poëme. De pareilles fautes si bien rachetées, par l'immense lecture que suppose l'ouvrage de dom Calmet,

étaient d'ailleurs pardonnables dans un tems où l'on ignorait encore le parti qu'on peut tirer de la lecture des anciennes épopées chevaleresques, pour la connaissance des mœurs et de l'histoire; elles ne le seraient plus aujourd'hui.

La seconde section des *Lorrains* a pour auteur Jean de Flagy. Sur onze manuscrits que j'ai pu consulter, huit gardent le silence sur son nom; trois offrent la mention suivante à la suite du dernier vers : *Ci fine la chanson*, *Jehan de Flagy*. Cette partie du poëme, évidemment la plus ancienne, est aussi la plus remarquable des trois. Le poëte, véritable barde d'après l'idée que nous avons conservée des anciens chanteurs gaulois, ne fait entendre que des accens de guerre et de vengeance. L'amour ne joue, dans son récit, aucun rôle; mais quelques scènes admirables rappellent la tendresse conjugale. Telle est celle où l'on voit la femme d'Huedes de Saint-Quentin venir demander à Begue la grâce de son mari :

La feme Huedon ot le cor *eschevi*, (gracieux),
Ele estoit nièce au Bourgoin Auberi;
Entre ses bras tenoit un de ses fils,
Aus piés Begon maintenant s'estendi, etc., etc.

Jean de Flagy ne se contente pas d'être un grand poëte, il est exact dans toutes ses descriptions topographiques. Les distances sont bien observées entre les lieux; les divisions de comtés, seigneuries et baronnies, sont marquées avec un soin minu-

tieux. Mais surtout c'est quand les événemens se passent dans la Picardie que notre poëte semble à l'aise. Il a vu souvent lui-même les lieux; il se complait à parler de Chauny, Montdidier, Roye, Saint-Quentin, etc. Dans cette partie de la province se trouvent d'ailleurs deux villages du nom de Flagy; nous devons donc croire que l'auteur de Garin le Loherain était né dans l'un des deux.

Mais à quelle époque? c'est là ce qu'il est impossible de déterminer précisément. Je ne puis croire qu'il ait vécu après le douzième siècle, et dans ma conviction, il pourrait fort bien avoir vu la fin du onzième. Rien dans son poëme ne rappelle la grande passion du douzième siècle, les croisades. Il est bien vrai que, dans plusieurs leçons, Garin peu de tems avant d'être assassiné, témoigne le desir d'aller combattre les infidèles; mais, dans les plus anciennes, il se contente d'annoncer le projet de se rendre au Saint-Sépulcre, pour y *aourer* Dieu avant de mourir. C'était en effet l'usage des barons, au dixième et au onzième siècle, de faire le voyage de Jérusalem, non dans l'espoir d'en chasser les Musulmans, mais seulement afin d'obtenir par la simple vue du Calvaire la rémission de leurs péchés.

On pourra objecter que Hugues de Toul dont Jacques de Guyse nous a conservé de précieux fragmens historiques, parle autrement que Jean de Flagy des enfans du duc Hervis. Il faut distinguer : parfois Hugues de Toul reproduit le récit

du poëte; parfois il donne à croire qu'il a pu consulter d'autres garans; c'est-à-dire d'autres poëtes dont les ouvrages ne nous sont pas parvenus. Il en a été de l'épopée lorraine comme des chants épiques dont la conquête de la Toison d'or, les travaux d'Hercule, ou la guerre de Troie, avaient été le sujet chez les Grecs. Quelques parties de ces cycles épiques nous sont parvenues; nous en avons perdu le plus grand nombre. Et si Jean de Flagy, poëte, a vécu après Hugues de Toul, historien, pourquoi s'est-il écarté de son original? Pour Hugues de Toul il a pu consulter tantôt Jean de Flagy, tantôt d'autres auteurs; on conçoit qu'il n'a pas donné une préférence absolue à une seule relation. Et quand on se rapporte aux vers d'introduction du poëme, vers évidemment ajoutés par les chanteurs qui voulaient entamer l'histoire des Lorrains:

> Viele chanson voire, volés oir?
> De grant istoir et de mervillous pris.

Quand on songe que les manuscrits qui contiennent ce début remontent à la fin du douzième siècle, on ne peut douter que la chanson de Garin n'ait elle-même passé pour beaucoup plus ancienne. C'est là du moins mon humble avis que je soumets complètement aux réflexions et au jugement définitif de mon illustre et vénérable maître, monsieur le marquis de Fortia d'Urban.

4 novembre 1838.

P. PARIS.

APPENDICE

SUR MÉTELLUS DE TÉGERNSÉE.

Hugues Métel ne doit point être confondu avec un autre poëte latin, appelé Métellus, qui vivait à peu près dans le même tems, en 1160, ou plutôt en 1060. Celui-ci était moine dans une abbaye de la Haute-Bavière, appelée Tégernsée. Elle était sur le lac de Tégern, du côté du Tirol, dans le diocèse de Freising. C'est dans cette abbaye que l'on professe un culte particulier à saint Quirin, martir, honoré le 25 mars, depuis que son corps y fut transporté au huitième siècle. Saint Godard, dont la fête est célébrée le 14 mai, en fut abbé dans l'onzième siècle, comme de Hersfeld, de Chrems-Munster et de Nider-Alrach, et y établit la réforme (1). Le moine Métellus a composé sur saint Quirin un recueil d'odes et dix églogues, où il rapporte tous les détails de la vie du patron de son monastère. Ce recueil occupe soixante-dix

(1) Topographie des saints par Baillet. Seconde partie, p. 69. Il est fait mention de l'évêché de Freising dans la première partie.

pages in-folio dans la collection de Canisius (1). Le sceptique Basnage semble révoquer en doute jusqu'à l'existence du saint. Mais les actes de son martire ont été publiés par dom Ruinart, comme authentiques, d'après Mombritius et Surius, qui disent que Quirin a souffert l'an 309 sous l'empire de Galérius et de Maximin. Ses reliques ont été transportées de la Pannonie à Rome, et de Rome en Allemagne dans le célèbre monastère de Fulde (2). Fleury dit qu'il était évêque de *Siscia* dans la Haute-Pannonie, c'est-à-dire la Croatie impériale (3). Le poëte Métellus dit que ce saint était fils de Philippus et de Sévéra. Il le qualifie de roi. Son père était l'empereur Philippe, comme on le verra dans ses premiers vers que je rapporterai ici pour faire connaître son stile.

O flos purpureus, tu rosa nobilis,
Martyr conspicuus, testis idoneus,
Stirpis Cæsareæ germen amabile,
Aulæ sydereæ clarus in ordine.

Pro Christi positis nomine fascibus,
Regni delitias ac diademata
Sperpens, divitias cunctaque terrea,
Regnum perpetuum sanguine possides.

La scolastique avait tari les sources de l'éloquence. Il était difficile que la poësie échappât à

(1) *Antverpiæ*, 1725. III, 113. La préface est de Basnage.
(2) *Acta primorum martyrum*, par dom Ruinart.
(3) Hist. ecclés., liv. IX, chap. 29.

l'influence des vapeurs desséchantes qui s'étaient répandues sur tous les arts de l'esprit et de l'imagination. Aussi, dans cette effroyable quantité de vers que nous présente le Parnasse chrétien du moyen-âge, ne se rencontre-t-il pas, à bien peu d'exceptions près, un trait de génie, pas une étincelle d'imagination ni de sentiment. Ce que l'on y appelle poësie n'est qu'une prose mesurée, sans harmonie, sans goût, sans idée, souvent sans exactitude grammaticale ni instinct de prosodie.

Laissons parler l'historien de l'Église, le judicieux abbé Fleury.

« La poëtique était si mal étudiée dans ces « siècles d'ignorance, que je ne daigne presque pas « en faire mention. On se contentait d'apprendre « la mesure des vers latins et la quantité des sil- « labes, quoique imparfaitement; et l'on croyait « faire un poëme en y racontant de suite une his- « toire d'un stile aussi plat et d'un latin aussi bar- « bare que l'on aurait fait en prose; excepté que « la contrainte des vers fesait chercher des expres- « sions forcées et ajouter des chevilles. Nous ne « laissons pas d'avoir obligation à ces mauvais « poëtes de nous avoir conservé la tradition des « sillabes longues et brèves, et la construction des « vers latins. Au reste, on ne voit aucun agrément « dans les ouvrages sérieux de ces tems-là, et ces « auteurs n'avaient aucun goût pour l'imitation « de la belle nature, qui est l'ame de la poësie; « mais ils en avaient beaucoup pour les fictions et

« les fables; semblables aux enfans, qui sont plus « touchés du merveilleux que du vrai » (1).

La poësie était retombée dans l'état d'enfance où elle est chez tous les peuples barbares ou sauvages, qui en font la langue de leurs chroniques et l'expression de tous les actes publics et particuliers, sans autre dessein que d'en conserver la mémoire à la postérité. De là tant de légendes composées sur les vies des saints par les plus pieux évêques, à l'imitation de saint Prudence, de saint Fortunat, de saint Adelme, de saint Eugène de Tolède, du vénérable Bède, de Vandalbert, et d'autres (2). Ce fut à leur exemple que Métellus composa ses *Quirinalia*.

(1) V[e] discours sur l'Hist. ecclés., n° VI, page 200.

(2) Bibliothèque choisie des Pères de l'Église, par Guillon. Paris, 1828. XXIV, 508 et 509.

TABLE

DE HUGUES MÉTEL.

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE HUGUES MÉTEL.

FIN DE LA TABLE.

Cet ouvrage est en quelque sorte le complément des ANNALES DE HAINAUT, par Jacques de Guyse, et de l'HISTOIRE DES LORRAINS, par Hugues de Toul. Je me suis efforcé dans ces divers ouvrages de compléter tout ce qui regarde l'histoire ancienne de la Belgique, nécessairement liée à l'histoire ancienne de la Gaule. Ces vieux souvenirs doivent intéresser tous ceux qui aiment les antiquités de leur pays. Nous avons assez écrit sur la mithologie des Grecs et des Romains. Il me semble que nous devons aussi étudier la nôtre, et ne pas désespérer légèrement d'y trouver quelques faits véritablement historiques. Nos écrivains du moyen âge ne doivent pas être entièrement oubliés. Ils avaient beaucoup de livres aujourd'hui perdus, et leur témoignage, ainsi appuyé sur d'autres témoignages plus anciens, remontant jusqu'à celui de Timagènes, contemporain du dictateur Sylla, ne me paraît pas devoir être rejeté sans discussion. J'ai fourni les élémens du procès. Je ne prétends pas le juger; mais on me pardonnera même un peu de prévention en faveur des auteurs que j'ai fait connaître, supposé que leurs récits ne paraissent pas dignes d'une entière confiance.

Paris, 16 janvier 1839.

LE MARQUIS DE FORTIA.

